

1
2
3
4
5

Médiathèque VS Mediathek



1010818947

N 696/3

BIBLIOTHECA VALLESIANA

3

MÉMOIRES
DE
LOUIS ROBATEL

(1788-1877)

officier valaisan
au service d'Espagne, puis de France

publiés par
André Donnet

1966

Imprimerie Pillet Martigny

BIBLIOTHECA VALLESIANA

3



BIBLIOTHECA VALLESIANA

3

MÉMOIRES
DE
LOUIS ROBATEL

(1788-1877)

officier valaisan
au service d'Espagne, puis de France

publiés par
André Donnet

1966

Imprimerie Pillet Martigny

N 696/3

Exemplaire N°

551



66/2276

Ouvrage publié avec l'appui de la Fondation Pro Helvetia,
du département de l'Instruction publique du canton du Valais
et des amis de la « Bibliotheca Vallesiana ».

INTRODUCTION

I. — L'auteur

C'est par un article paru dans la Feuille d'Avis de Lausanne, du 23 février 1954, que j'ai appris l'existence de mémoires rédigés par Louis Robatel (1788-1877), de Martigny, ancien capitaine au service d'Espagne, puis de France.

L'auteur de cet article, M. le pasteur Louis Spirro, m'a obligeamment mis en relation avec la propriétaire du manuscrit, M^{lle} Adrienne Robatel († 1956), à Huémoz (Vaud) ; celle-ci m'a d'abord communiqué les cahiers de son arrière-grand-père, puis m'a autorisé à les publier, et enfin les a remis en don aux Archives cantonales¹.

Quelle a été la carrière de ce Robatel connu seulement par quelques mentions jusqu'à la découverte de ses Mémoires ? Grâce à ceux-ci, nous pouvons aujourd'hui établir son curriculum vitae.

Louis-Victor Robatel est né à Samoëns, en Haute-Savoie, le 14 septembre 1788, pendant un séjour que font, auprès d'amis, ses parents qui habitent ordinairement à Saint-Maurice d'Agaune.

Quand le régiment de Courten, licencié du service de France en 1792, est reformé dans les îles Baléares pour le service d'Espagne, le père de Louis, Jacques Robatel, est appelé à en faire partie en qualité de chirurgien-major. Femme et enfants le rejoignent au cours de l'année 1796 et s'installent à Palma.

¹ Sion, Archives cantonales, acquisitions 54/14.

En 1803, âgé de quinze ans, Louis Robatel s'engage comme cadet au régiment. L'année suivante (1804), celui-ci est transféré à Barcelone où Robatel est promu sous-lieutenant ; il est bientôt détaché avec deux compagnies à Lerida. Pendant l'été de 1805, le régiment, qui a passé sous le commandement du colonel Charles de Preux, est envoyé en garnison à Madrid ; il y demeure jusqu'à l'entrée des Français en Espagne (fin 1807).

Les deux régiments suisses de Ch. de Reding et de Preux reçoivent alors de Godoy, le favori de la reine Marie-Louise, l'ordre de se joindre à la division française du général Dupont qui se rend au Portugal. Sur ces entrefaites, le général espagnol de La Romana a ramené du nord de l'Allemagne son armée et, débarquant à Cadix, se réorganise à Séville et marche avec Castaños sur Cordoue que Dupont a prise le 6 juin 1808. Mais celui-ci se retire à Utrera, sur la rive droite du Guadalquivir, et tente de se rapprocher de la division de son collègue Vedel.

Dupont est attaqué à Baylen par le général Théodore de Reding et capitule après un combat de deux jours (19-20 juillet 1808). Les mercenaires suisses, faits prisonniers, sont envoyés en captivité, partie à Medina-Sidonia, partie à Chipiona. C'est dans cette dernière ville que Robatel demeure jusqu'en automne. La junta établie à Séville forme alors avec les débris des deux régiments suisses, un « bataillon de nouvelle création » qui est stationné à La Carolina durant l'hiver 1808-1809. Ce bataillon est bientôt adjoint à l'armée espagnole de Castaños rassemblée près de Badajoz et d'Almendralejo, à la frontière du Portugal, et qui, avec l'armée du duc de Wellington, a pour mission de poursuivre Soult et Masséna. Dans les plaines de Talaveira de la Reina, Wellington contraint les Français de Joseph Bonaparte à la retraite (27-28 juillet 1809). Les vainqueurs se réorganisent et, prévenus qu'une nouvelle armée (celle de Soult) s'avance à marches forcées, prennent d'autres positions à El Puente del Arzobispo (le Pont de l'Archevêque) sur le Tage. Le 7 août, le bataillon suisse est dégagé d'une situation périlleuse et se retire à Las Mesas de Hivor, en observation sur la rive gauche du fleuve. C'est alors que Robatel est promu lieutenant par la junta de Séville (21 août 1809). Son bataillon reçoit enfin l'ordre de rejoindre l'armée

espagnole du général Areizaga pour marcher sur Madrid ; mais à Ocaña, Areizaga rencontre inopinément plusieurs divisions françaises ; l'aile droite espagnole et le bataillon de volontaires étrangers sont faits prisonniers des Français (19 novembre 1809) et conduits d'abord à Madrid, au Retiro.

Escortés de dragons démontés, les prisonniers quittent Madrid, le 25 décembre 1809, pour gagner à pied un dépôt en France. Par Oviedo, Mondragon, Saint-Jean-de-Luz, ils arrivent le 1^{er} février 1810 à Bayonne. Des gardes nationaux les prennent alors en charge et les conduisent à Moulins d'abord, puis à Mâcon.

En mars 1810, profitant de la visite d'un de ses frères qui consent à le remplacer au dépôt, et muni de son passeport, Robatel se rend en Valais, à pied, par la Bresse, Fort-de-l'Ecluse, Samoëns, le col de Coux, Champéry, Monthey, Martigny. A la fin du mois, il rejoint son poste à Mâcon.

En novembre 1810, les prisonniers valaisans, devenus citoyens français par l'annexion du Valais à l'Empire, sont libérés. Robatel rentre à Martigny où il est placé, pour la forme, sous la surveillance du maire. Il s'occupe à des écritures à Martigny même, à l'hospice du Grand Saint-Bernard, à Saint-Maurice ; il fait deux voyages à Fribourg.

Telles sont les principales étapes de cette première période au service de l'Espagne.

* * *

Après ce bref intermède civil, Robatel poursuit sa carrière militaire, au service de la France désormais.

Au moment de s'engager dans la campagne de Russie, Napoléon avait décidé la création d'une garde d'honneur. Le département du Simplon doit fournir douze jeunes gens de bonne famille. Robatel est désigné avec, entre autres officiers, Louis Dufour. Les deux camarades se rendent donc à Lyon où se forme, en 1813, le 11^e régiment d'infanterie légère. Par Mâcon, Chalon-sur-Saône, Dijon, Metz, ils gagnent Wesel. Robatel est chargé de conduire des détachements et des convois d'habillement à Magdebourg.

La garnison française de Magdebourg, commandée par le général Le Marois, est alors bloquée par les Russes et par les Prussiens qui se bornent à empêcher l'entrée des vivres ; aussi les Français s'occupent-ils surtout à faire des sorties pour se ravitailler aux dépens de leurs ennemis et à opérer des reconnaissances quotidiennes. Lors d'une de ces sorties, le 5 janvier 1814, Robatel est légèrement blessé d'une balle à la tempe. En avril, l'abdication de Napoléon entraîne la reddition de Magdebourg et la division Le Marois rentre en France. De Cassel à Metz, Robatel est dépêché en avant, tout seul, pour préparer à chaque étape les logements et les vivres de la troupe. A Metz, la division est disloquée ; le 11^e régiment est envoyé à Rennes où il est mis en demi-solde et licencié. Robatel regagne le Valais à cheval avec ses camarades, mais à Charolles il doit s'arrêter pour soigner des furoncles et poursuit seul sa route par Mâcon, la Bresse, Genève, Martigny.

Peu accoutumé aux travaux de la campagne et au climat de Martigny, Robatel a bientôt le sentiment de son inutilité ; il lui tarde de reprendre du service. En attendant, il fait quelques voyages à Grenoble pour aller toucher sa demi-solde trimestrielle et celle de ses camarades ; en juillet 1815, il est nommé quartier-maître au 2^e bataillon valaisan qui n'a pas l'occasion de sortir du canton.

A teneur de la capitulation passée, en 1816, entre Louis XVIII et la Confédération suisse, celle-ci fournit six régiments pour le service de la France. Robatel s'engage en qualité de lieutenant dans le 2^e régiment de ligne, commandé par le colonel de Freuler, de Glaris. Le régiment est mis sur pied à Besançon ; il reçoit ses drapeaux à Dijon, en 1817, puis il est disséminé dans diverses garnisons. C'est ainsi que Robatel stationne à Chalon-sur-Saône, puis de nouveau à Dijon où il fait la connaissance de celle qui deviendra son épouse ; en 1818, à Nancy, à Metz durant dix mois, à Givet, à la frontière de la Belgique ; en 1820, il est de retour à Dijon et, peu après, détaché à Auxerre. Il obtient un congé pour se marier en juin 1821 ; il a trente-trois ans.

Sa jeune femme de dix-huit ans va dès lors et pendant près de dix ans le suivre de garnison en garnison. Ensemble, ils commen-

cent par rejoindre le régiment qui a été déplacé à Lyon. En 1822, nouvel et bref congé à Dijon où sa femme accouche d'un premier fils, Ulrich. Toute la famille retourne à Lyon et y retrouve Jacques Robatel, le chirurgien-major, qui, en 1821, à cinquante-huit ans, a repris du service.

Nouveau déplacement du régiment, à Brest cette fois, où des dissensions dans l'état-major provoquent le renvoi de Freuler qui est remplacé par le colonel Deriaz. Robatel est promu, le 17 octobre 1823, capitaine adjudant major. Peu après, il part en Valais en congé de recrutement. Toutefois, le régiment ayant reçu l'ordre d'aller tenir garnison à Bayonne, Robatel est autorisé à le rejoindre à Bordeaux; en cours de route, il fait un bref séjour à Dijon où naît, le 24 mai 1824, son second fils Ernest, et il arrive en diligence à Bordeaux en même temps que le régiment qui poursuit jusqu'à Bayonne.

A peine installé, le régiment est envoyé à Madrid, par Burgos, Valladolid, Ségovie, à la suite de l'armée du duc d'Angoulême qui avait déjà pénétré jusqu'à Cadix. A Madrid, le Dr Robatel, déjà victime d'un accident à Brest pendant le congé de son fils, est frappé d'une attaque; il est urgent de le rapatrier. Par un heureux hasard, on offre à Louis Robatel un emploi de capitaine d'habillement au dépôt de Mont-de-Marsan, dans les Landes; il l'accepte et, tout en ramenant en France, par Somosierra, Burgos, Vitoria, Bayonne, des mercenaires licenciés qui encadrent des soldats renvoyés en justice, il convoie son père qui ira mourir à Montpellier (1825). Robatel ne tarde pas à prendre en dégoût son emploi sédentaire à Mont-de-Marsan; dès l'arrivée du nouveau colonel Bontemps, il sollicite et obtient le commandement du dépôt de recrues à Besançon. En cours de route, à Saint-Florentin, il perd dans un accident de voiture son fils Ulrich, âgé de quatre ans, et quelques semaines après, à Dijon, sa femme accouche avant terme d'un troisième fils qui ne survivra pas.

A Besançon, en 1827, naissance de son quatrième fils, Théodore. En automne, Robatel rentre en Valais, pour six mois, en congé de recrutement. Dès son retour, en mars 1828, le régiment est envoyé, par Paris, en garnison à Bayonne; de là, il se déplace successivement à Saint-Jean-de-Luz, à Navarrenx, à La Rochelle.

Robatel prend alors un congé de faveur, c'est-à-dire sans solde, pour se rendre avec sa famille aux bains de Cauterets, dans les Pyrénées. Quand il rejoint le régiment, celui-ci part de nouveau en déplacement, à Vannes, puis à Belle-Isle. Ramené à Lorient, il s'y trouve encore lors de la prise d'Alger et lors des journées de juillet 1830. Comme il fait résistance pour arborer la cocarde tricolore, il est relégué à Belle-Isle. Enfin, le régiment est dirigé sur Besançon où, après une dernière revue, il est licencié.

Ainsi s'achève la deuxième période de la carrière de Robatel passée au service de la France.

* * *

Robatel est alors âgé de quarante-deux ans. Il rentre en Valais avec une pension de réforme de six cents francs par an et pour la durée de dix ans. Il n'a pas de quoi subsister. C'est pour cette raison, semble-t-il, qu'en 1831, il va s'établir en Bourgogne, dans les environs de Dijon, d'abord à Saint-Apollinaire, puis à Fleurey-sur-Ouche, enfin à Velars-sur-Ouche. Grâce à des avances que lui consent son beau-père, il achète un domaine dans chacun de ces deux derniers lieux ; il y demeure pendant dix ans, s'occupant de jardinage et, ayant planté des mûriers, de culture des vers à soie.

Mais désespérant du succès de ses entreprises, il renonce ; il loue sa propriété de Fleurey en 1843 et rentre en 1845 en Valais où il a été nommé, par le nouveau régime conservateur, receveur des droits d'entrée et facteur des sels au Bouveret. En même temps, il est nommé commandant de bataillon. Suppléé et aidé dans ses écritures par son fils aîné Ernest, il surveille l'instruction de ses milices.

En 1847, il prend part à la campagne et à la retraite du Sonderbund en Valais, et ne rentre au Bouveret que pour apprendre que ses fonctions civiles prennent fin au 31 décembre de l'année courante. Il va alors s'établir avec sa femme chez son frère Gaspard, curé de Massongex. Pour peu de temps car, en mars 1848, il retourne à Dijon ; pendant que se déroule le procès qu'il a intenté à son locataire de Fleurey, il s'emploie à tenir les écritures d'un neveu commerçant. Il réintègre ensuite sa maison de Velars,

y recommence la culture des vers à soie et s'intéresse à une filature de Dijon qui est bientôt contrainte de liquider. Une fois la maison de Fleurey remise en état, il s'y installe ; il s'occupe de jardinage, et surtout de l'instruction de trois petits-neveux qu'il a pris en pension. En 1859 enfin, il vend le domaine et la maison de Fleurey et rentre définitivement à Massongex. Il est alors âgé de soixante et onze ans.

Il consacre les dernières années de sa vie à son petit-fils Ludovic, non sans faire encore, en 1863 et en 1865, des séjours à Morges, auprès de son fils Ernest. En 1865, il poursuit même jusqu'à Dijon. Sa femme et lui-même vont faire visite à leurs anciennes connaissances, à Fleurey, à Velars où Robatel profite de vendre sa propriété.

De retour à Massongex, le vieillard jouit encore longtemps de la compagnie de son épouse et de son bon frère, le curé, et de l'affection de ses fils.

Il meurt au Bowveret, le 13 avril 1877, âgé de quatre-vingt-neuf ans.

II. — Les Mémoires

Le manuscrit ² des mémoires de Robatel comprend trois cahiers cartonnés (21 × 17 cm.). Le premier (250 pages + 2 pages de table des matières) embrasse les années de jeunesse et la carrière du capitaine jusqu'en 1813 ; le second (204 pages) la poursuit de 1813 à 1848 ; le troisième compte 175 pages écrites ; la fin des Mémoires n'en occupe que les quarante premières, mais on trouve à leur suite un portrait inachevé de Gaspard Robatel, curé de Massongex ; des considérations sur la guerre franco-allemande de 1870-1871 et ses conséquences, avec copies d'articles de journaux et de revues ; sur la question du comte de Chambord et les interventions de Robatel auprès du prétendant pour lui rappeler la promesse de son grand-oncle, Monsieur, devenu Louis XVIII, de

² AV L 414.

reconnaître les services du régiment de Courten en Espagne, interventions qu'il a poursuivies avec persévérance et sans succès jusqu'en 1873 ; sur l'affaire du drapeau, etc., etc.

Louis Robatel est âgé de quatre-vingt-deux ans quand il entreprend de rédiger ses Mémoires. Il le fait, comme il l'affirme dans son introduction, en vue de laisser à ses fils « un souvenir des vicissitudes de la vie humaine, quelle que soit la carrière que l'on embrasse ».

S'il déclare écrire « sans prétention littéraire », il tient cependant à fixer, pendant que sa mémoire n'est pas défaillante, « les principaux événements » de sa vie, en particulier de son temps passé au service militaire en Espagne et en France, en somme « les différentes péripéties tant de la vie des camps que celles de la société civile ». Et parvenu au terme de son récit, il s'adresse à sa famille en ces termes : « Puissent ces lignes écrites d'une main octogénaire vous rappeler longtemps encore les sentiments d'affection sincère, quoique mal témoignée, d'époux, de frère et de père qui vous bénit tous du fond de son cœur. »

Car il éprouve en quelque sorte le besoin de s'excuser, mieux même de justifier l'échec de son existence temporelle, quand il expose dans l'introduction : « Je n'ai pas recueilli, comme je l'ai si souvent désiré, quelque richesse à laisser à ma chère épouse et à mes fils ; je ne peux leur laisser qu'un nom sans tache dont ils n'auront pas à rougir... »

Plus tard, il revient encore à ce propos en évoquant pour ses fils la bienveillance de ses parents : « Ils nous comblaient, écrit-il, de bontés qu'il nous a été impossible de vous témoigner comme ils l'ont fait à notre égard, et comme nous eussions été si heureux de le faire au vôtre, si nous n'avions pas été victimes, ainsi que tant d'autres honnêtes gens, de plusieurs révolutions dans lesquelles la canaille seule sait s'enrichir. Loin de nous et de vous de telles richesses ! »

Robatel rédige ses Mémoires au cours de l'année 1870. Comme il signe la dernière page en juillet de cette même année, il n'y a donc pas consacré plus de sept mois, écrivant cependant, assure-

t-il, « par grands intervalles ». Mais il connaît bien son sujet ; il l'a vécu. Il l'a même traité oralement à maintes reprises, sans doute par périodes successives, car il déclare qu'il en a « plusieurs fois raconté, en famille, la plupart des faits ».

Pourtant, dans les dernières pages, on trouve des événements qui sont postérieurs à 1870 ; l'auteur a donc, ou bien antidaté son manuscrit, ou bien, ce qui est plus probable, réécrit et complété par la suite certains passages. On observe aussi qu'il a eu l'intention de citer des faits, relatifs à son petit-fils, survenus après 1870 et sur lesquels il n'est pas revenu. Mais il serait vain de rechercher de la cohérence chez un auteur qui ne s'en souciait guère.

Il ne s'est pas préoccupé non plus d'un plan ; il adopte tout simplement l'ordre chronologique, et il rédige ainsi au courant de la plume, sans se douter, quand il commence le premier cahier de 250 pages, qu'il en remplira encore un deuxième, et même quelques pages d'un troisième, pour épuiser ses souvenirs.

Il se relit, certes ; on trouve dans son manuscrit des corrections et des notes explicatives qui sont, pour la plupart, postérieures à la rédaction. Mais il ne paraît pas s'embarrasser de soucis de style. Il faut l'avouer, il écrit mal. On rencontre trop souvent d'interminables phrases où les pronoms relatifs engendrent une succession de propositions qui essoufflent le lecteur, et parmi lesquelles celui-ci, parfois, cherche en vain un verbe principal...

Il ne semble pas avoir préparé de longue main des matériaux en vue de maintenir vivants ses souvenirs. Il se fie à sa mémoire, qui a été rafraîchie, pour les événements généraux, par la lecture de quelques ouvrages contemporains. C'est pour cette raison que sa chronologie est quelque peu flottante.

S'il est probable que bien quelques Valaisans au service étranger ont rédigé leurs souvenirs, nous n'en connaissons, pour l'instant, qu'un nombre restreint. Il faut citer, édités d'une manière satisfaisante, les Souvenirs du capitaine Clemenso, publiés par L. Dupont Lachenal et L. Imhoff³ et ceux du Dr Antoine Kämpfen,

³ Souvenirs d'un officier valaisan au service de France : le capitaine Hyacinthe Clemenso 1781-1862, dans *Annales Valaisannes*, 1957, pp. 1-110.

par Georges Foëx⁴. Mais les mémoires du capitaine Gattlen n'ont encore vu le jour que partiellement⁵; on a utilisé, avec plus ou moins de bonheur, en les exploitant pour des articles ou des ouvrages, les souvenirs d'Emmanuel Bonjean⁶, de Vouvry, et l'auto-biographie du général de Rivaz⁷.

Par leur étendue et par leur contenu, les Mémoires de Robatel constituent un apport plus intéressant que tous les écrits analogues de Valaisans publiés jusqu'à maintenant. Ils ne présentent pas que le récit de quelques campagnes militaires, ni seulement le récit d'années de jeunesse en Valais suivi de celui des campagnes à l'étranger; ils offrent l'exemple, pour le moment unique, d'une carrière d'officier valaisan dans son cycle complet: jeunesse, services, retraite.

Clemenso ne se voue à la carrière militaire qu'à l'âge de vingt-cinq ans: il a passé sa jeunesse, fait ses études et s'est marié en Valais. Robatel, lui, partage dès l'âge de huit ans la vie de garnison que mène son père à l'étranger; l'instruction qu'il reçoit est sommaire; à quinze ans, il s'engage en qualité de cadet. Il est donc un pur produit des camps.

Ses mémoires décrivent ainsi l'enfance que connaît à l'armée un fils d'officier, son milieu familial, les études qu'il est en mesure d'esquisser; puis les circonstances de sa carrière militaire qui se déroule sur vingt-sept ans, les dix dernières avec femme et enfants entraînés avec lui dans une existence de nomades sur les routes de France, d'Espagne et du Valais; enfin, plus brièvement, les occupations et les soucis d'une retraite qui se prolonge quarante-sept ans, partie à l'étranger, partie en Valais.

Tout au long de ce récit, on relève de nombreux et précieux éléments qui permettent de dresser le portrait moral et le bilan de cet officier: Robatel est doué d'une heureuse nature; il aime

⁴ Deux cahiers des « Souvenirs » du D^r Antoine Kämpfen (1784-1856), de Brigade, chirurgien-major au service de France, dans *Vallesia*, t. XVII, 1962, pp. 1-120.

⁵ Dans Walliser Bote, 1902 et 1903, et dans la collection « Soldats suisses au service étranger », t. 4, Genève, 1912, pp. 1-76.

⁶ Par Albert Cornut, dans *Annales Valaisannes*, 2^e série, 1930, pp. 17-27.

⁷ Alec Gonard, *Un Valaisan au service de France. Vie du général de Rivaz 1745-1833*, Neuchâtel, 1943, 289 p.

son métier ; il est content de son sort ; il fait bon ménage avec ses camarades et avec les gens qu'il rencontre.

Courageux, il a un sens élevé du devoir, de la justice, de l'honneur. Sa bonté se manifeste à maintes reprises, comme ses sentiments d'amitié, de reconnaissance et d'humanité ; sa naïveté aussi, dont il livre plusieurs exemples, car le sens pratique lui fait défaut : hors de son cadre administratif, ses initiatives sont vouées à l'échec.

Son sens familial est développé et touchant ; ses sentiments religieux, sincères mais naïfs, comme ses opinions politiques.

La carrière de Robatel n'a rien d'exceptionnel ; elle n'est marquée par aucune action d'éclat ; elle ne constitue pas une brillante réussite, loin de là.

Robatel a en somme vécu la destinée ordinaire qu'ont connue la grande majorité de nos mercenaires, sans gloire dans son déroulement et dans ses résultats, au niveau de l'homme lui-même. Et c'est précisément pour ces raisons que ses Mémoires doivent retenir l'attention des historiens de la société.

III. — Etablissement et publication du texte

Nous avons divisé les Mémoires de Robatel en trois parties et chacune de celles-ci en un certain nombre de chapitres auxquels nous avons donné des titres.

Non seulement nous avons modernisé l'orthographe et la ponctuation, mais nous avons encore apporté au texte de menues corrections, comme par exemple transformé un participe en un mode personnel lorsque le verbe principal a été omis.

Le texte original n'est pas publié intégralement : quelques digressions et quelques rappels d'histoire générale ont été supprimés et résumés, à leur place, en italique.

Nous ne donnons pas de notes explicatives ni de notes critiques ; nous nous contentons de reproduire les notes de l'auteur et d'adapter les envois à notre édition.

On trouvera en Annexe I un tableau de la parenté de Robatel dans lequel nous avons réuni les indications fournies par les Mémoires, complétées par de nombreuses recherches dans les fonds d'archives ; en Annexe II, les états de service du capitaine.

Les personnages sont identifiés, autant qu'il est nécessaire, dans l'index placé à la fin du volume.

* * *

Il nous est impossible de citer ici nommément, pour les remercier de leur obligeance, toutes les personnes auxquelles nous avons eu recours, dans les archives départementales, municipales et paroissiales, et dans les offices d'état civil, pour dresser en particulier le tableau de la parenté de Robatel et l'index des personnages ; qu'elles soient néanmoins assurées de notre reconnaissance. Nous tenons cependant à exprimer notre gratitude à M. Alfred de Girval, à Fleurey-sur-Ouche, qui a aimablement mis à notre disposition la généalogie manuscrite de sa famille, et à M. Georges Pôt, professeur au collège de Sion, qui a bien voulu revoir les citations en langue espagnole.

A. D.

AVERTISSEMENT

Ce cahier contenant les principaux événements de ma vie, et particulièrement de mon temps passé au service militaire tant en Espagne qu'en France, est écrit dans le but de laisser à mes fils un souvenir des vicissitudes de la vie humaine, quelle que soit la carrière que l'on embrasse.

C'est en 1870, c'est-à-dire dans ma quatre-vingt-deuxième année, que je trace, bien entendu sans prétention littéraire, ces pages, pendant que ma mémoire me rappelle encore les différentes péripéties tant de la vie des camps que celles de la société civile.

Je n'ai pas recueilli, comme je l'ai souvent désiré, quelque richesse à laisser à ma chère épouse et à mes fils ; je ne peux leur laisser qu'un nom sans tache dont ils n'auront pas à rougir... A ma mort, je ne serai pas moins regretté de vous, le seul bien que je puisse quitter avec peine, mais je mourrai dans la confiance que je ne serai pas oublié dans vos prières qui, jointes à celles de mon bon frère le curé, appelleront les bienfaits de la miséricorde divine sur toutes nos âmes et nous assureront le bonheur ineffable de nous retrouver tous ensemble en paradis pour ne plus nous séparer. Tel est l'espoir qui m'accompagnera jusqu'à la fin de mes jours qui ne peut plus tarder et me fait dire :

In manus tuas, Domine, commendo spiritum meum.

*In te semper speravi ut non confundar in aeternum*¹.

¹ D'après *Psal.*, 30, 6 et 2.

PREMIÈRE PARTIE

Au service d'Espagne

Chapitre premier

LES ANNÉES DE JEUNESSE (1788-1807)

Je suis né, à Samoëns en Savoie, le 14 septembre de 1788. Cette année est indiquée sur les thermomètres comme une des plus froides de celles écoulées jusqu'alors ; j'eus à mon baptême pour parrain feu M. l'avocat Louis Pittier, Valaisan, et pour marraine demoiselle Victoire Milleret, de Samoëns.

Mon père, Jacques Robatel, et ma mère, Marguerite Seydoux, étant, après quelques mois de séjour en Savoie auprès d'anciens amis, rentrés à Saint-Maurice, rue de la Paroisse où était leur domicile ordinaire, ne tardèrent pas à devoir y donner un refuge, notamment de 1790 à 1794, à plusieurs émigrés de distinction ayant dû s'expatrier pendant la Révolution qui venait d'éclater en France, entre autres la princesse de [Bourbon-]Condé, vivant comme une sainte religieuse au second étage de notre maison, ce dont il ne me reste aucun souvenir ; je me souviens mieux d'une famille lyonnaise qui séjourna aussi quelque temps chez nous pendant ces années calamiteuses¹ ; mais je n'ai surtout jamais oublié la présence chez nous, pendant plusieurs années consécutives, de M. l'abbé Farraud, grand vicaire du diocèse d'Autun et curé de la paroisse de Saint-Vincent, à Mâcon ; c'est par ses soins que j'ai appris à lire, et mon catéchisme de manière à pouvoir

¹ Note de l'auteur (abrégé : N. de l'A.) : « J'ai le regret d'avoir oublié le nom de cette aimable famille que je revis à Lyon à mon départ pour l'Espagne dont il va être fait mention » (p. 27).

être admis au sacrement de confirmation administré à Saint-Maurice par Mgr Blatter en 1794.

Mon père se trouvait à cette époque, et dès 1793, à Paris finissant ses études de chirurgie sous le célèbre M. Desault², qui fut plus tard une des victimes de la Révolution, ayant déclaré que la mort du dauphin avait été occasionnée par le poison, vérité que les meneurs qui gouvernaient alors voulaient dissimuler, car c'était assez et même beaucoup trop d'avoir déjà sur leurs consciences la mort de Louis XVI et de Marie-Antoinette (père et mère du dauphin) qui ont subi cette mort en véritables martyrs, ainsi que leur sœur, la princesse Elisabeth. A la mort de ce roi martyr (le 21 janvier 1793), mon père se trouvait encore à Paris, mais il ne tarda pas, « horrorisé » qu'il était, à rentrer en Valais muni de son diplôme de médecin chirurgien. Il avait d'ailleurs, dans l'intervalle de ses études, fait plusieurs apparitions dans le pays, et surtout aux époques des couches de son épouse qui, dix-huit mois après ma naissance, lui a donné un second fils, Pierre-Maurice Robatel, né le 26 avril 1790, et deux ans après, c'est-à-dire le 10 août 1792, une fille, Marie-Joséphine, née cette année³ néfaste si bien relatée dans l'imprimé du colonel Pfyffer d'Altishofen à l'occasion du monument érigé à Lucerne en 1821 pour perpétuer la mémoire de la belle conduite des régiments suisses formant la garde royale avant la captivité de Louis XVI. Cet imprimé⁴ se trouve parmi mes cahiers les plus intéressants; on y lit surtout

² N. de l'A. : « Je ne sais si le nom de *Dessaut* est bien écrit, mais je le trouve ainsi, p. 31, du *Récit de la Conduite du Régiment des Gardes Suisses à la journée du 10 août 1792* [par le colonel Pfyffer d'Altishofen (Lucerne, 1819)]. » Ce nom se trouve en réalité cité à la page 26 et orthographié *Dusault*.

³ Après coup, l'auteur a corrigé en surcharge « quatre ans après, c'est-à-dire le 10 août 1794 », ce qui ne concorde plus avec la suite de sa phrase. De plus, il a commis à la fois une omission et une confusion : en réalité, sont nées, à Saint-Maurice, à cette époque, deux de ses sœurs : Marie-Louise-Patience, baptisée le 14 novembre 1792 (soit deux ans après Pierre-Maurice), et Marie-Joséphine, baptisée le 9 août 1794 (soit quatre ans après Pierre-Maurice).

⁴ Il est intitulé : *Recueil de pièces relatives au monument de Lucerne, consacré à la mémoire des officiers et soldats suisses morts pour la cause du roi Louis XVI, les 10 août, 2 et 3 septembre 1792, suivi de la Lettre d'un voyageur français présent à l'inauguration dudit monument, le 10 août 1821* (Paris, 1821, 107 p.). Il contient le *Récit* du colonel Pfyffer (pp. 1-40) et la *Lettre* de Lally-Tollendal (pp. 53-105) dont plusieurs passages sont en vers.

avec sensibilité les beaux vers de M. le pair de France marquis de Lally-Tollendal ayant assisté au service funèbre qui a eu lieu le 10 août 1821 dans l'église Saint-Léger, à Lucerne, et qui rend si bien l'impression qu'il a éprouvée en cette cérémonie célébrée à la mémoire des officiers, sous-officiers et soldats suisses qui ont péri le 10 août, 2 et 3 septembre 1792, à Paris, en défendant fidèlement le malheureux monarque qui n'a eu que peu de défenseurs fidèles et dévoués après leur glorieuse mort.

Sur ces entrefaites naquit en 1795 un troisième fils, nommé Gaspard⁵, que ma mère n'a pas pu nourrir (par suite des malheureux événements de la France qui reflurent en Suisse) et qu'elle dut mettre en nourrice à Vérossaz ou en Mex.

Ceux de Suisses au service de France échappés aux massacres qui firent mourir des milliers de leurs compatriotes, entre autres ceux qui y survécurent dans le régiment valaisan de Courten, passèrent au service d'Espagne dont le roi, don Carlos IV, appréciant leur loyale conduite, voulut s'entourer à son tour. Il y avait déjà antérieurement à la Révolution française cinq régiments suisses en Espagne; les débris de celui de Courten venus de France et réorganisés dans l'île de Majorque en formèrent le sixième sous les ordres de M. Elie de Courten. Mon père fut appelé à en faire partie en qualité de chirurgien-major (*cirujano mayor*); il partit en 1795 de Saint-Maurice peu après la naissance de son troisième fils susnommé, nous précédant ainsi en Espagne pour y aller exercer les fonctions auxquelles il était appelé, mais il n'arriva à sa destination qu'après avoir essuyé une attaque de brigands en Piémont⁶ et un naufrage dans le golfe de Lion près de Marseille où il venait de s'embarquer pour se rendre à Barcelone. Arrivé dans ce port de la Catalogne, mon père dut y subir un examen avant d'aller exercer la médecine en Espagne, mais à la

⁵ Gaspard I a été baptisé en réalité le 15 janvier 1796, ce qui retarde quelque peu toute la chronologie des événements narrés ci-après.

⁶ N. de l'A. : « Mon père avait commencé ses études de chirurgie à Turin et parlait un peu le piémontais. C'est par ce moyen qu'il put expliquer qu'il était médecin se rendant en Espagne, et quitte en laissant son argent à ces brigands. »

question qui lui fut faite par les chirurgiens examinateurs, pour savoir sous quel professeur il avait fait ses études, mon père ayant répondu qu'il les avait faites sous la direction de M. Desault, nom devenu célèbre dans toute l'Europe, cette réponse valut immédiatement la meilleure opinion du savoir de mon père qui fut prié de faire une opération de chirurgie d'après le système de M. Desault... Habilement faite, cette opération convainquit le jury médical qu'on pouvait en toute confiance laisser mon père exercer son état dans toute l'Espagne.

Dès qu'il fut installé dans ses fonctions, il ne tarda pas à avoir des opérations majeures à exécuter de manière à se faire une brillante réputation qui ne resta pas bornée dans la seule île de Majorque, mais qui s'étendit dans les autres îles Baléares de Minorque et Ibiza où le régiment envoyait des détachements alternativement avec les autres corps de la capitale, soit de Palma.

La réputation de don Jayme Robatel étant ainsi bien établie dans les trois susdites îles, mon père ne tarda pas à engager ma mère à venir le rejoindre.

Elle partit emmenant avec elle ses deux fils aînés et Joséphine, mais laissant son troisième fils à Vérossaz, vu qu'il était trop petit et d'ailleurs placé chez une bonne nourrice qui en avait soin comme de ses propres enfants.

Nous sommes donc partis de Saint-Maurice en 1796, accompagnant notre bonne mère dans ce long voyage (j'étais âgé de huit ans; Maurice, de six ans et demi, et Joséphine, de cinq ans) pour aller nous embarquer à Barcelone, en traversant la France pendant ce temps appelé encore le régime de la Terreur, mais qui tendait déjà à sa fin, car M. l'abbé Farraud (dont j'ai parlé plus haut et dont j'aurai à citer encore plusieurs rencontres qui me furent toujours bien agréables⁷), était rentré à Mâcon, et c'est chez lui que nous trouvâmes une délicieuse hospitalité malgré les temps de pénurie où on se trouvait encore après les rudes secousses imprimées par la Révolution qui tenaient les honnêtes gens sur le qui-vive. On faisait encore des perquisitions à domicile pour s'assurer s'il n'était pas rentré des prêtres non assermentés, mais

⁷ Voir plus haut, p. 23, et plus loin, pp. 91-92, 141, 161, etc.

M. l'abbé Farraud, à qui ses excellentes qualités avaient ménagé des amis dévoués, en était prévenu assez à temps pour se soustraire à ces perquisitions au moyen d'une cachette qui n'était connue que d'eux et de la famille, et dans laquelle il n'avait à passer que quelques heures, mais qui, répétées assez souvent, avaient suffi pour déprécier sa haute taille pour laquelle il eût fallu une cachette plus spacieuse.

Quoique pressés de nous retrouver auprès de notre père, nous prolongeâmes notre séjour à Mâcon près d'un mois, en raison d'une indisposition dont nous étions atteints, mon frère Maurice et moi, ainsi que Joséphine, mais notre sœur en était moins souffrante. M. Farraud avait encore madame sa mère et plusieurs sœurs. Je me rappelle très bien avoir entendu sa messe dite dans l'un de ses appartements les jours plus heureux où on savait qu'il n'y avait pas de perquisition à craindre, mais il n'y avait que la famille et nous qui assistions à cette sainte messe servie, selon la nécessité absolue de ces temps, par une des demoiselles Farraud.

L'auteur fait ici une digression sur un perroquet hébergé dans la famille Farraud.

Après ces distractions enfantines et après avoir profité pendant un mois de l'hospitalité que M. Farraud avait été heureux de pouvoir nous offrir, nonobstant les temps calamiteux pendant lesquels nous traversions la France, nous quittâmes cette respectable famille pour nous rapprocher de Barcelone ; mais les personnes de Lyon qui avaient passé une partie de leur émigration chez nous, à Saint-Maurice, nous sachant arrivés dans leur ville, voulurent absolument nous retenir chez elles, ce que ma mère accepta d'autant plus volontiers qu'elle craignait qu'un voyage trop précipité ne nous rendît de nouveau malades et incapables de le continuer. Enfin, après un séjour de quinze jours de halte chez les aimables personnes de Lyon qui avaient voulu nous prouver leur gratitude de l'hospitalité accordée aux émigrés de France venus en Valais, nous nous remîmes en route, prenant des voitures de louage qui s'arrêtaient où le voulait notre bonne mère, afin de profiter de ces temps d'arrêt nécessaires à ma convalescence

et à celle de mon frère (notre sœur Joséphine, quoique la plus faible, était toujours la moins souffrante dans ce long voyage). Toutefois ces précautions maternelles retardaient beaucoup notre arrivée à Barcelone où ma mère reçut une lettre de papa témoignant son étonnement de notre retard à nous rendre auprès de lui. Heureusement, on trouva un patron de barque prêt à partir pour retourner à Majorque, son pays; ma mère s'empressa de profiter de cette occasion qui en fut aussi une pour nous faire connaître ce qu'est le mal de mer. Cette barque étant petite n'en était que plus ballottée par le mouvement continu des vagues qui occasionnent ce mal; il nous rendait impossible de prendre la moindre nourriture rendue d'ailleurs aussitôt que prise, et nous nous contentions d'humecter nos lèvres avec des oranges d'autant plus agréables pour nous, enfants, que nous n'en avions pas encore vu. Le patron en était heureusement bien approvisionné et nous les distribuait avec plaisir, jouissant de notre surprise devant de si beaux fruits.

Arrivée à Majorque. Après trois jours de navigation, nous arrivâmes au port tant désiré, mais papa qui n'avait pu être informé de notre arrivée ne s'y trouvait pas comme nous l'avions espéré; heureusement, nous y vîmes des soldats valaisans qui s'empressèrent de nous faire connaître la demeure, bien connue d'eux, de leur chirurgien-major et d'y transporter nos effets de voyage.

Sorti pour visiter ses malades, papa avait ordonné à son assistant (domestique) d'aller le prévenir de notre arrivée dès qu'elle aurait lieu, ce qui fut fait aussitôt après notre entrée dans la maison où papa avait arrêté un logement provisoire; alors maman, qui avait eu la précaution de se munir du portrait de mon grand-père, Pierre Robatel, sachant combien le portrait de ce vénérable vieillard serait agréable à son mari, n'eut rien de plus pressé que de le sortir de la caisse qui le renfermait et de le placer sur la porte de la chambre de papa, afin qu'à son retour il pût jouir de l'agréable surprise de revoir son père, au moins en peinture très ressemblante. Et hélas! depuis son départ du pays, mon père n'a pas revu le sien autrement... Le domestique qui s'était pressé d'aller avertir papa de notre arrivée ne tarda pas à

revenir nous dire qu'il en était suivi de près et, en effet, un petit quart d'heure plus tard, nous eûmes le bonheur d'être serrés dans les bras de ce bon père bien réjoui de son côté de revoir sa famille et content de se voir possesseur du portrait de son père.

Pour obtenir ce portrait, ma mère avait dû user d'une ruse bien pardonnable : elle avait inutilement prié son beau-père de poser devant un peintre, mais elle en a trouvé un assez habile qui n'a eu besoin que d'une demi-heure pour transmettre sur sa toile les traits de ce vénérable vieillard, alors âgé de septante-six ans ; ce fut un nommé Cortey, de Bagnes, à qui il n'a fallu que le temps que l'on met à prendre un frugal déjeuner pour faire, sans que mon grand-père s'en doutât, le portrait qui devait être si agréable à tous ceux qui l'ont connu.

Mon père, étant seul jusqu'à notre arrivée, n'avait pris qu'un petit logement suffisant pour une seule personne, mais qui ne l'était plus pour cinq ; aussi, il ne tarda pas à en prendre un plus spacieux dans la rue (*calle de la Merced*), où il loua d'un juif un vaste logement dont la disposition est encore parfaitement présente à ma mémoire : une belle cour de laquelle on arrivait, par un superbe escalier à balustrade en fer, à une grande salle bien éclairée par deux balcons, l'un sur la cour et un plus grand sur la grand-rue ; trois belles chambres à coucher aboutissaient à cette salle terminée par une belle cuisine près la salle à manger donnant sur une grande terrasse garnie d'une treille où pendaient toutes les années d'excellents raisins muscats ; grand galetas régnaient sur toute la maison ; on pouvait même aller facilement sur le toit dont la couverture faite en tuiles était disposée en forme de terrasse ornée de vases à fleurs et d'où l'on dominait sur les maisons voisines et sur une partie de l'île, y jouissant de son beau climat. Que de fois j'ai pensé à ce beau pays ! On y a l'agrément de manger de belles cerises et une infinité d'autres beaux fruits dès la fin d'avril, tant la température y est propice au développement de tous les produits de la terre ; ceux de nos soldats qui conservaient le goût de la culture des champs obtenaient facilement en temps de paix la permission de se placer comme valets de ferme où ils trouvaient à satisfaire ce goût si naturel aux Valaisans ; ils en étaient quittes en laissant quelques piécettes par

mois aux camarades qui les remplaçaient dans le service militaire, d'ailleurs peu fatigant dans cette belle et bonne garnison de Palma... Pour peu que la saison devînt plus chaude, on avait l'agrément de prendre des bains de mer, dont tous ceux qui en ont joui connaissent les avantages, principalement les nageurs; aussi, nous n'avons pas tardé, mon frère Maurice et moi, à nous mettre à même de nous donner cette jouissance et nous n'eûmes pas à aller loin pour trouver un maître de natation, car notre père connaissait cet art à fond; c'est donc de lui que nous l'avons appris; mon père poussait quelquefois le plaisir de nager jusqu'à deux lieues du port; c'est sur l'avis donné par des marins qu'il pourrait, tôt ou tard, faire la rencontre des requins, qu'il cessa d'avoir cette témérité. Dans l'espace de huit ans passés dans cette île, le régiment n'y a vu tomber de la neige que deux fois; ce fut un grand bonheur pour nos Valaisans d'en revoir et même de s'y rouler, tant il leur était agréable non seulement de la voir, mais aussi de la toucher.

Ce fut dans la maison de la rue de la *Merced* que naquirent un nouveau frère nommé Josen, qui eut pour parrain M. le colonel Gard, alors capitaine, et ma sœur Henriette, dans les années 1797 et 1799. Je ne me rappelle pas [lequel est] l'aîné; ce fut M. Henri de Preux, aussi capitaine, que cette sœur eut pour parrain; elle a survécu de longues années à ce frère mort accidentellement frappé à la tête par une parcelle de rocher que des chèvres ont fait rouler sur lui peu d'années après être venu en Valais, comme sera expliqué plus loin⁸. Mais pour ne pas anticiper sur ce que j'aurai à dire sur ce triste événement, je poursuis ma narration de ce qui a eu lieu avant.

La Révolution française n'avait pas envoyé des émigrés en Suisse seulement; un grand nombre d'entre eux s'étaient aussi rendus en Espagne et il y en avait quelques centaines tant prêtres que laïques à Palma; on y avait même organisé le régiment de Bourbon, composé en grande partie de Bretons et de Vendéens; le général marquis de Saint-Simon en était le chef. Parmi les officiers, il y en avait plusieurs dont mon père eut l'occasion de faire

⁸ p. 45.

la connaissance, les ayant traités dans leurs maladies, entre autres M. Corday, frère de la célèbre Charlotte qui a donné la mort au hideux Marat ; plus M. le capitaine Duvivier, habile chasseur, et plusieurs autres dont je ne me rappelle plus les noms.

Parmi MM. les ecclésiastiques, je me rappellerai toute la vie ceux qui voulurent se charger de mon éducation et de celle de mon frère Maurice, et qui étaient logés chez nous :

1^o M. Cramouille, des environs de Rennes en Bretagne, sous lequel nous apprîmes un peu de latin, de calcul et surtout le catéchisme ; mais désirant un plus grand nombre d'élèves qu'il trouva dans une autre famille, il nous quitta et eut pour successeur :

2^o M. l'abbé Caseau, de Pau dans les Basses-Pyrénées, qui ajouta aux précédentes leçons la connaissance de l'alphabet grec ; ces leçons commençaient sous l'un et l'autre de ces messieurs après avoir entendu leur messe que nous avions à servir sous leur direction.

3^o Outre ces abbés, nous avions aussi un maître d'écriture, M. Fromont, alors laïque, mais qui est aussi entré dans le sacerdoce plus tard ; c'était un parfait calligraphe, doué aussi d'une belle voix pouvant de plus donner d'excellentes leçons de musique vocale ; mais nous nous sommes contentés de ses leçons d'écriture dont il nous laissait des modèles de la plus grande beauté que nous n'avons que bien médiocrement copiés.

Quant à la musique, nous préférâmes l'instrumentale, nos voix ne se prêtant pas à pouvoir imiter celle de M. Fromont qui était d'une grande perfection. Quand il en avait le temps, notre bon papa qui avait un excellent piano nous donnait des leçons de cet instrument qu'il touchait très agréablement. Mon frère Maurice prenait en outre des leçons de violon du maître de musique du régiment : un Saxon nommé Gerschener, qui avait le talent de jouer de tous les instruments, mais qui excellait surtout sur le piano, et c'est quand il venait se placer devant celui de mon père que l'on jouissait de son admirable talent. Nous avons vu partir avec regret cet excellent ami de notre famille. Et voici comment il a quitté le régiment : on avait annoncé un grand concert qui devait avoir lieu à Barcelone ; désirant y assister, Gerschener demanda un congé de quinze jours que le colonel lui refusa sans

consulter le corps des officiers qui se cotisaient pour faire de beaux appointements à un si bon maître de musique et qui auraient tout fait pour le retenir ; mais froissé par le refus du colonel, Gerschener donna sa démission et se rendit au concert où il avait été chaudement invité. Nous n'avons plus eu de ses nouvelles depuis lors ; mais la musique du régiment continua à jouer les marches de sa composition que les amateurs entendaient toujours de préférence. A la messe de l'aumônier, on avait l'avantage de l'entendre touchant de l'orgue alternativement avec les musiciens du régiment, ses élèves.

Quoique moins fort musicien que Gerschener, mon père touchait, comme je l'ai dit, avec beaucoup de talent les sonates de Pleyel et de Mozart. Un jour que j'étais en retard pour assister à la messe du régiment, j'entrai dans l'église des religieuses de la Visitation dont papa était le médecin ; j'y fus surpris d'y entendre exécuter de la musique dont je croyais mon père seul possesseur et, rentré à la maison, je lui ai demandé s'il avait prêté de ses cahiers à ces bonnes religieuses. Tout fut expliqué en me disant qu'étant allé visiter une de ces dames qui se trouvait malade, la supérieure le sachant savant musicien l'avait prié de toucher leur orgue pendant la messe qu'on allait dire pour le couvent, et il s'était prêté volontiers à procurer cette distraction à ces dames.

Dans nos jours de vacances, nous allions volontiers, Maurice et moi, à la chasse, munis de fusils proportionnés à nos âges de dix à douze ans ; le pays était assez giboyeux, mais à cet âge on se contente ordinairement de tirer sur des moineaux qui étaient nombreux dans l'île. Un jour, nous eûmes le bonheur d'avoir quelque chose de mieux. Ayant rencontré M. le capitaine Duvivier dont j'ai parlé plus haut, il vint à nous et, nous saluant d'un « Bonjour, mes petits amis, vous chassez aussi, mais que vois-je ? Vous n'avez dans vos gibecières que des petits oiseaux ? Venez avec moi, je les garnirai un peu mieux », il ne tarda pas en effet à voir son chien en arrêt devant un lièvre qui, grâce à l'adresse de ce bon et généreux capitaine, fut bientôt dans ma gibecière. Un instant après, son chien eut à nous apporter deux perdrix, puis un canard tiré à une grande distance. M. Duvivier ne l'aperçut qu'au moment où il venait de prendre une prise de tabac ; elle

ne fut pas perdue, mais à peine passée dans son nez et son index remis sur la détente de son fusil, que le canard couché en joue tomba et vint tenir compagnie à ce que nous avions déjà dans nos gibecières. On peut juger combien nous étions fiers de rentrer en ville avec une si belle capture. Les passants disaient : « Voyez ces jeunes Suisses ; ils savent déjà bien faire usage de leurs fusils ; ils ont tué un lièvre, des perdrix et un canard ! » Nous le leur laissons croire, mais arrivés à la maison, papa comprenant que nous n'avions pas tué tout ce gibier et qu'il nous avait été donné, nous demanda de qui nous le tenions, et ayant raconté notre rencontre avec M. Duvivier, nous fûmes envoyés chez lui pour l'engager à venir manger son civet.

Nous avons pour domestique un Bernois nommé Bœgli, grenadier d'une force prodigieuse qui faisait l'admiration des voisins, dont un était menuisier chez lequel on était allé emprunter des bancs de son métier ; et comme ses ouvriers se disposaient à se mettre deux pour en porter un, Bœgli qui était bien aise de faire connaître sa force, leur dit : « Comment ? Vous vous mettez deux pour porter un banc ! » Et comme il fallait deux bancs, il s'empara d'un second et l'ayant placé sur celui qu'on avait préparé, et, quoique très lourds, il les plaça ainsi réunis sur ses épaules et les transporta à lui seul jusque dans notre salon où on avait le projet de jouer une petite comédie.

Mais nous avons comme locataire un officier (M. Guillaume Du Fay) doué d'une force plus prodigieuse encore. Il était allé en Amérique, mais sachant que le Valais, son pays, avait formé un régiment au service de l'Espagne, il s'était empressé d'y demander un emploi ; arrivé à Majorque, il obtint de mon père une chambre dans la maison et devint par ce moyen, ainsi qu'il le désirait, notre plus proche voisin. Nous ne tardâmes pas à être témoins de différents tours qui indiquaient de sa part autant de force que d'adresse. En voici quelques exemples : 1° il introduisait chacun de ses petits doigts dans un canon de fusil de munition dont les crosses touchaient le plancher et les soulevait jusqu'à leur position horizontale d'en joue, quoique ces crosses fussent chargées d'un troisième fusil ; 2° un autre tour consistait à placer un verre plein d'eau sur un gros fauteuil qu'il saisissait d'une seule

main par un pied et le soulevait à hauteur d'appui, sans verser une goutte du contenu dans le verre !

Cette force exceptionnelle était quelquefois prouvée hors du logis. Un jour que M. Du Fay était allé se promener sur le port avec un de ses collègues, ils parcouraient, pour mieux juger de la beauté des navires qui y étaient, le quai le plus rapproché de la mer dans laquelle ils seraient inmanquablement tombés l'un et l'autre vu la maligne intention d'un cocher conduisant en berline des dames qui désiraient aussi voir le port ; ce cocher ne se doutant pas du rude adversaire qu'il allait rencontrer fit faire à la berline un mouvement qui témoignait visiblement de son intention de faire tomber dans l'eau les deux officiers suisses peu désireux de prendre ce bain ; celui qui accompagnait M. Du Fay l'engageait à se mettre à l'écart pendant qu'on en avait le temps, mais il lui dit : « Laissez ce drôle venir à ma portée, je vais vous faire voir comment il sera corrigé de son peu de respect envers des officiers. » Il ne tarda pas à joindre l'action aux paroles : la berline attelée de deux chevaux allant au trot étant arrivée à la hauteur de M. Du Fay, celui-ci arrêta cet attelage d'une main ; de l'autre, enlevant ce méchant cocher de dessus sa selle et saisissant son fouet, il lui en donna plusieurs coups ; il ne cessa de le frapper qu'à la prière des dames qui étaient dans la voiture et qui demandèrent grâce pour leur cocher. M. Du Fay se rendit avec courtoisie à leur demande, mais en leur insinuant qu'il espérait que la correction qu'il venait de lui infliger le rendrait plus attentif une autre fois.

Dans une autre circonstance, il fut heurté par un autre homme à cheval sur un mulet. M. Du Fay, qui se trouvait en grande tenue dans ce moment, fut si irrité de la maladresse de ce cavalier (dans lequel il voyait d'ailleurs une intention aussi malveillante que celle du cocher susmentionné) qu'il asséna un si fort coup de poing à ce cavalier que celui-ci alla rouler, lui et son mulet, sur le pavé. Je fus témoin de ce fait. Quoique d'un caractère assez pacifique, s'il arrivait en jouant aux cartes que le jeu lui fût continuellement contraire, il saisissait le jeu entier et en déchirait toutes les cartes quoique réunies en un seul paquet, ce qui indiquait une force extraordinaire dans ses doigts, entre lesquels il

cassait aussi facilement les noix ou noisettes les plus dures que l'on cassait la chose la plus fragile, telles que les amandes à coques molles, etc.

Il y a chaque année plusieurs fêtes célébrées avec plus ou moins de magnificence selon le saint du jour. Lors de la fête d'un patron d'une paroisse, toute la rue qui en fait partie est tapissée du haut en bas de chaque maison et cela plusieurs jours de suite, mais plus splendidement le jour de la procession qui a lieu le jour même du patron.

Le 31 décembre de chaque année, la garnison se divise en deux camps pour célébrer l'entrée du roi Jacques d'Aragon qui, à pareil jour (dont on fait l'anniversaire), pénétra dans l'île de Majorque, en chassa les Maures qui s'en étaient rendus possesseurs. Une moitié des troupes escorte le représentant du roi, l'autre moitié reste sur les remparts pour exécuter un simulacre de défense finissant par celui de la fuite des Mahométans; on voit à un angle des murs de l'église de *San Miguel* (Saint-Michel) un trou d'où, selon une légende du pays, sortait une énorme chauve-souris qui mordait les Maures et ne faisait aucun mal aux Espagnols. On a soin de placer près de ce trou, les 31 décembre, une gravure représentant cette chauve-souris et son fait. C'est d'ordinaire un des plus riches seigneurs de l'île qui a l'honneur d'y représenter ce roi.

Il y a aussi une espèce de tournoi qui n'a lieu que quatre fois par siècle, soit tous les vingt-cinq ans, par raison d'économie, car les acteurs y déploient tant de richesses qu'après ces réjouissances publiques, ils se trouvent endettés pour une dizaine d'années; ils y font figurer les dieux et déesses de la mythologie devant lesquels ils se livrent à des jeux d'équitation qui exigent une grande adresse et dont les cavaliers espagnols se tirent avec grande habileté quoique montés sur des chevaux très ardents. Ces jeux (qui se prolongent assez avant dans la nuit et durent tout le temps de carnaval où on se livre à toutes les folies du paganisme qui en est la source) sont enfin terminés par un éclairage aux torches de résine pendant lesquels les seigneurs majorquins, suivis de leurs valets porteurs de corbeilles pleines d'œufs de cire remplis d'eaux de senteurs de toutes les essences, y puisent à pleines mains

pour les jeter aux dames de leurs pensées qui n'ont pas oublié de venir assister à ces exercices ; ces œufs brisés sur les balcons où siégeaient ces dames y répandent une odeur enivrante qui se fait sentir pendant plusieurs jours sur la grande place des Bornes où ont eu lieu toutes ces folies du carnaval qui, ainsi que cela se pratique dans tout pays catholique, est suivi du mercredi des Cendres où les ministres du Seigneur nous rappellent que nous ne sommes que poussière et destinés à nous occuper de choses graves et non aux folies mondaines qui n'ont fini un mardi gras que pour recommencer, hélas ! malheureusement l'année suivante.

Dans la semaine sainte, on pend dans plusieurs rues de Palma un mannequin plein de paille, représentant Judas Iscariote, auquel on met le feu le samedi au bruit des cloches, et ces mannequins réduits en cendres dans l'espace de quelques minutes, il n'en est plus question jusqu'à l'année suivante où on recommence les mêmes extravagances. Ce qui était plus religieux pendant cette semaine sainte, c'était de voir les sentinelles de tous les postes porter leur fusil, le canon renversé en signe de deuil ; plus, à l'heure de l'angélus du soir, les officiers comme les soldats réciter la prière à laquelle vous invitent les cloches de toutes les églises ; les voitures rentrant des promenades aussi bien que celles des simples paysans s'arrêtaient où elles se trouvaient dès que leurs conducteurs entendaient cet avertissement de dire cette prière. Heureux temps !

Pendant l'année 1800, ma mère revint en Valais à l'époque où les troupes françaises venaient d'entrer en Suisse sous les ordres de Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, qui, après avoir aidé le canton de Vaud à secouer le joug des Bernois, voulait pénétrer en Italie par le mont du Grand Saint-Bernard ; je renvoie le lecteur au livre de l'histoire du Valais que je tiens de son respectable auteur, M. le chanoine Boccard, où on trouve des détails très intéressants de ce passage des armées françaises⁹.

Ma mère, rentrée dans sa maison à Saint-Maurice, eut comme tous les autres propriétaires à loger de ces soldats qui allaient

⁹ F. Boccard, *Histoire du Vallais avant et sous l'ère chrétienne jusqu'à nos jours*, Genève, 1844, pp. 268 et suivantes.

donner ou recevoir la mort à Marengo... Le but principal de ce retour de ma mère en Valais était d'y reprendre le fils qui était resté en nourrice à Vérossaz [Gaspard I] et qu'elle nous amena aussi à Majorque; mais ce pauvre enfant ne tarda pas à y être atteint d'une petite vérole maligne qui nous l'enleva en peu de jours; on ne pratiquait pas encore la vaccine alors; nos parents n'eurent pas beaucoup à craindre pour nous la contagion de cette maladie: Maurice, Joséphine et moi avions eu avant notre départ du pays une bénigne variole prise en jouant avec des enfants qui en avaient en grande quantité, mais de la meilleure qualité, dont nous ne tardâmes pas à être couverts de la tête aux pieds; c'est ce qui nous a préservés d'être atteints de celle dont est mort ce pauvre Gaspard, qui fut enseveli dans l'habit religieux des moines de la *Merced* dont nous étions les plus près voisins. Il est d'usage à Majorque d'ensevelir ainsi les morts.

Peu après ce retour de ma mère à Majorque, accompagnée d'une domestique prise à Mâcon comme cuisinière plus convenable pour papa que celles de l'île qui ne préparaient les aliments qu'à leur guise, le régiment ayant dû changer de caserne et comme chirurgien-major ayant à y faire de fréquentes visites, mon père se vit obligé de changer de logement et d'en prendre un plus rapproché de nos soldats; nous quittâmes donc la maison où nous avions passé environ cinq ans, pour en prendre un rue de la Piété (*calle de la Piedad*), qui était aussi plus à proximité de l'hôpital général où mon père avait pareillement de fréquentes visites à faire et, par le fait, nous nous trouvions à même de faire un cours d'anatomie comme le désirait papa qui avait déjà commencé à nous en faire faire les études préliminaires; mais, parvenus à la partie connue sous le nom de myologie, nous y prîmes un tel dégoût, Maurice et moi (surtout à l'aspect des cadavres de nos soldats), que nous renonçâmes à assister aux dissections opérées dans cette salle d'anatomie. Nous préférâmes apprendre la langue allemande qui était celle de la plupart des soldats du régiment, parmi lesquels il y avait aussi un bon nombre de Hongrois; et ceux-ci s'exprimaient assez bien en latin quand ils venaient consulter leur chirurgien-major. Pour apprendre l'allemand, nous eûmes recours à un émigré alsacien (M. Sycaty) des environs de

Strasbourg ; MM. les abbés qui avaient été nos professeurs jusqu'à notre changement de logement étaient rentrés en France à l'avènement de Napoléon I^{er} sur le trône où il débuta par le rappel de tous les émigrés qui voulaient rentrer dans leur patrie... M. Sycaty n'étant pas des plus pressés de servir Napoléon, ce à quoi il eût été obligé comme laïque célibataire, était resté à Majorque et nous pûmes profiter de ses leçons jusqu'à la fin de 1802. C'est dans cette année que naquit¹⁰ dans cette île un autre frère auquel fut donné le nom de Gaspard en remplacement de celui que nous avons perdu deux ans avant. Vingt mois après naquit encore un autre frère dont je fus le parrain conjointement avec notre cousine Claudine Seydoux, qui était venue nous rejoindre pour être dame de compagnie de notre bonne maman et qui m'aïda à tenir sur les fonts baptismaux de l'église Sainte-Eulalie ce nouveau frère qui y reçut les noms de Louis, Claude, Frédéric¹¹. Ce dernier nom fut celui dont nous l'appelions habituellement. Il est aussi mort accidentellement en Valais avant d'avoir atteint sa cinquantième année et après avoir exercé pendant vingt-cinq ans la carrière de géomètre, dont il avait fait l'apprentissage à Besançon sous la direction d'habiles arpenteurs qu'il suivait dans leurs travaux pour établir le cadastre dans le département du Doubs, pendant que j'y commandais le dépôt de nos recrues en 1825¹² ; mais cette date me rappelle que j'anticipe et je reviens aux événements survenus à Majorque, c'est-à-dire à l'année 1802.

C'est vers cette époque qu'arriva dans cette île un ministre de don Carlos IV (M. Jovellanos) qui (pour avoir osé faire voir à son roi combien il était la dupe de Manuel Godoy, dit le prince de la Paix, son favori ou, pour mieux dire, celui de la reine [Marie-Louise]) avait été victime d'un coup d'État, saisi par ordre de ce parvenu et conduit au château de Bellver qui domine sur la ville de Palma. Son Excellence habituée à une vie active ne tarda pas à tomber malade dans ce fort gardé par une compagnie du régiment ; mais informé par les officiers dont Son Excellence était continuellement accompagnée, de la réputation acquise par mon

¹⁰ N. de l'A. : « Le 10 avril 1802. »

¹¹ N. de l'A. : « C'est en l'année 1804 qu'est né mon frère Frédéric. »

¹² Voir pp. 210-211.

père, il les engagea à l'appeler pour lui donner des soins. Mon père, ayant de suite reconnu que cette indisposition ne provenait que du manque d'exercice en plein air, s'empressa de demander au général Vilallonga, alors gouverneur de l'île et son ami, l'autorisation pour l'illustre prisonnier de faire tous les jours une promenade hors du château, ce qui fut immédiatement accordé sous la condition que ce serait toujours en compagnie d'un des officiers détachés dans ce fort. Cette faculté de sortir en plein air contribua puissamment et en peu de jours à rétablir ce haut personnage en parfaite santé... Quoique prisonnier d'Etat, M. Jovellanos jouissait d'une grande fortune; ses rentes s'élevaient à trente piastres (*duros*) par jour dont il usait généreusement; à cette jouissance il aimait joindre celle de la lecture des journaux français auxquels mon père était abonné, ce qui lui procurait l'avantage de les lui communiquer. C'était Maurice ou moi qui était chargé d'en être le porteur les jours de vacances. La première fois que je fus envoyé pour cette commission, mon père m'avait bien recommandé de dire « Votre Excellence » et non pas « Vous » en parlant à ce ministre qui conservait ce titre quoique prisonnier d'Etat; mais oubliant la recommandation de papa, dès que je vis le ministre, je m'en approchai et lui dis: « Papa *vous* envoie, eh! non pas *vous*, à *Votre Excellence*, ces journaux », et comprenant que l'on m'avait fait la leçon, il se mit à rire, me faisant une caresse pour me tranquilliser sur mon oubli; et appelant son majordome ou intendant, il lui dit en castillan: *Don Domingo, vea Usted si hay algunos biscochos en el castillo y delos Usted a estos jovenes hijos de Don Jayme*¹⁸. Et aussitôt mes poches et celles de mon frère furent remplies de toutes sortes de bonbons. Cette première fois, nous étions allés ensemble porter les gazettes qui étaient une agréable distraction pour ce seigneur privé dans ce moment de toute autre correspondance. Ce ministre prisonnier d'Etat ne pouvait recevoir aucun papier, pas même les journaux, qu'après avoir été examinés par l'officier commis à sa garde... Je me rappelle qu'un jour que je présentais les papiers publics à Son Excellence, elle me fit signe

¹⁸ N. de l'A. : « Voyez s'il y a dans le château quelques biscuits et donnez-les à ces jeunes fils de don Jayme ; on ne nommait pas mon père autrement. »

de les remettre d'abord à l'officier qui était de garde près de sa personne (c'était le lieutenant Lager), qui crut faire acte de politesse en priant l'illustre prisonnier d'accepter directement les papiers que je présentais ; mais le ministre, prenant un ton de commandement tout prisonnier qu'il était, lui dit : « M. l'officier, faites votre devoir ; votre consigne consiste à examiner tout ce qui m'est présenté ici. » Il est bien entendu que cet officier dut obéir...

La rue de la *Piedad* où nous demeurions alors prenait son nom d'un couvent de religieuses qui était en face de notre logement ; les filles repentantes d'une vie licencieuse étaient admises dans ce couvent ou instruites par les religieuses dont la vie exemplaire les convertissait en peu de temps ; il n'était même pas rare d'en voir rester au couvent.

Nous avions l'honneur, mon frère Maurice et moi, de servir la messe que l'aumônier de ces dames venait célébrer tous les matins dans leur église qui sera toute ma vie l'objet d'un doux souvenir, car ce fut dans cette église de la *Piedad* que nous eûmes le bonheur de faire notre première communion à laquelle nous avions été préparés par MM. les abbés qui avaient été nos professeurs jusqu'à notre passage dans cette nouvelle rue. M. Sycaty, quoique laïque, nous continua en bon chrétien les leçons indispensables pour nous présenter convenablement à la sainte table ; nous étions d'ailleurs à une époque où la religion catholique était rigoureusement observée dans toute l'Espagne, mais surtout dans cette belle île de Majorque.

Fin de 1803, ébloui par l'attrait qu'avait toujours eu pour moi l'uniforme militaire, surtout avec l'espoir d'y joindre l'épaulette d'officier (il était permis d'y prétendre aux fils des capitaines dont mon père avait le rang), ce bon papa voyant mon penchant pour l'état militaire, sollicita pour moi un emploi de cadet audit régiment de Courten ; il me fut accordé par le ministre de la Guerre le [18] novembre 1803¹⁴. Je fus aussitôt équipé comme les

¹⁴ N. de l'A. : « Voir les copies de mes brevets. » Voir aussi les états de service de Robatel, p. 269.

officiers avec l'épée au côté, mais je n'avais que l'aiguillette et devais, avant de porter l'épaulette, faire le service de simple fusilier, puis des grades de caporal, sergent, fourrier, sergent-major, jusqu'à connaissance entière des fonctions inhérentes à chacun de ces grades.

Ma première garde fut faite à Palma à la porte Sainte-Catherine. Mon père, s'étant informé de l'heure de ma faction, vint à l'heure indiquée avec ma mère se dirigeant à une promenade hors de cette porte, et me voyant placé devant la guérite ils s'approchèrent pour s'informer comment je me trouvais dans ce nouvel état ; la consigne étant donnée de ne pas parler étant en faction, je leur répondis d'un air sérieux qui les fit sourire : « Je ne parle pas étant en sentinelle ». En descendant de cette première garde, je fus atteint pour la seconde fois de la rougeole avec fièvre scarlatine qui me fit garder le lit pendant une quinzaine de jours. C'est en relevant de cette maladie que je tins mon frère Frédéric sur les fonts baptismaux comme j'en ai fait mention plus haut ¹⁵.

Dans notre logement, rue de la *Piedad*, aussi spacieux que celui de la *Merced*, il y avait de plus un jardin, ce qui était un grand agrément, surtout pour ma mère qui, en vraie Valaisanne, aimait beaucoup jardiner. Quant à moi, je faisais de ce jardin ma place d'exercice pour le maniement des armes dont un sergent du régiment venait me donner des leçons ; je recevais d'un autre sergent du génie espagnol des leçons de mathématiques qui avaient été précédées de celles d'arithmétique reçues du *padre* Miguel, révérend capucin, mais qui était décédé, ce qui avait obligé papa à recourir à ce sergent du génie. Nous avons eu à titre d'exercices jusqu'à un maître de danse, mais ce ne fut que pour peu de temps, ne nous sentant (Maurice excepté) aucun goût pour la danse.

Nous venions d'ailleurs d'apprendre la mort du grand-papa, ce qui fit désirer à mon père de demander un congé pour revenir au pays afin d'y assister à des arrangements de famille auxquels il était convié par son frère François et sa sœur, ma tante Barbe. Toute la famille, moins moi, s'embarqua donc pour revenir par Marseille en Valais et je restai seul de la maison au régiment,

¹⁵ p. 38.

mais bien recommandé à MM. les capitaines Joseph Gard et Henri de Preux, qui honoraient mes parents d'une affection de vrais compatriotes et m'en témoignaient à moi-même une vraiment paternelle; je n'étais d'ailleurs qu'un pauvre cadet n'ayant que la solde des grades dont je remplissais les fonctions, ce que je faisais du reste de manière à mériter l'estime de mes supérieurs et surtout celle des bons capitaines auxquels j'avais été chaleureusement recommandé par mon bon père, qui ne tarda pas à m'écrire pour m'annoncer son arrivée en Valais et me donner des détails sur les incidents de son voyage qui méritent de trouver place ici.

Peu après s'être embarquée, la famille risqua d'être prise par des pirates. Mon père fut prévenu par le patron qu'un corsaire suivait sa barque de près et qu'il se voyait forcé de la diriger de manière à pouvoir arriver sous la protection d'un fort dont les brigands n'oseraient pas trop s'approcher; c'est ce qu'on put heureusement effectuer. On se rapprocha d'un fort dont les canons eussent foudroyé le corsaire s'il ne s'en était écarté à grande distance... La nuit étant venue et la mer commençant à s'agiter, on préféra prendre terre, et comme on se disposait à allumer un feu de bivouac, on ne fut pas peu surpris d'y voir arriver deux marins aux allures hardies qui demandèrent aux matelots chargés de la conduite de papa et de sa famille, s'ils n'avaient pas avec eux un chirurgien. Mon père entendant la question demanda à son tour à ces deux marins pour qui ils avaient besoin d'un chirurgien. — «C'est pour notre capitaine qui souffre depuis quelques heures d'une forte colique; nous ne sommes qu'à peu de distance d'ici et comme vous près d'un bon feu à terre». Puis comme un geste de leurs mains indiquait la place de leur débarquement qui n'était autre que celle où on avait vu descendre les pirates, il était positif que c'était pour leur chef qu'on réclamait le secours d'un médecin. On conçoit que ma mère, mes frères et sœurs, témoins de ce dialogue, voyant papa prendre sa petite pharmacie portative et se disposer à se rendre auprès d'un tel malade, étaient dans une vive inquiétude d'une démarche qui pouvait être considérée comme imprudente; mais, outre le sentiment d'humanité et de charité

chrétienne qui veut que nous fassions du bien même à nos ennemis, papa avait aussi l'espoir qu'en soulageant celui-ci, il en obtiendrait l'assurance de n'en être plus poursuivi, et il s'empressa de suivre ceux qui venaient réclamer son assistance qui, au bout d'une petite heure de marche, arrivèrent en côtoyant la mer près d'un bon feu où un homme se roulait par terre en proie aux plus violentes coliques, dites miserere, mais dont il fut débarrassé comme par enchantement au moyen de quelques gouttes anodines d'Hoffmann !... Se trouvant si subitement soulagé, ce soi-disant capitaine voulut immédiatement récompenser son libérateur ; mais mon père, ne voulant pas recevoir d'argent, sans aucun doute volé¹⁶, lui répondit : « Je ne vous demande pour prix de cette prompte guérison que la promesse de ne plus nous poursuivre quand nous nous remettrons en mer ». — Il répondit : « Je vous en donne ma parole d'honneur ». Ce dernier mot sortant d'une telle bouche fit sourire mon père, mais ce pirate ne fut pas ingrat et eut à cœur de tenir sa promesse ; il se mit bien en mer en même temps que le bâtiment qui transportait mon père et sa famille en le suivant même d'assez près pour renouveler les inquiétudes causées la veille, mais voyant qu'on se disposait à reprendre terre, le pirate fit un changement de direction pour prouver qu'il ne voulait pas être le persécuteur de son bienfaiteur.

M. le capitaine Gard, devenu quelques années plus tard un des chefs distingués du régiment, y avait auprès de lui son fils, M. Maurice, et un neveu, M. Nicolas Riche, qui étaient mes plus intimes amis ; ce dernier n'est arrivé au régiment qu'en 1804, à Barcelone dont nous formions la garnison de moitié avec un régiment de cavalerie espagnole et avec des soldats de la marine ; nous occupions la caserne de Barceloneta placée sur le port ; les officiers avaient aussi leur logement dans un bâtiment attenant à cette caserne et appelé le pavillon de MM. les officiers qui y avaient chacun sa chambre meublée du strict nécessaire, c'est-à-dire d'une table, trois ou quatre chaises, un petit lit de sangle. C'est, étant à Barcelone, que j'ai reçu mon brevet de sous-lieute-

¹⁶ N. de l'A. : « Sur l'insistance de cet homme à vouloir que mon père acceptât quelque chose de lui pour se souvenir que même un pirate sait tenir la parole donnée, il en reçut une boîte de thé de la Chine, l'envisageant comme chose utile à d'autres malades. »

nant daté du 21 août 1804¹⁷, me faisant prendre rang d'ancienneté entre les deux cousins susnommés, Maurice Gard et Nicolas Riche. Je l'ai reçu avec grande joie, comme bouquet de ma fête de cette année.

Mon père n'était pas encore rentré de son congé, et lorsqu'il arriva à Barcelone, j'en étais parti depuis quelques mois avec la compagnie de Lavallaz, deuxième du second bataillon dont je faisais partie et celle de M. Alexis de Werra pour aller en détachement à Lerida, assez grande ville située sur la route de Barcelone à Madrid. M. de Werra commandait ce détachement à Lérida. J'y recevais fréquemment des lettres de mon père qui s'empressait de me communiquer celles qu'il recevait de la famille restée au pays. J'appris, entre autres choses intéressantes mais en même temps très contrariantes, que ma mère avait pris la détermination de faire l'échange de sa jolie propriété à Saint-Maurice contre la campagne dite la Verrerie, sur territoire de Martigny appartenant à mon parrain, M. Pittier. Nous avons eu bien des motifs de regretter cette décision de ma mère, qui n'avait (cela va sans le dire) terminé cet échange qu'avec le consentement de son mari à qui elle avait su faire entrevoir de grands avantages de cet échange, mais la suite n'a que trop prouvé qu'elle s'était fait illusion ! M. Pittier n'avait pas déclaré les hypothèques pesant sur ses propriétés et, par un sentiment de délicatesse, mon père n'avait pas fait courir des mandats pour s'assurer si la Verrerie en était exempte, comme l'assurait l'ancien propriétaire, qu'on ne songeait pas à inquiéter, le sachant parfait avocat avec qui on craignait d'entamer un procès. Mais, sitôt après sa mort, ses créanciers s'adressèrent au nouveau propriétaire pour être payés. Mon père eut beau faire comprendre que la Verrerie n'était pas la seule propriété de M. Pittier et que rien n'indiquait que ce soit celle qu'il avait acquise de lui qui fût grevée d'hypothèques, car les limites n'y étant pas inscrites on ne pouvait avoir recours sur lui qui s'était d'ailleurs acquitté envers M. Pittier, ainsi que le prouvaient les quittances de celui-ci. Et mon père eut d'abord gain de cause en première instance, mais cette discussion portée devant

¹⁷ Les états de service de Robatel portent la date du 12 août. Voir p. 269.

le tribunal de Sion avec indication de limites ajoutées après coup par l'avocat adverse avec autant d'adresse que de perfidie, il en résulta pour mon père l'obligation de payer la dette non acquittée de son vivant par M. Pittier¹⁸. La susdite Verrerie a donc été payée le double de ce qu'elle vaut. Pour revendiquer ses droits, il eût fallu dès lors recommencer un nouveau procès, dont mon père, homme équitable au plus haut degré, avait toujours la plus grande horreur. En effet, on sait quand on commence un procès, mais en Valais on en voit rarement la fin !

Après cet échange de propriétés, ma mère est restée à la Verrerie avec mes frères et sœurs alors existants, sans prévoir les désagréments dont je viens de faire la relation ci-contre, qui ne se firent sentir que plusieurs années plus tard, c'est-à-dire après la mort de M. Pittier. Elle y avait déjà éprouvé le chagrin de la perte de son fils Joson dont j'ai commencé à parler¹⁹. Cette perte nous fut d'autant plus sensible que cet adolescent était doué de la plus heureuse physionomie ; la chute d'une grosse pierre sur sa belle tête ne l'a pas tué sur le coup ; il a vécu plusieurs jours souffrant ses douleurs avec une patience tout angélique qui faisait l'admiration de tous ceux qui l'entouraient.

Mon père était donc revenu seul au régiment alors à Barcelone, mais pendant que je me trouvais détaché à Lerida, à l'époque où M. le colonel Elie de Courten venait d'être admis à la retraite, fin de 1804. Ce fut M. Charles de Preux, lieutenant-colonel, qui devint colonel. Il avait l'habitude d'inviter à sa table, non seulement les officiers rentrant de détachement, mais aussi ceux qui revenaient de semestre dont il avait des nouvelles du pays. Mon père sachant qu'il aurait l'honneur d'être au nombre des invités, la plupart officiers valaisans, voulut leur faire une surprise et, s'étant muni au départ du Valais d'un vacherin, il eut soin de le faire porter par son domestique au cuisinier du colonel avec recommandation à celui-ci de le placer dans un vase couvert sur la table quand il y apporterait le dessert. On comprend combien fut agréable à ces messieurs le moment où on découvrit le

¹⁸ N. de l'A. : « Il m'est pénible de citer cette déloyauté de mon parrain, mais il aurait dû éviter les embarras qu'il a laissés à papa. »

¹⁹ p. 30.

vase contenant ce bon fromage dont ils étaient privés depuis plusieurs années, tant il est vrai qu'une longue privation donne toujours plus de prix à l'objet aimé.

De mon côté, privé depuis plus d'un an du bonheur de revoir mon père, il me tardait de le savoir de retour à Barcelone où j'espérais aller le rejoindre, lorsque j'appris qu'il venait d'en repartir pour se rendre à Majorque sur l'invitation qui venait de lui être faite par le général marquis de La Romana d'aller, auprès de son épouse, apporter, comme il l'avait déjà fait plusieurs fois, ses bons offices d'accoucheur inspirant toute confiance, dans ces cas toujours difficiles chez Mme la marquise, mais qui était heureusement délivrée par papa. Ce retour à Majorque fournit à mon père l'occasion d'y faire encore plusieurs opérations parfaitement réussies, ce qui fit que la ville de Palma voulut l'engager à donner sa démission de chirurgien-major militaire, pour rester dans l'île avec appointements fixés à cinquante piastres par mois, plus la survivance de chirurgien-major de l'hôpital militaire avec trente autres piastres aussi mensuels (la piastre vaut cinq francs trente). Ces offres si avantageuses lui étaient faites en raison de la confiance que mon père avait généralement inspirée dans ce pays et aussi comme récompense des soins qu'il avait donnés gratuitement aux pauvres de la ville. Papa crut devoir refuser ces offres, connaissant la répugnance qu'aurait éprouvée ma mère de revenir en Espagne où elle avait souvent eu de vives craintes chaque fois que papa tardait à rentrer, surtout la nuit, le croyant dans ces circonstances la victime d'un guet-apens, ce qui n'était pas sans exemple, mais cependant très rare à Majorque. Elle craignait d'ailleurs de se remettre en mer et d'y faire encore une rencontre de pirates comme celle relatée plus haut²⁰, qui lui avait laissé une impression trop défavorable de cette navigation.

Ensuite de ces motifs de refuser les offres si généreusement faites par les autorités de l'île de Majorque et y ayant terminé ce qui l'y avait fait aller, il se disposait à rejoindre le régiment à Barcelone; mais il eut une autre direction à prendre, car, pendant son séjour à Palma, nous venions de recevoir l'ordre de changer

²⁰ pp. 42-43.

de garnison, c'est-à-dire d'aller à Madrid où il devait arriver s'embarquant pour Valence qui était la voie la plus directe de Majorque à la capitale de l'Espagne. De notre côté, les deux compagnies détachées à Lerida se joignirent aux bataillons à leur passage par cette ville. Pour nous rendre à notre nouvelle destination, nous mêmes trente jours ou, pour mieux dire, trente nuits à nous y rendre, car c'était pendant l'été de 1805, et on préférait faire marcher nos soldats la nuit à cause des grandes chaleurs et un temps de sécheresse telle qu'on arriva devant la porte d'Alcala tout couverts de poussière ; c'est ainsi que le colonel de Preux voulait faire défiler son régiment devant le roi. Quelques soldats, croyant bien faire en brossant leurs habits, furent obligés de marcher encore pendant la halte que faisait le régiment devant cette porte, attendant l'ordre du gouverneur général d'entrer qui tardait un peu d'arriver ; ceux qui s'étaient bien brossés pour ôter la poussière eurent le temps de s'en recouvrir pour entrer en parfaite tenue de route comme le reste du régiment, couverts de poussière de la tête aux pieds, tenue réellement plus martiale que celle usitée ordinairement dans les garnisons pour les parades.

Au moment de notre entrée à Madrid, le roi don Carlos IV n'était pas rentré de la chasse. Nous l'en vîmes revenir au grand galop de ses chevaux avec le trophée de sa chasse, c'est-à-dire quelques sangliers attachés derrière ses voitures. Il fallut attendre une bonne demi-heure devant les balcons du palais sur lesquels le roi voulait bien paraître pour nous voir défiler devant Sa Majesté Catholique, ce qui eut lieu dans un ordre parfait dont elle témoigna sa satisfaction, surtout entendant notre belle musique restée en face d'elle et exécutant les harmonieuses marches de notre bien regretté Gerschener dont elles nous rappelaient au moins le souvenir...

Sitôt après le défilé, le corps d'officiers dut faire ses visites d'arrivée chez MM. les généraux, entre autres chez M. le marquis de La Romana que nous connaissions plus particulièrement, car il était venu plusieurs fois à Majorque pendant que nous y tenions garnison. Il y possédait de grandes propriétés.

Dès l'arrivée du corps d'officiers chez ce général, il dit au colonel : « Vous me trouvez désolé de ce que je viens d'apprendre

par une lettre qui me vient de Majorque. Je suis peut-être cause que vous avez perdu votre chirurgien-major... Cette lettre porte que, peu après s'être embarqué pour Valence, M. Robatel a été pris par des pirates algériens qui se sont emparés du bâtiment que j'ai fait mettre à sa disposition pour revenir au régiment, mais nous ferons en sorte, coûte que coûte, de ravoier le docteur avec nous ».

Cette nouvelle nous attrista tous, mais, comme on le pense bien, elle fut un coup de foudre pour moi. Cependant me rappelant que papa avait échappé déjà une fois à ces écumeurs de mer, je rentrai dans l'espoir qu'il avait eu une pareille chance dans ce nouveau voyage et j'allais journellement sur la route de Valence. Je fis plusieurs fois en vain cette course. Mais, un jour, le service m'ayant empêché d'aller au-devant de ce bon papa, ce qui m'avait fort contrarié, je fus bien dédommagé de cette contrariété: j'appris par M. Maurice Gard qui m'attendait à la porte du logement que j'occupais avec lui chez M. le capitaine son père, qu'il venait d'y arriver un nouveau locataire dont la présence me sera bien agréable. Je devinai à l'air souriant de mon ami Gard qu'il m'annonçait indirectement l'arrivée de mon père dans les bras duquel il me tardait de me jeter, surtout après une si longue privation de ce bonheur filial et en le voyant échappé au malheur annoncé par le général de La Romana, chez qui nous nous empressâmes de prouver l'heureux retour de mon père, qui était d'ailleurs charmé de lui remettre une lettre de madame son épouse confirmant son heureuse délivrance et naissance d'un nouveau fils... Cette agréable nouvelle valut à mon père un beau témoignage de la gratitude de ce général.

Mais peu après son arrivée dans la capitale d'Espagne, mon père fut atteint d'une fièvre putride, contractée dans ses fréquentes visites à nos soldats malades qu'il soignait dans une infirmerie établie par lui dans une salle de la caserne dite de la Conception, occupée par le régiment près du théâtre; cette fièvre, dont il sentait toute la gravité, devint si maligne qu'il pensa en bon chrétien à faire appeler M. l'aumônier qui, de son côté, ne tarda pas à lui administrer les consolants secours de notre sainte religion. Il en était temps, car mon père tomba peu après dans le

délire qui me fit douter s'il m'avait bien prescrit les remèdes les plus convenables pour guérir et, dans ce doute, je fis venir le médecin qui m'était indiqué comme le plus estimé à Madrid. Il se rendit immédiatement auprès de son confrère et prescrivit d'autres remèdes que je m'empressai de faire venir mais que papa refusait de prendre, quelque instance que je fisse pour l'engager à se conformer à cette ordonnance d'un médecin jouissant à Madrid d'une réputation égale à celle qui lui avait été accordée à Majorque. Cette persistance dans ses refus ne faisait naturellement qu'augmenter mon chagrin de voir mon père si dangereusement malade et si obstiné à ne pas vouloir prendre les remèdes que je lui présentais, pas même ceux qu'il avait prescrits au début de cette fièvre qui couvrait tout son corps de taches rougeâtres dites pétéchies, indiquant le genre de fièvre dont il était affecté.

M. Pierre Odet, l'un de mes dévoués frères d'armes, me voyant fatigué de mes longues veilles près de mon père, eut la bonté de vouloir m'y remplacer, et je lui indiquai les différents flacons contenant ce que le malade avait à prendre d'après la prescription du médecin et que M. Odet espérait mieux réussir à faire accepter que moi. M. Odet bégayait parfois et, cela lui arrivant au moment où il présentait ces breuvages, il disait : « Mon... monsieur le... le docteur, pre... pre... prenez ces quelques gouttes de... » Depuis mon lit qui n'était pas éloigné, j'entendais papa répondre à M. Odet en imitant sa manière de s'exprimer : « Mon... monsieur Odet, je... je vous en... en... prie, laissez-moi... moi... tran... tranquille. Je... je... ne... ne... veux pas de... de... ces remèdes. » Je ne savais, sur mon lit d'où l'inquiétude avait fait fuir le sommeil, si j'osais me livrer à l'hilarité causée par ce genre de dialogue ; si, de la part de mon père, cette disposition au badinage était oui ou non une indication d'un retour à la santé, ou un effet du délire dans lequel (quoique ayant nommé M. Odet par son nom) il avait oublié le sien. Car, m'étant approché de son lit, il me dit : « Ah ! te voilà, Louis ! Qui suis-je, moi ? Comment m'appelle-t-on ? » Et lui ayant rappelé son nom, il ajouta comme s'il faisait un effort de mémoire : « Eh ! oui, Robotel (*Don Jayme cirujano mayor de los Suizos*). Y a-t-il bien des malades comme moi ? » —

« Oh ! papa, ils ne sont pas tous peu disposés comme vous à prendre les remèdes prescrits. » Et il me répondait : « Je ne veux pas, parce que je reconnais à leur odeur qu'ils ne me conviennent pas. » Il en disait autant de ceux indiqués par lui-même que j'avais soin de tenir séparément.

Dans cette perplexité où me tenait la résolution de papa de refuser tout remède, mais ayant appris qu'un M. Veuillet, médecin de la cour, se trouvait à Madrid, je lui adressai par écrit la prière de venir visiter un confrère malade (le médecin que j'avais appelé précédemment, voyant l'inutilité de faire agréer ses médicaments, n'était pas revenu) ; M. Veuillet s'empressa de se rendre à mes désirs. Je lui expliquai de mon mieux tout ce qui s'était passé, soumettant à son examen les flacons contenant les différents remèdes qu'on avait cru nécessaires pour obtenir la guérison si désirée de mon père qui fut immédiatement interrogé par ce bon Dr Veuillet que papa ne connaissait que de nom, mais ce nom qui rappelait à sa mémoire un médecin savoisien lui inspira toute confiance, et il s'entretint avec lui pendant une demi-heure, lui répondant d'une manière à prouver qu'il n'avait plus le délire. Ce voyant, M. Veuillet, homme d'un certain âge, me dit avec le sourire sur les lèvres : « M. votre père n'a nullement besoin de ces remèdes. Dieu aidant, la nature l'a fait entrer en convalescence. Procurez-vous du vin d'Alicante ; trempez dans un demi-verre de ce vin d'abord un biscuit, puis deux, n'allant que prudemment en augmentant, et votre cher malade sera sous peu de jours en état de prendre sa nourriture habituelle et saura lui-même se traiter convenablement sans le secours de ses confrères. » Et ce bon médecin nous laissa bien consolés, papa et moi, par sa bonne visite. Plus empressé d'aller chez le confiseur que chez le pharmacien, je rapportai sur l'heure même tout ce qui était conseillé et, ainsi que l'avait prédit M. Veuillet, papa se retrouva sur pied peu de jours après le départ de ce digne médecin que nous n'avons pas revu, mais il a bien voulu s'informer plusieurs fois de l'état de santé de papa, qui a bien regretté de ne pouvoir lui témoigner sa gratitude autrement que par écrit.

Il ne restait plus à combattre qu'une grande tristesse qui s'était, à son tour, emparé de mon père malgré toutes les distractions que

je tâchais de lui procurer. C'était décidément la nostalgie, soit vif désir de rentrer dans la patrie qui se manifestait sous le climat de Madrid ; désir, hélas ! bien naturel à un père accoutumé à être entouré de toute sa famille. Aussi, il ne tarda pas à prier le colonel de demander sa retraite. Elle lui fut accordée en 1806 avec une pension bien modique de nonante réaux par mois (le réal n'est que le quart de la piécette ou franc espagnol) ; mais alors mon père ne comptait que douze ans de service en Espagne. C'est ainsi qu'il quitta le régiment au grand regret de tous les officiers. Il fut remplacé en 1807 par M. Eugène Gard, de Bagnes. Quoique peiné et bien chagriné de cette nouvelle séparation, il me fut donné d'avoir à applaudir à la détermination prise par papa par les motifs graves dont je vais faire la relation.

Chapitre II

LES CAMPAGNES DE LA GUERRE D'ESPAGNE (1808-1809)

L'armée française ayant fait invasion en Espagne sous prétexte d'y rétablir l'ordre qui venait d'y être troublé par une insurrection contre Manuel Godoy, dit le prince de la Paix, ce parvenu à ce haut rang gouvernait plus que le roi [Charles IV] et avait persuadé à son souverain que son fils, le prince des Asturies, complotait contre lui pour le remplacer sur le trône, tandis que c'était lui, Godoy, qui nourrissait cette audacieuse ambition ! Napoléon I^{er} voulant de son côté placer son frère Joseph Bonaparte, alors roi de Naples, comme souverain de l'Espagne, profita des dissensions qui venaient d'y éclater pour faire entrer dans ce royaume une forte armée sous les ordres du prince Murat, son beau-frère, qu'il destinait au trône de Naples lorsqu'il l'aurait rendu vacant par l'abandon de son frère Joseph, et cela avait lieu pendant que Napoléon tenait au nord de l'Europe une autre armée dans laquelle se trouvaient les meilleurs soldats de l'Espagne, jusqu'alors l'alliée de la France¹.

Le susdit prince de la Paix avait de son côté la perspective de trôner sur le Portugal qu'on allait aussi attaquer parce qu'on s'y refusait à y fermer les ports aux Anglais. Cette perspective était

¹ N. de l'A. : « C'est à cette époque (1808) qu'une lettre de mon père m'annonça la naissance d'un nouveau fils auquel fut donné le nom de Joson pour remplacer celui qui est mort peu après le retour de ma mère au pays, comme est expliqué p. 45. »

sa récompense d'avoir facilité l'entrée de l'armée de Napoléon en Espagne et, en prévision de son entrée à Lisbonne, le susdit prince de la Paix, en sa qualité de colonel général des Suisses, avait ordonné aux deux régiments suisses (Charles de Reding et de Preux), alors en garnison à Madrid, de se joindre à la division française commandée par le comte Dupont, pour se rendre au Portugal. C'est à cette expédition que M. de Preux reçut le grade de brigadier (correspondant à celui de général de brigade en France), et c'est après cet ordre à notre colonel que ce prince tomba et faillit être massacré par les habitants de Madrid qui, fatigués de son arrogance et de ses intrigues de cour, firent tomber non seulement cet intrigant, mais même don Carlos IV, qui fut heureux d'échapper aux insultes lancées contre lui et son favori, en se rendant à Rome. Quant à Godoy, il fut (après s'être caché pendant trois jours dans les nattes roulées sur les greniers de son palais) enlevé à la fureur populaire par le prince Murat qui, pour la calmer, promit de le faire escorter par ses cavaliers jusqu'en France, soi-disant pour y faire son procès, mais au fond pour lui éviter la mort dont il était menacé à Madrid ; car le gouvernement français d'alors voulait être reconnaissant de ce que cet intrigant avait facilité l'entrée de son armée à Madrid ; mais les habitants de cette capitale, ayant appris que Murat s'était joué d'eux et qu'au lieu de subir un procès à Paris, Godoy y vivait encore en grand seigneur y jouissant d'une belle fortune, tentèrent un soulèvement contre ce prince qui, entouré déjà d'une nombreuse armée, eut raison en peu de temps, pour le moment, de ce peuple ; il fit marcher sur ce rassemblement mal organisé pour sa défense toute la troupe qu'il avait à sa disposition ; un grand nombre d'habitants de Madrid furent fusillés au Prado (promenade de cette capitale) par ordre dudit prince Murat qui espérait par cette sévérité en imposer au peuple espagnol ; il le connaissait bien mal, la suite de cette histoire le prouvera de reste. Mais, pour cette époque encore mal préparée pour placer un Bonaparte sur le trône d'Espagne, on y laissa monter le successeur légitime, le prince des Asturies, qui y arriva sous le nom de Ferdinand VII ; mais il ne tarda pas à en être éloigné par l'astuce de son puissant voisin, Napoléon I^{er}, qui l'invita à se rendre à la frontière où ils traite-

raient de *conventions* devant intéresser l'Espagne autant que la France ! Ne prévoyant pas le piège où Napoléon voulait le faire tomber, Ferdinand n'eut rien de plus pressé que de se mettre dans ses voitures de voyage pour se rendre à Saint-Jean-de-Luz. Les habitants de Madrid présents à ces préparatifs de voyage, mais plus prévoyants que leur monarque, lui criaient de toute la force de leurs poumons : « Sire, ne nous quittez pas, ne partez pas ! Votre Majesté est trahie ! » — On coupa même les traits des mulets² déjà attelés. Mais Ferdinand leur dit avec une bonhomie vraiment bourbonnienne : « C'est pour des affaires importantes pour l'Espagne que je suis appelé auprès de mon allié l'empereur Napoléon », et il réitéra l'ordre de laisser atteler. On n'insista plus, on le laissa partir puisqu'il en témoignait le désir, mais les événements ne tardèrent pas à prouver que ceux qui pressentaient une trahison avaient raison. On apprit peu de jours après son départ qu'arrivé à Saint-Jean-de-Luz, où Napoléon se trouvait déjà avec son état-major, ce *puissant allié* s'approchant de Sa Majesté, lui dit : « Sire, vous êtes mon prisonnier ». Et pour le lui prouver, il le fit conduire sous escorte à Valençay !...

Cette manière déloyale et honteuse, surtout pour un prince de s'emparer du roi d'Espagne sans déclaration préalable de guerre, suscita une levée en masse de toute la nation espagnole déjà bien irritée de l'entrée de plusieurs divisions qui avait eu lieu sans cette déclaration, et sous le prétexte d'aller en Portugal où une armée française avait déjà pénétré dès la fin de 1807 sous les ordres du duc d'Abrantès (général Junot) par le motif, déjà expliqué plus haut, que le roi de Portugal [Jean VI] refusait de fermer les ports de son royaume aux Anglais, mais réellement dans l'intention d'y placer Godoy, ainsi que Ferdinand n'avait été appelé en France que pour s'emparer de son trône pour y placer Joseph Bonaparte. Mais les Espagnols soulevés en masse à la nouvelle de l'arrestation de leur souverain hissèrent sur leurs montagnes des drapeaux noirs qui indiquaient qu'ils vengeraient par une guerre d'extermination l'abominable trahison dont leur roi venait d'être la victime au mépris du droit des nations civilisées.

² N. de l'A. : « Les rois d'Espagne se servaient toujours de mulets en voyage. »

Le marquis de La Romana commandait avant ces événements une armée de trente mille hommes dans le nord de l'Allemagne (mon père eût été nommé le chirurgien en chef de cette armée espagnole selon le désir de ce général s'il était resté un an de plus à Madrid); c'est en qualité d'alliée de la France que l'Espagne avait fourni ce contingent de ses meilleures troupes. Mais, ayant appris la conduite déloyale de Napoléon à l'égard de son roi, La Romana quitta immédiatement l'armée française dont il faisait partie et embarqua la sienne sur des vaisseaux suédois et danois pour la rentrer dans sa patrie et l'aider à en chasser ses envahisseurs; les chevaux de son armée qui n'ont pas pu trouver place sur ces vaisseaux ont été égorgés sur la plage de l'embarquement pour ne pas les laisser à l'armée dont il se séparait et qu'il considérait désormais comme son ennemie; cette armée de La Romana bien aguerrie arriva heureusement dans le port de Cadix, aux cris mille fois répétés, par la population de cette ville, de «Vive La Romana et sa brillante armée!», sans doute un peu décimée par les maladies autant que par les combats qu'elle avait eu à soutenir, mais présentant encore une force très respectable par la discipline qu'y avait maintenue son chef bien-aimé.

Cependant les deux régiments suisses de Preux et Charles de Reding étaient en marche pour se rendre en Portugal d'après les ordres donnés, avant sa chute, par le prince de la Paix d'accord avec le prince Murat.

Mais le général comte Dupont sous les ordres duquel furent placés ces deux régiments ne put pas dépasser la ville de Cordoue. Cette ville lui fut facilement livrée, le 6 juin 1808, n'ayant que peu de soldats pour la défendre; ce n'était qu'une avant-garde. Dupont fit néanmoins chanter un *Te Deum*³ en action de grâces de cette petite victoire qui fut entachée du pillage de cette ville, quoiqu'elle n'ait fait qu'une bien petite résistance, dépourvue comme elle l'était alors d'une force suffisante pour la prolonger

³ N. de l'A. : « Ce *Te Deum* fut chanté dans la cathédrale, ancienne mosquée, où j'ai remarqué une singulière relique : une corne de bœuf suspendue au dôme d'un autel latéral ; on m'expliqua que cette corne était ce qui restait du pauvre bœuf qui avait charrié la presque totalité des pierres qui composaient tout l'édifice ! »

un jour de plus. J'y eus l'avantage d'empêcher ce pillage dans plusieurs maisons, grâce à mon épaulette à gros bouillons portée comme simple sous-lieutenant au service d'Espagne, mais qui me faisait passer pour chef de bataillon aux yeux des soldats français dont quelques-uns avaient pris une belle femme en otage jusqu'à ce que son mari eût payé une rançon qu'ils s'étaient permis de lui imposer. Mais leur ayant fait sentir la honte qui pouvait rejaillir, non seulement sur eux mais aussi sur leurs camarades, d'une telle action, ils laissèrent aller cette femme que je reconduisis jusqu'à la porte de sa maison où son mari était en proie, on le comprend, à une grande irritation pour plus d'un motif.

Le séjour de la division Dupont à Cordoue ne pouvait être de longue durée et, apprenant que le gros de l'armée espagnole organisée à Séville s'était mis en marche pour reprendre Cordoue, ce général jugea à propos d'aller prendre d'autres positions à Utrera, sur la rive droite du Guadalquivir, où il espérait que son collègue Vedel, qui n'était éloigné avec une autre division que d'une quinzaine de lieues, viendrait se joindre à la sienne pour reprendre l'offensive contre l'armée venant de Séville commandée par le vieux général espagnol Castaños, ayant sous ses ordres et en second le général Théodore de Reding, plus jeune et naturellement plus entreprenant, qui était, comme l'on dit, son bras droit, l'un et l'autre poursuivant Dupont qu'ils savaient arrêté à Utrera y attendant le renfort de la division Vedel. Utrera n'était pas fortifié; ses habitants avaient fui. Sachant que Dupont revenait prendre possession de leur ville, ils avaient abandonné leurs récoltes de blé; ce furent les soldats qui en firent la moisson avec leurs sabres à défaut de faucilles, et l'on comprend quelle quantité de blé fut perdue par ce moyen de le couper. On était dans la seconde quinzaine de juin 1808. La quantité obtenue ne fut qu'une bien petite ressource pour la division Dupont dont les fournisseurs étaient dans l'impossibilité de fournir les vivres de campagne dus à la troupe; le pain de munition dans cette pénurie était la ration de douze hommes au lieu de ne l'être que de deux. On avait réussi à battre le blé que les soldats avaient moissonné, mais il n'y avait qu'un moulin pour le réduire en farine, et ce ne fut pas pour longtemps, car l'armée espagnole de Castaños, devant laquelle

Dupont battait en retraite, ne tarda [pas] à se présenter sur les collines de la rive gauche du fleuve qui faisait la limite des deux armées. Tous les soirs, à l'heure de la retraite, nous l'entendions battre et sonner dans le camp espagnol, ce qui était un grand motif de tristesse pour les deux régiments suisses qui étaient, pour le moment, bien malgré eux, avec la division française devenue l'ennemie de l'Espagne, et cela par ordre du prince de la Paix espagnol, leur colonel général.

Le moulin, dont on avait pu se servir jusque-là et qui suffisait à peine à cette division, ne pouvait être utilisé dorénavant qu'en s'en emparant par la voie des armes, car l'armée de Castaños, qui venait de prendre position sur la rive du Guadalquivir où était ce moulin, avait aussi grand besoin de farine. Il en résultait des combats journaliers entre Français et Espagnols, et le succès pour s'en rendre maître variait aussi alternativement entre ces combattants. Ceux qui succombaient dans ces luttes étaient tout simplement jetés dans le fleuve, dans lequel nous nous hasardions d'aller nous baigner, quoique peu éloignés de ceux que nous étions obligés de regarder comme ennemis.

Il m'arriva, un jour de juillet, où il faisait une chaleur tropicale de vouloir, même en plein jour, prendre un bain dans cette eau si limpide du Guadalquivir, et en compagnie du bon capitaine de Bons qui, ainsi que moi, ne tarda pas à en sortir à l'aspect de quelques cadavres charriés par ce fleuve; c'étaient des soldats tués dans une escarmouche qui avait eu lieu dans la matinée près du moulin pour le reprendre aux Espagnols, lesquels s'en étaient emparé la veille; mais nous nous étions assurés que ces corps ne donnaient plus aucun signe de vie; ceux qui n'avaient été que blessés étaient parvenus à l'ambulance où il y en avait déjà un bon nombre ainsi que des fiévreux.

Il fut un peu plus tard impossible à la division française de rester un seul jour maîtresse du susdit moulin, car l'armée de Castaños se renforçait tous les jours, et nous nous vîmes obligés, les officiers comme les soldats, de broyer entre deux pierres le peu de blé qu'on avait pu se procurer, ce qui produisait tant bien que mal un peu de farine dont on ne pouvait extraire le son, faute de tamis, mais on en faisait des soupes bien entendu sans graisse!

Cet état de privation où on était des choses les plus nécessaires à la vie du soldat qui n'avait plus que peu de pain, de vin et point de viande depuis huit jours, ne pouvait durer plus longtemps. Aussi Dupont, ne voyant pas arriver son collègue Vedel resté dans un campement où il était pourvu du nécessaire, se décida à quitter Utrera pour aller le rejoindre dans la nuit du 18 au 19 juillet 1808, après l'avoir attendu vainement pendant plus d'un mois à Utrera où on commençait à nous canonner. Le général Théodore de Reding avait été prévenu de ce nouveau mouvement de retraite de son adversaire pour aller se renforcer par sa jonction avec la division Vedel, dont il ne connaissait pas encore le vrai motif qui le tenait éloigné de Dupont et que nous n'avons connu nous-mêmes que plus tard ; ce motif ne faisait pas honneur à Vedel ; il prétendait être plus ancien que Dupont et ne voulait pas, par cette misérable susceptibilité, se rendre à ses ordres ; voilà du moins ce qui était à la connaissance des troupes qui en étaient justement indignées dans les deux divisions. Nous n'avons jamais su si le général de Reding savait que les généraux français étaient dans de telles dispositions, mais mieux d'accord avec Castaños, il en obtint l'autorisation de passer le Guadalquivir vis-à-vis de Baylen, ville non fortifiée mais lui offrant des positions naturelles assez avantageuses pour empêcher la jonction des deux divisions françaises dans le cas où elles auraient résolu de l'effectuer, ce qui n'eut pas lieu comme va être expliqué. Il n'en est pas moins vrai que dans cette perspective, le général de Reding courait le risque de se trouver entre deux feux. Mais il n'eut à attaquer que la division de Dupont marchant en colonnes, la gauche en tête formée par les deux régiments suisses si souvent nommés qui ne tardèrent pas à se trouver en face de celui dont le général de Reding avait été le colonel. Et notre position n'en était naturellement que plus triste et plus fâcheuse par cette circonstance, mais nous n'étions pas moins animés du désir de remplir les uns et les autres les devoirs imposés par nos chefs en présence de nos drapeaux sous lesquels l'honneur militaire nous fixait, tant dans un camp que dans l'autre.

Le combat commença à Baylen dès l'aurore du 19 juillet 1808 et dura avec des succès variés toute cette journée jusqu'à une

heure avancée de la nuit, et était devenu d'autant plus terrible dans l'après-midi que Castaños, assuré de l'évacuation d'Utrera par Dupont, était descendu pour le suivre à Baylen où ce dernier se trouva pris entre deux armées espagnoles : celle de Reding qui y avait pris position la veille et celle de Castaños qui l'avait suivi. C'était donc entre deux feux formidables d'artillerie en avant et en arrière que se trouvait Dupont sans aucun secours de Vedel qui, n'étant qu'à quelques lieues de ce combat, en entendait sans le moindre doute le bruit épouvantable, et aurait (s'il était accouru comme il le devait avec un cœur français) mis Théodore de Reding dans la situation perplexe où nous nous trouvions, et aurait changé les chances de ce combat y faisant arriver une division de troupes bien nourries et qui n'en avait pas encore eu à soutenir. Oh ! comme elle a été l'objet de nos mépris, cette division de Vedel qui n'avait cependant qu'obéi à son chef ! Nous ne dûmes qu'à l'obscurité de la nuit de voir la cessation de cette bataille à Baylen, où nous avons eu dans le seul régiment de Preux cinq officiers tués et dix-sept blessés, et parmi les sous-officiers et soldats cinquante tués et un nombre double de blessés plus ou moins gravement. M^{me} l'épouse du capitaine Pignat s'y distingua en apportant avec un courage admirable des breuvages si difficiles à se procurer dans ces tristes conflits, mais si précieux pour les blessés !

Parmi les officiers tués dès le commencement du combat se trouvait M. Frédéric Guerraty, de Monthey; il avait été atteint au-dessus de la hanche droite par un des premiers boulets lancés sur nous; sa mort a été presque instantanée. C'était un bien bon camarade, il a été bien vivement regretté du régiment. Le combat du 19 étant fini, nous résolûmes entre MM. Maurice Gard, Riche, Odet et moi, de rechercher son corps pour lui donner une sépulture aussi convenable que possible dans le bois d'oliviers (emblème de la paix) dans lequel on avait cependant soutenu ce terrible combat. Mais l'obscurité où nous nous trouvions rendait très difficile le devoir de frères d'armes que nous nous étions imposé. Désespérant de retrouver ce corps d'un camarade qui avait su se faire chérir et estimer de tous ceux qui avaient connu son caractère aimable, et cette nuit, bien courte au mois de juillet, qui devait selon toute

apparence être suivie d'un nouveau combat, nous résolûmes, vu le peu d'heures qui nous restaient, d'aller prendre un peu de repos avant le signal qui ne pouvait pas tarder à être fait pour reprendre nos places dans nos rangs ; mais, ô surprise, à l'aube du lendemain, le premier objet qui frappa nos yeux fut ce corps mutilé de Guerraty que nous avions tant cherché. L'aumônier du régiment n'étant pas avec nous, ce fut Odet qui dit les prières pendant que des pionniers creusaient une fosse pour inhumer ce pauvre corps que nous avions retrouvé aussi nu qu'à son entrée dans le monde ! Il était entièrement dépouillé de l'uniforme qu'il avait porté si honorablement, mais nous l'avions parfaitement reconnu à ses traits peu décomposés. A peine avions-nous fini ce triste témoignage de notre amitié que les canons de l'ennemi, maintenus toute la nuit dans leur position avantageuse pour lui, recommencèrent à tonner le 20 juillet comme la veille.

Dupont, conservant le vain espoir de voir arriver Vedel qu'un sentiment de compatriote aurait dû faire arriver sur ce champ d'honneur, accepta ce dernier combat qui ne pouvait durer longtemps, tant sa division se trouvait affaiblie par celui de la veille ; elle aurait même été anéantie si celui qui venait de recommencer avait duré aussi longtemps. D'ailleurs, ses soldats avaient à peu près usé toutes leurs cartouches. Nous reçûmes l'ordre d'aller en prendre de nouvelles dans les fourgons placés près de l'ambulance. M. le major Gard prit à cet effet une cinquantaine d'hommes pour cette corvée, mais à peine avait-il commencé à faire cette distribution de cinq paquets de cartouches par homme qu'un boulet, qui lui était sans doute destiné, passant derrière lui dans l'angle formé entre son corps et celui de son cheval, fit tomber son chapeau que je m'empressai de tendre à mon major, étonné comme tous ceux qui étaient présents que l'on ait tiré sur l'ambulance où tant de soldats blessés, subissant entre les mains de MM. leurs chirurgiens amputations de bras et de jambes, devaient au moins pouvoir espérer être à l'abri de ces projectiles. Mais ces considérations n'arrêtaient pas les artilleurs espagnols, tant ils étaient irrités contre l'armée française dont quelques pillards avaient profané la cathédrale de Cordoue où on avait commis le sacrilège d'enlever des vases sacrés... Et les boulets continuaient à tomber

de tous côtés autour de l'ambulance aussi bien que sur les bataillons restés sur la ligne de bataille.

J'ai vu tomber plusieurs de nos grenadiers sous ce feu des plus meurtriers. François Bouquet, de Saint-Maurice, l'un d'eux, était tombé l'un des premiers la veille, percé d'un biscaïen en pleine poitrine. Revenus avec ces nouvelles cartouches, on combattit encore jusqu'à ce qu'elles furent toutes brûlées; et alors on permit à nos soldats de prendre un instant de repos dont ils avaient le plus grand besoin, et ils s'assirent appuyés contre un monticule où ils étaient momentanément à l'abri des balles et des boulets. Pendant cet instant, nous eûmes, le capitaine de Bons et moi, la téméraire curiosité de nous élever sur ce monticule pour observer les mouvements des combattants. Je me rappelle qu'ayant pris place près d'un petit buisson, je le remuai avec un de mes pieds et que quelques minutes après notre apparition sur ce monticule, M. de Bons y fut frappé d'une balle qui lui brisa trois dents molaires. A l'aspect du sang qui coulait de sa bouche qu'il voulait couvrir de son mouchoir, je me hâtai de m'approcher de lui pour l'aider à sortir ce mouchoir de sa poche, et ce faisant, je vis aussitôt le buisson près duquel je m'étais placé, emporté par un boulet qui m'aurait indubitablement emporté au moins une jambe si je n'étais pas accouru près de M. de Bons, à qui je rappelai ordinairement ce fait les 20 juillet, anniversaires de cet incident providentiel à mon avantage!

Peu après, le général Dupont vint en personne nous faire reprendre notre position de combattants. Il avait aussi été atteint d'une balle qui n'avait que coupé son habit brodé dont les deux pans se trouvaient en ce moment réunis sur le côté gauche de sa chabraque. Il nous réunit en colonne serrée pour nous adresser de ces paroles énergiques à l'usage des généraux en pareilles circonstances et qui ont le prestige d'enflammer le courage des soldats, telles que celles-ci: « Braves Suisses, vous ne reculez jamais dans le danger quand il s'agit de soutenir l'antique réputation de vos ancêtres qui se sont si souvent couverts de gloire. Voici le moment de prouver que vous n'avez rien perdu de cette réputation. Vous voyez cette batterie, cette forte batterie que l'on dispose pour vous mitrailler. Vous avez, je le sais, brûlé toutes vos cartouches,

mais vos baïonnettes vous rendront immédiatement maîtres de ces canons!» Et d'après ces paroles qui étaient un ordre, nous nous déployâmes en ordre de bataille, descendîmes, baïonnettes croisées, dans un étroit vallon qui nous séparait des batteries indiquées par le général, mais nous regardions cet instant comme le dernier de notre vie et ce vallon comme devant être notre cimetière. Nous nous jetâmes mutuellement un regard compris par tous comme un suprême adieu. Ce moment était d'autant plus critique qu'une autre batterie nous battait en flanc, dont un boulet, tombé à deux pas devant moi, souleva la terre en telle quantité que mes yeux en furent couverts; et dans l'impossibilité où je me trouvais de les rouvrir, je m'emparai du pan de l'habit du soldat le plus rapproché afin de continuer ma marche que je considérais comme ma dernière, celle qui nous conduisait tous à la mort. Elle paraissait du moins comme inévitable pour une grande partie du régiment. Mais, ô Providence divine, au moment où nous nous y attendions le moins, un roulement général de tous les tambours dans les deux armées y annonça la cessation des feux destructeurs; la batterie que nous avions reçu ordre d'attaquer restait muette! C'est que Dupont, reconnaissant enfin l'impossibilité de soutenir une plus longue résistance, consentait à mettre bas les armes. Vedel, sachant cette cruelle nécessité de son collègue, consentit à subir le même sort et cela sans avoir tiré un seul coup de fusil... et augmenta ainsi le trophée du général de Reding qui avait, à la vérité, pris ses précautions pour faire face à une attaque de cette deuxième division française, si son chef l'avait ordonnée; mais Vedel ne voulut pas tenter le sort d'un combat dont il prévoyait l'issue et préféra partager celui du comte Dupont. Celui-ci avait au moins fait tout ce qui, humainement parlant, avait été possible, surtout avec des soldats exténués de fatigue et de plus privés de bonne nourriture. L'honneur militaire de la division Dupont restait intact, tandis que celui de l'autre donnait raison à des soupçons de trahison!

Enfin, l'une et l'autre division passèrent sous les fourches caudines espagnoles; on dut former les faisceaux avec nos armes et les livrer aux vainqueurs. Ce qu'il y eut de plus malheureux après avoir livré les canons et fusils, ce fut la visite faite des malles et portemanteaux dans l'un desquels on trouva réellement

des vases sacrés enlevés dans la cathédrale de Cordoue, ce dont est déjà fait mention ⁴. Jusqu'à la visite des portemanteaux, on ignorait quel était le coupable de ce sacrilège, mais dès qu'il fut reconnu, il fut livré à la justice militaire qui appliqua la peine fixée par la loi, [et] séparé par le fait de ses camarades sur lesquels rejaillissait en partie la honte d'un si grand crime. Nous n'avons jamais su à quel châtement il a été condamné; nous avons seulement appris qu'à la vue des objets de la vénération des catholiques au nombre desquels les Espagnols se sont toujours fait gloire de compter, on a éprouvé une grande irritation qui a eu pour résultat quelques mauvais traitements à l'égard des prisonniers français qui, certes, n'étaient pas tous coupables d'un tel sacrilège, mais néanmoins eurent à en souffrir plus ou moins selon les localités où ils furent internés en Andalousie. La plupart furent enfermés dans une caserne à Medina-Sidonia où ils n'osaient pas mettre la tête à la fenêtre, tant ils y étaient exposés à recevoir les projectiles les plus dégoûtants!...

La justice militaire espagnole s'est montrée très équitable à l'égard des deux régiments suisses où personne ne s'était rendu coupable d'un crime semblable à celui reproché à des soldats de la division du général Dupont qui, ainsi que Vedel, fut échangé contre des officiers espagnols faits prisonniers en Catalogne où nous ne fûmes pas envoyés, fort heureusement, car nous eussions eu le chagrin de combattre contre le bataillon valaisan qui s'y trouvait à cette époque.

Après leur échange, Dupont et Vedel furent enfermés dans des forteresses, bien entendu séparément à cause de l'éloignement de l'un contre l'autre, mais tous deux traités sévèrement par ordre de Napoléon I^{er} qui entendait que ses généraux périssent plutôt que de mettre bas les armes. Il a cependant fait à son tour la terrible expérience qu'on ne peut pas être toujours vainqueur, et malgré tous ses efforts, il a eu aussi ses échecs : on en a pour témoins sa retraite de Russie, Leipzig et Waterloo.

Le conseil de guerre tenu par les généraux espagnols ne condamna que les deux principaux chefs des deux régiments qui se

⁴ p. 61.

trouvaient « conglobés » dans la division du comte Dupont ; ils furent envoyés, ainsi que le major Gard, sur les pontons d'Angleterre pour rendre compte de leur conduite, soit expliquer comment et par quel ordre ils se trouvaient dans l'armée française, étant au service d'Espagne. Il leur fut facile de prouver que c'était par ordre du prince de la Paix, leur colonel général, dont ils étaient encore nantis. On présume que M. de Preux déjà fort âgé alors est mort en Angleterre, mais selon d'autres versions il serait, au bout d'un certain temps, rentré en Espagne avec le titre de gouverneur général d'une province. M. Gard put rentrer en Valais moyennant une forte rançon payée à l'Angleterre.

Quant aux officiers subalternes, on admit dans le susdit conseil de guerre qu'ils avaient rempli leur devoir en suivant leurs chefs et ne quittant pas leurs drapeaux. On y a même blâmé un officier qui les avait abandonnés pendant notre halte à Utrera et, ce qu'il y eut d'étonnant, c'est que cet officier avait un frère général de brigade au service de France... Je ne le nomme pas et on en comprend le motif.

Plus heureux que ceux de nos compatriotes qui furent conduits à Medina-Sidonia, M. le capitaine de Kalbermatten (plus tard général en retraite à Paris), M. le Dr Eugène Gard, Louis de Quartéry et moi, nous fûmes conduits, ainsi qu'une trentaine de nos soldats valaisans, à Chipiona, grand et beau village situé entre Sanlucar de Barrameda et Cadix, mais à une plus grande distance de cette dernière ville que de l'autre. Nous jouissions d'une grande liberté à Chipiona et y vivions passablement, quoique n'ayant que la bien modique solde de prisonniers de guerre, chacun à proportion de son grade.

Les habitants de Chipiona, éloignés du théâtre de la guerre, ne respiraient pas au même degré la haine de ceux qui en avaient été témoins. Nous n'avons eu qu'une petite plainte à former contre quelques jeunes gens qui étaient venus jouer aux boules dans la cour de la maison où on nous avait logés, à la porte de laquelle nous pensions qu'on avait placé une garde à qui il aurait incombé de réprimer l'impertinence de ces jeunes gens ; mais n'entendant que le bruit de leurs boules qu'ils dirigeaient avec malice contre la porte de la chambre du rez-de-chaussée où nous avions passé la

première nuit de notre captivité, j'ouvris cette porte; je leur dis dans leur langue que je les priais de diriger leurs boules dans le sens inverse, vu qu'il y avait parmi nous un officier très âgé (M. de Kalbermatten); ils obtempérèrent immédiatement à ma demande, mais à peine eus-je refermé la porte que j'entendis l'un d'eux dire à ses compagnons : *Este oficial habla bastante bien la lengua castellana; vamos a ver si quiere ir a missa, pues que es hoy domingo, dia de ir a la iglesia*, c'est-à-dire : « Cet officier parle assez bien la langue espagnole castillane; nous allons savoir s'il veut aller à la messe, car c'est aujourd'hui dimanche, jour où on doit aller à l'église. » Ses camarades ayant répondu : « Certainement, ils iront tous quatre s'ils sont catholiques », je compris par leurs discours que, quoique prisonniers de guerre, nous n'étions point enfermés dans cette maison; qu'on n'y avait pas placé un poste pour nous surveiller, et en un mot que nous avions toute facilité d'en sortir. Après m'être assuré d'un tel avantage sur lequel nous n'avions nullement compté, et ayant fait part à mes compagnons de cette heureuse circonstance, nous n'eûmes rien de plus pressé que de nous transporter pédestrement jusqu'à l'église paroissiale, dès que ses cloches nous eurent avertis qu'on s'y disposait à commencer l'office divin auquel nous assistâmes aussi convenablement que possible, 1^o pour la plus grande édification des fidèles qui y étaient rassemblés, 2^o pour notre propre satisfaction.

La moitié des soldats casernés tout près de l'église nous y ayant vus entrer firent comme nous, et nous ne tardâmes pas à savoir que la population avait conçu de nous la meilleure opinion... Nous nous retrouvions bien avec Dieu, avec le prochain et avec nous-mêmes, c'est-à-dire dans un parfait état moral.

Tout en sortant de l'église, je me fis conduire par les soldats qui y étaient venus jusqu'à leur caserne pour savoir comment ils y avaient établi leur ordinaire. Je fus surpris de voir que celui qui s'était constitué le cuisinier avait préparé à ses camarades une bonne soupe et une excellente friture de poissons de mer, dont je ne voyais pas le prix sur le livre d'ordinaire tenu par le sergent Gentilhomme, de Saint-Maurice, qui m'expliqua qu'on n'avait à inscrire que l'huile, attendu que le poisson ne coûtait rien à

Chipiona, où on avait un moyen de s'en procurer des plus faciles. Voici comment : les habitants avaient construit en commun, à une quarantaine de pas de leur côte, soit plage couverte d'un sable très fin, un mur demi-circulaire fait de grosses pierres plates superposées, laissant par leurs interstices passage à la mer dans son flux et reflux ; il en résultait qu'à sa montée l'eau dépassait le mur d'un à deux pieds en amenant fréquemment du poisson qui n'avait souvent pas le temps de se retirer aussi promptement que la mer dans son reflux ou retour sur son centre, et alors le poisson trop gros pour s'enfuir à travers ledit mur se trouvait pris dans sa partie concave où il était facile de faire une bonne pêche, sans autre inconvénient que d'avoir à se déchausser pour entrer dans l'eau, qui y était retenue aussi en assez grande quantité pour que le poisson qui s'y trouvait et dont on allait faire sa provision restât en vie jusqu'à un nouveau flux dont il pouvait profiter pour s'échapper. Mais on avait soin d'arriver avant sa fuite, surtout quand on s'apercevait qu'il en restait de la grosse et bonne espèce ; on n'avait qu'à choisir et à emporter à la cuisine. Mais avant de laisser continuer les soldats à en user ainsi, de crainte que cela ne devienne une cause de rixe entre eux et les habitants, je me rendis auprès de l'alcade (maire), soit président de la commune, pour être assuré que c'était chose parfaitement permise ; il me répondit : « Laissez vos militaires prendre de nos poissons tant qu'ils voudront pour vous et pour eux ; la mer nous en fournit abondamment ; seulement, je compte sur leur discrétion les jours d'abstinence de viande, car il est juste que ceux qui ont construit le mur fassent leur choix les premiers. » Je répondis : « Rien n'est plus juste, et vous pouvez être assuré qu'il en sera ainsi. » Et, en effet, il ne nous est jamais parvenu de plaintes qu'on ait manqué à la parole que j'ai donnée au nom de tous. Cette facilité fut un grand moyen de rendre la solde modique suffisante. On ne meurt pas de faim près de la mer !

La plage de Chipiona laissée à sec par le reflux permettait de s'y promener pendant quelques heures de la journée, et on en profitait avec plaisir quand le temps était beau. Je me « distraisais » aussi en traçant sur le sable très fin de cette plage des règles d'arithmétique alors encore bien présentes à ma mémoire, ainsi

que d'autres problèmes de mathématiques. Il m'arriva de voir un ouvrier venu pour puiser de ce sable s'approcher de moi, et voyant que je traçais des chiffres, il me demanda quelle était la part qui pouvait lui revenir dans une association à quatre, sur une somme qu'il savait être le bénéfice à partager; et, ayant répondu aux questions que je lui adressai de façon à pouvoir établir la règle de [la] compagnie dont il faisait partie, je lui dis: «Faites votre transport de sable et à votre premier retour sur cette plage, je vous dirai ce qui vous revient d'après le problème que nous posons ici; ce que vous savez déjà, car vous n'avez pas attendu à aujourd'hui à vouloir connaître quelle est votre part.» J'avais bien compris qu'il n'y avait en lui qu'une curiosité de voir si les étrangers savaient calculer comme les Espagnols, ce dont il demeura parfaitement convaincu à son retour, quand je lui dis qu'elle était sa part et que cette somme se trouvait juste celle qui lui avait déjà été indiquée. Comme il en paraissait étonné, je lui dis: «Il serait bien à désirer que les hommes sussent s'entendre en toutes choses comme on peut le faire avec des chiffres qui sont les mêmes pour toutes les nations.»

J'ai observé les soins que l'on donne au vin pendant les vendanges à Chipiona; les bons raisins qu'on y cueillait les méritaient bien. Le tiers de ce qu'on prend au pressoir était versé dans des chaudières jusqu'à ébullition. Dans cet état, il est porté et versé dans les futailles jusqu'au tiers de leur contenance et, cela étant ainsi préparé, on finit de les remplir avec le jus tel qu'il sort du pressoir. J'étais en dernier lieu logé chez un grand propriétaire de vignobles, par conséquent marchand de vins en gros. Il avait des centaines de tonneaux dans une magnifique cave bien voûtée. Il m'a dit que c'est d'après ce procédé qu'on fait le vin de Xérès. Cette dernière ville n'est pas bien éloignée de Chipiona.

L'automne de 1808 étant venu et la guerre contre l'armée française continuant, le nouveau gouvernement de l'Espagne siégeant à Séville jugea convenable de former avec les débris des deux régiments suisses faits prisonniers à Baylen un bataillon sous le nom de «bataillon de nouvelle création» (*Batallón suizo de*

nueva creación), composé comme l'étaient déjà ces régiments de Prussiens, Polonais et Hongrois, dans la proportion du quart de l'effectif. J'en fis partie avec mon grade de sous-lieutenant. Je ne tardai pas à y recevoir le brevet de lieutenant sous date du 31 août 1809, accordé par la *Junta* gouvernant au nom de Ferdinand VII, retenu prisonnier en France comme je l'ai dit ⁵.

L'Espagne ne se trouvait pas en état assez prospère de finances au commencement de cette guerre qu'elle n'avait pas prévue assez tôt. Pour équiper les nouveaux corps de troupes à l'instar des anciens, et de prime abord, on se borna à couper pour chaque simple fusilier un morceau de drap roux pour s'en couvrir provisoirement, en attendant confection d'habillement plus convenable pour une armée qui s'est déjà distinguée en plusieurs rencontres.

A défaut d'assez de tailleurs, chaque soldat fit d'après un modèle donné ad hoc une ouverture ronde au milieu du morceau de drap à lui distribué et y passait la tête au moyen d'une fente longitudinale plus ou moins longue selon sa taille; il n'y avait pas de manches... C'était en forme d'une chasuble. Malheur aux soldats qui n'avaient pas eu le moyen de conserver pour le moment pantalons ou habits pour être mieux abrités! Quant à la chaussure, elle venait en grande partie de l'Angleterre devenue l'alliée de l'Espagne comme elle l'était déjà du Portugal, et elle ne tarda pas à lui envoyer une armée de trente mille hommes commandée par le marquis de Wellesley, connu plus tard sous le titre de duc de Wellington. Plus de deux cents de nos anciens soldats avaient très heureusement conservé les habits, vestes et pantalons reçus dans les régiments de Reding et de Preux, et se trouvèrent en état de résister aux intempéries de l'hiver qui approchait.

Ce qu'il y eut de plus malheureux, c'est qu'à défaut de caserne on fut obligé d'entasser ce nouveau bataillon dans une grange où tout faisait entièrement défaut: l'air le plus convenable à nos poumons, ce qui causa l'introduction d'une fièvre typhoïde qui décima nos pauvres soldats dans l'espace de moins d'un mois. Atteint moi-même ainsi que plusieurs autres officiers de cette fièvre à la suite des visites que nous faisons à nos gens dans la susdite grange,

⁵ p. 55.

je fus obligé de garder le lit pendant un mois. Nous étions stationnés à La Carolina, près de La Carlota, deux villages situés dans la sierra Morena où avaient été placés des colons allemands chargés de cultiver ces localités, dans lesquelles le gouvernement leur avait fait construire de jolies habitations qui ne dataient guère que d'un demi-siècle et qui étaient toutes parfaitement uniformes, c'est-à-dire bâties d'après un plan unique ; qui en voyait une pouvait dire les avoir toutes vues. C'est chez la veuve d'un de ces colons, Allemande elle-même, que j'étais logé. Je ne pouvais assez me féliciter des soins qu'elle a eus de son locataire pendant ma maladie ; j'en attribuais la cause à ce que je lui parlais sa langue maternelle. Nous n'avions pas de chirurgien pour le moment au bataillon ; on eut par ce motif recours à celui d'un autre corps qui s'empressa de venir et me trouva gravement atteint de la maladie régnant parmi nos soldats auxquels il donnait aussi ses soins. Il ordonna des sinapismes qui furent appliqués à la plante des pieds, et ce docteur ayant aperçu dans l'écurie de mon hôtesse une ânesse avec son poulain, il l'engagea à me faire boire du lait de cette bonne bête. Mêlé à d'autres médicaments et même pris seul sans répugnance de ma part, ce lait ne tarda pas à amener de l'amélioration dans l'état de ma santé. J'avais été pendant une dizaine de jours très malade, car je ne pouvais pas me lever sans l'assistance de mon domestique. Un jour, je fus très surpris de ne pas voir pour m'aider mon assistant ordinaire qui était un nommé Herder, Haut-Valaisan ; et voyant près de moi un visage nouveau, je demandai : « Pourquoi ce changement ? » Le nouveau venu, que je connaissais très bien (l'ayant vu souvent dans la même compagnie au régiment de Preux), me dit : « Herder n'a pas pu venir ; il est aussi malade que vous, mon lieutenant, mais je tâcherai de le remplacer à votre entière satisfaction pendant qu'il est malade. » Il n'osait pas me dire toute la vérité : Herder était mort, je ne l'ai su que plus tard ; pour le moment, je ne pus que répondre ces quelques mots : « Je suis persuadé, Noytsche, que je serai satisfait de votre bon service. Si j'avais su Herder dans l'impossibilité de continuer le sien dont j'étais très content, je ne me serais pas adressé à d'autre qu'à vous, mais vous m'apporterez souvent de ses nouvelles. »

Noytsche était aussi un bon serviteur et bon garde-malade, me témoignant tout son dévouement pour me faire oublier son pré-décèsseur auquel j'ai eu le regret de ne pouvoir pas prouver ma reconnaissance lorsque j'ai appris qu'il n'était plus de ce monde.

Enfin, étant entré en convalescence, le médecin me trouvant beaucoup mieux me conseilla de remplacer le lait d'ânesse par du vin d'Alicante que je devais aussi préférer, et il m'indiqua de plus où je pouvais en trouver, surtout en déclarant que c'était pour un officier malade. J'envoyai de suite mon Hongrois (Noytsche était de la nation hongroise) dans la maison indiquée avec une piastre pour payer la bouteille d'Alicante dont je ne connaissais pas le prix. A son retour, il rapporta ce vin et l'argent dont on n'avait pas voulu, sur le dire que c'était pour un officier convalescent. « Eh bien ! garde pour toi cette piastre, pour boire à ma complète guérison à laquelle tu auras bien contribué par tes bons soins », lui dis-je. Je ne manquai pas de bien m'informer de Noytsche où demeurait la personne généreuse qui, sans me connaître, avait bien voulu me faire ce présent d'un vin dont je fis usage avec d'autant plus de confiance que je me souvenais qu'il avait été aussi bien-faisant pour mon père lorsqu'il s'était trouvé dans un état analogue et dès qu'il me fut possible de me rendre dans cette maison, je n'eus rien de plus empressé que d'y aller pour témoigner ma gratitude ; ce faisant, je prouvais en même temps que le soldat que je leur avais envoyé avait été fidèle en me rapportant la piastre qu'on avait refusé de prendre en paiement de ce bon vin ; mais je n'ai pas trouvé cette famille chez elle.

Le bataillon suisse de nouvelle création formé par ordre de la *Junta* fut adjoint à l'armée de Castaños dont le bras droit, le général de Reding, était allé prendre le commandement de la division qui opérait en Catalogne, en même temps que Palafox, autre général espagnol, se distinguait en Aragon par la belle défense de Saragosse. J'ai déjà dit⁶ que nous nous estimions très heureux de n'avoir pas été envoyés en Catalogne, car nous savions que le bataillon valaisan s'y trouvait, et nous y aurions eu la même fatalité de nous trouver, comme à Baylen, Suisses contre Suisses.

⁶ p. 64.

Il était plus dans nos convenances de marcher avec l'armée de Castaños qui, de concert avec celle que commandait le marquis de Wellesley, avait pour mission de poursuivre l'armée française battue en Portugal sous le général Junot, duc d'Abrantès, qui dut capituler à Lisbonne, le 17 septembre 1808, et se rendre, mais avec les honneurs militaires, c'est-à-dire conservant ses armes, sous la condition de ne pas combattre dans cette guerre ni contre le Portugal ni contre l'Espagne. Sous cette condition, l'armée de Junot fut embarquée et conduite en France, mais à peine débarquée, elle dut, par ordre de Napoléon I^{er}, rentrer en Espagne pour secourir les divisions qui venaient d'y éprouver des revers. Voilà comme on respectait les traités ! Il restait cependant encore d'assez fortes troupes françaises en Espagne sous les ordres des maréchaux Soult, duc de Dalmatie, et Masséna, appelé le favori de la Victoire ; mais ce surnom ne fut plus guère prononcé par les troupiers après les revers essuyés en Portugal où ses collègues l'abandonnèrent à cause du dépit qu'ils éprouvaient de n'entendre d'éloges que pour Masséna, lors même qu'ils avaient contribué autant que Son Excellence au gain de plusieurs batailles dont l'honneur n'était attribué qu'à lui seul, qui ne se tirait pas mieux qu'eux quand il n'en était pas secondé. C'est ainsi qu'il dut battre en retraite aussi bien que Soult en Portugal devant l'armée anglaise agissant d'après des principes de stratégie de l'invention de son chef, le marquis de Wellesley, qui déroutaient toutes les combinaisons de ses adversaires.

J'ai eu plusieurs fois l'avantage de voir de très près ce général anglais, homme très actif, respecté et aimé de son armée. Dès son arrivée en Espagne, il y fut reconnu comme le chef de toute l'armée espagnole aussi bien que de l'anglaise qu'il commandait depuis de longues années. En un mot, il était le plus grand et le plus fort antagoniste qu'eût encore rencontré Napoléon I^{er}.

J'ai dit⁷ que le bataillon suisse de nouvelle création a été adjoint à l'armée du vieux général Castaños ; elle se trouvait réunie près de Badajoz et à Almendralejo, sur la frontière du Portugal, au moment où les Anglais venaient d'en éloigner les armées

⁷ p. 71.

françaises mentionnées ci-dessus. C'est dans ces circonstances que notre bataillon se réunit à ceux de Castaños qui était allé au-devant de Wellesley poursuivant Soult et Masséna, lesquels s'arrêtèrent aux environs de Talavera de la Reina, situé à l'extrémité de la province espagnole d'Estrémadure où ils attendaient Joseph Bonaparte (venu pour s'emparer de la couronne d'Espagne), qui crut en se mettant à la tête de cette armée, forte encore de soixante mille hommes, pouvoir reprendre quelque avantage sur celle justement opposée aux désirs de ce roi intrus ; mais il trouva dans les belles plaines de Talavera une armée jusque-là victorieuse et aussi nombreuse que la sienne, composée de trente mille tant Espagnols que Portugais, plus les trente mille Anglais désignés déjà, qui, tout en arrivant, le 27 juillet 1809, attaquèrent les avant-postes français occupant les hauteurs qui dominent les susdites plaines. Comme cette attaque avait commencé tard dans la soirée, ce ne fut que le lendemain 28 juillet que nous reconnûmes, aux habits rouges qui fourmillaient sur les collines avoisinantes, que c'étaient les Anglais qui en étaient restés les maîtres. Le gros de l'armée anglaise rangée en bataille dans la plaine occupait le centre ; les Portugais formaient son aile gauche et les Espagnols, l'aile droite ; notre bataillon comme troupe étrangère se trouvait à la gauche des Espagnols et par conséquent le plus rapproché des Anglais. Ceux-ci avaient derrière eux toute leur cavalerie masquée pour l'armée française par une colline devant laquelle elle ne voyait que l'infanterie ; entre chaque bataillon, tant anglais qu'espagnol ou portugais, restait un espace occupé par l'artillerie de ces diverses nations.

On n'avait eu que quelques heures de repos pendant cette nuit du 27 au 28 juillet ; ce repos ne consistait qu'en ce qu'on permit aux soldats de rester assis jusqu'à l'aurore qui ne se fait pas attendre longtemps dans l'été. Les oiseaux de toute espèce qui se trouvaient dans ces parages, ignorant ce qui se passait autour d'eux, firent, selon leur habitude joyeuse, entendre leur chant matinal, c'est-à-dire un bien grand contraste d'avance à la fusillade qui allait éclater peu après.

En effet, sitôt le soleil levé, le 28, un roulement général de tambours fit mettre debout tous les bataillons de part et d'autre, et nous ne tardâmes [pas] à voir l'armée commandée par Joseph

Bonaparte s'avancer en bon ordre de bataille, l'artillerie occupant comme de notre côté les intervalles laissés entre leurs bataillons. Quoique ne voyant pas de cavalerie près des Anglais, les légions françaises qui prenaient l'offensive, persuadées qu'ils n'en étaient pas plus dépourvus qu'elles, jugèrent prudent de se former en carré pour mieux lui résister. Mais cette précaution fut vaine, car cette armée d'un Bonaparte étant arrivée à portée de canon fit tirer celui qui annonçait l'attaque qu'elle dirigeait principalement sur le centre de celle qui lui était opposée, c'est-à-dire sur les Anglais dont trente pièces de gros calibre chargées à mitraille vomirent la mort sur les bataillons formés en carré, y faisant des trouées épouvantables par lesquelles la cavalerie anglaise, sortant de derrière la colline qui la masquait, pénétra immédiatement après cette décharge terrible et fit parmi ces bataillons formés en carré un massacre qui n'avait pas eu son pareil dans l'armée française. Sa réserve put rétablir l'ordre de bataille et combattre avec des succès ou revers alternatifs jusque vers les quatre heures après midi, heure où elle se trouvait cernée de si près que, si elle eût voulu continuer la lutte, elle aurait été enveloppée en grande partie; des batteries légères anglaises se trouvaient même déjà si rapprochées des françaises que celles de l'armée espagnole tiraient déjà sur elles les prenant pour les ennemies. J'ai vu un aide de camp d'un général anglais accourir au grand galop de son cheval pour faire connaître leur erreur aux artilleurs espagnols servant de grosses pièces dont la détonation leur causait une hémorragie, soit écoulement de sang par les oreilles. Il est bien entendu qu'ils eurent un grand regret d'avoir tiré sur leurs alliés et que dès lors ils dirigèrent mieux leurs coups. Enfin, on vit l'armée ennemie commencer sa retraite sur la route de Madrid, escortant son chef qui ne fut pas poursuivi par l'armée de Wellesley, lequel se contenta de rester maître du champ de bataille en raison d'un grand nombre de blessés et de morts dont cette plaine restait couverte, voulant avant d'aller plus loin faire donner la sépulture aux uns et faire entrer les autres dans les ambulances où ils étaient traités avec les mêmes soins, tant les Français, Anglais qu'Espagnols ou Portugais; l'armée anglaise, qui avait sans contredit le plus souffert, sentait le besoin de repos que son chef, on peut dire son père, ne pouvait

certes pas lui refuser. C'est ce qui fit qu'on ne tira pas de cette victoire tout l'avantage qu'on aurait pu en retirer en poursuivant l'armée de Joseph Bonaparte qui, à son tour et encore forte de cinquante mille hommes, put dans sa retraite battre une armée de trente mille soldats espagnols sous les ordres du général Venegas arrivant malheureusement trop tard pour se joindre à celle de Castaños et qui, si elle était arrivée vingt-quatre heures plus tôt, aurait mis celle de Bonaparte entre deux feux, tandis que son retard, dont on a voulu ignorer la cause, lui a fait subir la perte de près d'un tiers de son armée, et dont les deux autres tiers n'ont pu qu'à grand-peine arriver à joindre Castaños, qui eut de son côté à faire un exemple sévère dans son armée, en y faisant décimer un bataillon de trois cents jeunes conscrits qu'une panique avait fait fuir dans la nuit, veille de la bataille de Talavera ; ce bataillon ramené par deux escadrons de cavalerie fut placé honteusement devant l'armée dont il faisait partie ; on lui ôta les armes qu'il était désormais indigne de porter, puis on procéda d'après un conseil de guerre tenu *ipso facto* à décimer ces jeunes gens que l'on fit placer sur un seul rang ; chaque dixième fut mis de côté pour être conduit dans une chapelle où, assistés d'aumôniers, ils durent se préparer à la mort. Nous dûmes assister à ce supplice qui devait en imposer à toute l'armée ; nous vîmes avec un profond sentiment de pitié défiler ces trente malheureux ayant déjà les yeux bandés, escortés d'un côté chacun par un aumônier et de l'autre par les camarades choisis pour les fusiller. La détonation qui devait terminer leur vie ne se fit pas attendre longtemps. Un espion arrêté en même temps subit le même sort, mais son air effronté n'inspirait pas la même commisération.

Prévenue qu'une nouvelle armée française commandée par le maréchal Soult s'avancait à marches forcées pour réparer les échecs subis en Portugal et à Talavera, une partie de l'armée espagnole dut quitter cette dernière ville et fut obligée d'aller prendre d'autres positions au Pont de l'Archevêque (*Puente del Arzobispo*) sur le Tage, où l'on ne tarda pas à voir arriver effectivement la susdite armée ennemie. Les Espagnols sont arrivés assez à temps pour s'emparer les premiers du susdit pont près duquel se trouve un fort armé de quelques vieux canons dont on a fait usage aussi

longtemps que durèrent les munitions ; mais le 7 août, c'est-à-dire dix jours après la glorieuse bataille de Talavera, la trop petite armée espagnole [fut] envoyée sur le Tage, réduit dans cette saison à un tel petit volume qu'on pouvait le passer à gué⁸ sur divers points facilement reconnus par l'armée de Soult qui, se sentant plus nombreuse et mieux munie d'artillerie, ne tarda pas à vouloir user de ses avantages. Les quelques bataillons et escadrons envoyés sur ces parages, reconnaissant leur infériorité numérique et le danger d'y être cernés, enclouèrent leurs canons et commencèrent à s'éloigner dès qu'ils virent les dragons français arrivés sur la rive gauche du fleuve (portant chaque cavalier un voltigeur sur la croupe) et le pont au pouvoir de Soult qui ne manqua pas d'y faire passer sa forte artillerie.

Aucun ordre n'étant donné à notre commandant (M. Halegg) pour battre aussi en retraite, il voulut rester témérement sur l'emplacement qui nous avait été désigné en arrivant, c'est-à-dire à un quart d'heure du pont, et cela nonobstant les forces supérieures qui allaient fondre sur nous, tant en infanterie qu'en cavalerie. Celle-ci venait de faire prisonniers une trentaine de nos soldats qui avaient été envoyés, avant l'attaque, recevoir le pain de munition distribué dans une ferme isolée. Nous apprîmes par le fourrier (qui étant à cheval avait pu s'échapper) que nous ne verrions plus, ni ces trente hommes, ni le pain qu'ils étaient venu prendre et qui se trouvait être la proie des vainqueurs ; nous avons aussi appris plus tard que, reconnus comme Suisses, ces trente soldats ont été dirigés sur des dépôts de l'armée française où ils ont reçu des feuilles de route pour rentrer dans leurs foyers. L'un d'eux, étant un Salvanin, put, par suite de cet événement heureux pour lui, donner de mes nouvelles à mes parents ; il y avait près de deux ans que je n'avais pu ni en donner ni en recevoir, et c'était bien là ma privation la plus sensible.

Pour en revenir au bataillon resté par bravoure du commandant dans sa critique position et ne pouvant résister qu'à coups de fusil aux nombreux assaillants qui se dirigeaient sur nous ne

⁸ N. de l'A. : « Comme il tombe peu de neige dans cette province d'Espagne, les rivières n'y grossissent pas comme en Suisse où la chaleur de juillet et août fait fondre les neiges de nos montagnes. »

voyant plus que nous sur place, mais décidés à la défense du poste qui nous avait été assigné, où nous nous disposions à nous former en carré (et au lieu d'imiter les bataillons qui battaient en retraite peut-être sans y être autorisés, ce qui était considéré comme une tache pour le drapeau du bataillon tenu haut jusqu'alors), nous résolûmes de nous maintenir jusqu'à réception d'un ordre de l'autorité; le moment était d'autant plus critique que, n'ayant pas de canon, nous ne nous sentions pas en état de riposter à l'artillerie légère qui approchait aussi pour nous en imposer plus sérieusement; heureusement, nous fûmes tirés de là après une décharge de l'une des pièces qui approchaient et qui nous avaient tué quelques hommes d'élite, grâce à la vaillance d'un colonel d'un régiment de cavalerie espagnole ayant fait partie de l'armée de La Romana, qui était rentrée comme est expliqué plus haut⁹. Ce colonel se retirant d'un combat si inégal était déjà à une grande distance quand il s'aperçut que notre bataillon suisse restait ferme comme un mur, prêt à résister seul à la masse ennemie et quoiqu'il ait perdu déjà bon nombre de ses soldats; alors ce colonel s'écria, s'adressant à ses cavaliers: «Amis, halte! Nous battons en retraite et laissons ce bataillon tenant seul tête à nos ennemis, et cela par le seul sentiment d'honneur militaire, car ici ces étrangers n'ont pas comme nous à défendre leur patrie; avant de nous retirer, nous avons un double devoir à remplir: repousser ces dragons prêts à envelopper ce brave bataillon auquel je vais indiquer une autre position! Ainsi, cavaliers, suivez-moi, tombons sur ces dragons que nous forcerons à repasser le Tage.» Et faisant immédiatement volte-face, ce régiment de cavalerie espagnole arriva au grand galop sur les dragons qui se portaient déjà sur nous malgré notre fusillade, et après leur avoir brûlé les moustaches d'une décharge de leurs pistolets, ils les repoussèrent l'épée dans les reins jusqu'au fleuve; mais rencontrant là d'autres escadrons qui venaient au secours de leurs camarades, ils exécutèrent de nouveau et en bon ordre la retraite dont ils n'avaient interrompu le mouvement que pour nous sortir du danger où ils nous avaient vus d'être faits prisonniers de guerre. Ce ne fut qu'en recevant l'ordre

⁹ p. 56.

de ce brave colonel que nous abandonnâmes la position périlleuse où nous étions, pour aller en prendre d'autres que ce même chef indiqua à notre commandant en le louant de la persévérance qu'il avait montrée. Après quoi, les chevaux de ce régiment de cavalerie, quoique fatigués, mais montés par d'excellents cavaliers, ne tardèrent pas à les porter à une grande distance des dragons français, lesquels renforcés par d'autres escadrons revenaient prendre leur revanche. Elle était d'autant plus redoutable qu'ils étaient de plus accompagnés d'un nouveau train d'artillerie, dont nous reçûmes quelques obus dirigés sur les nuages de poussière que dans ce temps sec d'août notre marche faisait lever sur la route que nous avions à parcourir pour arriver à *Las Mesas de Hivor*¹⁰, nom d'une colline couronnée d'un village qui avait été désigné pour notre nouvelle station; mais les habitants de ce village avaient fui à l'approche de l'armée française, qui restait campée au Pont de l'Archevêque dont on n'avait pu la déloger.

L'armée espagnole avait dû se diriger sur un autre point plus menacé, nous laissant en observation des mouvements que voudrait tenter le maréchal Soult. Ce général, dont l'armée avait aussi grand besoin de repos, est resté près d'un mois dans l'inaction à notre vue. Son artillerie était à portée de nous lancer encore quelques obus sur notre nouvelle position où nous nous étions hâtés de faire quelques retranchements pour éviter toute surprise; mais, soit qu'il voulût ménager ses munitions pour meilleure occasion, soit qu'il ne nous ait pas aperçus, l'ennemi se maintenait tranquille sur la rive droite du Tage. Il est bien entendu que nous nous abstenions, dans l'isolement où nous étions, de faire des feux de bivouac qui auraient fait connaître notre position à notre ennemi d'une force numérique vingt-cinq fois plus grande que celle d'un seul bataillon, qui ne pouvait rester que sur la défensive pendant l'absence de la grande armée, n'ayant d'ailleurs d'autre consigne que celle d'observer quelle direction prendrait la division qui nous était opposée sur l'autre rive du Tage. Les habitants qui s'étaient mis en fuite, un peu tranquilisés par l'inaction dans laquelle restaient les armées, finirent par revenir à leurs

¹⁰ N. de l'A. : « Tables d'hiver. »

habitations, ce qui nous a procuré les moyens d'avoir quelques ustensiles de cuisine; nous avons bien ceux dont les troupes font ordinairement usage pour cuire les rations qui étaient envoyées par des détours de chemin pour n'être pas confisquées par l'ennemi. Les fournisseurs de l'armée nous faisaient parvenir du bétail, vaches et moutons, que des soldats, surtout ceux qui avaient travaillé chez des bouchers, savaient très bien distribuer dans nos compagnies; mais, ayant à notre proximité une rivière passablement poissonneuse, nous étions contents de trouver, chez les paysans rentrés dans le village, des poêles et même de l'huile pour frire le poisson que quelques militaires savaient se procurer et vendre aux officiers quand le service le permettait. Cette rivière nous offrait aussi l'avantage d'un bain bien agréable dans le mois d'août. Enfin, nous avons dans cette localité bien des ressources qui avaient manqué à Utrera.

J'aperçus un jour dans l'armée du maréchal Soult des habits rouges et, sachant que c'étaient des Suisses au service de France portant le même habit que les Anglais, il me vint le désir bien naturel de profiter de leur présence pour essayer de faire parvenir de mes nouvelles au pays, c'est-à-dire à mes parents; et dans ce but, je rentrai au camp y préparer une lettre que je voulais adresser à mon père, à Martigny; muni de ma lettre enveloppée d'un autre papier par lequel je priai l'officier suisse, de garde sur la rive droite du Tage, de faire arriver l'incluse à son adresse, attendant ce service d'un compatriote, je pensai faire passer cette missive enveloppant une pierre qu'au moyen d'une fronde j'espérais faire parvenir à cet officier suisse; mais au moment de la lancer, j'aperçus une vedette, soit un cavalier espagnol, qui par précaution se tenait debout à côté de son cheval pour être moins vite vu de l'ennemi; ce cavalier, dont la tête seule dépassait dans ce moment sa selle, observait ce que je faisais; je compris à quoi m'exposait ma démarche en temps de guerre, car la lettre que j'avais un vif désir de lancer à l'ennemi serait devenue l'objet d'un conseil de guerre si le cavalier l'avait vu parvenir à l'autre rive du Tage; il n'aurait pas manqué d'en faire son rapport à son officier dès qu'il aurait été remplacé, donnant peut-être à entendre que j'avais fait passer à l'ennemi le mot d'ordre ou de

ralliement, cas prévu et puni de mort immédiatement. Et comment aller reprendre ma lettre pour prouver qu'elle ne contenait que des relations de famille? Le plus simple, pour le moment, était donc de la remettre dans ma poche; c'est ce que je fis aussitôt que j'eus remarqué qu'on m'observait. Nous avions aussi plusieurs sentinelles du bataillon que j'aurais scandalisées par mon action dont elles ne se sont heureusement pas aperçues, puisque j'ai pu me retirer avant de la commettre. Car il est bien humiliant de se trouver en défaut, autant devant ses subordonnés qu'en face de ses supérieurs.

Dans une de mes rondes de nuit, il m'arriva de trouver une de nos sentinelles endormie d'un si profond sommeil qu'elle ne m'entendait pas venir. Etonné de ne pas l'entendre crier : *Quien vive?* je m'approchai si près de ce soldat resté immobile que je pus, sans qu'il s'en aperçût, saisir son fusil appuyé comme lui contre une muraille et, ayant reconnu mon homme que je savais être un brave soldat quoique en défaut dans ce moment où il s'était livré au sommeil dans un poste si près de l'ennemi, cas grave dont je m'estimais heureux d'être le seul témoin, je me retirai avec son arme à quelques pas en arrière et puis je fis assez de bruit pour le réveiller. Ce n'est qu'alors qu'il jeta en l'air son *Quien vive?* auquel je répondis : « Ronde d'officier... » Comme il se trouvait sans son fusil, il n'ajouta pas : « Avancez au mot de ralliement. » Mais, voyant la confusion où était cet homme se trouvant en ce moment sentinelle désarmée, je lui dis : « Vous pouvez vous estimer heureux que ce soit un officier connaissant votre bonne conduite, irréprochable jusqu'à ce moment, qui vous trouve en faute. Vu votre confusion, je vous promets de n'en pas parler dans mon rapport, mais soyez mieux sur vos gardes près d'un ennemi plus alerte que vous; je vous rends votre fusil, oui, votre fusil avec toute confiance qu'on ne vous le reprendra pas aussi facilement que je viens de le faire. » Je n'ai eu qu'à m'applaudir de mon indulgence à l'égard de ce soldat qui ne cessa de m'en témoigner sa reconnaissance par un dévouement à toute épreuve. Son sommeil, étant en sentinelle, était d'ailleurs le résultat bien naturel de la fatigue d'un service momentanément très pénible.

La division du maréchal Soult ayant enfin plié ses tentes, nous eûmes aussi l'ordre de quitter le campement d'observation des *Mesas de Hivor* et d'aller rejoindre l'armée espagnole qui, sous les ordres d'un nouveau général nommé Areizaga, voulait marcher sur Madrid et couper la retraite de quelques divisions françaises qui se rendaient à cette capitale pour en renforcer la garnison et soutenir Joseph Bonaparte qu'au contraire Areizaga voulait en chasser. Les soldats espagnols se rappelant leur victoire de Baylen se faisaient illusion quand ils pensaient en obtenir une pareille à Madrid qu'on leur avait fait envisager comme dépourvu de troupes, et ils marchaient avec une telle assurance de s'en emparer qu'ils chantaient en leur langue :

*Si Areizaga passa hoy el Tajo,
Napoladrón puede ir al carajo.*

Ce qui peut être traduit comme suit : « Si Areizaga passe aujourd'hui le Tage, « Napolaron » verra qu'en venant ici, il n'a pas été sage... »

Mais pour l'heure, on ignorait toutes les dispositions prises par le général Belliard, alors gouverneur de la capitale, et à peine arrivé avec la moitié de son armée à Ocaña, ville qui se trouve à deux étapes de Madrid, Areizaga se trouva inopinément en face de plusieurs divisions françaises commandées par des généraux bien autrement aguerris que ce général de nouvelle création, plein de courage, mais n'ayant pas les notions en stratégie indispensables pour conduire une grande armée... Il se croyait cependant si assuré de la réussite de son plan de campagne, qu'au lieu de rester à cheval à côté de ses troupes pour parer au besoin par des évolutions convenables aux mouvements non prévus que pourrait faire l'armée adverse, il se plaça dans un des clochers pour s'en rendre compte ! Il ne tarda pas à se repentir de cette imprudence, reconnaissant qu'il avait affaire à plus forte partie qu'il l'avait cru ! Car il aperçut qu'une partie des divisions dont il croyait avoir coupé la retraite se trouvaient arrivées comme lui près d'Ocaña, placées en ligne de bataille, l'infanterie formant l'aile gauche

française et la cavalerie massée en grand nombre contre la ville prête à se déployer pour en former l'aile droite. En face de l'aile gauche française se trouvait l'infanterie formant l'aile droite espagnole, dans laquelle se trouvait le bataillon de volontaires étrangers dont je faisais partie. Nous ne tardâmes pas à voir l'aile française qui nous faisait face à portée de fusil battre en retraite après une décharge de feux de file, auxquels nous ripostâmes immédiatement, nous mettant en marche pour la poursuivre ; mais nous reconnûmes peu d'instant après que nous étions les dupes d'une des mille ruses de guerre souvent employées dans les armées : la retraite de l'infanterie française n'était que simulée et, pendant qu'elle s'exécutait, sa cavalerie (qui s'était déployée de l'autre côté de la ville qui l'avait masquée à nos yeux) avait fait au grand trot une conversion au moyen de laquelle elle arrivait derrière l'aile droite espagnole qu'elle mettait ainsi entre deux feux ; car, aussitôt que cette cavalerie fut aperçue, ceux que nous poursuivions reprirent l'offensive et revenaient sur nous. Nous voyant enfermés dans ce grand angle qui venait de se former et dont Ocaña était le pivot, nous pûmes heureusement entrer dans des vignes dont les ceps arrêtaient la fougue des cavaliers et de leurs chevaux ; mais l'artillerie ennemie qui venait à son tour se mettre en ligne commençait (avant que les batteries espagnoles pussent riposter) à nous lancer des boulets auxquels les ceps n'offraient aucune résistance. Le général Areizaga, voyant l'insuccès de son entreprise, était descendu du clocher dont il avait fait son observatoire où il n'aurait pas dû monter, car son absence, quoique momentanée, avait laissé les autres chefs dans une indécision toujours funeste aux soldats ; aussi toute l'aile droite espagnole, y compris le bataillon de volontaires étrangers, fut-elle prisonnière de guerre, excepté M. Joseph de Preux, lieutenant comme moi, et quelques sous-officiers et soldats qui, blessés dès le commencement du combat, avaient été dirigés vers les ambulances placées hors de la portée du canon. Le général put, grâce à son excellent cheval andalou, rejoindre sa cavalerie qu'il conduisit sur un autre point où il attendait un renfort qui n'était pas arrivé assez à temps pour changer le sort de la bataille dite d'Ocaña, où elle eut lieu le 19 novembre 1809. Faits prisonniers, les bataillons espagnols aussi

bien que le nôtre, nous fûmes conduits au *Retiro* de Madrid sans avoir la moindre nouvelle de nos équipages restés près des ambulances qui n'avaient pas tardé d'être transférées dans les nouvelles positions choisies par le chef de l'armée espagnole dont nous n'eûmes non plus pas de nouvelles.

Chapitre III

CAPTIVITÉ EN FRANCE (1809-1810) ET RETOUR EN VALAIS (1811-1813)

J'étais bien jeune encore alors, je venais d'entrer dans ma vingt-deuxième année sans avoir reçu de blessures graves au milieu de tant de dangers, ce dont je ne manquais pas de remercier la divine Providence qui m'y avait heureusement fait échapper. J'eus au contraire, par le fait, l'avantage de pouvoir être utile à ceux de mes camarades qui, moins heureux que moi, avaient reçu de fortes blessures, entre autres à mon intime ami Louis Dufour qui, à Ocaña, avait reçu une balle au front dans un moment où il venait de porter à ses lèvres son petit flacon d'eau-de-vie, ce qui lui avait fait renverser la tête de manière à ce que la balle qui l'a frappé au front n'en a que labouré la chair, sans fortement léser l'os frontal, lequel resta heureusement intact. On comprend pourquoi l'ami Dufour avait une forte cicatrice au front.

Arrivés au *Retiro*, nous y fûmes logés dans une caserne peu meublée, pas plus pour les officiers que pour les simples soldats, n'y ayant les uns et les autres que des lits de camp pour le coucher et les mêmes rations de pain et de viande sans une goutte de vin, sans distinction de grade. Sous ce rapport, les officiers, obligés pour le moment de préparer et faire cuire leurs aliments eux-mêmes, étaient plus à plaindre que les soldats habitués depuis longtemps à cette besogne. Nous nous trouvions encore plusieurs officiers valaisans réunis dans cette caserne, sachant assez bien nous tirer d'affaire dans ces tristes circonstances que nous espé-

rions d'ailleurs voir finir en peu de temps. Tous les jours, on nous faisait descendre de nos chambres pour faire l'appel de tous les prisonniers enfermés au *Retiro*, et un certain nombre étaient désignés pour se mettre en route afin de se rendre à un des nombreux dépôts de prisonniers de guerre en France; notre désir le plus ardent, surtout pour les Suisses, était de voir arriver le jour où nous pourrions aussi prendre cette route; enfin, le 25 décembre, jour de Noël 1809, étant descendus dans les cours pour l'appel, on nous dit que nos désirs allaient être satisfaits; et, en effet, des cavaliers, dragons et chasseurs, démontés et qui devaient rentrer en France pour se remonter, vinrent dans la cour au moment de l'appel; leurs officiers s'empressèrent de nous dire qu'ils étaient désignés pour nous servir d'escorte jusqu'à Bayonne, nous enjoignant de maintenir dans ce voyage la discipline militaire à laquelle nous devions être habitués et, sans autre préambule, ils commandèrent à leurs subordonnés de se placer sur deux rangs entre lesquels nous devions être placés pendant toute la marche. Je n'eus que le temps d'aller reprendre (dans la chambre que depuis plus d'un mois j'occupais en commun avec quatre autres frères d'armes) trois volumes qui m'avaient été prêtés par un ancien ami de Madrid. On ne me permit pas d'aller moi-même rendre ces livres qui m'avaient procuré une utile distraction au *Retiro*; on ne me laissa que le temps de mettre l'adresse du propriétaire dont je ne me rappelle plus le nom, et de les confier à un jeune homme qui me promit de les rendre. J'espère qu'il a tenu parole.

Je vais relater les péripéties de ce voyage en qualité de prisonniers de guerre escortés de dragons redevenus fantassins, car leurs chevaux ayant été pris ou tués, il ne leur restait d'autre moyen pour se revoir à cheval que de rentrer en France; mais il fallait faire la route à pied, ce qui n'était plus dans leurs habitudes; aussi étaient-ils d'une humeur maussade qui rendait le sort des prisonniers plus malheureux, surtout celui des Espagnols qu'on éloignait de leur patrie, et qui couraient risque d'être fusillés quand ils restaient à une centaine de pas derrière la colonne. C'est ce qui a eu lieu plusieurs fois, et comme enfin ces malheureux n'avaient pas de chaussures convenables pour la saison, ils ne marchaient qu'avec grand-peine. Il arriva même qu'un jour nous entendîmes cinq

détonations ; c'étaient autant d'Espagnols qui venaient de tomber morts à cette centaine de pas qu'on ne devait pas dépasser en arrière, mais ce fut la dernière fois. Le général Laplane, commandant en chef de la colonne, sorti ce jour-là le dernier du gîte où on avait passé la nuit, vit les cinq cadavres gisant sur la route, eut horreur de ces exécutions et ordonna d'y mettre fin.

Dans toute cette marche qu'on aurait pu nommer lugubre, nous ne recevions d'autre nourriture que celle offerte par la charité des habitants des villes ou villages que nous traversions, soit pour les haltes, soit aux gîtes où on devait passer la nuit ; c'était le plus souvent dans des églises dévastées qui se ressentaient généralement des effets désastreux de cette guerre ; on ne pouvait pas y faire de feu, et il n'était pas rare d'y laisser transis de froid des corps qui ne pouvaient plus se lever pour continuer la marche.

Arrivés à Oviedo, nous fûmes enfermés dans une église tellement glaciale qu'on ne put résister à la tentation d'y allumer un peu de feu avec les débris de bancs et confessionnaux qui étaient, il est vrai, bien délabrés ; mais je crois qu'ils auraient été jetés au feu quand même on les aurait trouvés intacts, tant le froid était intense lorsqu'on nous y fit entrer. Mais un autre inconvénient ne tarda pas à s'y manifester ; ce fut la fumée qui nous aveuglait parce qu'il ne se trouvait pas d'issue pour la disperser, et on n'eut pas d'autre moyen pour s'en débarrasser que de jeter quelques tisons contre les vitrages, ce qu'on ne faisait qu'avec regret, mais on ne pouvait pas sortir. Les habitants s'étaient empressés, comme cela s'est fait partout sur notre passage, à nous apporter de leurs soupes et autres aliments plus ou moins substantiels, mais il se trouvait aussi quelquefois, parmi les troupiers formant la garde mise à nos portes, des gourmands qui s'emparaient de ce qui nous était destiné et ne nous en laissaient que ce qui ne leur convenait pas. C'est ce qui venait de nous arriver à Oviedo, mais nous avions heureusement ce jour-là pour chef de la colonne un commandant du génie plus compatissant que ses collègues à l'égard des prisonniers et qui accéda avec bonté à la demande que lui adressèrent les religieuses d'un couvent de cette ville, de laisser au moins aux officiers prisonniers de guerre la faculté de prendre un peu de repos dans leur parloir. Nous n'y fûmes pas plutôt installés

qu'un tour mis en mouvement sur son pivot nous fit arriver successivement une douzaine de matelas sur lesquels nous nous étendîmes avec d'autant plus de bonheur que nous l'avions peu espéré ; après les matelas, le tour ne cessa de nous faire passer les tasses de chocolat avec accompagnement de biscuits, chose peu substantielle, il est vrai, pour des prisonniers presque affamés, mais c'était tout ce que ces bonnes sœurs pouvaient nous offrir pour le moment. Quelques-unes d'entre elles poussèrent la complaisance jusqu'à bien vouloir faire la conversation avec nous, s'informant avec un vif intérêt de la cause de notre infortune et l'écoutant avec attention derrière leur grille ; mais, accablés de fatigue, et presque tous endormis sur leurs bons matelas, nous répondions à peine à leurs questions. Et comme il était environ dix heures du soir, j'entendis la supérieure dire à celles qui étaient restées près d'elle : *Estàn cansados ; dejemolos dormir*, c'est-à-dire : « Ils sont fatigués ; laissons-les dormir. »

Le matin suivant, il y eut répétition d'envoi de chocolat que nous avalâmes priant ces bonnes religieuses d'agréer nos sincères remerciements de leur aimable hospitalité. A peine venions-nous de nous acquitter de ce devoir de reconnaissance que les tambours et clairons nous rappelèrent dans nos rangs. Ce fut la seule bonne nuit que nous ayons eue depuis notre départ de Madrid.

Il y eut un singulier contraste dans celle que nous passâmes à Mondragon où on nous logea dans les prisons de la ville, les officiers au rez-de-chaussée, les sous-officiers et soldats immédiatement au-dessus ; et comme on n'avait reçu aucun vase pour satisfaire nos besoins naturels et qu'on était sous les verrous, on peut deviner ce qui a pu résulter de cette situation.

Un régiment de chasseurs à cheval arrivé le même jour de France à cette étape, y ayant su la manière dont on traitait les prisonniers de guerre espagnols, en fut indigné ; les officiers de ce régiment en témoignèrent leur surprise au commandant de place, réclamant avec instance de laisser sortir au moins les officiers espagnols de cette prison, et de permettre de les avoir à leur table, offrant leur responsabilité de nos personnes qu'ils se chargeraient de représenter au départ le lendemain ; mais ce commandant, gardant rancune d'une défaite qu'il avait éprouvée, ne voulut pas

acquiescer à la demande fraternelle de ces messieurs bien aises de nous faire connaître leur sympathie militaire et de nous faire savoir qu'ils auraient désiré nous avoir à leur table, afin d'être mieux traités que nous dans le cas très probable où ils auraient à leur tour la triste chance d'être pris par les Espagnols; mais le commandant de place leur ayant refusé cette satisfaction, ils venaient nous prier d'accepter au moins, quoique en moindre quantité, le vin avec lequel ils désiraient trinquer avec nous. Ces messieurs avaient dit tout cela en français à travers un petit guichet, seule ouverture de notre prison du côté de la place; et comme personne ne leur répondait, ils demandèrent à plus haute voix: «Aucun de vous ne peut donc nous répondre? N'y a-t-il personne qui sache parler en français?» — Aussitôt, quatre ou cinq voix se mirent à appeler: «Robatel, Robatel, don Luis!» — *Tenga Usted la bondad de responder a estos caballeros.* — Je n'aurais pas attendu leur rappel pour aller remercier ces messieurs, mais entassés comme nous l'étions (à trente) dans un étroit espace, il était impossible d'y faire un pas sans se heurter, et ce ne fut qu'avec difficulté que je pus m'approcher du susdit guichet pour remercier ces officiers de leur aimable attention. J'acceptai avec reconnaissance les quelques bouteilles de vin et de rhum qui purent passer à travers les barreaux de fer du guichet et dont le liquide fut pour nous tous un excellent cordial.

Le lendemain, nous sortîmes enfin de ce gîte, sans contredit le plus désagréable que nous ayons eu sur cette route dont il nous tardait de voir la fin, surtout dans l'intensité d'un froid dont on sentait d'autant plus la rigueur que nous étions mal vêtus et dans l'impossibilité de changer de linge, car, comme je l'ai dit plus haut¹, nous n'avions pas revu nos malles et portemanteaux depuis l'affaire d'Ocaña où ils sont devenus la proie du vainqueur. Tel est le sort des vaincus; on ne dit pas pour rien: *Vae victis*. Enfin, nous eûmes le bonheur d'apercevoir le pont de la Bidassoa au milieu duquel est la limite qui sépare l'Espagne de la France, et nous arrivâmes à Saint-Jean-de-Luz où nous fûmes enfermés dans des baraques de cordiers au bord de l'Océan dont l'air vif de fin

¹ p. 83.

de janvier nous faisait grelotter ; mais cette situation, toute désagréable qu'elle était, valait mieux que la nuit passée dans la prison de Mondragon. Nous désirions néanmoins vivement voir arriver le lendemain, 1^{er} février 1810, jour d'arrivée à Bayonne, où nous devions faire une halte de plusieurs jours et nous séparer de l'escorte de dragons et chasseurs qui nous avaient conduits depuis Madrid. On le devine, c'est sans regret que se fit cette séparation ; on espérait d'ailleurs être mieux traités à l'avenir.

Arrivés à Bayonne, nous fûmes placés au château, dans des chambres avec de bons lits dans lesquels nous pûmes enfin nous délasser des fatigues éprouvées dans une si longue marche. Ce furent des gendarmes qui devaient désormais exercer une exacte surveillance sur les prisonniers arrivant d'Espagne ; mais ils y apportaient des formes plus polies. Nous les vîmes bientôt venir s'informer de ce que nous désirions prendre pour nos repas pendant notre séjour à Bayonne ; nous leur répondîmes que depuis longtemps nous étions habitués à nous contenter de peu ; que du pain de munition et un peu de fromage nous suffiraient grandement. Mais, nonobstant cette modeste demande, nos gardiens nous apportèrent une bonne soupe et du bouilli pour le premier jour, puis répétition de ces mets avec du rôti le lendemain. Nous avions beau dire que c'était trop, que nos bourses vides depuis sept semaines ne nous permettaient pas d'accepter ce que nous ne pouvions pas payer ; mais eux connaissaient cette possibilité ; nous l'ignorions. Ces gendarmes savaient que chaque prisonnier espagnol arrivant à Bayonne devait y recevoir par ordre du roi Ferdinand VII, prisonnier lui-même, deux chemises de munition, plus dix francs. Les chemises nous furent remises après une revue d'un commissaire des guerres, et cette fourniture nous fut bien agréable, on le comprend ; mais les dix francs se trouvaient réduits à quatre pour chacun, les six autres se trouvaient prélevés pour la nourriture offerte en quantité dépassant, non nos besoins, mais nos désirs, et que nous avions attribuée bien bonnement à un sentiment de charité chez ceux qui savaient fort bien devoir être rétribués à raison de trois francs par jour ; car, en effet, nous n'avons passé que deux jours au château de Bayonne.

Le troisième jour, nous dûmes en partir pour être internés dans l'intérieur de la France, mais avec jouissance d'une solde proportionnée au grade dont nous avons exhibé nos brevets heureusement conservés sur nous. Comme lieutenant, je percevais ainsi que lieutenant de Quartéry, lieutenant Dufour et de Montheys, mes compagnons d'infortune, un franc cinquante par jour comptés par le chef de la nouvelle escorte, composée dorénavant d'une demi-compagnie de gardes nationaux, dans lesquels nous retrouvions cette urbanité toute française. Nous étions dès lors logés militairement chez les habitants aux étapes. La plupart d'eux savaient aussi bien que nous que cette guerre contre l'Espagne était des plus injustes, et ils cherchaient par tous les moyens en leur pouvoir et toutes sortes de bons procédés, à nous dédommager des peines que nous avions endurées.

Nous avons pour destination le dépôt de prisonniers établi à Moulins en Bourbonnais, soit le chef-lieu du département de l'Allier ; mais, arrivés en cette ville, le commissaire des guerres qui y résidait nous annonça que nous devons nous rendre à Mâcon. A cette nouvelle inattendue, je manifestais une grande joie à mes compatriotes de Quartéry, Dufour et de Montheys, qui ne pouvaient pas en comprendre le motif de prime abord ; mais ils partagèrent vivement mon allégresse quand je pus leur expliquer que j'espérais trouver à Mâcon d'anciennes connaissances et peut-être une sœur [Joséphine] pour laquelle mon retour serait sans doute une agréable surprise. En effet, sitôt après notre arrivée à Mâcon et tout en sortant de l'hôtel de ville avec mon billet de logement, je m'informai si M. l'abbé Farraud demeurait encore en cette ville ; on m'indiqua immédiatement sa porte. Arrivé au palier du second étage de sa demeure, je sonnai et la porte me fut aussitôt ouverte ; comme c'est toujours d'usage chez MM. les curés, une demoiselle d'un grand âge s'étant informée de ce que je désirais, je répondis : « Vous voyez en moi un prisonnier de guerre espagnol qui désire parler à M. le curé, s'il est visible. » — « Monsieur, vous parlez mieux le français que les Espagnols que nous avons en cette ville, et il vous sera facile de vous expliquer avec mon frère chez qui je vais vous introduire. » En effet, cette dame ouvrit

de suite un cabinet dont je m'approchai en même temps qu'elle ; je reconnus que j'étais en effet en présence de ce bon abbé qui, étant émigré et réfugié chez mes parents à Saint-Maurice, m'y avait appris mon b a ba, et dont la physionomie n'était pas plus sortie de ma mémoire que ses bontés pour nous, en reconnaissance de l'hospitalité reçue pendant le temps de son émigration. Dans ce moment, il était attentivement occupé à finir une lettre ; dès que je vis qu'il finissait d'écrire, je dis : « Voilà bien mon respectable M. Farraud ; mais il ne reconnaît plus son petit *Lili* » (nom qu'on me donnait dans mon enfance). Je n'eus pas plutôt prononcé ce mot que, se levant de devant son secrétaire, il vint me serrer dans ses bras en me disant : « Est-ce bien toi que je revois ? Après être resté si longtemps sans recevoir de tes nouvelles ! Ta sœur Joséphine est ici dans un pensionnat. Ah ! qu'elle sera contente de te revoir ! »

La bonne demoiselle Aimée, qui m'avait introduit près de son frère, n'eut pas plutôt entendu ses dernières paroles qu'elle descendit quatre à quatre l'escalier pour courir au pensionnat où elle arriva tout essoufflée, pouvant à peine prononcer un mot... Ma sœur ne comprenant pas le motif de cette émotion lui dit : « Mais, ma tante ², qu'avez-vous donc à me dire ? » — « Il y a... Il y a que ton frère que tu croyais mort est en vie ; il est chez mon frère. Viens vite. »

En attendant l'arrivée de ma sœur, j'étais occupé à prendre un bouillon tel que mon palais n'en avait pas savouré de pareil depuis très longtemps, et c'est pendant que je me délectais ainsi que je vis entrer une grande demoiselle que je ne reconnus pas pour ma sœur, car je m'attendais à voir pour telle une petite fille, c'est-à-dire guère plus grande que je l'avais vue à son départ de Majorque en 1804. Mais en cet espace de six ans, on grandit vite à l'âge où était ma sœur (elle atteignait sa dix-septième année), et ne la reconnaissant pas, je ne bougeais pas de la place où je me trouvais si bien en face d'un excellent potage. Je me contentai de faire un petit salut amical à la personne qui venait d'entrer ; mais, la voyant s'approcher de très près et m'embrasser, je

² N. de l'A. : « Tante à la mode de Bretagne. »

m'écriai : « Tu es donc ma chère sœur Joséphine ! Vrai, je ne m'en suis douté qu'à ton embrassade ; il n'y a qu'une sœur qui puisse embrasser un homme si mal équipé ! Tu le vois, je subis le sort des pauvres prisonniers de guerre qui ont perdu tout ce qu'ils possédaient, *fors l'honneur.* » — A quoi elle répondit avec cette bonté dont elle m'a donné tant de preuves : « Sois tranquille pour l'équipement, on y pourvoira ! » Et en effet, M. Farraud, son parrain, s'empressa de faire venir son tailleur qui ne tarda pas à me mettre dans un costume bourgeois très convenable.

M. Farraud ne se borna pas à me donner cette preuve de bienveillance ; il l'étendit aussi à l'égard des autres officiers, mes compatriotes valaisans, auxquels il se fit un plaisir de faire les avances nécessaires pour réparer d'une manière décente. Je m'occupai, dès le lendemain de mon arrivée chez M. Farraud, à chercher une pension et un logement dans son voisinage, vu que je ne voulais pas abuser de son hospitalité vraiment trop généreuse. C'était désormais assez pour ma situation d'avoir sa bibliothèque à ma disposition. Quant à la pension et au logement, je les trouvai pour de Montheys et moi, pour nos soldes de lieutenants, à côté de l'hôtel de ville, chez un tonnelier qui avait déjà une dizaine d'officiers espagnols prenant pension chez lui.

Nous avions la faculté de parcourir la ville et ses promenades, mais nous ne devons pas dépasser certaine limite hors la ville sans la permission écrite du commandant de place et [sans] en avertir le commissaire des guerres, attendu que celui-ci devait connaître les causes d'absence de ceux qui ne paraissaient pas aux revues, lesquelles avaient lieu tous les dix jours dans une promenade sur le quai de Saône. C'est dans une de ces revues que je vis arriver une carte de visite portant ces quelques lignes : « Le colonel Robatel désire savoir si, entre MM. les officiers suisses prisonniers de guerre à Mâcon, il s'en trouvait portant son nom, ou celui de Fivaz, de Fribourg. »

Je me rappelai aussitôt qu'étant à Barcelone, mon père avait reçu de quelques officiers des gardes wallonnes, chez le prince de Conti dont il était le médecin, l'adresse d'un colonel du génie, gouverneur par intérim pour la Hollande à Surinam. Mon père, ayant mis à profit cette adresse pour s'enquérir de la famille de

ce Robatel dont il n'avait su l'existence que par ces gardes wallones qui avaient servi à Surinam sous ses ordres, lui adressa une lettre témoignant du désir de faire la connaissance d'un officier distingué³ qui pouvait être son parent ; la réponse ne s'était pas fait attendre ; elle arriva à Madrid pendant que j'y attendais mon père qui était allé à Majorque et qui devait revenir au régiment en garnison dans la capitale par Valence, comme je l'ai dit⁴. Cette réponse donnait à mon père la généalogie désirée, indiquant notre origine fribourgeoise. Elle était signée « Nicolas Robatel, de Noréaz près Montagny », parlait de mon grand-père, Pierre Robatel, dont il reconnaissait un certain degré de parenté.

Ne doutant pas que la carte arrivée dans les rangs pendant une revue ne fût de la même personne qui avait répondu à papa à Madrid, je me rendis à l'hôtel de l'Europe d'où cette carte me venait et, la chambre occupée par ce parent y étant indiquée, je ne tardai pas à frapper à la porte de celui que je désirais vivement connaître. Dès qu'elle fut ouverte, j'aperçus un beau vieillard à la physionomie respectable et ayant quelque ressemblance de mon susdit grand-père effectivement natif de la même localité, et dont les traits étaient encore présents à ma mémoire, ainsi que la lettre reçue par mon père à Madrid ; cette ressemblance me donna une assurance de plus que je me trouvai devant un parent et, m'avançant à quelques pas de lui, je lui dis, après un salut respectueux : « Je suis porteur de la carte que vous venez de faire parvenir dans les rangs des prisonniers de guerre au nombre desquels ne se trouve pas M. Fivaz, mais bien un Robatel, fils du chirurgien-major qui a été honoré à Madrid en 1806 d'une lettre d'un M. Nicolas Robatel, colonel du génie, devant qui je crois avoir l'avantage de me présenter. » — Il me répondit : « C'est effectivement moi qui, charmé d'une lettre reçue à Surinam dans l'année que vous citez, me suis empressé de répondre à Madrid. Et où est votre père ? » — Je lui expliquai alors que, désirant se rapatrier et rentrer au sein de sa famille, mon père avait quitté

³ N. de l'A. : « Ces officiers, témoins de la belle défense de leur colonel pour empêcher l'amiral anglais Rodney de prendre Surinam, s'étaient fait un plaisir de la relater à mon père. »

⁴ p. 47.

le service militaire peu après avoir été honoré de sa réponse, et qu'il continuait à exercer la médecine à Martigny. « Quant à moi, j'ai continué ma carrière militaire, soutenant la défensive de l'armée espagnole contre celle de Napoléon et y finissant par le sort assez commun d'être prisonnier de guerre » qui, pour le moment, me procurait l'honneur de faire sa connaissance que mon père ambitionnait depuis longtemps. Alors il se tourna vers son épouse, occupée en ce moment à regarder les personnes se promenant sur le quai, et lui dit : « Ma femme, tu sais que j'ai envoyé, il y a une demi-heure, une carte dans les rangs des prisonniers de guerre dans l'espoir d'y trouver une connaissance ou un parent. Voici un cousin qui me rapporte ma carte : c'est le fils du chirurgien-major Robatel à qui j'ai eu à répondre de Surinam à Madrid. Je vous présente donc un cousin, et en son honneur, au lieu de partir d'ici, comme nous en avons l'intention, aujourd'hui, nous resterons dans cet hôtel encore un ou deux jours pour faire plus ample connaissance d'un parent qui nous fera l'amitié de venir dîner avec nous demain. »

J'acceptai en annonçant avec une franchise toute militaire que je ne viendrai pas seul, mais avec une sœur que, dans mon sort de prisonnier, j'avais eu le bonheur de retrouver à Mâcon. On me répondit avec bonté que le plaisir de m'avoir serait doublé par celui d'avoir une connaissance de parenté de plus à faire, et on me recommanda d'être exact au rendez-vous auquel je me gardai bien de manquer ; puis, prenant congé de ces bons parents, je me rendis de suite au pensionnat où était ma sœur Joséphine pour l'avertir de se tenir prête à l'heure indiquée, bien entendu après lui avoir expliqué la surprise survenue dans la journée et le désir qu'avait le colonel Robatel de faire aussi sa connaissance. Je lui recommandai de se munir du portrait en miniature de papa qui serait aussi de la partie, mais, malheureusement pour lui, en peinture seulement.

Il va, sans avoir besoin de le dire, que nous fûmes exacts, ma sœur et moi, à nous trouver à l'hôtel susdit à l'heure indiquée, mais le plaisir de se trouver en si bonne compagnie et à si engageante table était atténué par la peine qu'éprouvait notre parent qui était atteint de la goutte aux articulations des mains, ce qui

l'empêchait d'en faire un usage convenable. Son épouse s'empres-
sait, il est vrai, d'y suppléer de son mieux pendant la conversation
où j'expliquais comment j'avais été fait prisonnier et que ce sort
était bien adouci pour moi par l'idée que papa avait pu s'y sous-
traire à temps par sa mise en retraite, avant la déclaration de cette
affaireuse guerre dont je faisais la narration, citant les faits essen-
tiels de ce qui est contenu dans les pages précédentes et qui parais-
saient vivement intéresser la curiosité de mes bons auditeurs. Et
sachant que ma sœur avait le portrait de mon père, on voulut le
voir. Le cousin y reconnaissant des traits de famille résolut aussitôt
de se rendre à Martigny pour y faire une surprise à mes
parents avant d'aller à Fribourg où son intention le portait
d'abord, avant tout, pour régler des affaires d'intérêts.

Madame saisit avec empressement cette occasion où nous
venions d'avoir le bonheur de faire sa connaissance, pour faire un
joli cadeau à ma sœur Joséphine dont la conversation facile et de
bon ton l'avait enchantée ; je ne fus pas oublié. Des parents riches
devaient naturellement s'apitoyer sur le sort d'un pauvre prison-
nier de guerre ! Aussi, après le dessert, je vis le bon cousin sortir
son portefeuille, en déchirer un feuillet sur lequel il avait écrit
au crayon : « Bon pour trois cents francs à valoir en compte chez
MM. Hentsch et C^{ie}, à Genève. » Il me fit accepter ce billet nommé
par lui « bagatelle » ; je lui témoignai mes remerciements de cette
preuve de bienveillance et surtout de son intention de vouloir aller
visiter mon bon père, exprimant combien je m'estimerais heureux
d'être aussi de ce voyage, mais le moment de rentrer en Valais
n'était pas encore venu pour moi.

Toutefois je crus bien faire d'écrire à la maison pour prévenir
la famille de la surprenante visite qui allait lui arriver, afin que
papa ne se trouve pas absent de Martigny le jour, que je pus pré-
ciser, de la venue d'un parent dont il devait être enchanté de faire
la connaissance. Je ne tardai pas à apprendre par réponse de mon
père qu'effectivement la visite annoncée avait eu lieu, que les
parents qu'on croyait encore dans les colonies hollandaises avaient
témoigné beaucoup de plaisir à avoir fait plus ample connaissance
que celle bornée jusqu'alors à une simple lettre, et qu'après avoir
passé quelques jours à Martigny et être allé à l'hospice du Saint-

Bernard et à Chamonix voir la Mer de glace, on était parti pour Fribourg où on espérait se revoir ! J'ai eu effectivement cet avantage moi-même, après de nouvelles preuves de la bienveillance de ces bons parents, comme je l'expliquerai ⁵.

Pour le moment, je vais continuer de raconter mon séjour à Mâcon. Et d'abord, après y avoir reçu les adieux du cousin et de son aimable épouse, sachant qu'un négociant se rendait à Genève, je le priai d'y présenter à MM. Hentsch et C^{ie} le billet écrit au crayon, au moyen duquel il pourrait toucher trois cents francs qu'il me rapporterait à son retour. Il me répondit : « Je ferais volontiers ce que vous désirez, mais je vous avoue que je n'ai jamais présenté à aucun banquier de billet écrit simplement au crayon, et vous comprenez qu'il est douteux que celui-ci soit accepté, et... » — « Je comprends que c'est très insolite, lui répliquai-je, c'est ce que vous voulez insinuer ; mais allez toujours. A votre retour, vous me direz s'il a été accepté. » La preuve qu'il l'a été, c'est que ce négociant m'a bel et bien rapporté les trois cents francs qui m'ont été bien utiles dans un moment où je ne percevais qu'une solde de quarante-cinq francs par mois, juste ce qu'il fallait pour payer ma pension, logement et blanchissage.

J'ai eu peu après une autre surprise bien, bien agréable. On est venu m'annoncer que quelqu'un arrivé chez M. Farraud désirait me voir. Je m'y transportai de suite, me disant : « Est-ce quelqu'un de la famille ? Est-ce papa ? Est-ce un frère ? » Je ne tardai pas à me sentir serré dans les bras de mon frère Maurice, très impatient de me revoir, comme je l'étais moi-même de revoir mes parents dont j'ai reçu avec bonheur les nouvelles apportées par ce cher frère.

Après avoir conduit Maurice au pensionnat de Joséphine et lui avoir fait faire la connaissance de mes compagnons d'infortune à notre table commune qui n'était pas mal servie, je ne manquai pas de lui exprimer mon vif désir de revoir toute la famille, et que j'avais plusieurs fois sollicité un permis de m'absenter du dépôt dans ce but, disant que M. Farraud, exerçant une grande influence sur les autorités de la ville de Mâcon, s'était prêté lui-

⁵ Voir pp. 106-108.

même à réclamer cette faveur, sans pouvoir l'obtenir qu'à la condition de fournir un otage; j'ajoutai que je ne doutais pas qu'il contribuerait volontiers de sa personne pour me remplacer dans les revues du commissaire des guerres, où il n'aurait qu'à répondre le mot « présent » quand mon nom y serait prononcé et que, muni de son passeport, je pourrais me rendre enfin au pays satisfaire ce vif désir d'y embrasser toute la parenté. Maurice ayant acquiescé à ce désir si naturel sous la condition toutefois qu'il ne figurerait pas plus d'un mois parmi les prisonniers de guerre, je lui donnai ma parole qu'avant le 1^{er} avril, je reviendrais le remplacer à mon tour. C'était dans les premiers jours de mars 1810 que nous conclûmes cet arrangement fraternel auquel voulut bien consentir le commissaire des guerres qui ne pouvait pas se compromettre en agissant de cette manière.

Je laissai donc Maurice en mon lieu et place dans mon logement et ma pension avec mes camarades valaisans et espagnols et, muni de son passeport, je m'acheminai par la Bresse sur Genève et de là en Savoie pour aller à Samoëns, mon lieu de naissance, que je désirais connaître ainsi que ma marraine, M^{lle} Milleret, que mon frère m'avait dit être encore de ce monde. C'était d'ailleurs pour un piéton le moyen d'abrégé ma route et d'arriver plus tôt en Valais. Je n'ai dû exhiber mon passeport qu'au Fort de l'Ecluse et, comme il a été trouvé « parfaitement » en règle quant au signalement: « même taille », « même teint », « même nom » (je n'ai déclaré que celui de famille), rien ne m'a empêché d'arriver le troisième jour à Samoëns, où j'ai été accueilli on ne peut mieux, non seulement par ma marraine [M^{lle} Milleret], qui ne m'avait pas revu depuis mon baptême, mais encore par les autres nombreux amis de mes parents: M. Rouge, etc.

Après avoir fait mes remerciements à tous ces amis pour leur aimable accueil, et ma visite dans l'église où j'ai été baptisé (le jour ou le lendemain de l'Exaltation de la Sainte-Croix, 1788), je me suis dirigé, par la montagne de Coux qui sépare la Savoie du Valais, sur Champéry, premier village de ce canton dans cette direction. Il faisait un temps magnifique; le soleil dardait ses rayons sur la neige dont cette montagne était encore couverte, et comme je n'étais pas muni de lunettes dites conserves, ma vue en

fut pendant plusieurs jours affectée par suite de l'éblouissement de cette neige ; pareille chose ne m'était pas encore arrivée. Les personnes que je rencontrai en entrant à Champéry me paraissaient atteintes de la jaunisse, tant leurs visages avaient, à mes yeux, la teinte que donne cette maladie ; mais, heureusement pour elles, le mal n'était que dans mes yeux. Il se faisait déjà tard ; je ne dépassai pas Champéry où je me contentai d'un souper frugal et d'un lit pour reposer mes membres bien fatigués d'avoir ouvert un sentier dans la neige pendant une bonne partie de cette journée.

Je pus néanmoins me remettre en route le lendemain de bonne heure, désirant revoir aussi Troistorrents, village où on m'envoyait respirer, en été, l'air de la montagne quand je n'étais encore qu'un enfant. J'y retrouvai avec plaisir quelques-unes des personnes qui m'avaient soigné avec bonté dans mon premier âge. Mais il me tardait aussi d'arriver à Monthey pour donner à la famille Dufour des nouvelles de mon camarade de captivité Louis Dufour, qui m'avait prié de porter une lettre pour ses chers parents auprès desquels j'ai trouvé en tout temps les meilleurs témoignages de bonne amitié. Mes yeux étant encore sous l'influence de la réverbération de la neige et de l'action solaire de la veille, j'en retrouvai le même effet à Monthey : les visages m'y paraissaient jaunes et verts comme à Champéry et à Troistorrents. M. Dufour père fut le premier qui m'expliqua la cause de ce phénomène dont je n'avais jamais fait l'épreuve en Espagne où il était rare de voir tomber de la neige ; et, après m'avoir procuré la connaissance de plusieurs de ses voisins, il me fit conduire dans sa voiture jusqu'à la Verrière qui était le principal but de mon voyage, surtout après une si longue absence du pays.

J'y retrouvai toute la famille en assez bonne santé, excepté la maman très souffrante de sa onzième mais dernière grossesse, paraissant cependant heureuse de sa vie en campagne, dont elle ne soupçonnait pas encore alors tous les désagréments survenus depuis et dont j'ai fait une relation succincte ⁶.

Mon père avait un logement à Martigny-Ville, maison Ganioz, pour être plus à portée de ses malades, du vivant du major [Louis]. Plus tard, son frère, M. le colonel Germain, est devenu

⁶ pp. 44-45.

mon neveu par son mariage avec Eugénie, fille aînée de mon frère Maurice. Mais j'anticipe sur les faits, car Maurice n'était pas encore en ménage à l'époque où il vint à Mâcon me faciliter les moyens de venir au pays dont je devais penser à repartir, pour tenir la promesse faite de me retrouver au dépôt où il avait bénévolement pris ma place de prisonnier de guerre sans avoir jamais fait de campagne militaire.

Je fus exactement de retour auprès de Maurice, le 31 mars, comme je le lui avais promis. Il était temps que j'effectuasce ce retour à Mâcon, car il y était question d'en faire partir les prisonniers de guerre pour un autre dépôt plus éloigné, ce qui n'aurait pas du tout convenu à mon frère. Aussi fut-il satisfait en me voyant prêt à reprendre ma place entre les prisonniers, et à faire cesser son action de répondre pour moi, et partant de pouvoir rentrer au pays où il était attendu dans la première dizaine du mois d'avril.

Peu après son retour à la maison, maman est accouchée de deux enfants : un garçon et une fille. Le garçon, nommé Pierre-Marie, est mort le surlendemain de sa naissance, mais la sœur vit encore, portant le nom d'Eugénie, retirée, ainsi que Joson, chez notre bon frère [Gaspard], le curé de Massongex, qui s'est conformé, en les prenant auprès de lui, aux vœux formés par notre mère décédée tranquille sur le sort de ces deux derniers enfants par la promesse que le bon Gaspard lui a faite de s'en charger.

Joson sait se rendre utile dans les occupations du ménage de la cure, quoiqu'atteint d'imbécillité causée par suite d'une chute qui a eu lieu chez sa nourrice à Salvan. Celle-ci avait placé le berceau (où elle venait d'endormir son nourrisson) sur un meuble élevé ; l'enfant, s'étant éveillé pendant qu'elle était aux champs, voulut sortir de son berceau probablement mal fixé, il en résulta la chute mentionnée d'autre part qui causa une commotion au cerveau. De là, cet état qui ne le rend pas moins intéressant à tous ceux qui le connaissent. Heureux ceux qui pourront être aussi innocents que lui à l'article de la mort ! Il a atteint sa soixante-deuxième année ⁷.

⁷ N. de l'A. : « C'est bien de mon frère Joson qu'on peut dire : *Non cogitat malum* » [1 Cor., 7, 34].

Eugénie sait aussi se rendre utile, mais elle entend faire les choses à sa manière qui n'est pas toujours la meilleure; cela tient aussi à un état de surdité dont elle est affectée depuis son bas âge; cette surdité allant en augmentant chaque année, on ne peut se faire comprendre d'elle qu'en criant à ses oreilles. Néanmoins, elle est au courant de tout ce qui se passe dans le village. Il est malheureux, je le sais, qu'elle ne sache pas lire; la lecture serait pour elle une grande consolation; notre mère s'est efforcée de le lui faire comprendre, et je me suis offert dès mon retour à lui apprendre à lire; mais elle a refusé, disant qu'ayant aussi déjà refusé les leçons du curé, elle ne voulait pas accepter les miennes.

Après cette digression qui n'est intéressante qu'en famille, je reprends mon récit et reviens à ce qui s'est passé à Mâcon depuis que j'y ai repris ma place de prisonnier, dont mon frère se voyait avec plaisir relevé, surtout au moment où l'on pensait nous faire aller dans un autre dépôt. Mais il n'en fut plus question et je repris les occupations que j'y avais avant l'arrivée de Maurice: lecture des livres de M. Farraud, soit dans mon logement, soit au pensionnat où était ma sœur sous la direction d'une religieuse (M^{me} Lardet), et où je me rendais à peu près tous les soirs quand les élèves s'étaient retirées. Il m'arriva un soir que je parcourais un des corridors de l'hôpital (où se faisait la classe) pour me rendre auprès de Joséphine, qu'une religieuse s'approcha de moi pour m'embrasser, ce que je permis très volontiers, quoique étonné d'une action si insolite. Mais je ne tardai pas à savoir que cette religieuse n'était autre que ma sœur qui s'était procuré ce costume pour me faire cette surprise. Et comme elle me disait: « C'est comme cela que tu te laisses embrasser! » — « Pourquoi pas quand on devine que c'est ma bonne sœur Joséphine venue au-devant de moi pour cela? »

C'est ainsi que s'écoulaient pour moi les heures de ma captivité à Mâcon, où mon sort de prisonnier de guerre avait des douceurs dont étaient malheureusement privés la plupart de mes camarades, surtout les Espagnols dont un bon nombre n'avaient qu'une petite solde. Il s'en trouvait qui recevaient de leur famille des lettres de change au moyen desquelles ils pouvaient aussi rendre leur position moins désagréable; quelques-uns sachant parler la

langue française étaient admis dans les bonnes sociétés, faveur bien jalouée par ceux qui ne parlaient que le castillan. Plusieurs de ces derniers eurent recours à moi pour leur apprendre à prononcer les mots français de la grammaire de cette langue. J'accédai volontiers à leurs désirs. J'ai parlé de l'arrivée d'un frère; je ne dois pas oublier que mon bon papa est aussi venu me voir à Mâcon et m'y annonça que l'on s'attendait à voir le canton du Valais annexé au grand Empire français. On savait en effet que Napoléon I^{er}, qui avait fait tracer par ses ingénieurs⁸ la route du Simplon, nourrissait, depuis l'achèvement de cette route qui facilitait pour ses armées le passage en Italie, le projet de s'emparer de ce canton pour en faire un département de son empire. Et peu après le retour de papa à Martigny, nous apprîmes que deux divisions de l'armée française, sous les ordres du comte de l'Empire Berthier, avaient pénétré en Valais pour s'en emparer au nom de leur empereur. C'est par le Saint-Bernard qu'il y arriva par un froid de seize degrés au-dessous de glace; plusieurs de ses soldats eurent les membres gelés. On était au 12 novembre 1810...

*Bref récit de la prise de possession du Valais d'après Boccard*⁹.

... Cet événement fit partir trois délégués du Conseil d'Etat dont un [fut] mon parrain Pittier, pour se rendre auprès de l'empereur. J'ignorais alors en quels termes se trouvaient papa et lui, et je fus très flatté de la visite que me fit mon parrain à Mâcon, se rendant à Paris accompagné de M. le comte Maurice de Courten; je ne me rappelle pas qui était le troisième délégué.

J'appris au retour de M. Pittier qu'il avait porté la parole à Napoléon et que lui ayant dit qu'une chose surtout vexerait, au suprême degré, nos Valaisans: savoir les droits réunis, cet impôt si détesté en France, l'empereur lui répondit: «Vous n'aurez pas cet impôt.» Et sous ce rapport il a tenu parole, mais sous tous les autres, le département du Simplon a été assujéti à tout ce qui était en usage dans l'Empire: enregistrement des actes notariés,

⁸ N. de l'A.: « Ces ingénieurs avaient dit de prime abord qu'il était impossible de faire une route par le Simplon; c'est alors que Napoléon I^{er} leur fit dire de se rappeler que le mot impossible n'est pas français. »

⁹ L'auteur donne sa référence à l'ouvrage de Boccard, *op. cit.*, pp. 334 et ss.

établissement des bureaux d'hypothèques dont on a généralement reconnu l'utilité.

Ce qu'il y eut de plus important pour moi dans ces événements, c'est qu'étant devenu citoyen français, je fus naturellement relâché de mon état de prisonnier de guerre, c'est-à-dire que j'eus, ainsi que mes compatriotes de Quartéry, Dufour et de Montheys, la faculté de me rapatrier. Cette fois, nous fîmes ce voyage ensemble, comme nous l'avions fait de Madrid à Bayonne, et de cette dernière ville à Mâcon, mais comme anciens serviteurs du roi d'Espagne.

Nous étions encore suspects à Napoléon I^{er} et mis par lui sous la surveillance de nos maires respectifs. Ainsi, rentré auprès de mes parents à Martigny, je ne pouvais m'en absenter qu'en demandant l'autorisation à M. Philippe Morand, maire de cette localité ; mais je dois avouer que ce magistrat s'empressa de me dire : « Monsieur, ceci est affaire de pure formalité. Ainsi, ne venez chez moi que pour me procurer le plaisir de votre compagnie, mais non pour me demander des permissions de vous absenter, toutes accordées d'avance. » Aussi je me dispensais de l'importuner et j'allais où bon me semblait, ne demandant à cet égard que la permission de mon père ou de ma mère qui ne me la refusaient jamais. Cette rentrée dans le pays eut lieu pour nous en 1811, année qui fut remarquable par l'apparition d'une comète, à l'influence de laquelle on attribua la bonne qualité du vin de cette année 1811. On se réunissait tous les soirs à l'apparition de cet astre qui avait une queue en forme d'éventail renversé, excessivement brillante, qu'on ne se rassasiait pas d'admirer. Quant à son influence sur la qualité du vin, on l'a généralement reconnue et je me rappelle en avoir bu quarante ans après les vendanges de 1811, soit en 1851, qui avait conservé tout son précieux arôme.

Ce fut dans cette année 1811 que mon frère Maurice contracta son premier mariage avec M^{lle} Marguerite, fille du banneret Dal-lèves, de Sembrancher, et voici en quelles circonstances eut lieu ce mariage.

Ledit banneret avait un procès à soutenir contre une partie qui avait pour avocat M. Pittier, avant sa promotion à la présidence du tribunal siégeant à Sion. Dans l'intervalle des audiences,

M. Dallèves était tombé gravement malade ; mon père appelé pour le traiter lui dit qu'ayant besoin de soins continus qu'il lui était impossible de lui donner qu'à Martigny, il lui conseillait d'accepter une chambre dans la maison dite *Maison jaune* que mon père avait louée en cette année, ce qui fut accepté.

Le fils [Maurice] du banneret avait, au sujet du susdit procès, beaucoup de papiers à copier et vint nous prier, Maurice et moi, de lui aider dans ses écritures, ce que nous fîmes avec le plus vif empressement. Et comme nous refusâmes un paiement de notre travail, il nous dit : « Je comprends votre délicatesse qui ne vous permet pas d'accepter de l'argent ; mais j'ai un autre moyen de vous témoigner ma reconnaissance : ce sera dans quelques jours la vogue à Sembrancher, faites-nous le plaisir de venir vous divertir à cette fête. » Nous ne crûmes pas devoir refuser toutes les offres de Dallèves fils et nous nous transportâmes à Sembrancher où nous reçûmes le plus aimable accueil, surtout de celui qui nous y avait invités et de ses sœurs, dont la cadette, Marguerite, devint pour Maurice l'objet du désir d'en faire son épouse. L'aînée, Catherine, était promise à M. l'avocat Bovier, de Sion. Maurice ayant fait part à papa de son désir de demander la main de M^{lle} Marguerite Dallèves, papa, ne voyant aucun obstacle à la réalisation de ce désir, fit la demande au banneret pendant sa convalescence qui avait lieu à la maison, où il se trouvait bien traité et en voie de guérison. Aussi parut-il flatté de la demande d'une de ses filles pour mon frère et l'agréa. Mais le vrai motif de son acquiescement à ce mariage provenait de ce que sachant mon père ami de M. Pittier, l'avocat de sa partie adverse dans son procès, il espérait que les difficultés à y résoudre s'aplaniraient par l'intervention de papa.

Peu après, se croyant en état de rentrer chez lui, il quitta la chambre occupée dans le logement de mon père, qui lui recommanda avec instance de prendre des précautions dictées par la prudence, et surtout de s'abstenir de manger des fruits dont il paraissait très friand. Mais, nonobstant les recommandations de mon père, on le rencontra mangeant des prunes. C'est ce qui fut immédiatement répété à Martigny, et mon père ayant appris l'imprudence du banneret en conçut de sincères inquiétudes sur l'issue

de sa convalescence. Arrivé chez lui, il annonça à sa fille la demande qui lui avait été faite de sa main pour un fils Robatel, mais que son consentement à ce mariage était subordonné à la réussite de son procès; qu'elle pouvait néanmoins continuer à laisser mon frère dans l'illusion de la réussite de ses vœux; mais ces vœux étant identiquement les mêmes chez la future, elle ne prit au sérieux que ce qui était le mieux dans ses propres convenances...

J'étais à cette époque à l'hospice du Grand Saint-Bernard où j'avais eu l'avantage de me rendre en compagnie de Sa Révérence le prévôt de cette maison hospitalière, Mgr Rausis, qui m'honorant de sa confiance voulait me confier le soin de quelques écritures, copies de papiers importants pour cette maison où j'ai passé environ trois semaines, bien édifié de tout ce qui s'y faisait tant pour le culte de notre sainte religion catholique qu'en œuvres de charité à l'égard de tous les voyageurs. On y voit le monument érigé d'après l'ordre de Napoléon I^{er} en l'honneur du général Desaix, mort glorieusement à Marengo après y avoir rétabli l'ordre de bataille des bataillons français, un moment forcés de battre en retraite devant l'armée autrichienne, qui fut à son tour obligée de se mettre en retraite et de se reconnaître vaincue. Ce général a bien mérité, par sa bravoure, que ses restes reçussent aussi l'hospitalité au Saint-Bernard où toute l'armée avait reçu un rafraîchissement depuis le premier jusqu'au dernier soldat. Napoléon a conservé jusqu'à sa mort le souvenir de son passage devant ce célèbre hospice.

C'est onze ans après ce passage de l'armée française que je me trouvais à mon tour au Grand Saint-Bernard, au mois d'août de 1811. On y construisait l'orgue destiné à accompagner les hymnes chantées sur cette élévation par les religieux occupés aussi, comme on le sait dans toutes les parties du globe, à aller, à l'aide de leurs gros dogues, à la recherche des voyageurs qui pouvaient avoir été ensevelis dans les neiges, et qu'ils transportent, soit morts, soit encore en vie, à l'hospice, les vivants pour y recevoir les soins nécessaires au rétablissement de leur santé, qui leur sont prodigués avec une charité toute chrétienne dont les chanoines du Saint-Bernard sont les parfaits modèles; quant aux corps trouvés sans

vie, on les dépose dans le charnier, lieu très frais où ils se conservent de longues années et d'où les parents, auxquels il est facile de les reconnaître, peuvent, s'ils le désirent, les retirer pour les transporter dans leurs cimetières. Fin d'août, il commençait déjà à neiger au moment où, ayant fini d'être utile à Sa Révérence, je me disposais à redescendre à Martigny. En hiver, la neige est si abondante qu'elle s'élève à la hauteur de l'hospice vis-à-vis duquel est construit un autre édifice servant d'hôpital [hôpital Saint-Louis], placé de manière à rompre l'avalanche qui se détache du mont en face de l'hospice, lequel en est préservé par cette construction.

C'est au moment d'en descendre que j'ai appris la mort du banneret Dallèves, bien prévue par mon père dès qu'il a su que, nonobstant sa recommandation de ne pas manger de fruits pendant sa convalescence, il n'avait pas voulu résister à cette puérole tentation. Il en résulta pour mon frère l'assurance de devenir l'époux de Marguerite qui lui avait fait prévoir que son père n'avait pas donné un consentement positif, mais conditionnel. Ce mariage eut enfin lieu dès que le terme du deuil et les convenances le permirent. C'est le premier mariage fait civilement devant le maire selon la loi française. Ce fut M. Luder, père de M. le recteur de l'hôpital de Saint-Maurice [Louis Luder], qui reçut les promesses des époux qui les réitérèrent, bien entendu, à l'église entre les mains de M. le curé de Sembrancher [Ballet]. Mon frère décida facilement sa femme à venir établir leur ménage à Martigny-Ville.

Peu après ce mariage de Maurice, je fus invité par Son Excellence le grand bailli de Rivaz, à venir aider M. son fils Benjamin dans la tenue des enregistrements des actes notariés, à Saint-Maurice. Cette occupation m'était bien agréable dans cette respectable famille de Rivaz. Avant de me charger de ces écritures d'enregistrement dont M. Benjamin était le receveur, j'avais envoyé à Fribourg de la graine de mélèze au cousin le colonel Robatel dont j'avais eu le bonheur de faire la connaissance à Mâcon. Revenu dans sa patrie, il y avait été nommé membre du Grand Conseil, et avait, en raison de cette nomination, fait l'acquisition du château de Seedorf, où j'ai eu l'avantage de le visiter peu après mon élargissement d'entre les prisonniers de guerre. Engagé à réitérer

mes visites, je retournai une seconde fois à Fribourg, je n'étais pas convenu du jour où je reviendrais; il s'ensuivit que, des affaires pressantes l'ayant rappelé en Hollande, je ne le retrouvai pas à cette seconde visite, et je me permis de lui faire un reproche de ne m'avoir pas prévenu de ce départ de Fribourg. Je lui exposai en même temps un état de gêne où se trouvait mon père dans ce moment (on approchait de la fin de 1812). Le cousin s'empressa de me répondre dans les premiers jours de 1813, disant : «Voici une image qui m'excusera d'être parti de Fribourg sans prendre congé de vous.» Cette image était une lettre de change de mille livres sterling (vingt-cinq mille francs) que mon père a négociée chez M. Courlat, banquier à Vevey. J'étais aux occupations d'enregistrement chez M. de Rivaz, lorsque cette lettre venant de Hollande est arrivée chez mon père à Martigny. Il s'est empressé de me l'apporter à Saint-Maurice, sachant bien ce qu'elle contenait. Je lui conseillai, passant cet effet à son ordre, d'aller en toucher la valeur qu'il perçut en un peu d'or et la presque totalité, moins l'escompte, en pièces de six francs, soit de quarante batz, que mon père plaça, avec pleine confiance envers le public, dans un sac de toile attaché avec une simple petite corde derrière sa voiture. Rien n'était plus facile que de l'ouvrir d'un coup de couteau pour en sortir les espèces qu'il contenait, et je [ne] fus pas sans inquiétude quand je m'aperçus de cet excès de confiance de mon père que j'accompagnai jusqu'à la Verrerie, où je reconnus que cette confiance n'avait pas été mal placée, car la valeur était entière. Je dis ceci à la louange des garçons d'auberge des pays traversés par papa en revenant de Vevey. Et j'eus le bonheur de remettre la totalité de l'envoi du cousin pour la famille à mon père, conformément à leurs désirs.

J'ai eu plus tard plusieurs fois l'heureuse occasion de me rencontrer avec le colonel Robatel, comme je le raconterai plus loin¹⁰. Indépendamment des mille livres sterling dont je viens de faire mention, il a encore fait compter six mille francs dont papa avait besoin pour les verser pour sa part d'associé à la fabrique de draps établie sur sa campagne, à la Verrerie. Ces six mille francs, quoi-

¹⁰ Voir pp. 138-139, 145, 155-156.

que reçus à titre de prêt par le chanoine Joye, en qui le cousin avait mis sa confiance pour gérer ses intérêts à Fribourg quand il en était absent, ne furent pas exigés à l'époque de la mort du cousin, qui devenait l'échéance du remboursement de cette somme. Son épouse et héritière universelle nous l'abandonna gracieusement. Leur testament passé à Paramaribo, capitale de la Guyane hollandaise, portait que leur fortune de plusieurs millions resterait au survivant des époux.

Quoique sachant l'abandon de ces six mille francs fait à mon père par la veuve du cousin, née Elisabeth Meurs, M. Joye a cherché à négocier le billet resté entre ses mains, mais mon frère Maurice a pu le lui enlever !

Le cousin n'est mort que le 15 février 1817. Nous avons appris son décès par sa veuve, mais la *Gazette de Lausanne* [du 21] mars, même année, nous l'avait annoncée dans les termes suivants :

« M. Robatel, de Noréaz, préfecture de Montagny, vient de mourir à La Haye, âgé de soixante-six ans. Après avoir passé du service de France à celui de Hollande, il s'était distingué dans la défense de la colonie de Surinam contre les Anglais et avait mérité par ses talents militaires d'être créé colonel du génie. Rentré dans sa patrie en 1814¹¹, il lui prêta un généreux appui et fut nommé membre du Conseil souverain auquel il assista en différentes occasions. Possesseur d'une fortune de plusieurs millions¹², il ne laisse point d'enfants. Ses belles qualités lui assurent un long souvenir dans le cœur de ses compatriotes. »

M. Nicolas Robatel était effectivement entré d'abord dans le régiment de Vigier au service de France ; mais, après la Révolution, qui y avait été si funeste aux régiments suisses dont celui de Vigier faisait partie, le cousin passa en Hollande où ses connaissances en mathématiques furent si bien appréciées qu'il fut envoyé à Surinam dont les fortifications sont dues en bonne partie

¹¹ N. de l'A. : « La *Gazette* indique sa rentrée comme n'ayant eu lieu qu'en 1814, mais elle datait déjà de 1812. »

¹² N. de l'A. : « Une lettre de mon ancien frère d'armes (Adrien) Walker, de Mörel, qui s'est rendu à La Haye avec une lettre de recommandation pour le cousin dont il a reçu six cents francs pour s'équiper, m'a appris que la fortune de M. le colonel Robatel était estimée à quatre millions. Ceci se trouve répété au cahier II^e, p. 9 [= p. 156, note 2 ; nous avons omis ce passage]. »

à sa direction. C'est là qu'il se créa la grande fortune dont il est fait mention ci-contre. Il y possédait, outre les émoluments de son grade de colonel, de grandes propriétés plantées en cannes à sucre et café qu'il faisait passer à Amsterdam, quoique en guerre contre les Anglais auxquels il payait une assurance pour passage de ses denrées coloniales qui arrivaient sans entrave dans les ports de Hollande, quoiqu'il eût fait une rude guerre à leur amiral Rodney, qui a tenté plusieurs fois, mais sans succès, de s'emparer des colonies hollandaises. Le cousin a reçu en plusieurs rencontres de fortes blessures de l'armée anglaise attaquant Surinam qu'il était chargé de défendre et de conserver à la Hollande. Sa mort n'a cependant été attribuée qu'à une goutte remontée dans la poitrine. R. I. P. — J'aurai à citer plusieurs entrevues avec lui avant son décès¹³.

¹³ Voir pp. 138-139, 145, 155-156.

DEUXIÈME PARTIE

Au service de France

Chapitre IV

DANS MAGDEBOURG ASSIÉGÉE (1813-1814) ET RETOUR AU PAYS EN DEMI-SOLDE (1814-1816)

*Robatel rappelle brièvement la désastreuse campagne de Russie*¹.

...Lors de son départ pour faire la guerre à la Russie, il [Napoléon] voulut, quoique ayant une grande armée prête à marcher sous ses ordres, avoir quatre régiments de cavalerie sous la dénomination de garde d'honneur, et à cette fin chaque département eut à envoyer son contingent aux lieux où devait s'organiser cette nouvelle cavalerie. Le contingent du département du Simplon n'était que de douze jeunes gens de bonnes familles, entre lesquels furent pris de préférence ceux qui connaissaient déjà le service militaire. M. Louis Dufour et moi ne fûmes pas oubliés dans l'appel fait par M. le préfet Rambuteau, près duquel devait se réunir le faible contingent du Valais.

Ceux qui avaient eu déjà l'honneur de porter l'épaulette d'officier objectant qu'ils avaient l'espoir de rentrer au service avec leur ancien grade, reçurent pour réponse de M. le préfet qu'il avait des ordres qui lui prescrivaient spécialement le départ d'anciens militaires. Il ne se refusa pas cependant de transmettre à Son Excellence le ministre de la Guerre [Clarke] les brevets que M. Dufour et moi avions reçus en Espagne ; mais nous n'avons conservé que

¹ Dans le manuscrit, ce chapitre est précédé du titre : « Mon entrée au service de France dans le 11^e régiment d'infanterie légère dont le bataillon valaisan faisait partie depuis l'annexion du Valais à l'Empire. »

les copies de nos brevets ; le préfet a voulu en expédier les originaux qui ne nous ont jamais été rendus. Le ministre de la Guerre à Paris n'a agréé comme valable que mon brevet de sous-lieutenant donné par Charles IV avant la déclaration de la guerre à l'Espagne, n'admettant pas comme tel celui de lieutenant de la junte établie à Séville et qui agissait au nom du roi Ferdinand VII, retenu prisonnier en France : c'était encore une injustice de Napoléon qui n'ignorait pas que la junte de Séville était un gouvernement légal, dans l'impossibilité où il tenait le roi légitime d'Espagne de gouverner en personne son royaume. Mais nous n'avons eu connaissance de cette déception qu'à Lyon, où ont été dirigés les douze Valaisans² pour être incorporés dans le 4^e régiment de hussards de la garde d'honneur, commandée par le comte de Saint-Sulpice. Il fallait pour en faire partie déposer trois cents francs à l'intendance militaire pour pourvoir à son équipement. J'ai compté cette somme, ainsi que chacun des jeunes gens faisant partie de notre contingent pour ladite garde d'honneur que, dans mon sentiment encore hostile à Napoléon, j'appelais « garde d'horreur », envoyée par le préfet « Grand Butor ».

Arrivés à Lyon où nous n'avions pas tardé à nous rendre, nous nous présentâmes au colonel en qualité d'anciens officiers, dans l'espoir qu'il nous placerait avec nos grades dans son régiment. C'est alors que nous apprîmes, Dufour et moi, qu'on n'avait agréé au ministère de la Guerre que nos brevets de sous-lieutenants. M. le comte de Saint-Sulpice nous déclara qu'il venait de recevoir de Son Excellence le ministre de la Guerre des brevets de sous-lieutenants datés du 12 avril 1813, c'est-à-dire d'une date antérieure à celle de notre départ du Valais ; ce qui prouvait jusqu'à l'évidence que M. Rambuteau n'avait pas reçu d'ordre de nous faire partir pour le 4^e régiment de hussards s'organisant à Lyon dans le mois de mai, même année.

Choqués de cette injustice, nous répondîmes à M. le comte de Saint-Sulpice que, puisqu'on méconnaissait nos droits à ce point de nous faire descendre d'un grade, nous n'acceptons pas ces

² N. de l'A. : « Maurice Dallèves, beau-frère de mon frère Maurice, était l'un de ces douze ; il a été l'une des victimes de la guerre en Russie. »

brevets et que nous ferions cette campagne comme simples hussards dans son régiment. Mais le général, homme bien pensant, nous dit : « Messieurs, je suis reconnaissant de cette préférence. Mais croyez-moi, acceptez ces brevets qui vous font entrer dans le 11^e régiment d'infanterie légère où vous retrouverez vos compatriotes, puisqu'on y a fait entrer le bataillon valaisan. D'ailleurs, par le temps où nous vivons, les avancements se font rapidement. Vous ne tarderez pas à y avoir les grades de lieutenant. Venez déjeuner avec moi après-demain et je vous remettrai, avec vos brevets, vos feuilles de route pour Wesel, frontière de la Hollande, où vous êtes attendus, car le conseil d'administration est prévenu de vos nominations. »

C'était facile à dire, mais il m'était difficile de faire un si long voyage avec le peu d'argent qui me restait après versement de trois cents francs qu'il m'avait fallu compter à l'intendance militaire pour mon équipement au 4^e hussards. Puisqu'en suivant le conseil de M. le colonel comte de Saint-Sulpice, nous acceptions les brevets qui nous faisaient admettre au 11^e, nous espérions qu'on nous ferait rendre la somme susdite ; mais on nous dit qu'au moyen des récépissés dont nous étions nantis, ces trois cents francs nous seraient remboursés à Wesel. Cela ne me satisfaisait qu'à demi, car on ne nous laissait pas même le temps d'écrire à nos parents qui n'auraient pas manqué de pourvoir aux choses nécessaires. Je tenais surtout à faire ce voyage avec mon frère d'armes Louis Dufour et à arriver en même temps que lui au dépôt ; car, outre le plaisir de sa compagnie, étant son ancien, je ne voulais pas arriver après qu'il se serait présenté avant moi à notre nouveau colonel. Je me serais attiré par un retard une mauvaise note que je voulais éviter à tout prix. J'ai pu obvier à toutes ces contrariétés en m'adressant à mon sosie de nom, soit un autre Louis Robotel dont je venais de faire la connaissance à Lyon, où il faisait un commerce de fromages de Gruyère qui lui procurait de beaux profits. Je lui demandai donc pour ce voyage les trois cents francs que je n'avais pu récupérer de l'intendance, lui disant que je devais percevoir cette valeur à mon arrivée, conjointement avec pareille somme pour indemnité d'entrée en campagne, et que je me ferais un pressant devoir de la lui faire parvenir par lettre

de change. Il acquiesça en bon parent à ma demande, et je pus moyennant ce secours partir de Lyon aussi pourvu que Dufour³ pour ce long voyage.

Nous ne fîmes un temps d'arrêt qu'à Mâcon où je tenais à revoir ma sœur Joséphine qui y était revenue. Je la trouvai malade et alitée. Comme nous devions repartir dès le lendemain par le coche de la Saône, je ne jugeai pas nécessaire de passer le peu de temps qui me restait dans une auberge ; je résolus de le passer près de cette sœur chérie. Quoique la nouvelle que j'allais lui donner de mon départ pour la grande armée n'était pas de nature à la tranquilliser, j'y parvins cependant et, au moment de nous séparer, elle voulut absolument que j'acceptasse une montre en or et à répétition qui avait appartenu à notre papa. « Cette montre, me dit-elle, est trop grosse pour une demoiselle, et pourra au besoin être une ressource pour toi. Ce bijou sera dans tous les cas un souvenir de la famille et en particulier de ta sœur, que tu ne reverras peut-être plus. » Elle se croyait à ses derniers jours. Mais, comme on le verra ci-après⁴, j'ai eu le bonheur de la retrouver, sinon mieux portante, du moins en vie, à mon retour au pays, deux ans après.

L'ami Dufour se trouvant prêt à l'heure convenue pour entrer dans le coche remontant la Saône jusqu'à Chalon-sur-Saône, nous nous y embarquâmes et arrivâmes le même jour à Dijon, ne me doutant pas alors que cette ville deviendrait un jour mon séjour de prédilection en France.

Arrivés à Metz, en Lorraine, Dufour eut le bonheur d'y trouver son bon oncle M. [Guillaume] Du Fay, qui était alors capitaine quartier-maître du 1^{er} régiment suisse en garnison dans cette place forte. Je ne m'imaginai pas alors que je viendrais à mon tour tenir garnison dans cette ville, ce qui eut cependant lieu six ans plus tard, comme sera expliqué⁵. L'oncle de Dufour se fit un plaisir de faire renfler la bourse de son neveu. Mais ayant hâte d'arriver à Wesel d'après les recommandations qui nous avaient

³ N. de l'A. : « Mon ami Dufour était parti du pays mieux fourni que moi d'argent par M. son père, alors sous-préfet à Saint-Maurice. »

⁴ pp. 142-143.

⁵ p. 167.

été faites par le général comte de Saint-Sulpice, nous ne restâmes qu'un jour auprès de M. Du Fay, que je n'ai plus eu l'occasion de revoir⁶.

Quelque célérité que nous ayons mise, Dufour et moi à nous rendre au dépôt de Wesel, nous apprîmes de M. Poincot, colonel du 11^e, que nous étions mis à la suite, vu que nous étions attendus plus tôt. Cependant notre voyage eût traîné bien plus longtemps si nous avions suivi les étapes jour par jour, comme les indiquait notre feuille de route qui portait notre rendez-vous à Wesel à dix jours plus tard, tandis que nous nous y trouvions le même nombre de jours plus tôt ! C'est encore à M. le préfet Rambuteau que revenait le reproche que nous fit M. le colonel, car il n'avait pas fait parvenir assez tôt à Lyon nos malheureux brevets de sous-lieutenant, et c'est ce qui fut encore cause de notre tardive arrivée à Wesel, où nous retrouvâmes notre bon compatriote André Woef-fray qui, y étant depuis plusieurs jours, put nous donner sur la place tous les renseignements nécessaires.

Je n'oubliais pas ce que j'avais promis au cousin de Lyon ; mais ne recevant pas immédiatement, comme on me l'avait promis, les trois cents francs d'entrée en campagne, ni le remboursement de même somme que j'avais versée pour mon équipement au 4^e hussards, je commençais à avoir une vive inquiétude de passer pour un homme ne tenant pas sa promesse. Dans cette perplexité, je me suis ressouvenu que je n'étais pas bien éloigné du colonel Robatel qui m'avait secouru à Mâcon et, de plus, donné son adresse pour lui écrire à sa résidence, à La Haye. Je pris donc le parti de lui exposer mon embarras dont il s'empressa de me tirer en m'envoyant une lettre de change de six cents francs, au moyen de laquelle je pus, non seulement m'acquitter envers le parent de Lyon, mais encore m'équiper de suite, afin de faire mon service, c'est-à-dire vaquer à tous les devoirs de l'état militaire, exercer les conscrits parmi lesquels je fus fort surpris d'en voir arriver une quarantaine en costume de séminariste, qui avaient été forcés de tirer à la conscription, quoique destinés au sacerdoce. A peine

⁶ N. de l'A. : « Il est mort au 8^e régiment de la garde royale lors de l'émeute qui a eu lieu contre Charles X en 1830. J'ai assisté au service funèbre célébré en son honneur à Monthey après notre licenciement. »

surent-ils faire quelques maniemens d'armes, et principalement la charge, qu'ils furent envoyés aux bataillons de guerre déjà partis pour l'armée. Nous ne tardâmes pas longtemps, Dufour et moi, à avoir des détachemens à y conduire, lui au 2^e bataillon du 11^e qui se trouvait en Saxe, et moi, au 3^e bataillon qui était à Magdebourg. On me donna en outre des soldats de différens corps qui étaient restés dans des hôpitaux; c'est de ces soldats dont on forme ce qui s'appelle des bataillons de marche, plus six voitures chargées d'habillemens confectionnés pour ce 3^e bataillon dont je faisais partie et qui était commandé par un M. Olagnier. Ce n'était pas à mon tour à marcher avec ce détachement, c'était le tour d'un plus ancien, mais qui était aux arrêts forcés pour dettes; en sorte qu'à cause d'inconduite, il pouvait rester oisif et à l'abri des dangers de la guerre déjà commencée contre la Russie, tandis que les officiers sans reproche allaient y courir, mais aussi l'honneur à ceux-ci, tandis que la réputation de ceux retenus, soit pour dettes, soit pour maladies honteuses, était à jamais flétrie. Mieux vaut mourir!

Je partis donc avec ce détachement d'une centaine d'hommes de différens régimens, destinés, en attendant leur arrivée à leurs corps, à servir d'escorte au convoi dont on venait de me charger. J'arrivai sans obstacle, ni le moindre encombre, jusqu'à Hanovre, prenant d'étape en étape des chevaux de réquisition pour mes six voitures. C'étaient douze chevaux qu'il me fallait, et qu'on me fournissait chaque fois que je me remettais en marche; mais je ne vis jamais de plus beaux attelages que ceux qu'on me fournit à Hanovre, où je fus logé chez un ancien chancelier d'un prince dont je ne me rappelle pas le nom. Mais ce chevalier, tout en me faisant l'honneur de m'inviter à sa table, m'exprima le regret d'avoir à m'annoncer une mauvaise nouvelle, qui consistait à me dire que je ne serai pas si heureux pour arriver à Magdebourg que je l'ai été jusqu'à Hanovre, attendu que je rencontrerai les cosaques qui étaient déjà en deçà. «Eh bien! lui ai-je répondu, je n'ai pas beaucoup de soldats avec moi, mais ils sauront se défendre, je l'espère, en cas d'attaque. Cependant, si j'avais à subir encore une fois le sort d'être fait prisonnier de guerre, ce que je regretterais le plus, ce serait de voir passer de mon gousset dans celui d'un cosaque une

montre en or et à répétition d'un grand prix à mes yeux, parce qu'elle me vient d'une sœur chérie ; et pour la mettre en sûreté, je vous prie, Monsieur, de vouloir en être le dépositaire jusqu'au temps plus heureux où je pourrai venir vous renouveler mes remerciements de votre toute aimable hospitalité.» — «Je veux bien vous rendre ce petit service, me répondit-il, mais alors vous me direz votre nom que je coucherai sur une feuille de papier qui enveloppera votre montre, qu'on saura ainsi ne pas m'appartenir et dont mes héritiers sauront que vous êtes le propriétaire, vu que j'en ferai la déclaration.» Sur ce, après avoir exprimé ma gratitude à ce bon monsieur, et lui avoir dit de distribuer aux pauvres, qui ont le plus souffert du passage de l'armée française, la valeur de ce bijou, à moins qu'il pense pouvoir la faire parvenir à mes parents dont je lui laissai l'adresse, pour le cas où je succomberais dans cette guerre paraissant devoir être aussi acharnée que celle d'Espagne, qui était à peine à sa fin lorsque je me dirigeais sur Magdebourg, je me remis en marche pour cette destination, le surlendemain de mon arrivée à Hanovre, avec le bon espoir d'y revenir reprendre ma montre (cet espoir n'a pas été trompé, comme on le verra ci-après⁷).

Je ne me sentais pas très rassuré sur la résistance que nous pourrions opposer en cas d'attaque, vu la petite escorte qui m'a été donnée, parmi laquelle je ne comptais qu'une vingtaine de vieux soldats. Il est vrai que la route était assez large pour faire marcher mes voitures sur deux rangs parallèles, entre lesquels j'aurais pu placer ma petite troupe pour lui éviter une attaque trop brusque ; mais heureusement, cette précaution devint inutile, car je vis arriver par la route de Cassel, à laquelle je venais d'aboutir, un fort bataillon d'infanterie de ligne, avec lequel je ne tardai pas à faire jonction. Je me présentai immédiatement au chef de ce bataillon, me mettant comme de raison sous ses ordres pour marcher ensemble. Je ne manquai pas de lui communiquer l'avis d'une attaque probable par des cosaques et, ayant braqué sa lunette d'approche dans la direction de quelques collines contre lesquelles nous nous dirigeons, ce chef me dit : «On ne vous en a point imposé

⁷ p. 136.

à Hanovre. J'aperçois effectivement des vedettes de cosaques qui ont aussi remarqué notre mouvement, et comme nous n'en connaissons pas le nombre, nous ne logerons pas dans le bourg que nous allons atteindre à trois lieues d'ici ; nous y bivouaquons à la belle étoile pour ne pas être surpris par ces gaillards-là.»

De mon côté, après avoir fait dételer les beaux chevaux qui m'avaient été fournis à Hanovre, je les fis enfermer dans des écuries avec des sentinelles, de crainte que les voituriers qui les conduisaient ne cherchent à les reprendre, vu qu'ils ne voulaient pas aller plus loin, craignant qu'arrivés à Magdebourg, dont nous n'étions plus qu'à deux étapes, on les leur enlève pour le service de la place. Et dans cette crainte, ils me faisaient des offres d'argent avec lesquelles ils pensaient me séduire. Mais je leur répondis en allemand : «Vous devez comprendre, mes amis, qu'il m'est impossible de souscrire à votre demande. Amenez-moi d'autres chevaux. Vous en trouverez avec l'or que vous vouliez m'offrir et que l'honneur me défend d'accepter. Et sitôt que vous en aurez amené d'autres, vous pourrez reprendre les vôtres.» Mais les pauvres diables furent obligés de venir avec nous jusqu'à Magdebourg, où nous arrivâmes le surlendemain, heureux de n'avoir pas eu pour ma part à enlever des écuries qui se trouvaient sur notre passage, vaches, bœufs et moutons, comme cela est ordinairement ordonné quand on s'approche d'une place forte à la veille d'être assiégée. Car il est pénible d'avoir à faire à autrui ce qu'on ne veut pas qu'on nous fasse à nous-mêmes, et comme

«J'ai toujours porté dans le cœur
Cette belle loi du Seigneur,
Que tout chrétien en tout lieu
Observe, pour plaire à son Dieu»,

je me suis estimé heureux de n'avoir pas à faire une razzia de vaches. Car, malheureusement, les lois militaires ne sont pas toujours conformes à celles du Seigneur !

Dès que je fus arrivé à Magdebourg et que j'y eus rendu compte de ma mission, livré dans les magasins d'habillements ce qui avait été transporté sur les six voitures venues du dépôt, j'obtins l'autorisation de laisser repartir avec leurs beaux chevaux les voituriers de Hanovre, qui se retrouvaient par le fait au com-

ble de leur bonheur et hors de l'inquiétude naturelle qui les avait tant tourmentés en pensant que leurs attelages seraient encore retenus à Magdebourg.

Après tout cela, je n'eus rien de plus empressé que d'aller embrasser mes vieux camarades et compatriotes, M. Pierre-Marie Dufour, alors capitaine de voltigeurs, frère de Louis avec qui j'avais fait le voyage de Lyon à Wesel, mais qui avait dû se porter plus en avant. Je retrouvai aussi le bon lieutenant André Woef-fray, de Saint-Maurice, plus un nommé Lovina, du Haut-Valais. J'ai pris mon logement avec ces deux derniers à Prester, à trois lieues de Magdebourg. C'était à cette distance que se trouvaient les avant-postes de la garnison de cette place forte, et ce poste nous revenait de droit comme bataillon d'infanterie légère, dans lequel se trouvaient aussi des Corses et des Piémontais. Nous sympathisions avec ceux-ci, mais peu avec les Corses qui, se disant presque tous les cousins de l'empereur, croyaient déroger à cette parenté en frayant de trop près avec ceux qui ne pouvaient avouer un tel honneur. Il en résultait naturellement qu'on se retrouvait plus volontiers réunis aux uns qu'aux autres, et même avec d'assez fréquents duels ! Mais je m'empresse de reconnaître qu'il se trouvait aussi parmi ces officiers corses des gens d'une parfaite éducation.

Comme les plus avancés contre les Russes et les Prussiens qui tenaient la garnison française bloquée dans la ville de Magdebourg, nous avons souvent des engagements, surtout avec les derniers qui voyaient de très mauvais œil leur plus forte place entre les mains de leurs ennemis, en possession par le fait des plus grosses pièces de leur artillerie placées sur les remparts triplement circulaires et entourés de trois larges fossés baignés par l'Elbe, qui fait ainsi trois fois le tour de Magdebourg avant de suivre son cours vers la mer du Nord. Aussi cette place est-elle considérée comme inexpugnable et cette armée de quatre-vingt mille hommes qui nous cernait de toutes parts, ne cherchait nullement à s'en emparer, quoique sachant que sa garnison française n'était que de dix mille hommes. On se bornait à empêcher l'entrée des vivres qui ne tardèrent pas à devenir rares. Aussi le général Le Marois, qui commandait cette place, se vit-il obligé à faire de fréquentes

sorties avec moitié de la garnison pour tomber sur les assiégeants et prendre le bétail qui abondait dans leur camp.

Les deux ou trois premières sorties eurent un assez bon résultat : on rentrait dans la place avec quelques troupeaux de toutes espèces, dont une part était abandonnée aux bataillons campés hors de la ville qui était ainsi ravitaillée pour quelques semaines, après lesquelles on était remis à la demi-ration, ou on se voyait obligé à exécuter de nouvelles sorties. Mais, mieux sur leurs gardes, les assiégeants (prévenus par des signaux faits par leurs gardes avancées au moyen de longues perches entourées de paille à laquelle on mettait le feu) faisaient marcher à quelques lieues plus loin tout leur bétail dont il était alors impossible de se saisir. Et alors le nombre des combattants étant trop inégal, les bataillons français se voyaient forcés à rentrer en ville, protégés par les pièces de 48 placées sur les remparts qui tenaient les poursuivants à l'écart, mais assurés alors que nous revenions sans leur avoir pris la moindre pièce de bétail ; heureux de notre côté, quand ces sorties ne nous avaient coûté qu'une cinquantaine de soldats. Car, quand on s'était porté un peu trop loin, il était impossible d'effectuer une retraite sur la ville ou dans ses cantonnements sans éprouver une perte plus ou moins considérable en officiers et soldats. Et quand on ne pouvait s'approvisionner aux dépens de l'ennemi, il fallait bien se contenter des rations du fournisseur de la division, qui consistaient en assez bon pain, mais la viande était tellement salée que, quoique trempée pendant vingt-quatre heures, on n'en obtenait qu'un bouillon aussi difficile à avaler que la saumure. Sous ce rapport, les troupes placées aux avant-postes, comme l'était notre bataillon, étaient plus heureuses que celles casernées en ville, car, quoique plus exposées au feu de l'ennemi, dont nous étions nécessairement plus rapprochés, nous avions au moins une petite compensation : celle de tirer sur les corbeaux attirés par les chevaux morts qu'on plaçait à portée de fusil du côté de l'ennemi, et sur lesquels on tirait des balles coupées en quatre ou six morceaux dès qu'on en voyait une douzaine réunis sur leur proie. Par ce moyen, nous avions toujours assez de corbeaux pour en mêler la viande à celle des rations, et le bouillon en devenait très potable. Nous eûmes même un jour de dégel de

l'Elbe une bien agréable surprise : une quantité de lièvres fuyant le danger d'une submersion vinrent se réfugier sur le terrain que le bataillon occupait en deçà, soit sur la rive gauche du fleuve bien digué de notre côté ; les pauvres lièvres ne se doutaient pas qu'en fuyant un danger ils s'exposaient à un autre tout aussi cruel ; la différence du genre de leur mort ne consistait qu'en ce que, au lieu d'être noyés dans leurs tannières, ils venaient se faire tuer à coups de fusil. Leur nombre était si considérable que nos soldats pouvaient les atteindre et tuer à coups de baguette de leurs fusils. Il en résulta que nous pûmes nous régaler exceptionnellement, non seulement entre officiers du même corps, mais que nous pûmes inviter ceux du bataillon le plus rapproché de nous, à un repas passable et qui n'était pas à dédaigner, surtout par ceux qui n'avaient pas eu la même aubaine.

Tous les jours, dès que la diane était battue, les bataillons se mettaient sous les armes et envoyaient une compagnie reconnaître si on apercevait quelques mouvements hostiles chez l'ennemi qui, de son côté, envoyait autant d'hommes et dans le même but à notre rencontre. Quand c'était à mon tour de faire cette reconnaissance, je mettais la moitié de ma troupe à droite et l'autre moitié à gauche de la digue élevée de quatre à cinq pieds au-dessus du niveau du terrain, et sur laquelle je m'avançais tout à fait à découvert, tenant le milieu entre mes soldats qui s'avançaient sur un rang. Aussitôt que j'apercevais l'ennemi, je disais à haute voix à mes gens : « Ne tirez pas les premiers ; si nous sommes attaqués, nous ferons voir que nous avons aussi des balles. » Et aussitôt j'entendais les Prussiens placés à un des angles de la digue, que je parcourais assez témérairement en face d'eux, répéter en allemand ce que je venais de recommander à mes soldats, et ils déposaient leurs armes contre ou sur la même digue, sans chercher à en faire usage. Tandis que d'autres officiers, et surtout les Corses, faisaient tirer sur ces Prussiens, défenseurs de leur patrie, dès qu'ils les apercevaient, et naturellement la représaille s'ensuivant, on avait plusieurs blessés à faire transporter à l'hôpital en ville où on ne trouvait pas toujours la guérison et, si on l'obtenait, ce n'était souvent qu'après de longues souffrances souvent suivies de la

mort qu'on aurait pu éviter en ne se montrant pas si empressés de tirer, surtout quand il ne s'agissait que de faire une simple reconnaissance, où l'on ne voyait pas un mouvement général dans l'armée ennemie. Et cela va sans le dire, il arrivait qu'il y avait des blessés des deux côtés, et qu'un jour, malgré mes précautions, je me trouvai en face d'ennemis qui, irrités de la perte de leurs camarades tombés la veille sous le feu commandé par mes prédecesseurs, vinrent m'attaquer. Et comme ils avaient de la cavalerie et que je m'étais trop avancé, espérant sans doute couper ma retraite, il en résulta que je ne puis empêcher un de mes soldats de tirer sur un de ces cavaliers venus sur le chemin que je devais prendre pour rentrer au cantonnement. Quoique blessé mortellement, ce cavalier put se tenir sur son cheval pour rejoindre ses camarades au milieu desquels nous le vîmes tomber à cinquante pas de nous, ne nous laissant pour trophée que son shako sur la plaque duquel nous lûmes leur belle devise : *Für Gott und Vaterland*. Je grondai sévèrement le soldat qui avait tiré ce coup de fusil sans mon ordre, car j'avais entrevu la possibilité de faire ce cavalier prisonnier de guerre.

J'avais pour capitaine un M. Soriaz, d'Orgelet, département du Jura, venu des sous-officiers de la garde impériale dans laquelle il avait fait une action d'éclat qui lui a valu ce grade. Mais il reconnaissait que pour être capitaine, il ne suffit pas d'avoir le courage dont il était animé ; il sentait son infériorité auprès de ses collègues en fait de comptabilité et de style épistolaire, et pour quelques légers services que je lui rendais sous ces rapports, il avait mille bontés pour moi et me disait assez souvent : « Puisque vous remplissez mes fonctions en fait d'écritures, il est juste que je vous remplace aussi dans les vôtres pour ce qui est des visites et appels dans la compagnie. » Et il ajoutait : « Je ne sais à quoi on a pensé quand on m'a donné mon grade. » — « On a pensé avec raison, lui répondis-je, que vous l'avez bien mérité par votre bravoure que l'on rencontre plus rarement que la petite science qui me procure l'avantage de vous être de quelque utilité. » M. Soriaz était un bel homme de haute taille (cinq pieds dix pouces), d'un extérieur agréable, plein d'affabilité envers ses inférieurs, mais se sentant mal à l'aise auprès de ses supérieurs.

Dans nos escarmouches avec l'ennemi, il n'y avait pas rien que des hommes de blessés de part et d'autre; les arbres fruitiers se ressentaient aussi de nos décharges de fusil. Logé chez un jardinier nommé Schmid (nom très commun en Allemagne), j'admirais avec quelle sollicitude il soignait ceux de son jardin; il en extrayait les balles qui s'y étaient logées, bandait les blessures qu'elles y avaient faites, après y avoir appliqué certain onguent de sa façon. Il me reste un souvenir plus précieux de ce brave homme: un jour où je m'étais endormi dans un grand fauteuil qu'il laissait à ma disposition, j'étais, veux-je dire, si profondément endormi que je n'entendais pas le bruit de la fusillade des Prussiens qui venaient attaquer le village de Prester avec plusieurs régiments d'infanterie et quelques escadrons de cavalerie. Le canon avait commencé à se faire entendre que je dormais toujours sans rien entendre. Ce brave Schmid, qui avait respecté mon sommeil, aurait pu aussi en cas de réussite dans l'attaque de ses compatriotes avoir conçu l'idée de me laisser saisir par eux, mais sa loyauté ne lui permit pas un acte si perfide à l'égard d'un locataire qui l'avait si souvent complimenté sur les soins assidus qu'il apportait à son jardin et qui compatissait si sincèrement aux maux qu'y occasionnait la guerre... Aussi, au lieu de vouloir me laisser prendre, il vint me secouer pour m'éveiller en me disant: *Herr Leutnant, hören Sie nicht?* «M. le lieutenant, n'entendez-vous donc pas? Pan pan.» — *Ja wohl*, «oui bien», lui répondis-je, et comprenant qu'il me sortait de mon assoupissement⁸ pour me donner le temps d'aller rejoindre ma compagnie déjà placée au poste qui lui avait été indiqué pour les cas d'attaque, je serrai la main de mon hôte avec l'expression d'une sincère amitié, lui disant: «Je sais, depuis que je demeure chez vous, que vous êtes un homme loyal, mais aujourd'hui vous m'en donnez une preuve que je n'oublierai jamais. D'ailleurs je ne sors d'ici que pour un moment et dans une heure au plus vous me reverrez chez vous.» Effectivement, les coups de canon entendus à Magdebourg en firent sortir quelques régiments pour venir au secours de notre

⁸ N. de l'A. : « Ce profond assoupissement provenait de ce que je n'avais pas dormi de toute la nuit qui venait de s'écouler, l'ayant passée au bivouac de la garde du camp. »

bataillon qui, voyant les Prussiens se retirer dans leurs positions, rentra aussi dans ses logements, ainsi que moi dans celui de mon brave hôte Schmid, comme je le lui avais annoncé il y avait une heure.

La longueur de notre séjour à Prester lui devenait fatal. Comme on commençait à y manquer de bois pour cuire nos soupes, les chefs militaires ont ordonné, pour s'en procurer, d'abattre les maisons et en enlever les charpentes. A cet effet, on tirait au sort les numéros des maisons qui devaient tomber ; on prévenait la veille ou avant-veille les propriétaires de ces maisons dont la démolition était bientôt faite par les sapeurs du bataillon ; voilà l'horrible moyen employé pour avoir du bois pour cuire l'ordinaire du soldat. Les personnes averties du triste sort qui les menaçait, obligées de sortir des maisons qui les avaient vu naître et où elles espéraient finir tranquillement leurs jours, allaient se réfugier où elles pouvaient. Il en est résulté qu'il y avait tant d'habitants dans une seule maison que cette agglomération, surtout dans l'hiver, occasionna des fièvres muqueuses et typhoïdes si meurtrières qu'il fallait creuser journellement de nouvelles fosses dans le cimetière. Tant de vexations faisaient vivement désirer notre éloignement de ce beau village.

Cet éloignement de notre bataillon eut enfin lieu au commencement de 1814, mais ce n'était pour nous qu'un changement de quartier et qui n'apportait aucun allégement aux malheureux habitants de Prester qui virent un nouveau bataillon arriver remplacer le nôtre dans cette position trop avantageuse à la garnison française de Magdebourg pour ne pas continuer à la conserver. Mais il y avait près d'un an que nous l'occupions ; il était juste qu'on nous relevât au moins pour quelques mois, et nous entrâmes à notre tour dans la citadelle de cette grande ville où nous nous trouvions privés des ressources d'avoir des corbeaux pour améliorer nos bouillons, et sous ce rapport, nous ne tardâmes pas à regretter Prester, quoiqu'on y fût plus exposé au feu de l'ennemi. Nos regrets étaient d'autant plus vifs que les rations devenaient de jour en jour plus exigües, au point que les généraux résolurent de tenter une nouvelle sortie pour tomber sur nos assaillants et leur prendre des vivres qu'ils avaient en abondance. Mais loin

d'avoir pour résultat un ravitaillement, on eut à déplorer la perte de plusieurs camarades. Cette sortie eut lieu le 5 janvier 1814; j'y ai reçu une balle à la tempe gauche qui m'a jeté par terre sans connaissance, et on m'a cru pour un moment frappé mortellement, pensant que la balle avait pénétré dans la tête. L'ami Woeffray, alors lieutenant de carabiniers, vint le premier me soulever et me tirer ainsi de mon évanouissement. Dès que j'eus rouvert les yeux, j'aperçus les larmes de ce bon camarade pleurant son ami Robatel, mais reprenant l'expression de la joie quand il me revit sur pied, me dirigeant auprès du chirurgien du bataillon qui me fit asseoir sur le fût d'un canon tirant encore sur les hussards nous poursuivant dans notre retraite pour rentrer en ville. Le docteur n'a eu autre chose à faire pour mon pansement que d'arrêter, à force de charpie, le sang qui coulait abondamment de ma blessure. Cela ne m'empêcha pas de remarquer l'ordre admirable de la retraite de la compagnie de voltigeurs commandée par M. Pierre-Marie Dufour, plus particulièrement serrée de près par la cavalerie prussienne, sur laquelle il ne cessait de faire feu, lui faisant alternativement face par l'une ou l'autre de ses sections ne marchant qu'au pas ordinaire. Mais arrivés les uns et les autres à la portée des canons de gros calibre placés sur les forts remparts qui commençaient déjà à tonner sur l'ennemi, celui-ci jugea à propos de se retirer à son tour.

Rentré dans mon logement, à la citadelle, je dus y passer une quinzaine de jours sans pouvoir avaler autre chose que du liquide; l'apophyse mastoïdienne blessée ne me permettait pour ce temps d'ouvrir la bouche que pour y recevoir un peu de bouillon, qui était un peu mieux soigné pour les blessés, ou du laitage que je préférerais, quand on pouvait m'en procurer.

Je m'ennuyais beaucoup dans cet état d'inaction et pensant qu'un piano me distrairait un peu, je mis un sergent piémontais, bon musicien, à la recherche de cet instrument qu'il touchait passablement bien, contribuant ainsi à me faire trouver le temps moins long.

L'hiver de 1813 à 1814 était tellement froid que l'Elbe pouvait être traversée non seulement par des chars ordinaires, mais encore par des pièces de canon. Nous en avons vu qui étaient conduits

par les Russes dont le nombre était aussi considérable parmi les assiégeants ; je crois avoir écrit plus haut⁹ que ceux-ci étaient d'au moins quatre-vingt mille hommes, tant Russes que Prussiens, tandis que la garnison française de Magdebourg n'était que d'environ dix mille, aussi la supériorité numérique faisait craindre que, profitant de l'état fortement glacé de l'Elbe, l'ennemi pouvait tenter de s'introduire en ville par les fossés ; mais on y obvia en envoyant les soldats du génie scier la glace par morceaux régulièrement coupés carrément pour en former une muraille ayant son créneau et une pièce de canon chargée à mitraille qui aurait balayé l'ennemi assez hardi pour oser pénétrer en ville par l'Elbe. Mais il est bien entendu qu'il fallait, tous les jours, rétablir le fossé transversal formé par l'extraction des glaces dont on avait construit la batterie ; elle n'avait pas le temps d'arriver à une épaisseur de dix-huit pouces qu'elle avait le premier jour. Enfin cette précaution fut heureusement inutile. Dès la fin de février, on dut retirer le canon, crainte de le voir submergé, et nous eûmes l'ordre d'aller reprendre nos positions à Prester où on voulut bien nous recevoir comme de vieilles connaissances, quoique toujours ennemis et toujours obligés d'employer le cruel moyen déjà indiqué d'abattre des maisons pour avoir du bois, en ajoutant même une nouvelle vexation, celle d'aller s'emparer des pommes de terre que les pauvres habitants croyaient soustraites à la rapacité de nos soldats par la précaution qu'ils avaient prise de les enfouir dans des fossés creusés dans leurs champs et recouverts de quelques planches cachées aussi par une couche de terre. Mais il se trouve toujours des malins dans les troupes et nous n'en manquions pas. Nous en avons qui, au moyen de leur bague de fusil, ne tardaient pas, en la plongeant en terre, de rencontrer la résistance qu'offraient les planches indicatrices des fossés à pommes de terre, et on n'avait plus qu'à revenir le lendemain avec des sacs pour enlever les tubercules à la barbe de leurs propriétaires qui jetaient les hauts cris. Mais, hélas ! ventres affamés n'ont point d'oreilles. Cependant, on se faisait par-ci par-là un devoir de ne pas tout enlever, car la conscience faisait comprendre la justice d'en laisser

⁹ p. 121.

à ceux qui les avaient cultivées. On faisait au moins ce qui était possible à cet égard et cela m'a valu le surnom d'avocat des Allemands. Ce qu'il y a de sûr, c'est que ces pauvres gens me savaient grand gré de me voir soutenir leurs droits.

Peu après notre rentrée à Prester, nous ne tardâmes pas à entendre les sentinelles russes mêlées aux prussiennes nous crier de toute la force de leurs poumons : « Cosaques à Paris ! Cosaques à Paris ! » Ils disaient vrai, mais on ne voulait pas les croire et nos soldats leur répondaient par des coups de fusil. Nous avions entendu une quinzaine de jours auparavant une forte canonnade dans la direction de Leipzig et des soldats français venant de cette ville ont obtenu de nos assiégeants de traverser leur ligne pour venir nous annoncer ce qui venait d'arriver à Leipzig, le pont qu'on venait d'y faire sauter, lors même que l'armée en retraite ne l'avait dépassé qu'en partie, laissant ainsi en arrière une grande partie d'elle, privée du moyen de se soustraire à la poursuite de l'armée russe qui la harcelait, de plus, la mort du beau prince polonais Poniatowski qui, n'ayant non plus pas ledit pont à sa disposition, lança son superbe cheval dans l'espoir de passer sur la rive opposée de l'Elster. Vain espoir ! Le prince et son cheval furent entraînés et engloutis dans ce fleuve. Un frère de mon épouse y a trouvé la mort le même jour par le même motif que le prince, c'est-à-dire pour être resté longtemps à soutenir la retraite avec le 30^e régiment de dragons dont il faisait partie. Je n'ai pas connu ce frère de mon épouse, sa mort avait précédé mon mariage. J'ai seulement lu une de ses lettres, la dernière qu'il a écrite à son père. Il y faisait une description si navrante de la retraite de Russie qu'il était presumable qu'il n'en reviendrait pas, et c'est par un de ses amis¹⁰, ayant fait partie du même régiment, que l'on a appris sa mort en tout semblable à celle du prince Poniatowski.

Les soldats qui avaient pu arriver à nos postes nous apprendre cette grande mais triste nouvelle que l'armée était en pleine retraite nous firent présager que nous ne tarderions pas à être débloqués. Nous l'avions espéré déjà, entendant la terrible canonnade des jours précédents, mais il entraînait dans les vues de Napo-

¹⁰ N. de l'A. : « Cet ami était un M. Dechaux, actuellement négociant à Dijon. »

léon I^{er} de laisser des garnisons dans les places fortes telles que Magdebourg, Dantzig et Hambourg, au moyen desquelles il espérait présomptueusement reprendre l'offensive. Nous sûmes peu de jours après à quoi s'en tenir de toutes ces nouvelles : me trouvant commandant du poste le plus avancé sur la route de Berlin, je distinguai la sonnerie d'un cor annonçant la présence d'un parlementaire. C'était effectivement un officier de cavalerie accompagné d'un trompette qui s'annonçait comme parlementaire et je m'empressai d'aller le recevoir, ainsi qu'une dépêche qu'il me remit, venant du général Lauriston à l'adresse de M. le général Le Marois.

Cet officier prussien me dit en très bon français : « Je connais le contenu de cette dépêche du général Lauriston qui est notre prisonnier de guerre ; il engage son collègue à cesser les hostilités et à faire partir un de ses aides de camp pour se rendre en compagnie d'un aide de camp de notre général jusqu'à Paris pour y recevoir les ordres du roi Louis XVIII remonté sur le trône de France, le [6 avril] 1814, et qui ordonnera sans nul doute la reddition de Magdebourg à l'armée prussienne ; j'ai été autorisé à vous donner cette bonne nouvelle qui va faire cesser les hostilités entre deux armées faites pour s'estimer mutuellement et non pas pour continuer une guerre qui a déjà trop duré. » Je remerciai cordialement cet officier de la communication qu'il venait de me confier et qui prouvait bien que les Alliés pour combattre Napoléon étaient arrivés jusqu'à Paris, et que les sentinelles qui avaient dit aux nôtres : « Cosaques à Paris », étaient informées d'un fait très vrai. Je m'empressai de transmettre à l'état-major de la place la dépêche qui venait de m'être remise et dont le contenu fut bientôt connu de toute la garnison, qui se livra à toutes sortes de réjouissances à la lecture de l'ordre donné le lendemain à toute la troupe de cesser les hostilités jusqu'à nouvel ordre attendu de Paris, d'où les aides de camp rapportèrent, cinq semaines après leur départ, des proclamations adressées aux Français tant par les souverains alliés, Alexandre I^{er}, empereur de Russie, Frédéric, roi de Prusse, et [François I^{er}], empereur d'Autriche, que par Louis XVIII, roi de France, remonté par la grâce de Dieu sur le trône de ses ancêtres, plus l'abdication de Napoléon relégué à l'île d'Elbe comme

prisonnier d'Etat. Ce dernier fait fut un coup de foudre pour tous les Corses faisant partie de notre 3^e bataillon.

Il est bien entendu que ce qu'il y avait de plus intéressant pour nous en particulier, c'était l'ordre de remettre la place de Magdebourg à l'armée prussienne qui devait y faire son entrée trois jours après. En attendant, la bonne nouvelle de cesser les hostilités et surtout de reprendre le chemin de la patrie devait être saluée de la plus belle salve d'artillerie que j'aie jamais entendue ; le général Le Marois ordonna qu'on ôterait de toutes les bouches à feu placées sur les remparts les boulets qui y avaient été bourrés, et qu'à une heure annoncée pour le lendemain on mettrait le feu à toutes les pièces au même moment, c'est-à-dire au signal donné par l'élévation d'un drapeau blanc, et qu'à cette détonation générale toute la division aurait à changer sa cocarde, c'est-à-dire à remplacer la tricolore par la blanche. Les Corses exceptés, tous les officiers, sous-officiers et soldats attendaient avec impatience le moment annoncé dès la veille, et à la minute indiquée, aussitôt le drapeau blanc hissé, par un temps magnifique, on entendit la belle décharge qui saluait l'emblème respectable de la légitimité. La fumée de cette belle décharge vint aussi, par la forme d'une immense couronne décrivant parfaitement la grande circonférence des remparts de Magdebourg, contribuer à la beauté de cette fête. Je ne fus pas le dernier à orner mon shako de la cocarde blanche et à mettre de côté pour ne plus la porter celle qui m'avait été imposée par le despote empereur Napoléon qui, méconnaissant mon droit au grade de lieutenant, m'avait fait recommencer ma carrière militaire comme sous-lieutenant ! Même injustice a été renouvelée sous le commandant Olagnier qui, méconnaissant à son tour mon ancienneté de grade, avait donné un emploi de lieutenant devenu vacant dans son bataillon à un officier moins ancien que moi, à un Corse, c'est-à-dire son compatriote, seul titre à cette préférence trop partielle qui indigna plus que moi-même mon cher M. Pierre-Marie Dufour. Ce fait injuste eut lieu, on le comprendra, avant l'arrivée de l'avis de l'abdication de l'empereur dont tous les officiers corses se flattaient d'être les cousins... On conçoit quelle fut leur tristesse en apprenant sa chute. On ne devait pas en être étonné, sachant son manque de respect envers LL. SS. Pie VI et Pie VII, dont

l'un était venu le sacrer comme empereur, mais non consentir à son divorce avec sa première épouse [Joséphine]; mais il trouva dans le cardinal Fesch, son oncle, un prélat qui bénit son mariage.

Enfin, nous touchions à la fin de cette désastreuse guerre qui allait être suivie, on l'espérait au moins, d'une longue paix sous le règne des Bourbons.

Le lendemain de la fête qui avait été célébrée à l'occasion de la rentrée de Louis XVIII à Paris, je montai ma dernière garde de Magdebourg au fort de l'Etoile, ainsi nommé à cause de sa construction à cinq bastions. Il y avait dans son enceinte une grande quantité de barils de poudre à canon. Ce fort avait une certaine célébrité par la réclusion qu'avait dû y subir le fameux baron de Trenck, qui y avait de plus été enchaîné par ordre du roi de Prusse, Frédéric le Grand; mais à l'époque dont je parle, on ne voyait plus dans la prison où il a été enfermé que des restes de chaînes qui le retenaient fixé contre un mur!

Le surlendemain, je fus bien surpris de voir arriver des Prussiens pour me relever de ce poste. Comme je n'avais pas été prévenu de cette innovation par l'état-major de la place, je fis fermer les portes du fort, disant que je ne me laisserai relever que sur l'ordre de mes chefs; mais, comme je prévoyais que ce n'était que par oubli dans les bureaux de l'état-major que cet ordre ne m'était pas encore parvenu, je permis à l'officier qui commandait cette nouvelle garde d'entrer pour commencer à reconnaître que tout existait dans les corps de garde conformément à l'inventaire qui s'y trouvait affiché, et pendant cette opération, j'envoyai une ordonnance, c'est-à-dire un caporal, avec un rapport exprimant ma surprise d'être resté sans ordre préalable de me laisser relever d'un poste si important par d'autres troupes que les françaises. Je ne tardai pas à voir arriver au grand galop de son cheval un aide de camp chargé de me faire compliment sur le parfait accomplissement de mon devoir et me priant de lui pardonner un oubli qui était la cause de la prolongation de ma garde, surtout à la veille du départ de la division rentrant en France par ordre du gouvernement qui venait d'y être établi sous le nom de Restauration. Je répondis qu'en bons camarades on devait savoir se pardonner mutuellement, et d'après l'ordre écrit que je venais de recevoir

par cet aide de camp, je laissai toute la garde prussienne prendre possession du fort et de la poudre qui s'y trouvait.

Les communications étant enfin rétablies après une interruption de deux années, je pus aussi annoncer ma délivrance à mes chers parents, les félicitant du bonheur de revoir le Valais redevenu canton suisse ; ce dont je venais d'être instruit par les gazettes qui nous étaient enfin parvenues.

Puis, informé par les officiers de l'état-major que la rentrée en France devait être effectuée par Cassel, j'en fus très contrarié, car j'avais espéré que ce serait par Hanovre où j'avais à cœur d'aller reprendre ma montre laissée, comme je l'ai écrit plus haut¹¹, chez un ancien chancelier que j'avais prévenu de mon retour chez lui pour cet objet. Mais comment m'y rendre isolément ? Il fallait pour cela une autorisation du général en chef Le Marois qu'on disait inaccessible dans ces moments où on avait tant d'occupations au quartier-général. Néanmoins très préoccupé du désir de ravoir cette montre venant de ma sœur Joséphine, je me décidai à demander une entrevue au susdit général à qui j'expliquai le motif qui me faisait désirer de repasser par Hanovre. Il m'accorda immédiatement la permission que je sollicitais avec tant d'instance, mais en me conseillant de m'habiller en bourgeois, car, ajouta-t-il, « vous savez que, quoiqu'on traite de la paix, elle n'est pas encore signée par toutes les puissances dont les armées sont en France, et je ne répons pas de ce qui pourrait vous arriver de désagréable en voyageant isolément et surtout en uniforme français. » — « Mon général, lui répondis-je, je connais les Allemands et assez bien leur langage, et suis certain que vous n'aurez pas à regretter de m'avoir accordé cette permission ; c'est en uniforme que je compte bien faire ce détour. » — « Eh bien ! répliqua le général en me remettant la permission signée de lui, vous ferez en sorte d'arriver à Cassel le même jour que le bataillon dont vous faites partie ; j'y serai aussi, et tout en arrivant vous viendrez me dire comment se sera passé votre voyage dans lequel je vous souhaite heureuse chance. » — « Mon général, je n'aurai rien de plus pressé que de me rendre à vos ordres », fut ma réponse. Sur

¹¹ pp. 118-119.

ce, je rentrai dans mon logement faire mes préparatifs pour ce voyage dont quelques camarades connaissaient le but, entre autres officiers, des Corses qui me dirent : « Pauvre Robatel, tu te fais illusion quand tu crois retrouver ta montre à Hanovre, pays ennemi. » — « C'en serait peut-être une dans votre pays, leur répondis-je, mais en Allemagne, c'est autre chose, et vous ne tarderez pas à être convaincus que je n'entreprends pas un voyage inutile. A revoir, à Cassel. »

Il ne me restait plus qu'à faire mes adieux à mon brave hôte qui avait reconnu en moi un ami et non un ennemi. Je courus au bureau de la diligence se rendant par Brunswick à Hanovre où je n'arrivai qu'à une heure avancée de la nuit à l'hôtel de Cassel, dans lequel on me servit un souper tel que je n'en avais pas vu depuis longtemps, plus un bon lit dans lequel j'espérais me reposer de toutes les fatigues de la dernière campagne. Mais l'habitude contractée de coucher tout habillé m'empêcha de voir arriver le sommeil désiré et, pour pouvoir dormir, je dus me relever reprendre mon habillement et me coucher tout habillé sur le plancher de la chambre où on m'avait logé, qui était garnie de toutes sortes de friandises restées d'un repas de noces qui avait été commandé dans cet hôtel. A la pointe du jour, on vint frapper à la porte de cette chambre, et ayant dit « Entrez », je fus fort surpris de voir paraître la maîtresse du logis de si bonne heure. Et lui ayant demandé le motif d'une visite si matinale, ajoutant par manière de plaisanterie : « Serait-ce que vous ayez craint que j'aie une indigestion d'avoir mangé les bonnes choses dont je suis entouré chez vous et auxquelles je vous prie de croire que je n'ai pas touché, toutes tentantes qu'elles sont ? » — « Ce n'est nullement cela, me répondit-elle, mais je crois devoir vous prévenir que des officiers suédois logés dans cet hôtel savent qu'un officier français y est descendu cette nuit, venant de Magdebourg, et ils m'ont chargée de vous dire qu'ils désirent vous parler dès que vous serez levé. Mais, que vois-je ? Vous ne vous êtes pas bien trouvé dans le lit qu'on vous a préparé ? Je vous ai trouvé couché tout habillé sur ce plancher. » — « Madame, lui répondis-je, votre lit est excellent, mais l'habitude de coucher tout habillé depuis deux ans a fait que pour pouvoir dormir j'ai dû me relever et faire ce qui cause votre

surprise. Mais, puisque j'aurai à parler aux messieurs qui désirent me voir, je vous prie de me procurer une brosse d'habits, afin que je me présente convenablement à ces officiers.» Et aussitôt après avoir fait de la brosse l'usage qui devait faire disparaître les traces qu'on aurait pu remarquer sur mon habit de ma manière de me coucher, je dis à mon hôtesse : «Vous pouvez dire à ces messieurs que je suis à leur disposition », car j'entendais à ma porte le bruit de leurs éperons qui me faisait connaître que c'était à des officiers de cavalerie que j'allais avoir affaire, et je m'empressai d'ouvrir ma porte pour demander à ces messieurs en quoi je pouvais avoir l'honneur de leur être agréable. Leur réponse fut des plus aimables, en voici le résumé : «Veuillez excuser notre hardiesse, mais sachant l'arrivée d'un officier venant de Magdebourg et craignant que vous sortiez de l'hôtel avant que nous ayons l'avantage de vous présenter nos civilités, nous venons vous prier d'accepter un déjeuner que vous considérerez offert actuellement par des frères d'armes, d'autant plus enchantés de fraterniser avec un officier français que, comme Suédois, nous sommes les sujets d'un de vos compatriotes, car vous n'ignorez pas que votre ancien général Bernadotte a été élu roi de Suède et que, comme tel, il a fait avec son armée partie de la Sainte-Alliance pour combattre votre Napoléon, avec lequel on ne peut jamais compter sur une longue paix. Vous connaissez sa déchéance et son abdication, sans nul doute.» — «Oui, Messieurs, et j'en suis fort aise, répondis-je, car son ambition insatiable n'a pas même dédaigné le petit canton du Valais dont je suis ressortissant, et je vous prie de croire que je n'ai pas été le dernier à orner mon shako de la cocarde blanche, en attendant la reprise de celle de mon pays où je compte pouvoir rentrer sous peu de temps. Vous savez que le Valais est redevenu un canton de la Suisse.» — «Bravo, bravo !» Et, ayant accepté le déjeuner de ces officiers qui s'exprimaient parfaitement en français, je m'acheminai avec eux vers un restaurant où je vis arriver plusieurs de leurs camarades, tous aussi aimables que ceux qui m'avaient invité à cette charmante réunion. Je compris que la curiosité de connaître ce qui me faisait voyager ainsi isolément était pour beaucoup dans leur invitation, et quoique aucune question ne me fût faite à cet égard, je crus devoir la satisfaire pour

témoigner un peu de reconnaissance de leur urbanité. On s'était contenté de me dire en plaisantant : « Vous aviez probablement fait quelque connaissance dans ce pays et vous avez obtenu la permission d'y venir faire vos adieux. » — « Il y a du vrai dans ce que vous dites là, Messieurs, mais cette connaissance est autre que ce que vous pensez. » Et, n'ayant aucune raison de cacher le motif qui m'avait amené à Hanovre, je le leur avouai franchement. Puis, comme leur déjeuner tendait à sa fin et que ces messieurs voulaient m'engager à accepter leur dîner, je les remerciai cordialement de leur courtoisie, m'excusant sur ce que j'étais probablement attendu chez le dépositaire du bijou, qui était la seule cause de mon écart de la colonne que je devais d'ailleurs rejoindre à Cassel le soir même, et nous nous séparâmes. Quelques-uns voulurent absolument m'accompagner en ville, par crainte que de simples cavaliers ne se conduisissent pas aussi poliment qu'ils venaient de le faire. Je les remerciai de nouveau, leur disant qu'il n'y avait certainement rien à craindre de soldats qui avaient de tels officiers, et effectivement, tous ceux que je rencontrais me faisaient respectueusement leur salut militaire, les sentinelles portaient les armes à mon passage devant elles, et j'arrivai chez M. l'ancien chancelier¹² qui m'attendait effectivement. Il me témoigna combien il s'estimait heureux de me rendre ma montre ; il me reprocha même avec bonté de ne pas être venu reprendre chez lui le lit que j'y avais occupé à mon premier voyage, ce dont je m'excusai sur la tardive arrivée de la diligence ; et après avoir accepté son dîner offert de trop bonne grâce pour qu'on pût le refuser, et puis me retrouvant possesseur du bijou que j'aurais eu honte de ne pas rapporter au pays et n'ayant plus rien qui me retînt à Hanovre, je rentrai à l'hôtel où j'avais passé la nuit pour y régler mon compte. J'y repris une place dans la diligence pour me rendre à Cassel où devait arriver le lendemain le bataillon dont je faisais partie.

Sitôt que je fus descendu de la diligence, je me rendis auprès du général conformément à l'ordre qu'il m'avait donné à Magdebourg et, sur le rapport satisfaisant que je lui fis de mon

¹² N. de l'A. : « J'ai souvent regretté d'avoir oublié le nom de ce chancelier. »

voyage, M. le comte Le Marois me dit, se rappelant mon nom : « Eh bien, M. Robatel, puisque vous êtes le si bien venu chez les Allemands, et qu'il faut que la division sous mes ordres ait un officier la devantant de deux ou trois jours pour préparer les logements et les vivres, c'est vous que je vais charger de cette fonction qui facilitera beaucoup celle des fourriers. On va vous remettre ad hoc l'état de la force numérique de ma division, pour laquelle vous préparerez, je le vois, avec facilité, tout ce qui sera nécessaire jusqu'à Metz, où nous serons disloqués pour être envoyés à de nouvelles destinations. » J'acceptai avec bonheur cette tâche que beaucoup d'autres considéraient comme une fâcheuse corvée, tandis que, marchant isolément, je jouissais d'une plus grande liberté dont j'avais hâte de profiter.

En attendant les feuilles de route et autres papiers que je devais recevoir pour remplir ma mission, je me rendis auprès des officiers dont on s'était empressé de m'indiquer la réunion dans un des hôtels de la ville pour y prendre le repas du soir, dont j'eus aussi ma part, avec d'autant plus d'appétit que c'était mon seul repas de ce jour¹³ ; l'ayant terminé, je vis venir près de moi les officiers corses qui avaient mis en doute la réussite de mon voyage; mais l'exhibition de ma montre, dont ils étaient venus me demander l'heure, les convainquit que j'avais parfaitement réussi comme je les en avais prévenus en partant de Magdebourg. Ils en paraissaient étonnés, ainsi que de la bonne réception qui m'avait été faite, que je considérais comme toute naturelle de la part de gens de bonne éducation. Leur étonnement fut bien augmenté quand, en les quittant, je leur dis que nous ne nous reverrions plus jusqu'à Metz où j'allais les précéder pour faire préparer leurs logements jusque-là, d'après l'ordre du général qui ne manqua pas de m'envoyer les papiers nécessaires qu'il m'avait promis de me faire apporter pour commencer le genre de service qu'il me confiait, ce que je fis immédiatement, ne prenant avec moi qu'un petit portemanteau contenant ce qui était strictement nécessaire pour pouvoir, de temps en temps, changer de linge. Je n'ai eu qu'à me féliciter de l'exactitude avec laquelle les bourg-

¹³ N. de l'A. : « Je ne suis arrivé à Cassel que le lendemain de mon dîner chez le chancelier dépositaire de ma montre. »

mestres faisaient exécuter toutes les réquisitions ordonnées par le général, pour toute la troupe en général et pour moi en particulier qui avais besoin d'un cheval et d'un guide pour me rendre d'une étape à l'autre ; mais quand la distance n'était pas grande, je la parcourais à pied ; le cheval m'était cependant indispensable pour le transport de mon portemanteau, mais on ne manqua pas de me le fournir avec ponctualité à la minute que j'indiquai.

Je marchais ainsi tantôt à pied, tantôt à cheval, m'approchant de plus en plus de Metz et profitant de mes moments de loisir pour donner de mes nouvelles à mes chers parents, sans oublier d'écrire au cousin de Hollande [Nicolas Robatel] qui m'avait aussi donné tant de preuves de sa bienveillance, lui indiquant le jour de mon arrivée à Metz, où j'espérais trouver de bonnes nouvelles de sa santé s'il daignait m'y adresser une lettre. Aussitôt que je fus arrivé dans cette ville où finissaient mes fonctions relatives aux préparations de logements et vivres de la division revenant de Magdebourg (où on n'avait laissé que les malades et blessés rentrés après leur guérison, satisfaits des soins qu'on leur avait prodigués dans les hôpitaux militaires de l'Allemagne), le général me fit faire ses compliments sur mon exactitude à remplir les fonctions qu'il m'avait confiées et sur le bonheur que j'avais eu de traverser toute cette partie de l'Allemagne voyageant isolément sans accident fâcheux, car je n'ai eu qu'un seul désagrément qui n'était que l'effet de l'ivresse où se trouvait un cavalier russe. J'avais déjà fait la rencontre de plusieurs escadrons de cavalerie russe sans recevoir la moindre insulte, ce dont je croyais être redevable à ma cocarde blanche... Mais un jour que j'étais à pied, un cosaque ivre, voyant en ma personne un officier français sur sa route, vint, au grand trot de son cheval, sur moi, sa lance en arrêt ; je reconnus de suite que j'avais affaire à un homme en état d'ivresse, et il ne fut pas difficile de donner à sa lance une direction différente de celle qu'il projetait, et comme il disait : « Prisonnier, prisonnier ? », je compris qu'il espérait me faire prisonnier de guerre ; mais je vis arriver presque aussitôt un maréchal des logis lui appliquant force de coups de plat de sabre que je lui fis suspendre, lui disant : « Ne punissez cet homme qu'à cause de son ivresse, mais non à cause de son insulte ; car son

intention était simplement de me faire prisonnier, oubliant que nous ne sommes plus en guerre. Il pensait remplir son devoir de soldat.» Ce sous-officier me remercia en bon français de mon indulgence pour son subordonné.

Après cette digression, je reviens à ce qui s'est passé à Metz où j'attendais une lettre du cousin. Et, effectivement, il y en avait une par laquelle il m'annonçait pour le lendemain son arrivée dans cette ville, se rendant à Fribourg en Suisse. Comme dans la dislocation qui venait de se faire de la division Le Marois, ce général venait de donner pour nouvelle garnison au 11^e d'infanterie Rennes en Bretagne, je m'empressai d'aller solliciter la faveur de rester un jour de plus à Metz pour ne pas manquer d'y voir arriver le cousin (dont la lettre venait à propos à l'appui de ma demande) que j'eus le plaisir d'embrasser, étant descendu dans l'hôtel où j'avais pris mon logement, que j'avais prié les employés de l'octroi d'indiquer à la personne qui présenterait un passeport portant le même nom que moi, ce qui était facile à se rappeler au moyen d'une carte de visite, que je leur laissai ad hoc. Après notre dîner, nous allâmes visiter l'arsenal et les fortifications de la ville qui étaient d'un grand intérêt pour le cousin en sa qualité d'ancien colonel du génie. Nous passâmes encore le lendemain ensemble à Metz, puis au moment de nous séparer, lui pour se rendre en Suisse (où il ne m'était pas possible de l'accompagner), et moi pour aller rejoindre le 11^e régiment d'infanterie à Rennes, le cousin me remit une lettre d'un officier auquel il avait fait une avance de mille cinq cents francs pour pourvoir à son équipement et qu'il passait payable à mon ordre, croyant que je pourrais trouver cet officier. Mais j'ai appris par d'autres officiers qui avaient servi avec lui que ce n'était qu'un chevalier d'industrie ayant abusé de la bonté de mon parent, que l'on trouvait toujours disposé à secourir les militaires. Nous nous promîmes de faire en sorte de nous retrouver en Suisse dès que j'aurai obtenu d'y rentrer, ce qui ne tarda pas longtemps.

Car, dès notre arrivée à Rennes et que j'eus eu l'honneur de me présenter au comte Sébastiani, le nouveau colonel du régiment, nous apprîmes que nous ne tarderions pas à être inspectés par le général Clauzel, envoyé pour réorganiser les différents régiments

rentrant en France. Ce général sachant que l'intention du roi Louis XVIII était de redemander à la Suisse, sa voisine, des régiments (comme il en existait sous le règne de ses frères et ancêtres), nous annonça que devant probablement être appelés à faire partie de ces régiments, nous allions être mis en demi-solde et renvoyés dans nos foyers, en attendant la formation des régiments suisses auxquels le roi tenait d'autant plus qu'il n'a jamais oublié les preuves de fidélité de ces régiments. Nous devions percevoir cette demi-solde dans les intendances françaises les plus rapprochées de nos foyers, telles que celle de Chambéry et plus tard Grenoble.

Nous n'eûmes dès lors plus à nous occuper que de notre rentrée dans nos familles et, comme la plupart de mes compatriotes avaient des chevaux pour ce voyage, je me mis en mesure d'en acheter un qui me coûta trois cents francs, dont le service me fut d'autant plus agréable qu'il me procurait le plaisir de rentrer au pays avec mes meilleurs camarades, tels que MM. Dufour et Woeffray. Nos feuilles d'admission à la demi-solde n'étant pas immédiatement prêtes, j'eus la satisfaction d'aller visiter le curé M. Cramouille, qui avait été l'un de mes professeurs à Majorque et dont la résidence à quatre lieues de Rennes m'avait été indiquée à la chancellerie de l'évêché de cette ville. Ce bon ecclésiastique fut bien sensible à mon souvenir et me recommanda avec instance de le rappeler à celui de ma famille, ce que je fis avec empressement quand je fus rentré au pays. Mais pour le moment, sachant que mes meilleurs amis ne tarderaient pas à se mettre en route, je n'acceptai qu'un dîner chez ce respectable curé, avec qui il me fut agréable de nous entretenir de sa demeure chez mon père et des leçons reçues de lui pendant son émigration en Espagne.

Revenu près de mes frères d'armes que je trouvai munis pour eux et pour moi de tous les papiers nécessaires à notre position d'officiers en demi-solde, nous résolûmes de ne plus mettre de retard à nous mettre en route pour rentrer dans nos familles, ce que purent effectuer vingt jours plus tôt ceux qui avaient pu se procurer des chevaux au moyen desquels on pouvait non seulement doubler, mais quelquefois tripler les étapes, soit en faire trois dans la même journée, ce qui était d'autant plus facile

qu'on était encore dans les grands jours. Tout allait à merveille dans notre cavalcade jusqu'à Charolles où je me vis forcé de me séparer de mes compagnons de voyage, ne pouvant plus me tenir en selle par l'apparition de cinq furoncles probablement produits par la dureté de cette même selle et qui m'obligèrent à faire halte dans une auberge de Charolles où, au moyen de cataplasmes d'oseille et saindoux préparés par une bonne femme de cette localité, les germes de ces furoncles parvenus à maturité sortirent des tumeurs qui les recelaient. Au bout de trois jours, je me sentis en état de me remettre à cheval sur mon andalou, mais, me rappelant que j'avais passé à Charolles en 1810 comme prisonnier de guerre espagnol et que j'avais été bien traité chez un sabotier chez qui j'ai été logé, je m'informai si ce brave homme existait encore et, sur la réponse affirmative qui me fut faite dans l'auberge, je témoignai le désir de le revoir et le fis inviter de venir dîner avec moi. Surpris d'apprendre qu'un officier désirait lui parler, il se rendit à mon invitation ; mais le brave homme ne se rappelait pas m'avoir vu chez lui : il y avait une grande différence dans mon costume actuel et celui de prisonnier dans lequel il m'avait vu, il y avait quatre ans. Mais en se plaçant à table où j'avais fait mettre son couvert, ce bonhomme paraissait tout confus. Je lui dis : « Maître Vergère, vous paraissez ne pas vous remettre en mémoire de m'avoir vu. Mais comme vous le voyez, je n'ai pas oublié la bonne hospitalité reçue chez vous lors d'un passage ici d'un convoi de prisonniers de guerre qui ne sont pas souvent aussi bien traités que je l'ai été dans votre maison, et à ce souvenir, permettez-moi de vous souhaiter une bonne santé et de trinquer avec vous. » A ces mots, il parut se souvenir m'avoir vu chez lui où il me dit n'avoir fait que bien petitement son devoir et que j'étais trop bon de bien vouloir m'en rappeler.

Ce devoir de reconnaissance rempli et me sentant assez remis, je fis seller mon cheval pour me rendre à Mâcon où je désirais revoir M. le chanoine Farraud, par les motifs de reconnaissance dont j'ai fait mention plusieurs fois. J'ai eu le plaisir de le retrouver en parfaite santé, toujours disposé à me prouver sa bienveillance. Il m'apprit que ma sœur Joséphine n'était plus à Mâcon, mais que je la retrouverai à Martigny où on espérait que

sa santé pourrait se rétablir plus tôt par les soins de ses père et mère... Mais hélas, les meilleurs médecins ne peuvent pas guérir toutes les maladies; il y en a qui résistent à tous les remèdes. Désireux de savoir au plus tôt où on en était de sa guérison et de revoir tous les chers parents, je me hâtai de reprendre la route de la Bresse pour me rendre en Valais. Enfin, j'arrivai au but de mes plus ardents désirs qui seront bien compris de tous ceux qui ont été longtemps éloignés de la patrie.

La première personne que je rencontrai en arrivant à Saint-Maurice fut mon oncle François venant de son moulin des Cases. Quoique je le visse tout blanchi de sa farine et que je fusse en tenue d'officier, je n'hésitai pas à descendre de mon cheval pour aller embrasser ce cher oncle, frère de mon père, au risque de voir mon uniforme bleu aussi blanc que son habillement. Il fut si flatté de ce témoignage d'affection filiale qu'il m'en parlait encore longtemps après, chaque fois qu'il me voyait, comme si j'avais fait une chose extraordinaire. Il voulait me recevoir chez lui, mais je lui exprimai le désir d'arriver le soir même à la Verrerie où j'étais attendu et, grâce aux bonnes jambes de mon andalou, quoiqu'il fût fatigué de la longue route qu'il venait de parcourir, je fus transporté en une heure et demie de Saint-Maurice à la Verrerie où je retrouvai ma bonne mère, frères et sœurs, dans les bras desquels je me trouvai enfin replacé avec bonheur. Mais ne voyant pas auprès de maman ma sœur Joséphine que je désirais aussi embrasser, ma mère me dit : «Tu n'auras ce plaisir que demain. Elle est déjà sur son lit en état de catalepsie (espèce de somnambulisme) dont il ne faut pas la déranger ce soir, car si tu la réveillais, la surprise et l'émotion que lui causerait ton retour la rendraient plus malade.» Je voulus cependant la voir, promettant de ne pas l'éveiller, et maman m'introduisit avec précaution dans sa chambre. Elle était assise sur son lit, les yeux ouverts et fixes, mais elle ne nous apercevait pas. Toutefois, désirant qu'elle sache que j'étais de retour de l'armée et que je me suis empressé de venir près d'elle, j'accrochai avec un redoublement de précautions la montre que je tenais d'elle à un clou fixé à côté de ses oreilles, afin qu'en s'éveillant elle sût que je n'étais plus loin d'elle, prêt à l'embrasser et à lui raconter une infinité de détails de ma

seconde vie militaire, guère moins malheureuse que la première. J'avais d'ailleurs à lui dire (ce qui devait plus l'intéresser) que je venais de Mâcon d'où je lui apportais mille souvenirs de son bon parrain, M. Farraud, et de M^{me} Lardet, directrice du pensionnat où elle avait passé une bonne partie de sa jeunesse. Comme je l'avais prévu, en s'éveillant, ma sœur en entendant le tic-tac d'une montre placée si près d'elle et la reconnaissant pour celle qu'elle avait cédée à son frère Louis, comprit que j'étais enfin de retour et, saisissant le cordon de sa clochette pour annoncer son réveil, elle ne fut pas surprise de me voir arriver le premier pour lui donner l'accolade fraternelle dont j'avais dû m'abstenir en arrivant. Je témoignai mes sincères regrets de retrouver cette chère sœur guère moins malade que quand je la quittai à Mâcon, il y avait à peu près deux ans et demi.

Ce fut à ma rentrée au pays, en 1814, que mon frère Maurice eut l'idée d'établir à la Verrerie une fabrique de draps fins; elle eût mieux réussi en ne fabriquant que des draps communs du pays ou des couvertures de lit dont le débit eût été plus assuré. Mon frère était encouragé par M. le baron de Cocatrix, l'un de ses coassociés, à fabriquer du drap fin de préférence. La suite ne prouva que trop qu'il y avait de la présomption à agir ainsi, car pour le tissage de draps fins et leur teinture, il fallait des ouvriers capables et habitués à ce travail. On en trouva, mais d'un salaire exorbitant qui absorbait le bénéfice. On espérait, il est vrai, faire, par eux, des élèves du pays qui se contenteraient d'un salaire plus équitable, mais nos jeunes gens préférèrent en grande partie les travaux des champs. Il fallut donc garder longtemps les ouvriers venus de France à grands frais. Les laines achetées à haut prix en trop grande quantité ayant tout à coup baissé de valeur, les draps fabriqués durent subir à leur tour une grande dépréciation, quoique de bonne qualité. Les associés, au nombre de cinq, compris mon père, mon frère, MM. de Cocatrix, Gay et Arlettaz, de Saint-Maurice, renouvelèrent (le dernier excepté) une mise de fonds qui, malgré tous leurs efforts et surtout ceux de mon frère qui était le directeur de la fabrique, ne purent la relever de cette crise. Un riche négociant de Vevey, quoique bien informé de cet état de choses, offrit de faire un fonds à son compte qui balancerait toutes

les mises déjà faites. Mon père et mon frère étaient disposés à accepter les offres de ce négociant qu'ils connaissaient être en état de relever cette entreprise, mais ce ne fut pas dans la manière de voir de M. le baron de Cocatrix, dont l'amour-propre national se trouvait choqué de l'offre de ce négociant. Il s'en expliquait en disant : « Ce serait avouer que les Valaisans ne savent rien entreprendre sans des secours étrangers. Prenons courage, je ferai, je l'espère, autant que ce négociant. » Il ajouta en effet une assez belle somme à celles qu'il avait déjà versées, dans l'intention et l'espoir d'en retirer en cas de bénéfice une part proportionnée à sa mise, mais malheureusement les causes des déficits existant toujours, il n'y aurait eu, en continuant, que des pertes à partager, et dans ce cas la part de M. de Cocatrix devait être pour lui seul égale à celles de ses quatre coassociés. On dut donc en rester à reconnaître l'impossibilité de continuer cette fabrication de draps, mais qui subsisterait encore si l'on s'y était contenté de n'en faire que de communs dont les bénéfices, quelque faibles qu'ils eussent paru, étaient au moins assurés, tandis qu'au contraire on a de plus en plus vérifié le proverbe : « Qui trop embrasse mal étreint. »

Peu habitué aux travaux des champs et surtout au climat de la Verrerie, j'y étais très peu utile à mes parents qui étaient on ne peut mieux connaisseurs de ces travaux conformes au goût de ma mère qui les affectionnait au point d'en mériter un meilleur résultat. Mais il était dit que rien n'y réussirait. Ma demi-solde était aussi insuffisante et il me tardait à rentrer en activité de service.

Un événement bien imprévu y contribua plus tôt que je l'espérais : ce fut la sortie de l'île d'Elbe par Napoléon rappelé en France par ses partisans qui contribuèrent à sa sortie de captivité. Mon frère Maurice se trouvait à Lyon pour affaires de la fabrique de draps dont j'ai parlé plus haut...

Rappel sommaire des Cent-Jours.

... Je fus nommé à cette époque (18 juillet 1815) quartier-maître du second bataillon valaisan fédéral, commandé par M. Weger, en station à Sion. Mais ce second bataillon ne fut pas

désigné pour sortir du Valais. J'y ai eu l'occasion d'admirer la bonne tenue de la majeure partie des régiments autrichiens, la beauté de leurs chevaux de cavalerie et des équipages, et la belle harmonie de leurs musiques militaires. Leur nouvelle invasion en France contribua à la prompte rentrée de la famille royale à Paris et au licenciement de nos bataillons qu'il devenait inutile de maintenir sous les armes.

Dès lors nous pouvions penser à aller percevoir les demi-soldes; mais du consentement de MM. les commissaires des guerres, connus plus tard sous la dénomination d'intendants militaires, il suffisait d'un seul d'entre ceux qui avaient droit à cette solde pour percevoir, moyennant procuration légalisée, ladite solde pour tous les camarades, et cela étant ainsi, il y avait économie de frais de voyage pour ceux qui étaient dispensés de se rendre à Chambéry et plus tard à Grenoble²⁴, pour toucher les différentes allocations accordées d'après le grade de chaque officier inscrit à l'intendance où se faisait ce payement.

Désigné à mon tour pour aller à Grenoble recevoir la solde trimestrielle de mes camarades et la mienne, ce dont je m'acquittai avec d'autant plus de plaisir que j'avais encore mon andalou avec lequel il me devenait plus facile de faire un détour pour aller à Fribourg revoir le cousin [Nicolas Robatel] qui m'avait annoncé y être de retour, en m'engageant encore une fois à me rendre auprès de lui, à Seedorf, propriété dont il venait de faire l'acquisition, charmé d'avoir cette entrevue, je me gardai d'en manquer la bonne occasion; mais le jour où je devais arriver à Grenoble étant fixé, je ne pus prolonger au-delà de trois jours ma visite auprès du bon cousin que je laissai cependant satisfait des détails que je lui fis de la campagne en Prusse et, après lui avoir renouvelé verbalement mes remerciements de toutes ses bontés pour toute la famille et pour moi en particulier, je le quittai dans l'espoir de ne pas tarder à avoir l'avantage de l'embrasser encore une fois.

Descendu de Fribourg pour me rendre à Genève, je m'aperçus en arrivant dans cette ville que j'avais perdu mon porte-monnaie,

²⁴ N. de l'A. : « On dut se transporter de Chambéry à Grenoble lorsque, d'après le traité de 1815, la Savoie fut rendue au Piémont. »

qui ne contenait heureusement que ce qui était nécessaire pour me rendre à Grenoble ; mais, quoique de peu de valeur, cette perte m'inquiétait dans une ville où je ne connaissais pour le moment personne qui pût me tirer d'embarras. Je n'eus d'autre recours que de m'en expliquer avec l'aubergiste [Burdet] (à l'enseigne du Coq-d'Inde) chez qui j'étais descendu à l'entrée en ville. Je lui dis qu'ayant perdu ma bourse avant de parvenir chez lui, il m'obligerait en m'avançant soixante francs pour finir ma route jusqu'à Grenoble où je devais recevoir différentes sommes qui me faciliteraient le remboursement de celle que je lui demandais à emprunter et que, voulant continuer mon voyage en diligence, je lui laissais mon cheval qui avait besoin de repos pendant quelques jours, comptant pour cela sur ses bons soins ; que, ne me connaissant pas, ce cheval était d'ailleurs une garantie jusqu'à mon acquittement. Sur ce dire, il me remit trois napoléons à rendre dans cinq à six jours. Muni de ce moyen de continuer mon voyage, je pris place dans la diligence de Grenoble ; j'y fis la connaissance d'un officier de Conthey allant comme moi et pour les mêmes motifs à Grenoble. Il fut tout étonné de me voir prendre place dans la voiture publique me sachant possesseur d'un bon cheval, ce qui m'amena à lui expliquer ma mésaventure et la nécessité d'emprunter de l'aubergiste d'où je venais soixante francs moyennant garantie du cheval laissé pour cela à l'auberge du Coq-d'Inde.

« Que n'ai-je su cela, me dit cet officier, mon compatriote, j'aurais pu vous éviter cet ennui ; mais il est vrai qu'alors vous auriez continué votre voyage à cheval ; je n'aurais pas l'avantage de vous voir dans cette voiture. Et pendant que j'y pense, je vais vous poser une question : cet aubergiste, chez qui j'ai couché cette nuit, vous a-t-il compté devant témoin ces soixante francs que vous en avez empruntés ? Je crains que ce gaillard n'ait trouvé un compère de sa trempe pour affirmer que cet argent qu'il aurait vu vous compter soit le prix de votre cheval. »

Je ne sais si mon compagnon de voyage avait des motifs particuliers pour former ce soupçon, mais ce qu'il y a de certain, c'est que sa question m'a mis comme on dit la puce à l'oreille et fit que je lui dis : « Croyez-vous cet homme capable d'une telle action ?

Dans ce cas, il faut que je ne m'endorme pas et que je tâche de terminer au plus tôt ce que j'ai à faire à Grenoble», où je descendis dans un hôtel tenu par un nommé Plaschy, Valaisan, qui avait été mon domestique au régiment de Preux en Espagne, où il avait été fait prisonnier de guerre comme moi, mais conduit à Grenoble où il avait marié une veuve qui l'avait fait (en le prenant pour mari) copropriétaire de cet hôtel où j'ai été traité en ancienne et bonne connaissance, ce qui ne m'empêcha pas d'aller dès le lendemain de bon matin, c'est-à-dire à l'ouverture des bureaux du payeur de la 7^e division militaire, percevoir le montant ordonné par le commissaire des guerres ; et promptement expédié, je pus revenir à Genève le surlendemain de mon départ de cette ville. Mon premier soin, en rentrant à l'auberge, fut de me rendre à l'écurie pour voir si le cheval y était bien soigné. Satisfait sous ce rapport, je montai dans l'auberge dont l'hôtelier fut surpris de me voir si tôt de retour et me le témoigna en me disant : « Comment ? Vous voilà déjà le troisième jour ? vous comptiez, ce me semble, être cinq à six jours avant de pouvoir revenir ! » — « Effectivement, je ne m'attendais pas à pouvoir revenir si tôt vous rembourser ce que vous eûtes la complaisance de me prêter dès mon arrivée chez vous, et mon devoir est de commencer par là. Voici vos trois napoléons. » — « M. Robatel, me répondit-il, cet argent vous appartient, il est le prix du cheval que vous m'avez vendu à votre arrivée ici. » — « Malheureux, lui dis-je, osez-vous prétendre que je vous ai vendu pour trois napoléons un cheval dont j'ai refusé six fois cette valeur il n'y a pas un mois ? » Je vis clairement que les soupçons de mon compagnon de diligence, sur la friponnerie de cet homme, étaient fondés, et me rappelant qu'un M. Aubanel, que j'avais connu comme secrétaire de la sous-préfecture à Saint-Maurice, était pour le moment commissaire de police à Genève, je me hâtai de me rendre à son bureau. Autre contrariété, le concierge de l'hôtel de ville me dit : « M. Aubanel est absent, mais si c'est pour quelque affaire pressante, son collègue, M. Ruffaz, vous rendra prompte justice. » — « Eh bien, veuillez m'introduire auprès de lui au plus tôt. » Ce collègue de M. Aubanel, dont il entendait que j'étais une connaissance, me tira lestement d'embarras. A peine

eut-il compris ce que je désirais de son ministère qu'il me mit en main une carte qui obligeait mon aubergiste à comparaître de suite en sa présence. Je ne tardai pas cinq minutes à rentrer auprès de ce fripon qui eut l'effronterie de me demander si je venais enfin déjeuner chez lui. A quoi je répondis : « Au lieu d'avoir à me faire la carte (le compte) d'un déjeuner, c'est moi qui vais vous en remettre une », et je lui présentai celle que M. Ruffaz venait de me remettre à son adresse. L'aspect de cette carte lui fit prendre sur le visage toutes les couleurs dont se pare souvent l'oiseau peint sur son enseigne ! Il comprit qu'il n'avait pour le moment rien de plus pressant que de se rendre au bureau de la police où je ne manquai pas de l'accompagner, m'attendant bien qu'il aurait l'audace de soutenir que je lui avais vendu mon cheval. Dès que nous fûmes en présence de M. Ruffaz, ce magistrat, quoique très affairé à son bureau, lui adressa ces paroles : « *Un tel...*, vous prétendez avoir acheté le cheval de M. Robatel pour le prix de soixante francs empruntés chez vous, qu'il vous a promis de vous rendre à son retour de Grenoble et que vous refusez, disant que cet argent a été le prix d'un cheval valant six fois plus que cette somme. » — « Oui, Monsieur, c'est ainsi. Mes trois napoléons sont le prix de ce cheval qui n'est d'ailleurs plus le mien non plus, car je l'ai déjà revendu à une autre personne. » Sur cette réponse, M. Ruffaz a tiré le cordon d'une clochette dont la sonnerie a fait immédiatement entrer dans le bureau, un gendarme auquel il ordonna de veiller que l'individu qu'il lui désigna ne sorte pas sans son autorisation, et s'adressant de nouveau à l'aubergiste, il ajouta : « Nommez-moi de suite la personne à qui vous dites avoir vendu ce cheval. Nous saurons alors ce qui en est. » Comme il n'avait pas eu le temps de s'entendre avec d'autres fripons qui lui auraient servi de témoins (faux témoins, bien entendu), il ne put nommer personne. Je ne lui avais pas donné le temps de s'entendre avec qui que ce fût, et M. Ruffaz reprit : « Voilà deux fois qu'il vous arrive à paraître à ce bureau pour répondre de pareils faits. Prenez garde de n'y pas être appelé une troisième fois. Vous allez recevoir devant moi les trois napoléons qui n'ont été qu'empruntés, et nullement le prix du cheval de M. Robatel. » J'ajoutai un franc par jour pour nourriture de

cet andalou ; je voulais ajouter un peu plus pour l'avoine si on en avait fourni, mais M. Ruffaz me dit : « Ne donnez rien pour de l'avoine ; si on en a donné à votre cheval sans votre ordre, c'est qu'on la lui a bien fait gagner. »

Se voyant ainsi condamné, l'aubergiste refusait de recevoir mon or, mais le commissaire lui en intima l'ordre si impérativement qu'il finit par mettre dans sa poche cette valeur minime dont il prétendait faire celle de mon andalou, que je m'empressai d'aller faire seller pour me transporter et aller déjeuner hors de Genève, regrettant de n'y avoir pas revu M. Aubanel, mais satisfait de la prompte justice rendue par son collègue.

Dans un autre voyage qui me ramena encore à Genève pour aller de là à Grenoble percevoir de nouveau ma demi-solde et celle de quatre frères d'armes qui m'avaient remis leurs procurations ad hoc, j'eus une nouvelle alerte dans la même ville. J'attendais sur la porte d'un café du faubourg de Genève le passage de la diligence allant à Thonon (je n'avais pas mon cheval, cette fois) et j'étais de retour de Grenoble avec une valise contenant quatre mille francs (qui m'avaient été comptés en pièces de cinq francs) et que je plaçai sur un tabouret du susdit café, où je fus accosté par un ancien ami, M. Gugger, qui avait servi avec moi dans le bataillon de volontaires étrangers en Espagne et qui se trouvait pour le moment faire partie de la garnison de Genève : « Tiens, je vois l'ami Robotel ! », et sachant par ce que je venais de lui raconter que j'attendais la diligence, il me dit : « Tu as plus d'une heure à l'attendre. Passons-la au moins ensemble dans ma pension où je me rends de ce pas. » J'acceptai ce plaisir bien inattendu de l'un et de l'autre, mais à peine eus-je mangé la soupe qu'il m'offrait avec si bonne grâce, que je me rappelai avoir oublié de faire mettre en lieu de sûreté ma valise. Il était prudent de réparer cet oubli et tout en témoignant à cet ancien frère d'armes mes regrets de le quitter si tôt, lui en expliquant le motif, je rentrai au susdit café dont le maître me dit en me revoyant : « Vous vous êtes laissé longtemps distraire par M. Gugger, et pendant que vous étiez avec lui, la diligence que vous attendiez est passée. Il n'en passera pas d'autre avant demain à quatre heures du matin. Voyant votre retard à revenir, j'ai fait placer votre valise, ma foi, passablement

lourde, dans une chambre où vous pourrez reposer jusqu'au passage de cette autre diligence.» J'acceptai son offre et me fis indiquer la chambre où on venait de porter ma lourde valise dont le contenu n'était à moi que pour un quart ; l'ayant visitée et reconnue intacte, je demandai de quoi finir mon souper que je n'avais que commencé avec Gugger, et, remarquant que la chambre dans laquelle on m'avait préparé un lit ne fermait qu'au moyen d'un « piclet », ce qui pouvait faciliter l'entrée d'un homme mal intentionné, et dans la supposition qu'on ait formé le projet de venir s'emparer de ma valise, je la plaçai sur le lit indiqué, sur lequel je me couchai tout habillé pour être prêt à tout événement ; plus, par surcroît de précaution, j'attachai à ma main droite mon sabre tout dégaîné et ainsi préparé, je n'attendis pas longtemps ce que j'avais prévu. A peine avais-je compté les onze heures du soir qui venaient d'être sonnées en ville que j'entendis soulever avec précaution le « piclet » crainte de m'éveiller et à la faible lueur d'un réverbère, j'aperçus quelqu'un qui pénétrait dans la chambre où on me croyait endormi. Persuadé qu'on venait à moi, je m'assis sur mon lit, mon sabre élevé prêt à frapper celui qui s'en approcherait. Mais au lieu de venir de mon côté, je distinguai plutôt par l'ouïe que par la vue qu'on se dirigeait vers un second lit de la même chambre près duquel on se mit à genoux pour commencer une prière, ce qui me fit immédiatement abattre mon sabre sur mon lit et me recoucher. Mais la prière que j'entendais (quoique faite à voix basse) finie, je dis : « Qui que vous soyez qui venez d'arriver ici à cette heure et sans lumière, vous pouvez vous estimer heureux de ne pas vous être approché du lit où je suis, car interprétant autrement vos précautions pour ne pas m'éveiller, j'étais prêt à vous frapper d'un coup de sabre. Mais votre prière que j'ai entendue m'a désarmé.» Et aussitôt une voix que j'ai reconnue pour celle d'une femme s'écria : « Jésus, Marie ! Qu'est-ce que j'entends ? » — « Vous n'entendez rien que de bien naturel. Vous m'avouerez qu'une chambre qui n'est pas mieux fermée que celle-ci est bien suspecte.» On me dit : « C'est vrai », et on ne tarda pas à ronfler... Ce ronflement me tenant éveillé toute la nuit, je ne manquai pas d'être prêt avant quatre heures du matin et de prendre place dans la diligence partant à cette heure matinale de

Genève, pour rentrer à Martigny et faire parvenir à mes collègues la part qui leur revenait sur ce que contenait ma valise heureusement arrivée en Valais avec moi.

Sur la situation des soldats fidèles à Napoléon et considérations sur la fin de l'Empire.

Chapitre V

LES CIRCONSTANCES DE LA VIE DE GARNISON (1816-1824)

Robatel rappelle d'abord la capitulation de 1816 pour six régiments suisses au service de la France.

... Chacun de ces régiments portait le nom de son colonel et était simplement distingué par le numéro de ses boutons, dorés pour les officiers et en cuivre pour la troupe, habit d'écarlate pour les premiers, et de drap couleur garance pour les sous-officiers et soldats. Le 2^e de ligne dont deux tiers étaient fournis par le canton du Valais¹ et dans lequel je fus nommé lieutenant en premier par brevet du 22 juillet 1816, était commandé par M. de Freuler, de Glaris, et composé, outre le Valais, des cantons d'Uri, de Schwyz, d'Obwald, de Glaris et de Soleure, tous cantons catholiques. C'est comme ressortissant de Martigny-Ville et bourgeois de cette localité du Valais que je fus appelé à faire partie du 2^e régiment suisse de la ligne ; j'acceptai avec d'autant plus de reconnaissance l'emploi de lieutenant que je me revoyais en possession de mon ancien grade obtenu en Espagne avec l'espoir que les neuf ans de service dans cette puissance me seraient comptés à teneur de l'article 22 [de la capitulation]...

Quant au rang d'ancienneté, mon brevet donné par la junte de Séville, fin d'août 1809, me plaçait, par sa date, comme le plus

¹N. de l'A. : « Le troisième tiers pouvait être composé d'étrangers à la Suisse. »

ancien et le doyen de tous les lieutenants dudit 2^e régiment ; mais l'avancement y étant cantonal, je ne pouvais espérer de passer au rang des capitaines qu'autant qu'il y aurait une vacance de ce grade dans une compagnie valaisanne ; en sorte que plusieurs lieutenants d'autres cantons purent, quoique moins anciens que moi, passer au rang des capitaines parce qu'ils eurent des vacances dans les compagnies de leurs cantons avant qu'il s'en présentât dans celles du Valais ; c'était chose assez humiliante qui n'existait pas dans les régiments français.

Quoique de taille moyenne (cinq pieds deux pouces), je faisais partie de la première compagnie de grenadiers commandée par le capitaine Louis Pignat, qui avait servi en Espagne ainsi que plusieurs autres officiers. Je me retrouvais ainsi avec d'anciens et bons frères d'armes d'ancienne date, mais à mon grand regret je ne voyais pas parmi eux l'ami André Woeffray qui, grand amateur de la vie militaire, s'était engagé comme sergent-major dans le régiment de la garde commandé par M. le comte de Courten.

Devant me rendre à Saint-Maurice d'où je devais conduire le premier transport de recrues à Besançon, j'étais allé de la Verrerie à Martigny faire mes adieux à mes bons parents avant de me mettre en voyage. Et comme je revenais de remplir ce devoir et que je me disposais à me remettre en route, un heureux hasard permit qu'à une petite distance de Martigny, je fusse atteint par la voiture de M. le comte de Courten qui, me voyant à pied, eut l'obligeance de m'offrir une place près de lui. Je profitai de cette circonstance doublement heureuse pour moi en ce que j'avais l'occasion d'exprimer à ce général mon regret de ne pas compter, comme autrefois, André Woeffray au nombre de mes camarades ; je lui fis de cet ami l'éloge qu'il méritait et le rendait digne aussi bien que tant d'autres de servir comme officier avec son ancien grade... Je vis aussitôt M. le comte prendre son portefeuille et y inscrire ce que je lui disais de M. Woeffray, que j'eus le plaisir de voir arriver à Besançon peu de temps après mon installation dans cette première garnison du 2^e régiment suisse de Freuler, dont Woeffray venait aussi faire partie, rentrant dans son ancien grade et heureux de pouvoir me témoigner sa reconnaissance de mon

souvenir de vieux camarade dont M. le comte de Courten s'était fait un plaisir de lui faire la relation.

Grand nombre d'officiers devant faire partie du susdit régiment étaient déjà réunis à Besançon lorsque j'y arrivai avec les premières recrues du Valais, dont le tiers avaient déjà servi et promettaient un choix d'excellents sous-officiers instructeurs. Nous eûmes pour premier inspecteur général un prince de Hohenlohe, lieutenant-général au service de France, aidé d'un maréchal de camp comme organisateur de notre nouveau régiment, qui fut en peu de temps mis en état d'égaliser tous les autres corps de la garnison sous les rapports de l'instruction et de la discipline militaire. Il n'y eut d'arriérés, pendant quelques mois, que ceux qui entraient à ce service pour la première fois; mais au moyen de plus fréquents exercices, ils furent, à peu près tous, au même niveau d'instruction et par là même dispensés de faire plus d'exercices que les plus instruits.

Une intéressante prérogative, accordée aux régiments suisses de nouvelle création aussi bien qu'aux anciens, consistait à n'être jugés, en cas de délits, que d'après le code pénal de leur patrie, dont il était donné lecture à chaque compagnie dans la caserne, chaque samedi; un extrait de ce code était affiché dans chaque chambrée afin que personne ne puisse alléguer ignorance de son contenu; et par ce motif, il y avait dans chacun des six régiments suisses un capitaine-juge chargé des enquêtes, interrogatoires, etc., et d'appliquer la loi suisse. Ce capitaine-juge était exempt de tout autre service et rendait ses jugements au milieu du régiment formé en carré en plein air, et qui était en entier témoin de la lecture des pièces du procès, prononcée à haute voix, en allemand ou en français, selon la langue usitée par le délinquant contre lequel on a tenu le conseil de guerre, cela publiquement, ce qui formait un spectacle très imposant. Il était facultatif à l'accusé de se choisir un défenseur dans l'état civil, soit un avocat, s'il le préférait à ses officiers. Néanmoins, on a rarement usé de cette faculté.

Ce fut, étant à Besançon, que je vis pour la dernière fois le colonel Nicolas Robatel; il revenait de Fribourg avec madame son épouse et, me sachant en garnison dans cette ville, il me fit appeler à l'hôtel où il était descendu. Je l'y trouvai toujours souf-

frant de la goutte; je le priaï de me donner de ses nouvelles dès son retour à La Haye, et de me promettre de revenir en Suisse. Il m'annonça effectivement son retour en Hollande, mais quant à revenir au pays, il me dit qu'il était très incertain qu'il pût refaire ce voyage et qu'un honnête homme ne doit promettre que ce qu'il est sûr de pouvoir tenir. Ce fut sa dernière lettre. Je n'ai pas tardé à apprendre par madame son épouse son décès causé par la goutte remontée, le 17 février 1817...²

J'aurai à raconter plus bas³ la correspondance qui (après la mort de la cousine convolée à une autre noce) s'établit entre ses nièces et moi. C'est par son exécuteur testamentaire, M. Ufford⁴, que j'ai appris le décès de la cousine Robatel qui n'a pas été heureuse avec son second mari.

En 1817, le 2^e régiment suisse organisé à Besançon passa de cette garnison à celle de Dijon dont il me reste de bien agréables souvenirs qu'on ne tardera pas à connaître. C'est dans cette ville (18^e division militaire), gouvernée alors par M. le comte de Damas et dirigée quant au service militaire par M. le baron de La Hamélinaye, lieutenant-général, que nous reçûmes nos drapeaux.

Il y eut à cette occasion de grandes et belles cérémonies. On construisit dans une rotonde du Parc (belle promenade de Dijon) une grande tribune où devaient se placer: 1^o le grand vicaire du diocèse devant bénir ces nouvelles bannières au nom de Mgr l'évêque alors malade; 2^o le gouverneur et son état-major; 3^o et enfin les dames de ces messieurs qui voulaient, de leurs jolies mains, orner nos drapeaux de tous leurs atours.

On remarquait, à plusieurs arcades entourées de guirlandes, les écussons des six cantons ayant fourni leur contingent d'hommes pour ce 2^e régiment, portant de plus deux mains entrelacées ou serrées l'une dans l'autre: emblème de l'alliance contractée entre la France et la Suisse. Plusieurs régiments tant de cavalerie que d'infanterie devaient, ainsi que la belle garde nationale de la ville, assister à cette bénédiction de nos drapeaux, et entendre,

² Nous omettons ici le texte déjà reproduit plus haut, p. 108.

³ p. 253.

⁴ N. de l'A. : « M. Ufford était un des membres du Conseil d'Etat de Hollande; sa lettre se trouve mêlée dans celles que je tiens de dite cousine. »

s'il était possible, les beaux discours du grand vicaire et du gouverneur qui n'oublia pas d'y mentionner les beaux faits d'armes des Suisses, tant pour la défense de leur patrie que dans les puissances où leurs services portaient partout, mais surtout en France, les plus beaux témoignages de bravoure et de fidélité.

Nous fûmes prévenus, dès l'arrivée des drapeaux envoyés par le roi au général, de toute la cérémonie qui devait avoir lieu pour leur bénédiction en plein air, au lieu d'être faite à la cathédrale comme nous l'espérions. Mais, pour être faite dans l'allée du Parc, ainsi que le voulait M. le gouverneur, il se présentait quelques difficultés pour le général plutôt homme de cour que tacticien, et ayant convoqué huit jours d'avance les chefs et adjudants-majors du régiment, ce général nous communiqua ce qui l'embarrassait à cause de l'exiguïté de l'emplacement où devait avoir lieu la cérémonie. Il nous dit : « Messieurs, vous aurez le droit d'occuper le centre de la ligne de bataille qui aura un certaine étendue, car j'attends plusieurs régiments qui assisteront à la bénédiction des drapeaux que le roi m'a chargé de vous remettre ; mais, dès que le grand vicaire et le gouverneur auront fini leurs discours, vous aurez à reprendre votre place de bataille pour défiler devant ces autorités, et je vous avoue que ce ne sera pas facile à exécuter sans causer quelque confusion que je voudrais éviter devant tant de monde qui sera réuni dans cette allée ; nous sommes ici pour nous entendre et rester d'accord. Veuillez me dire comment nous nous y prendrons pour que tout se fasse avec ordre et sans la moindre confusion. » M. de Glutz de Blotzheim, l'un de nos chefs de bataillon, proposa une manœuvre qui faisait reconnaître en lui un tacticien, mais elle demandait trop de temps pour son exécution. Il en fut de même pour ce que proposèrent d'autres chefs. Je n'étais que lieutenant faisant, pour le moment, fonction d'adjudant-major, n'osant émettre une opinion contraire à celle de mes chefs ; cependant, croyant avoir mieux deviné le but auquel tendait le général que je voyais peu satisfait de sa démarche, je me décidai à dire : « Je crois pouvoir indiquer la manœuvre la plus brève telle que la désire notre général », qui répliqua immédiatement : « Eh, parlez donc, Monsieur, vous êtes ici pour donner votre avis aussi bien que vos chefs. »

Voici ce que je proposai et qui fut agréé par M. le baron de La Hamélinaye. Il faut avoir été ou être militaire pour bien comprendre les mouvements de la troupe que j'indiquai :

1^o Pour ne pas déranger les corps de troupes qui devaient arriver pour assister à la bénédiction de nos drapeaux, faire occuper par notre régiment (auquel revenait l'honneur de cette cérémonie) la rotonde du Parc où devait s'élever la tribune de toutes les autorités ;

2^o le former en colonne serrée, la gauche en tête en face de cette tribune, prêt à recevoir ses drapeaux après leur bénédiction et à entendre les discours qui devaient être prononcés ; sitôt après, faire avancer par le flanc les trois bataillons encore serrés en masse jusqu'à l'aile gauche des autres bataillons qui, selon le règlement, devaient reprendre la droite en ligne de bataille, mais ne pas bouger jusqu'à ce que les trois nôtres aient effectué leur mouvement devant finir (en face de la cavalerie qui devait défilé la dernière) au commandement de « Colonne halte ! Contremarche de pied ferme ! » ; à ce second commandement d'avertissement, les guides de droite et de gauche de chaque division doivent faire demi-tour à droite et rester en place pour servir de jalons ; cela fait, la colonne arrêtée au mot « Halte ! » attend cet autre commandement : « Divisions paires par le flanc gauche, divisions impaires par le flanc droit, à gauche et à droite par files, à droite et à gauche, marche ! » A ce dernier mot, les divisions exécutant le mouvement ordonné se croisent sans se heurter quoique bien serrées en masse ⁵, les fusils et baïonnettes polis et bien brillants portés, les uns dans un sens, les autres dans le sens opposé, jettent sur les spectateurs des éclairs éblouissants, quand cette manœuvre est exécutée par un beau soleil comme celui dont nous avons été favorisés à cette belle cérémonie tout à la fois religieuse et militaire, qui a été sans contredit la plus belle que nous ayons eue pendant tout le temps de notre service. Les Dijonnais la citaient

⁵ N. de l'A. : « La contremarche finie, les guides reprennent leurs places respectives. On peut jusqu'à un certain point comprendre, sans même voir, l'exécution de cette contremarche et s'en former une idée. On comprend que des divisions marchant dans un sens et les autres dans le sens inverse, donnent à la colonne serrée un mouvement ressemblant à un grand serpent qui se déroule. Le régiment exécutait ce mouvement avec une grande précision. »

avec éloge pendant plusieurs années après en avoir été les spectateurs.

M. de Glutz, choqué de ce que l'avis d'un lieutenant avait prévalu sur celui qu'il avait émis, me dit, lorsque je me présentai le jour suivant avec mes collègues pour la récitation de la théorie qui avait lieu chez ce chef de bataillon : « M. Robatel, vous pouvez vous exempter de venir à cette leçon. Vous avez prouvé hier que vous en savez assez long. »

Je m'étais bien aperçu de la susceptibilité de l'amour-propre de ce chef et mon ami Adrien de Riedmatten, qui se trouvait aussi près du général lorsqu'il demandait notre avis sur le choix de la manœuvre la plus brève à faire exécuter pour la cérémonie de la bénédiction de nos drapeaux, me fit observer combien la préférence donnée à mon évolution avait peiné M. de Glutz. Et je me crus obligé de répondre à ce chef, lorsqu'il voulut m'exempter d'assister aux leçons de théorie : « Mon commandant, nous reconnaissons la supériorité de vos talents militaires. Loin de moi l'idée d'y comparer le mien. Je n'ai eu hier que l'avantage de deviner ce que désirait le général. » Mais j'ai profité de l'exemption qu'il m'accordait d'aller aux leçons de théorie, qui furent remplacées pour moi par la charge de la surveillance de l'instruction des recrues, qui avait lieu en plein air, ce qui me convenait mieux que les leçons données en chambre...

On eut à s'occuper du simulacre de ce qui devait avoir lieu pour la belle cérémonie mentionnée ci-dessus et, plusieurs jours avant, on eut à répéter sur nos places d'exercices ordinaires la manœuvre que le général avait adoptée de préférence. Connue d'avance, il me fut facile de bien intriguer mon capitaine. Dès la première répétition, je disais à M. Pignat : « Le colonel va faire le commandement de passer de l'ordre de bataille en colonne par division », et j'avais à peine annoncé ce mouvement que le colonel Freuler commandait de sa voix retentissante, en allemand : *Mit Division, links!* Je prévenais aussitôt le capitaine du second commandement qui était de serrer la colonne, et aussitôt après d'entendre : *Auf Sektionsdistanz, schliesst die Colonne!* et *Marsch!* et ainsi de suite, c'est-à-dire que la colonne étant serrée à distance de sections, le colonel allait faire un changement de direction

présentant l'aile gauche, soit les compagnies de voltigeurs dans le sens où elles se trouveraient lors de la cérémonie, puis le mouvement à exécuter dès qu'elle serait finie, et enfin la contremarche de pied ferme : *Contremarsch auf der Stelle!* Tous ces mouvements que j'annonçais avant les commandements pour leur exécution, à la grande surprise de la compagnie de grenadiers et surtout de son capitaine, me firent dire par celui-ci au premier moment de repos : « Ah ça, Robatel, le colonel vous a donc appelé chez lui pour vous dire ce qu'il commanderait à cet exercice dont vous m'avez annoncé successivement chaque évolution? » Je dus lui expliquer comment il se faisait que j'en étais instruit d'avance. Enfin, nous nous trouvâmes en état de nous présenter devant les autres troupes et de toute la population accourue nombreuse à cette cérémonie qui a été longtemps le sujet de toutes les conversations de Dijon et des alentours, tout s'étant passé convenablement à la satisfaction des autorités et des spectateurs ; les régiments qui étaient venus y assister retournèrent dans leurs casernes après avoir fraternisé avec nos soldats et bu ensemble le vin dont on avait ordonné une raisonnable distribution.

Les troupes dites de la Sainte-Alliance, après leur seconde invasion causée par le retour de Napoléon, étaient restées en France pour y maintenir l'ordre jusqu'en 1816. Il y avait à Dijon et dans ses environs 60 000 hommes qui avaient formé un magnifique camp à Arcelot, à proximité de cette capitale de la Bourgogne où s'étaient arrêtés quelque temps trois souverains : Alexandre I^{er}, empereur de Russie, celui d'Autriche [François I^{er}] et le roi de Prusse [Frédéric-Guillaume III], lesquels croyant l'ordre rétabli et Louis XVIII replacé sur son trône, firent évacuer cette belle province par leurs régiments quelques mois avant notre arrivée à Dijon ; il n'y avait plus que les vestiges d'un camp à Arcelot.

L'année 1817 fut très calamiteuse ; une grande disette fut sentie dans toute l'Europe par suite de l'intempérie des saisons et, outre cette cause générale, il y en avait une particulière en France : le long séjour qu'y avaient fait les armées coalisées ayant absorbé une

grande quantité de provisions alimentaires, le pain blanc se vendait soixante centimes la livre ; les soldats avaient régulièrement le leur, mais leur ordinaire se ressentait de la cherté de la viande et des légumes qui le composaient, et les pensions des officiers se payaient jusqu'à soixante francs par mois pour les subalternes, et nonante francs pour les chefs et capitaines, soit le tiers de plus qu'en temps ordinaire.

Après le départ des Alliés qui avaient tenu garnison dans les principales villes de France pour le maintien de l'ordre, il a fallu pour le même motif y envoyer des troupes, et le général dissémina le régiment, n'en gardant qu'un bataillon à Dijon, où étaient d'ailleurs arrivés deux régiments français, celui de la Côte d'Or, infanterie, et les chasseurs de Marie-Thérèse pour la cavalerie.

Le bataillon Zenklusen dont faisait partie la compagnie Pignat fut envoyé à Chalon-sur-Saône. Me trouvant si près de Mâcon, je ne pus résister au désir de m'y rendre pour revoir le bon curé Farraud, et ayant obtenu de mon commandant la permission de satisfaire ce désir, je pris place dans le coche qui descend journellement de Chalon à Mâcon. Je me rendis avec empressement auprès de cet excellent ami de la famille logé alors dans une autre habitation que celle où je l'avais retrouvé à mon arrivée comme prisonnier de guerre. Il avait obtenu de l'empereur Napoléon ⁶ l'autorisation de faire construire une église sur la grande place en face de l'hôpital, sous le vocable des saints Napoléon et Vincent. C'est en raison du premier de ces deux noms que M. Farraud a obtenu la faculté de faire cette construction ; toutefois, il y eut une contrariété, en ce que l'empereur mit pour condition que ce serait d'après un plan donné par son architecte qui en fit un d'après l'architecture des temples protestants. Aussi cette église qui était néanmoins destinée au culte catholique n'est plus connue à Mâcon que sous le vocable de saint Vincent, et ce saint martyr est représenté sur le portail, sur le gril, instrument de son supplice. Avant la bâtisse de cette église, les offices des deux paroisses de Mâcon étaient célébrés dans celle de Saint-Pierre. M. Farraud se trouvait donc plus à son aise, ayant obtenu d'en avoir une séparément,

⁶ N. de l'A. : « Lorsque cet empereur était sur le trône. »

quoique construite d'après un plan qui n'était pas de son goût. Il s'était ménagé un petit espace pour avoir à proximité un joli parterre, plus un cabinet de lecture. C'est là que je le retrouvai lisant son bréviaire qu'il quitta pour me tendre les bras dès qu'il m'eut aperçu.

J'ai eu aussi l'avantage de faire, à la même époque, ma visite à la famille d'Olbec, résidant aussi alors à Mâcon où je n'ai pu rester à mon grand regret que deux jours, ma permission n'ayant été accordée que pour ce bien court laps de temps et le service réclamant mon prompt retour à Chalon où j'appris la débâcle occasionnée par le glacier du Giétroz de Bagnes, dont la chute sur la Drance y forma une barrière qui arrêta le cours de cette rivière : celle-ci, n'ayant plus son écoulement ordinaire, se changea en un grand lac qui, malgré toutes les précautions, fit irruption et causa une inondation dont il reste des traces attestant qu'elle s'est élevée à plus de dix pieds d'élévation à Martigny, dont toute la plaine fut en même temps couverte de graviers. On fut plus d'une année à les enlever pour remettre au soleil les belles prairies gisant sous cet amas. Mon père avait été appelé à aller voir un malade dans la vallée d'Entremont ; un incident l'ayant retenu ailleurs a fait qu'il n'est pas entré, aussitôt qu'on le désirait, dans cette vallée où il se serait rencontré en face d'une montagne ou vague effroyable dans laquelle il aurait trouvé la mort, ainsi que tant d'autres personnes que cette affreuse débâcle a entraînés jusque dans le Rhône et plusieurs jusqu'au lac de Genève.

Nous nous trouvions très bien à Chalon-sur-Saône, mais les officiers qui y étaient en demi-solde nous regardaient généralement d'assez mauvais œil, voyant des troupes étrangères recevant leur solde par le plein, et cette jalousie était toute naturelle. Mais ils auraient dû se rappeler le motif de cette différence de paie, provenant de ce qu'ils avaient manqué de fidélité à leur souverain légitime, en se replaçant pendant les Cent-Jours sous les drapeaux de Napoléon qu'ils devaient reconnaître comme étant la cause de leur malheur et celui de toute la France par suite des deux invasions qu'il y a attirées.

Il y a eu un incident très fâcheux causé par un de ces officiers en demi-solde qui revenait de la rive droite de la Saône où était

située la caserne de nos soldats. Cet officier étant sur le pont qui facilite le passage d'une rive à l'autre, et y voyant arriver M. Antoine Du Fay se rendant à dite caserne pour y faire l'appel de quatre heures de l'après-midi, se plaça devant lui pour lui barrer le passage du pont, c'est-à-dire avec l'intention de l'insulter et de le provoquer en duel, qu'il avait annoncé vouloir offrir au premier officier suisse qui se trouverait sur son chemin. Il était même déjà accompagné d'un de ses collègues qui devait lui servir de témoin. M. Du Fay eut beau lui représenter le tort qu'il se faisait en provoquant ainsi sans raison un officier se rendant à l'accomplissement d'un devoir. «Vous ne m'avez fait aucune insulte personnellement, mais vous portez l'habit écarlate qui m'offusque, et il faut que vous fassiez connaissance avec mon épée.» Poussé à bout par cette provocation inattendue, M. Du Fay accepta le défi, et voyant venir M. Cailler, premier chirurgien aide-major, sur ce même pont, il lui dit ce qui venait de se passer et que, provoqué en duel, il le priait d'être son témoin, ce qui ne se refuse pas, surtout entre militaires. On se rendit donc derrière un mur peu éloigné du susdit pont. A peine ces messieurs eurent-ils mis l'épée en main que celui qui avait été le provocateur ne se sentant pas de fureur se jeta sur M. Du Fay qui était resté en simple défensive de son corps ; mais son épée, tenue d'une main ferme, se trouva, aussitôt que mise en garde, avoir traversé le cœur de son adversaire, tant celui-ci s'était jeté avec violence sur notre ami Du Fay, qui s'attendait bien à ce que cette triste affaire lui en susciterait d'autres, c'est-à-dire qu'on voudrait sans doute venger cet officier. Et c'était d'autant plus probable qu'on avait vu son témoin aller en courant jeter l'alarme dans le café où les officiers à demi-solde se réunissaient.

M. Du Fay, en rentrant dans son logement et s'attendant à une nouvelle provocation dans laquelle il pouvait à son tour être la victime, se mit à écrire quelques mots pour expliquer ce qui venait d'avoir lieu. A peine les avait-il tracés qu'il entendit sonner chez lui et aussitôt qu'il eut ouvert sa porte, il put voir une dizaine de ces messieurs auxquels ayant demandé en quoi il pouvait leur être agréable, il en reçut pour réponse : « Monsieur, nous venons vous remercier de nous avoir débarrassés d'un mauvais camarade.

Nous savons ce qui s'est passé entre vous. C'est lui qui a été votre provocateur ; il a mérité son sort.»

Nous avons vécu en assez bonne intelligence avec ces messieurs depuis cet événement qui a été si fatal à l'un d'entre eux.

Relevés à Chalon-sur-Saône par le second bataillon, nous sommes rentrés à Dijon où j'ai immédiatement cherché à louer un piano afin de remplir tous mes moments de loisir et pour ne pas oublier totalement les leçons que j'avais reçues de mon père sur cet instrument ; c'était aussi pour ne pas fréquenter trop (comme tant d'autres officiers) les cafés où l'on contracte si facilement des dettes, surtout quand on est amateur des jeux de cartes ou du billard. Je trouvai ce que je désirais chez M. Lechevallier-Régneau, ancien négociant retiré du commerce, qui avait deux pianos : l'un tout neuf qui venait d'être acheté chez le facteur Bader, dont mon père avait aussi un de ces instruments. C'est ce facteur qui m'indiqua où je pouvais trouver un piano. Je m'accommodai de celui qui venait d'être remplacé par un neuf, pensant bien qu'on ne me louerait pas ce dernier. Le prix du loyer ayant été convenu à raison de cinq francs par mois avec M^{me} Lechevallier qui se trouvait dans ce moment seule à la maison, je vins avec deux sapeurs du régiment prendre ce piano pour le placer dans mon logement. Je me doutais bien peu alors que cet instrument deviendrait la cause de ce qui devait faire, en grande partie, mon bonheur sur la terre...

A l'échéance de mon premier loyer, je me rendis chez M. Lechevallier⁷ pour payer les cinq francs convenus ; on était à déjeuner. Il me dit : « Monsieur, vous êtes bien exact. » — « Il n'y a pas grand mérite à l'être en si petite affaire », fut ma réponse. Après quoi vint l'offre de prendre ma part du déjeuner pendant lequel la conversation roula sur les relations que la France et en particulier la Bourgogne entretenaient avec la Suisse, « qui s'estime heureuse de ces relations », ajoutai-je. Le déjeuner fini, M. Lechevallier me fit l'amitié de m'engager à ne pas attendre tout un mois pour lui procurer le plaisir de mes visites, et que dans la belle saison

⁷ N. de l'A. : « Le nom de famille s'écrit ainsi : *Lechevallier* et non *Lechevalier*. »

je pourrai, si cela m'était agréable, aller le voir à sa campagne de Saint-Apollinaire, distante d'une petite lieue de Dijon. Je répondis à M. et à M^{me} Lechevallier que je profiterai avec empressement de la permission dont ils m'honoraient, chaque fois que le service me le permettrait. Et, en effet, quand le régiment faisait ses exercices dans l'allée de la Retraite, nom d'une promenade de Dijon par laquelle les Suisses se retirèrent après avoir poursuivi Charles le Téméraire jusque dans sa capitale (en 1474) et en avoir fait le siège pendant lequel ils découvrirent une belle fontaine portant encore depuis lors le nom de Fontaine des Suisses — c'est près de cette fontaine que le régiment allait de préférence faire ses exercices à la fin desquels je pouvais, quand je n'étais pas de service, aller où bon me semblait —, je me rendais en été volontiers à Saint-Apollinaire où j'étais reçu par M. Lechevallier avec cette urbanité française si flatteuse pour ceux qui en sont l'objet.

Un jeudi, qui se trouvait être jour d'échéance du loyer du piano, j'aperçus dans la maison de M. Lechevallier une jolie demoiselle que je n'y avais pas encore entrevue et qui me dit être une fille de M. Lechevallier. Comme je lui exprimai mon étonnement de n'avoir pas eu encore l'avantage de l'apercevoir, quoique je sois venu déjà plusieurs fois faire ma visite à ses bons parents, elle me répondit : « La raison en est bien simple : je suis dans un pensionnat et ne viens à la maison que l'après-midi des jeudis qui sont jours de vacances, mais j'ai su qu'un officier est venu louer le petit piano sur lequel j'ai pris mes premières leçons de musique, et c'est sans doute vous, Monsieur, qui vous en êtes arrangé. » — « Précisément, et c'est pour m'acquitter du loyer de cet instrument que vous me voyez aujourd'hui chez vous. Vous avez sans doute appris, Mademoiselle, que votre bon papa a eu la bonté de m'engager à aller aussi le visiter à Saint-Apollinaire. Je me rendrai bien volontiers à cette aimable invitation, si vous voulez bien me donner l'espoir que je pourrai vous y rencontrer auprès de vos chers parents. » — « Comme je viens de vous le dire, Monsieur, je ne peux me rendre auprès d'eux que les jeudis, soit ici, soit à la campagne. » Cela étant entendu, le jeudi était le jour de la semaine que je choisisais de préférence pour faire ma visite à cette respectable famille, car j'aimais y rencontrer M^{lle} Pauline, s'occupant de tout

dans le ménage à la grande satisfaction de sa chère maman. Dans ses moments de loisir, on faisait un peu de musique, ou quelque lecture en chambre quand le temps ne permettait pas la promenade dans l'un des jardins de M. Lechevallier. Mais, ô vicissitude, ce fut précisément lorsque je venais d'entrer dans l'intimité de cette famille que le régiment reçut l'ordre, en 1819, de partir pour aller tenir garnison à Nancy. Il fallut donc penser aux adieux et à préparer le portemanteau pour le départ. Voilà à quoi on est continuellement exposé dans l'état militaire, car il entre dans la politique des gouvernements de ne pas laisser de longues années les régiments dans la même garnison, pour ne pas donner le temps aux militaires de faire trop de connaissances chez les bourgeois. En prenant congé de la famille Lechevallier, je fus invité à ne pas tarder à donner de mes nouvelles dès mon arrivée à Nancy. Et je m'empressai d'en faire la promesse que je ne manquai pas de tenir aussitôt que le régiment fut parvenu dans cette ville, l'une des plus belles de France, en grande partie bâtie, ainsi qu'une magnifique caserne, aux frais d'un roi de Pologne, Stanislas, le beau-père de Louis XV. L'escalier de cette caserne permettait, par sa largeur, la montée de six hommes de front pour se rendre dans les chambrées.

J'arrivai isolément à Nancy pour y faire préparer les logements des officiers, car celui des sous-officiers et soldats était prêt en susdite caserne. Dès mon entrée à la mairie, j'appris que la femme d'un de nos sergents était arrivée et immédiatement logée dès l'avant-veille, et qu'elle était accouchée. Je me transportai de suite auprès de cette femme que je reconnus pour être l'épouse du sergent Closuit, de Martigny. Elle était entourée des religieuses de la Charité qui lui avaient déjà procuré tout ce qui était nécessaire dans sa situation. Elle n'avait plus qu'un service à me demander : celui d'être le parrain de la fille qui venait de naître et que je tins le lendemain sur les fonts baptismaux de Notre-Dame de Nancy, avec M^{me} Pignat, l'épouse de mon capitaine. C'est tout ce que j'ai pu faire pour cette filleule ; seulement je lui ai envoyé une vingtaine d'années plus tard son extrait des registres de baptêmes à l'occasion de son mariage au pays, où j'ai appris son veuvage.

Le régiment ne devait faire qu'un bien court séjour à Nancy. Un mois après y être arrivé, il fut dirigé en face des remparts de Metz dont on devait simuler le siège dès l'arrivée du duc d'Angoulême, qui ne tarda pas à venir pour assister à cette comédie militaire. Dès qu'il eut quitté sa berline de voyage, il monta sur un magnifique cheval et vint inspecter les troupes rassemblées devant Metz, commençant par le premier bataillon de notre régiment qui se trouvait à la gauche de la ligne, figurant comme assiégeant ; les deux autres bataillons étaient entrés en ville pour y jouer le rôle d'assiégés. Ce prince parut très satisfait de la tenue militaire de toute la troupe réunie en ce moment devant S. A. R. qui en fit compliment aux chefs. Les mines étaient préparées depuis plusieurs jours ; on n'eut qu'à y mettre le feu dès que l'ordre en fut donné par le prince qui fit son entrée à Metz comme triomphateur, au milieu de la détonation de cent canons et de la fusillade de toute l'infanterie groupée autour de lui. Les assistants disaient avec raison : « Si, dans ce semblant de guerre, il se fait tant de bruit, que serait-ce dans un combat véritable ? » Dans l'invasion qui avait eu lieu peu d'années avant, la ville de Metz n'avait pas été occupée par les armées alliées qui l'avaient laissée de côté pour marcher de suite sur Paris. Cette capitale n'était pas alors entourée de forts comme actuellement.

Entièrement entré en cette ville bien fortifiée, le régiment y fut logé dans les casernes de Coinslin, composées de quatre grands bâtiments : trois pour la troupe, et un formant le pavillon des officiers subalternes ; les chefs et les capitaines étaient logés en ville. Ces quatre bâtiments formaient entre eux un grand carré parallélogramme, soit vaste cour dans laquelle on pouvait placer tout le régiment, chaque bataillon devant sa caserne, pour les appels et même pour l'école de peloton, mais pour les exercices de bataillon on sortait hors des glacis. Le général de cette division militaire réunit un jour hors des murs douze mille hommes pour une grande revue avec exercice à feu, dans lequel il remarqua la précision des décharges de nos trois bataillons, qui étaient telles qu'on les aurait prises chacune d'elles pour celle d'une pièce d'artillerie. Aussi vint-il en faire compliment à nos chefs dont le bon commandement contribuait pour beaucoup à la bonne exécution

des feux et de toutes les évolutions faites à ces exercices, qui ne me faisaient pas oublier mes promesses de donner de mes nouvelles à la famille Lechevallier. Mais j'ai hésité pendant plusieurs mois à poser, en lui écrivant, une demande qui était l'objet de ma constante préoccupation. J'avais trente et un ans, par conséquent en âge de me marier. J'avais eu l'avantage de faire la connaissance de M^{lle} Pauline Lechevallier et d'apprécier en elle toutes les qualités qu'on peut désirer dans une épouse, quoiqu'elle n'eût alors que seize printemps. Mais j'étais arrêté dans la manifestation de mon désir de la demander à ses parents, par la crainte qu'ils trouveraient une trop grande disproportion d'âge entre leur charmante demoiselle et moi, qui n'avais d'ailleurs qu'un bien petit héritage à espérer, et pour le moment que mille huit cents francs d'appointements comme lieutenant. Mais j'avais la perspective de monter en grade. Enfin, prévenu par des frères d'armes qui avaient de leur côté des relations à Dijon que l'on se plaignait de mon silence dans la maison Lechevallier, j'avouai mes torts de n'y avoir pas donné signe de vie depuis assez longtemps, surtout ayant reçu tant de marques de bienveillance dans cette maison.

Comme ces observations me furent faites par mes amis à l'approche de la nouvelle année, fin décembre 1819, je saisis l'occasion offerte à cette époque pour envoyer à cette bienveillante famille Lechevallier l'hommage de mes vœux pour sa prospérité et le témoignage de mes désirs personnels les plus ardents, savoir d'y être admis à titre d'époux de leur bien aimable demoiselle Pauline, à qui j'écrivis aussi un billet inclus dans ma lettre à ses parents, leur recommandant de lui permettre de me répondre si elle daignait agréer ma demande de sa main. Autorisée par eux à me répondre, j'eus le bonheur d'apprendre, non seulement du papa et de la maman, mais de leur aimable Pauline, qu'elle daignait agréer les sentiments si franchement offerts. Au comble de mes vœux les plus vivement sentis, il ne me restait alors qu'à former celui de mon retour à Dijon. Mais mon tour d'obtenir un congé n'était pas revenu ; il fallait patienter et attendre. Naturellement, je me sentais encouragé par une correspondance plus soutenue avec ma future épouse et sa chère famille, avec laquelle je m'entretenais

du doux espoir qu'elles m'avaient permis de nourrir et qui était alors mon seul bonheur.

J'espérais que le régiment ne tarderait pas à recevoir l'ordre d'un rapprochement de Dijon. Mais, après un séjour de dix mois à Metz, il reçut celui de se rendre à Givet, frontière de la Belgique, qui n'offrait quelque avantage qu'aux amateurs de tabac qu'on obtenait à bas prix dans cette nouvelle garnison, vu sa proximité de la Hollande ; mais n'usant plus, depuis longtemps, que quelquefois du tabac à priser, l'économie sur cet objet se réduisait à peu de chose pour moi personnellement.

Le général venu passer l'inspection du régiment dans cette nouvelle garnison fit former (entre autres évolutions exécutées dans le fort de Charlemont) le carré, et y ayant fait entrer les musiciens, il leur ordonna de jouer le « Ranz des Vaches », cet air national qui rappelait autrefois si vivement le mal du pays ou nostalgie, que plusieurs soldats atteints de ce mal désertaient leurs drapeaux. Mais ce général, ne voyant dans nos rangs que des visages gais, s'écria : « Bien, mes amis. Je suis heureux de vous voir tous contents ! »

Il s'est passé un événement, pendant que nous étions à Givet, que je devrais peut-être ne pas rappeler à mon souvenir, quoiqu'il me soit personnel, et fréquent dans les rangs militaires. Il s'agit d'un duel : comme doyen des lieutenants, j'avais signé avec les deux plus anciens après moi du même grade le renvoi d'un officier qui nous faisait honte par suite de ses excès d'ivresse. Cet officier avait été renvoyé du régiment pendant que nous étions à Metz et qu'un capitaine [Müller], son cousin, était en recrutement dans le canton d'Uri. Mais celui-ci, blessé dans son amour-propre par le renvoi de son parent, voulut le venger et, à son retour qui eut lieu à Givet, alla proférer des injures en présence de plusieurs officiers contre ceux qui avaient provoqué la juste destitution de son cousin. Averti (ainsi que les deux autres lieutenants qui avaient signé la demande de ce renvoi) des injures proférées contre nous, l'honneur militaire tel qu'il est compris dans l'armée en général nous fit un devoir de nous rendre près de ce capitaine pour lui demander satisfaction de son insulte.

Il était dans l'attente de notre demande et entouré déjà de ses témoins, à quatre heures du matin, quand nous nous présentâmes chez lui ; s'adressant à moi, il me dit : « M. Robatel, vous voyez que je suis prêt à répondre à votre juste demande d'une satisfaction, car, ancien officier, vous ne pouviez manquer de venir la réclamer. » Je lui répondis : « Nous sommes charmés, mes collègues comme moi insultés dans les propos tenus hier au casino, de vous trouver en si bonne disposition de répondre à notre attente. » Et les choses étant pour le moment si bien d'accord, nous nous rendîmes les uns et les autres dans les fossés de la citadelle de Charlemont où il fut convenu que, quoiqu'il y avait trois insultés, il n'y aurait néanmoins qu'un combat, surtout dans le cas où le capitaine serait blessé. Dès lors, on tira au sort qui devait désigner celui qui était appelé à laver ses injures. M. Graf, de Soleure, l'un des témoins, tira d'une de ses poches trois pièces de cinq francs qu'il me montra et, remettant immédiatement sa main dans sa poche, il me demanda, m'appelant : « Combien de pièces de cinq francs ai-je dans la main ? » Je lui répondis aussitôt : « Rien de plus facile que ma réponse, car vous venez de m'en faire voir trois. » — « Je n'y ai plus ce nombre. A vous, M. de Grimm, à deviner. » — « Eh bien, puisqu'il n'y en a pas trois, c'est donc deux. » — « C'est vous qui avez deviné... »

Sachant à quoi le sort l'avait destiné, il n'hésita pas à mettre bas son habit, ainsi que l'avait déjà fait son adversaire, qui avait de plus son épée nue en main, attendant celle qui allait lui être opposée. M. de Grimm ne le fit pas attendre longtemps et à peine se fut-il mis en garde qu'il reçut du capitaine un coup de sa redoutable épée entre les tendons qui aboutissent à la main ; mais, quoique la pointe de l'épée adverse ait traversé tout l'avant-bras du lieutenant de Grimm, celui-ci ne lâcha pas la sienne dont il porta à son tour un si rude coup au capitaine qu'elle lui ouvrit la grosse veine brachiale qui, largement ouverte, épancha une si grande quantité de sang que nous ne parvînmes que difficilement à en arrêter l'effusion, quoique y employant tous nos mouchoirs. Nous dûmes mettre au service du capitaine si gravement blessé l'appui de nos bras pour le reconduire dans le logement d'un officier le plus rapproché, pour y recevoir plus promptement les soins

de M. Kaempfen, notre chirurgien-major, immédiatement appelé auprès des blessés. Quinze jours furent suffisants pour la guérison du lieutenant de Grimm, mais celle du capitaine ne fut jamais complète. M. Kaempfen nous dit même que sa blessure finirait par être la cause de paralysie du bras blessé et nous apprîmes que ce pronostic se réalisa.

Le général qui commandait à Givet fit une forte réprimande à tous nos chefs de n'avoir pas employé leur autorité pour empêcher ce duel. Le colonel méritait surtout ce reproche, car il n'avait pas ignoré ce qui allait être fait.

Assassinat du duc de Berry et naissance posthume de son fils, le comte de Chambord.

... Peu après la mort du duc de Berry, triste événement qui était le précurseur de ceux qui ne tardèrent que peu d'années à éclater en France, le régiment reçut l'ordre de se rendre à Clermont en Auvergne. Mais, arrivé à Arcis-sur-Aube, il reçut un nouvel ordre : celui de revenir à Dijon. Ce qui me combla de joie, car la famille dont je devais faire partie m'y assurait d'avance la réception la plus flatteuse et, on le comprendra, il me tardait d'y arriver. Nous n'eûmes pas plutôt aperçu le clocher de Saint-Bénigne qui se voit de très loin que nous vîmes venir au-devant du régiment une bonne partie des habitants de cette bonne ville, ce qui était de bon augure et une preuve qu'on nous revoyait avec plaisir reprendre garnison à Dijon, où nos Suisses s'étaient attiré déjà par leur bonne conduite cette estime dont le souvenir leur méritait encore, après plusieurs années d'absence, ce nouveau témoignage de franche amitié de la population. Pour quelques personnes aimant la bonne musique, c'était aussi le désir d'entendre la nôtre qui avait augmenté le nombre des Dijonnais venus à notre rencontre à plus d'une lieue de la ville, sur la route de Chanceaux. Le général Dillon⁸ tint à l'honneur de venir se mettre à côté de notre colonel à la tête du régiment pour sa rentrée en garnison à Dijon, jusque sur la place d'armes où il se plut à témoigner à nos

⁸ N. de l'A. : « Nous ne tardâmes que peu d'années après à apprendre la mort de cet excellent général Dillon qui était, je crois, d'origine irlandaise. »

chefs combien il était satisfait de notre retour sous son commandement, connaissant nos services dans cette place.

M. le baron de La Hamélinaye, général commandant la 18^e division militaire, se trouvait encore de résidence à Dijon quand nous y revînmes et, à notre visite de nouvelle arrivée sous ses ordres, nous eûmes à le féliciter de son nouveau titre de grand-croix de la Légion d'honneur qui venait de lui être conféré à l'occasion de la naissance d'un nouveau prince venu au monde six mois après la mort de son père, le duc de Berry... Mais tout en recevant nos félicitations, ce général nous dit : « Messieurs, félicitons-nous plutôt de la naissance d'un nouveau duc de Berry, qui apporte à la France l'espoir d'un long règne de la famille des Bourbons sur le trône de France. » Hélas, telle était l'illusion générale de tous les honnêtes gens, mais les événements survenus dix ans plus tard apportèrent une cruelle déception à cet espoir, comme on l'a vu dans ce qui a eu lieu en 1830, dont je citerai ce qui concernait le 2^e régiment suisse. Mais pour ne pas anticiper sur le récit des très fâcheux événements de 1830, je reviens à ceux de 1820...

Peu après cette époque, je dus me rendre avec deux compagnies en détachement à Auxerre, chef-lieu du département de l'Yonne, où je reçus la permission impatiemment attendue de me marier que mes chefs avaient sollicitée en ma faveur de S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, en sa qualité de colonel général des régiments suisses. Vu le consentement à ce mariage obtenu préalablement de mes parents et apporté en personne par mon bon père qui poussa la bonté jusqu'à vouloir venir me revoir et en même temps faire la connaissance de sa future bru et de sa famille, consentant de son côté à devenir la mienne, j'étais pour ce moment heureux. De retour d'Auxerre, mais avant de pouvoir célébrer mon mariage, il restait bien des formalités à remplir, telles que publications des bans tant en Valais qu'à Dijon, où je n'eus que pendant peu de jours l'avantage de voir mon père qui, ayant des malades, lesquels l'attendaient impatiemment au pays, l'obligèrent, par la promesse qu'il leur avait faite de ne pas tarder à les revoir, à rentrer pour leur continuer ses soins. Ce fut pour moi une grande contrariété à laquelle vint s'en joindre une autre qui me fut aussi sensible : la mort d'un M. [Philippe] Régneau, oncle de ma future

épouse ; car la bienséance prescrivait un nouveau retard à mon union à cause de ce décès, et elle fut par ce nouveau motif renvoyée jusqu'à la Sainte-Claude, fête de l'excellente mère de Pauline (6 juin 1821). Prévenu par ma chère sœur Joséphine que son parrain se prêterait volontiers à venir bénir mon mariage, je ne manquai pas d'en adresser la prière au bien respectable M. Farraud, dont j'ai eu à citer déjà mille preuves de sa bienveillance à mon égard⁹. Il s'empressa de se rendre à mon désir avec d'autant plus de raison qu'il était prévenu qu'indépendamment de sa bénédiction comme ministre des autels, il aurait à représenter mon père qui après avoir, selon le bon usage, demandé aussi le consentement des parents dijonnais, avait été obligé de rentrer près de ses malades à Martigny.

Nous avons conservé précieusement le discours bien touchant que ce respectable abbé Farraud, grand vicaire honoraire d'Autun, prononça à la célébration de notre mariage, afin d'en prendre quelquefois une salutaire lecture et de « remémorier » les sages conseils donnés avec effusion des sentiments de sincère amitié dont son bon cœur était rempli. Il en fut de cet excellent ami comme de mon père; il ne put nous donner que peu de jours par des motifs analogues à ceux qu'avait eus papa, également des malades, ses pénitents, attendant son retour auprès d'eux pour en recevoir les douces consolations dictées par notre sainte religion catholique. Il eut comme moi un vif regret de n'avoir pu se rencontrer à Dijon avec mon père dont il a toujours conservé un bon souvenir ; mais leurs ministères, l'un pour les soins des corps, l'autre pour le salut des âmes, nous privèrent de leur présence [simultanée] à ce mariage qui, après notre présentation à la mairie, eut lieu dans l'église paroissiale de Notre-Dame.

Une autre contrariété que je dus encore éprouver fut l'absence à nos noces de mes frères d'armes, attendu que le régiment, ayant reçu l'ordre de se rendre à Lyon, était parti depuis un mois pour cette nouvelle garnison, ce qui avait dérangé tous mes projets combinés pour un plus grand apparat par la présence d'une douzaine de mes plus intimes camarades, plus l'agrément de l'har-

⁹ pp. 23, 26-27, 91-93, etc.

monie de nos meilleurs musiciens qui n'auraient donné qu'une jouissance de plus à cette fête, bornée dès lors à la réunion des parents de la famille présents à Dijon et bon nombre d'amis dont il me fut bien agréable de faire la connaissance que je n'eus pas le temps de cultiver, car je n'avais obtenu qu'un congé de six semaines qui était à sa fin, le 20 juin. Je dus donc, au grand regret de mes nouveaux parents, penser à aller rejoindre le régiment dans la grande ville de Lyon où nous arrivâmes accompagnés des papa et maman Lechevallier, qui voulurent nous installer dans notre ménage. Mais cette attention de la part de si bons parents ne tarda pas à être suivie de la nécessité de la séparation bien cruelle, surtout pour ma jeune épouse qui m'avait confié son bonheur si tôt mêlé d'un chagrin auquel elle était d'autant plus sensible que jusqu'alors elle n'avait quitté le toit paternel que pour rentrer dans un pensionnat, ce qui ne l'empêchait pas de voir souvent ses parents, dont je promettais, il est vrai, de tenir la place. Mais qui put jamais remplacer une mère comme celle de ma Pauline qui n'avait cessé d'être la fidèle compagne de la sienne? Nous nous installâmes sur le quai de Saône, dit en Serin, près de la caserne de ce nom pour être à proximité de la compagnie dont je faisais partie et dans laquelle mon service m'appelait fréquemment, raison pour laquelle il est important d'être logé près de ses soldats.

Fin de l'année, mon épouse, sentant dans son sein la certitude de ne pas tarder à devenir mère, voulut, selon le désir témoigné par ses parents, retourner sous le toit paternel pour faire ses premières couches. Quand ce temps fut proche, je demandai et obtins un congé de faveur de trois mois pour me rendre à Dijon, afin d'assister à ce moment qui intéresse tout particulièrement les époux. Et, dans la nuit du 22 février 1822, j'eus le bonheur de m'entendre dire par ma femme: « Mon bon Louis, ta Pauline te donne un fils. » Mon père et la mère de mon épouse voulurent bien être parrain et marraine de ce petit-fils auquel nous donnâmes les noms de Jacques, Ulrich, inscrits dans les registres de la paroisse de Notre-Dame et à la mairie. On verra plus tard par quel accident nous perdîmes notre premier-né avant qu'il eût atteint sa quatrième année (le 17 novembre 1825). Des détails en sont donnés

derrière la gravure de l'Enfant Jésus par Raphaël que je me suis procurée à Besançon y reconnaissant, par un heureux hasard, les traits on ne peut plus ressemblants de ce pauvre Ulrich. J'ai réuni derrière ce même tableau les lettres de condoléances de mes chefs et camarades à l'occasion de la mort de cet enfant dont la destinée était d'aller, après peu d'années d'existence ici-bas, augmenter le nombre des anges près de son Créateur... Mais j'ai tort d'anticiper sur cet événement, car j'aurai bien des choses à dire d'Ulrich en raison de la précocité de son intelligence, remarquable à son jeune âge et qui faisait l'admiration de tous ceux qui l'entendaient déjà lire couramment à trois ans¹⁰.

Dès que mon congé fut à son terme, je dus penser à retourner à Lyon et, ma chère Pauline se sentant assez remise pour m'y accompagner avec son poupon, nous y prîmes un logement un peu plus grand pour pouvoir loger aussi mon père appelé, quoique âgé de cinquante-huit ans, à remplacer notre chirurgien-major Kaempfen, qui venait de passer avec ce grade à un régiment de la garde royale. Plusieurs anciens officiers du 2^e de ligne qui se rappelaient la réputation que mon père s'était acquise en Espagne désiraient aussi bien que moi le revoir, et le désignèrent au conseil d'administration comme remplaçant de M. Kaempfen. Et, dès que son brevet fut parvenu au colonel, mon père s'empressa de venir se joindre à nous (chez M^{me} Cossonel, à Lyon), pour faire la connaissance de son petit-fils et filleul ; il fut aussi satisfait du logement que nous lui avions préparé et de faire ménage avec ses enfants. Il y avait d'ailleurs économie à en agir ainsi pour lui et pour nous.

Mais on était alors dans un état d'effervescence dans la ville de Lyon à l'occasion des élections des députés. Les républicains ne voulant envoyer aux Chambres que des hommes de leur parti se mirent en état de rébellion contre les autorités tant civiles que militaires. M. le préfet [Lezai] courut de grands risques d'être pris par ces hommes qui ne respectent plus rien. Heureusement pour ce magistrat, il y avait à la préfecture une forte garde de notre régiment commandée par un sergent nommé Donnet, de

¹⁰ N. de l'A. : « Voir autre détail, pp. 207-208. »

Troistorrents en Valais, qui sut, par son énergie et l'attitude très ferme de ses soldats, en imposer à la foule disposée à pénétrer dans la préfecture. Sa menace de faire feu sur les émeutiers tint ceux-ci à une distance respectueuse et n'osant s'approcher de soldats si disposés à faire leur devoir. M. le préfet a fait avec justice un si bel éloge du sergent Donnet que nos chefs, satisfaits aussi de sa belle conduite, l'ont porté pour occuper le premier emploi de sous-lieutenant à la demande de ce préfet.

Ce même jour de révolte d'une partie de la population lyonnaise, j'étais de garde à la prison de Saint-Joseph qui se trouve près de Perrache, endroit à l'extrémité duquel se fait la jonction du Rhône et de la Saône, et, averti par un respectable ancien officier et chevalier de Saint-Louis de ce qui se passait à la préfecture et dans d'autres postes dont quelques-uns venaient d'être désarmés par les rebelles, j'envoyai un caporal et quatre fusiliers à la manutention, soit au parc d'artillerie, pour y percevoir, moyennant un bon dont ce caporal, homme très prudent, était porteur, quarante paquets de dix cartouches chacun, pour me mettre en mesure de défendre mon poste en cas d'attaque, sur laquelle les hommes renfermés dans cette prison comptaient bel et bien ; car, prévenus par la canaille qu'elle ne tarderait pas à venir les délivrer, ces prisonniers s'étaient, contre leur habitude de taciturnité, livrés à toutes sortes de gaietés et de chansons analogues à l'espérance d'être bientôt mis en liberté, dont le désir était d'ailleurs bien naturel. Mais, dès le retour du caporal avec les cartouches, je fis doubler le nombre de mes factionnaires placés sous les fenêtres des susdits prisonniers, choisissant pour ce moment les soldats reconnus les plus fermes.

La journée s'était passée sans être troublée autrement que par la gaieté déjà bien suspecte des prisonniers, mais la nuit approchant, on voyait venir des bandes d'hommes à mines révolutionnaires, ce qui me fit donner la consigne aux sentinelles de disperser ces groupes, ne leur permettant de passer que par deux à la fois devant la prison et sans s'y arrêter. La sentinelle chargée spécialement de l'exécution de cette consigne la remplissait d'une manière si martiale et son seul mouvement d'armer son fusil, accompagné immédiatement de son « Qui vive ? » jeté d'une voix de stentor, en

imposait tellement aux passants qu'ils obéissaient avec empressement à l'injonction qui leur était faite de se séparer s'ils étaient plus de deux. Enfin, j'appris, par de fortes patrouilles de cavalerie qui venaient de parcourir la ville, que force était restée à l'autorité, c'est-à-dire que tout était rentré dans l'ordre et, ce qui m'était surtout agréable d'apprendre, qu'aucun poste gardé par nos Suisses n'avait été désarmé. Les autres régiments de la garnison ne pouvaient, hélas ! en dire autant, car il s'était trouvé dans leurs rangs des soldats fraternisant avec les émeutiers et manquant ainsi au devoir le plus sacré des militaires. Mais il est bien entendu qu'un conseil de guerre a promptement et dûment fait justice de ces délinquants.

Presque toute l'année de 1822 fut troublée à Lyon. Les élections finies, les faiseurs de troubles en suscitaient sous différents prétextes, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, et, dans l'espoir de s'emparer des armes de la garnison, ils mettaient le feu dans quelques quartiers de la ville, sachant qu'en cas d'incendie, la troupe se porte avec promptitude sur les lieux du sinistre et sans armes, en bonne partie, pour aider plus facilement les pompiers qui ne suffisent pas toujours pour éteindre le feu, surtout quand il est allumé sur plusieurs points à la fois. Et c'était souvent ce qui arrivait à Lyon, ce qui rendait le service très fatigant pour la garnison dont on laissait les compagnies d'élite de piquet, formées en bataille devant les casernes, ce qui ne laissait aux émeutiers aucun espoir de s'emparer des armes de la troupe, car ils voyaient clairement qu'on était en mesure de les repousser vigoureusement s'ils avaient l'audace de vouloir pénétrer dans les casernes; aussi ne le tentèrent-ils pas...

Mais ces alertes continuelles étaient pour le régiment un vif motif de désirer changer encore une fois de garnison, car la comparaison entre celles de Lyon et de Dijon était tout à l'avantage de cette dernière ville dont il nous restait tant de bons et agréables souvenirs; mais nous ne pouvions pas espérer d'y revenir une troisième fois. Et si nous pûmes obtenir de sortir enfin de la turbulente ville de Lyon, ce fut pour mon épouse et moi une nouvelle contrariété, car il s'agissait de se rendre à Brest, c'est-à-dire à une très grande distance. Nous jugeâmes prudent de ne pas exposer si

tôt à la fatigue d'un si long voyage (de plus de mille kilomètres) une jeune femme avec un enfant encore à la mamelle, et, nos parents ayant d'ailleurs été les premiers à solliciter le retour de ma Pauline auprès d'eux, nous nous soumîmes à l'exigence d'une séparation de quelques semaines, car il restait entendu que, dès que j'aurai trouvé un logement convenable pour mon père et pour nous, mon épouse reviendrait nous rejoindre, ce qui eut lieu environ deux mois après notre séparation à Lyon.

Comme âgé de plus de cinquante ans, mon père avait droit à avoir un cheval pendant notre route, et il avait naturellement la bonté paternelle de me céder de temps en temps sa monture pour diminuer ma fatigue de cette longue marche, content lui-même d'en faire une partie à pied. Notre itinéraire nous faisait passer par Clermont en Auvergne, qui nous avait été désigné à notre sortie de Givet, mais cette fois nous ne fîmes que traverser cette province. Arrivé à Thiers, en deçà de Clermont, je fus logé chez les parents du vrai vainqueur de la bataille de Marengo, mais à qui cette victoire coûta la vie, je veux parler du général Desaix dont la dépouille mortelle repose à l'hospice du Grand Saint-Bernard. Me sachant du canton du Valais, car les susdits parents avaient eu la curiosité de me demander si j'étais ressortissant du canton où est le susdit hospice, ma réponse affirmative me valut l'avantage d'être invité à leur table dans l'espoir où ils étaient d'apprendre encore quelques détails sur le beau monument érigé à l'honneur de leur parent. Et sur mon dire que mon père, le chirurgien-major du régiment, m'attendait aussi pour dîner et que je n'acceptais pas le leur par cette raison, je fus prié d'aller engager papa à venir aussi prendre sa part d'un repas offert de bon cœur par des personnes désireuses de faire la connaissance d'officiers valaisans pouvant leur parler de ce qui les intéressait, à savoir de l'honneur obtenu pour leur glorieux parent d'avoir obtenu un monument dans le célèbre hospice du Saint-Bernard, dont ils désiraient avoir de plus amples notices que mon père pouvait, disais-je, leur fournir mieux que moi. Papa voulut bien acquiescer à se rendre à une invitation dans laquelle nous eûmes le plaisir de voir une aimable famille satisfaite de son côté de la conversation facile de mon père, qui leur donna effectivement des renseignements plus étendus

que je n'aurais pu leur fournir. Nous dûmes quitter encore ces charmantes personnes comme tant d'autres, reconnaissants de leur bonne hospitalité, mais ne voyant dans ces connaissances faites d'un jour au lendemain que les plaisirs très éphémères accordés à des militaires de passage.

Arrivés à Brest, ville très populeuse possédant un très beau port de mer et une vaste rade où les vaisseaux sont bien abrités, nous nous trouvâmes sous les ordres d'un général d'une grande activité et qui portait bien son nom Avisard, et qui était en effet bien avisé de tout ce qui se faisait dans cette ville de Brest, composée d'une population très flottante où l'on rencontre des marins de toutes les nations. Ce général ne tarda pas (chargé de faire l'inspection en détail de tout le régiment) de s'apercevoir qu'il y avait deux partis, l'un pour le colonel Freuler, l'autre pour le lieutenant-colonel de Flüe, ce qui est très défectueux dans un régiment dont tous les officiers doivent être animés d'un esprit de corps unanime et non pas être divisés comme l'étaient les nôtres. Aussi le rapport fait par le général Avisard au ministre de la Guerre eut pour résultat le renvoi d'une vingtaine d'officiers mis en traitement de réforme, à commencer par les deux chefs qui n'avaient pas su ou voulu se mettre d'accord.

C'est à cette époque que je pus arriver au grade de capitaine adjudant-major : l'un des emplois devenu vacant par le renvoi d'un officier de ce grade compris dans la susdite débâcle ; on m'avait déjà offert, il est vrai, la place de capitaine d'habillement, moins fatigante sous le rapport des exercices et services sous les armes dont sont exempts les capitaines chargés de l'habillement, mais plus sujette à des mécomptes en ce que la comptabilité de cette charge est très compliquée, ce qui me fit préférer d'attendre la vacance d'un emploi d'adjudant-major moins sédentaire, qui me fut effectivement offert dès l'arrivée du colonel Deriaz, Vau-
dois, qui fut envoyé par le gouvernement en remplacement de M. de Freuler.

Sachant que le nouveau colonel ne devait pas tarder d'arriver et ayant un intérêt personnel à lui exposer un fait arrangé à mon préjudice par son prédécesseur qui avait porté, sur la liste des

partants pour le recrutement l'automne suivant, un officier dont le tour de ce congé n'était pas venu, tandis que c'était le mien et que j'avais déjà prévenu mes parents tant à Dijon qu'au pays que j'aurai le plaisir de passer l'hiver prochain près d'eux, je ne voulais pas être déçu d'un avantage qui me revenait de droit et, confiant que le nouveau colonel le ferait valoir, j'attendais avec impatience son arrivée par la diligence au-devant de laquelle j'eus soin de me trouver, afin d'être le premier à lui offrir mon hommage et mes services, que je commençai en le conduisant au logement qui lui avait été préparé, où je lui exposai immédiatement ma réclamation. Il me dit : « Je ne connais que nominativement les officiers de mon nouveau régiment d'après une liste envoyée au ministre de la Guerre par M. le général Avisard. J'ai cet état avec moi, veuillez me dire votre nom. » Et aussitôt que je l'eus prononcé, il ajouta avec un sourire bienveillant : « Je vous fais mon compliment de vous nommer Robatel, car ce nom est inscrit sur les registres de l'inspecteur général d'une manière avantageuse pour votre avancement par suite de votre exactitude dans le service. J'ai de plus le plaisir de vous annoncer que ce général vous désigne pour l'emploi de capitaine adjudant-major devenu vacant, dont le brevet déjà signé en date du 17 octobre 1823 ne tardera pas à vous être remis. » J'objectai que j'espérais que ce ne serait pas un empêchement d'aller en recrutement ; il me répondit : « Nullement, et vous pouvez dès à présent vous munir des épaulettes de votre nouveau grade. »

Mon épouse, qui était venue me rejoindre depuis déjà plusieurs mois, ne fut point contrariée, on le comprend, de se remettre si tôt en voyage. Nous avons vu ensemble tout ce qu'on peut voir de plus curieux et intéressant dans un port de mer comme celui de Brest : grande revue passée par Son Excellence le ministre de la Marine de Clermont-Tonnerre, tant des troupes de terre que de celles de la marine en grand nombre à cette époque à Brest pour y exécuter des évolutions d'escadre alors composée dans ce port d'une dizaine de vaisseaux de ligne et frégates, plus d'une vingtaine de bâtiments de guerre dont plusieurs venaient d'être construits et dont la mise à l'eau avait été un spectacle nouveau pour ma femme.

Mais tout cela n'a de prestige qu'à première vue, et nous en eûmes le contraste dans une rébellion ayant les mêmes causes que celle que nous avons vue éclater à Lyon, c'est-à-dire révolte contre les autorités. Ce mouvement excité dans la population de Brest fit suspendre non seulement le départ du régiment, qui venait de recevoir l'ordre de se transporter dans une autre garnison, mais même celui des recruteurs au nombre desquels je venais d'être inscrit par le colonel Deriaz. Les meneurs de cette révolte étaient parvenus à faire ôter les chaînes d'une cinquantaine de galériens qui, munis de torches incendiaires, devaient mettre le feu dans plusieurs quartiers de Brest. On s'était même déjà entendu avec les habitants de la campagne pour venir en aide à ceux de la ville et tomber sur les autorités militaires et civiles ; mais le général Avisard, prévenu de tout à temps et se portant de sa personne partout où sa présence était nécessaire, prit de suite énergiquement toutes les mesures dictées dans ces circonstances fâcheuses. Mais ces désordres sont de suite arrêtés où il y a des généraux de la trempe de M. Avisard, parvenu au grade de général par des très éminents services portant le cachet d'un grand courage, dont il était essentiel de donner de nouvelles preuves dans les circonstances que je raconte.

Son premier soin fut de demander au ministre de la Guerre de conserver près de lui le 2^e régiment suisse sur les bons services duquel il pouvait compter. Cette demande faite par le télégraphe lui fut accordée immédiatement par la même voie dans l'espace de trois quarts d'heure, malgré la grande distance de 623 km de Brest à Paris. Il n'attendit pas même cette réponse pour faire selon les attributs de son autorité tout ce qui lui était suggéré par les fâcheux événements qu'on avait fait malignement surgir autour de lui. Il fit marcher six pièces de gros canons contre le bagne avec ordre de remettre les chaînes aux galériens déchaînés, ce qui fut immédiatement exécuté ; puis, sachant que les gens de la campagne arrivaient par bandes sur la ville, il en fit fermer les portes pour les arrêter et, après les trois sommations prescrites et ordre de se retirer, il ordonna à un caporal de répéter cet ordre et de faire feu si on n'obéissait pas, ce qui eut lieu, et la balle ayant atteint quelques-uns de ceux qui accouraient aider les rebelles,

jugeant qu'on était prêt à leur envoyer une décharge plus forte, ces hommes du dehors comprirent qu'il était plus dans leurs intérêts de rebrousser chemin, ce qu'ils firent par le fait d'un seul coup de fusil.

Mais le mouvement révolutionnaire n'en continuant pas moins en ville et celui du dehors pouvant reparaître avec plus de forces, le 1^{er} bataillon du régiment eut ordre de prendre position sur la place de la porte de Landerneau, pour faire face, soit aux assaillants qui reviendraient des environs extérieurs, soit à ceux de l'intérieur. La rue que nous parcourions pour aller prendre la position indiquée était remplie d'individus peu disposés à obéir aux ordres du général ; celui d'entre eux qui avait le plus de jactance eut la hardiesse de vouloir arrêter les sapeurs marchant en tête du bataillon, mais parmi ceux-ci il y avait un Samson nommé Parvex qui saisit cet individu trop audacieux par la ceinture de son pantalon et, le soulevant à bras tendu jusqu'à hauteur de son bonnet à poil, lui dit : « Eh bien ! arrête-nous donc, gueulard ! » Il gueulait en effet très fort, car la main du sapeur n'avait pas seulement saisi sa ceinture mais aussi l'abdomen dont la douleur lui faisait jeter de hauts cris. C'est ainsi que, sans être arrêté par les autres turbulents, le sapeur porta avec un seul bras ce criard au corps de garde de la porte Landerneau, où nous avions ordre de nous former en bataille, la compagnie de grenadiers faisant face à la rue que nous venions de parcourir et prête à la foudroyer par un feu de section si les personnes qui l'encombraient ne se retiraient pas sur l'ordre que venait d'en donner le général. Mais on n'attendit pas cette fois les trois sommations ; le seul commandement d'« apprêtez armes ! » fit rentrer immédiatement chacun chez soi ; on n'eut pas besoin d'autres démonstrations d'intimidation. La tranquillité troublée pendant vingt-quatre heures à Brest put renaître dans cette ville ; on y saisit les chefs de la rébellion qui s'apaisa d'elle-même aussitôt que l'arrestation de ses chefs eût été exécutée avant même l'arrivée du régiment d'infanterie légère venu pour nous relever. Mais d'après le désir du général Avisard, nous continuâmes à faire partie de la garnison qui était sous ses ordres. Il va sans le dire que nous donnâmes un repas de corps aux officiers du susdit régiment venu renforcer la garnison et que nous

priâmes le général de présider à cette réunion d'officiers bien disposés à exécuter ses ordres. Une proclamation de M. le marquis de Foresta, préfet du département du Finistère, arrivé à Brest peu de jours après les événements que je viens de relater, contribua beaucoup aussi à faire cesser l'effervescence de la population de cette ville ¹¹...

... On conçoit le bon effet produit par cette énergique proclamation qui, jointe aux efforts non moins énergiques du général Avisard, fit de suite rentrer dans de meilleurs sentiments ceux ou au moins la plupart de ceux qui s'en étaient écartés...

Nous eûmes, quoique parvenus à plus de tranquillité, un événement fâcheux : le propriétaire de la maison où demeurait le chirurgien aide-major de mon père, vint nous prévenir que son locataire n'avait pas encore ouvert la porte de sa chambre, quoique, selon son habitude, il en sortît de très bonne heure. Mon père s'empressa d'aller voir si son aide-major [Cailler], qui n'avait pas répondu à son hôte, était malade. Mais, n'en recevant pas plus de réponse que le propriétaire, on dut s'adresser à l'autorité locale pour faire ouvrir cette porte dont la clef était à l'intérieur de la chambre restée silencieuse. Sitôt qu'elle fut ouverte, on aperçut une flaque de sang et le corps de ce jeune chirurgien (celui qui avait servi de témoin à M. Du Fay dans son duel à Chalon-sur-Saône ¹²) étendu mort sur son lit où il s'était ouvert les veines crurales avec une lancette restée dans sa main, ce qui indiquait de suite un suicide, d'ailleurs attesté par quelques lignes de son écriture sur un billet, où il déclarait que sa mort ne devait être imputée qu'à lui. Ses intimes l'attribuaient à un amour rejeté par une demoiselle dont il désirait faire son épouse, mais qui avait préféré les hommages d'un rival de ce pauvre Cailler, qui était selon les apparences du nombre des médecins matérialistes... On peut se faire une idée de ce qu'éprouva mon père à l'aspect de ce corps livide entièrement privé de vie, celle-ci disparue par la volonté de celui qui n'avait pas voulu croire que dans ce corps il y avait aussi une âme.

¹¹ Nous omettons la copie de cette proclamation du 2 avril 1823 que l'auteur a conservée, « pouvant encore être lue avec intérêt ».

¹² p. 163.

Ce triste événement, quoique tenu secret autant que possible, était néanmoins parvenu à MM. les chirurgiens du vaisseau de ligne *Le Colosse*, qui se trouvait en rade de Brest. L'un d'eux, fatigué de son service sur mer, est venu solliciter mon père de s'aider à le faire nommer le remplaçant de celui qu'il venait de perdre ; ce qui ne put avoir lieu, parce que le conseil d'administration du régiment s'était déjà occupé de ce remplacement. Mon père ne put donc pas être utile à ce confrère et lui en témoigna ses regrets dans une seconde visite qu'il vint faire pour avoir une réponse à sa demande. A cette seconde apparition, il était accompagné de son collègue, mais nous ne pûmes qu'engager ces messieurs à accepter leur part d'un repas que nous nous disposions à prendre au moment de leur visite à mon père.

Flattés de notre offre et ne voulant pas retourner à leur vaisseau sans nous engager, à leur tour, à aller voir *Le Colosse*, nous prîmes jour pour aller, en compagnie de papa, rendre visite à ces messieurs, qui se trouvèrent exactement à l'heure indiquée au port avec leur grande chaloupe avec douze rameurs et le pilote qui, aux signaux donnés au moyen d'un sifflet, faisait exécuter avec un ensemble admirable les mouvements de rames de ses mariniers tous en grande tenue. A un premier coup de sifflet, les douze rames dressées perpendiculairement tombèrent dans la mer sans en faire jaillir l'eau sur nous ; le second coup de sifflet fit mouvoir toutes ces rames avec une telle rapidité que dans sept minutes la chaloupe nous porta près du vaisseau se balançant coquettement à un quart de lieue du port. Aussitôt que nous fûmes à proximité convenable, nous vîmes descendre une large échelle recouverte d'une riche tapisserie dont la base vint se placer juste au milieu de la chaloupe où le capitaine du vaisseau descendu avec cette échelle offrit galamment le bras à la dame, mon épouse, qu'il avait aperçue depuis son navire, afin de l'y faire monter plus facilement. Nous passâmes au moins deux heures à admirer le bel ordre régnant sur ce magnifique vaisseau armé pour la guerre qui allait être déclarée à l'Espagne qui voulait, travaillée par les démagogues de ce pays, se constituer en république. On lira plus bas¹⁸

¹⁸ pp. 191 et suivantes.

en son temps que le régiment a dû s'y transporter aussi, faisant partie d'une armée sous les ordres de S. A. R. le duc d'Angoulême, fils de Charles X, qui avait succédé à Louis XVIII, décédé en 1824.

Pour le moment, nous examinions le beau vaisseau *Le Colosse* en détail et admirions la belle tenue d'un bataillon de soldats de marine composé de huit cents hommes destinés à mettre pied à terre au besoin, outre les deux cents marins de service continuels sur le navire avec autant d'artilleurs employés au service de cent quarante canons placés sur ce navire portant déjà une quarantaine de bœufs, cent moutons et viandes salées pour la nourriture de tous ces hommes, plus assez de fourrage pour celle de tant de bétail. Chaque cent livres de foin était réduite au volume d'une botte de dix livres par le moyen d'un pressoir.

Comme nous nous disposions à revenir au port au moment où le roulement d'un tambour venait d'annoncer à la troupe l'heure du repas du soir, MM. les chirurgiens, qui avaient eu la bonté de nous donner les explications indispensables dans une telle visite, nous dirent : « Il y a encore un compartiment à voir. » C'était une chambre à fond de cale, c'est-à-dire bien au-dessous de la surface de la mer et qui n'était éclairée d'ordinaire, pendant le jour, que par la transparence de l'eau au moyen d'une forte vitre bombée. Mais dans le moment où nous y entrâmes, elle l'était par des bougies qui reflétaient leurs lumières sur une table garnie de tout ce qui compose une collation appétissante, bien faite pour nous retenir encore pendant demi-heure près des deux chirurgiens dont ce petit compartiment était le logement habituel sur *Le Colosse*. Pendant ce temps d'arrêt, ces messieurs nous dirent qu'ils avaient souvent vu un requin appliquer un œil contre cet unique vitrage. Nous ne revîmes ces messieurs qu'à un bal donné par la ville à MM. les officiers de marine qui, à un coup de canon tiré sur le vaisseau de l'amiral en rade, durent quitter la salle de bal après avoir fait avec empressement leurs excuses aux dames engagées par eux à une danse, et rentrer dans leurs embarcations prêtes à profiter d'un vent favorable pour se mettre en pleine mer. Ce n'est qu'à une certaine distance que les chefs des vaisseaux ouvrent les dépêches qui indiquent leur destination.

Après ces diverses digressions, je reviens au départ projeté depuis plusieurs mois pour me rendre en recrutement. Il ne me restait qu'à prendre congé de mes chefs et camarades, recommander à mon père, dont nous allions nous séparer pour quelques mois, de nous donner souvent de ses nouvelles; et, chargé de ses commissions pour ma mère (à qui il me chargea de porter ses économies) et prenant pour ma belle-mère un perroquet que nous avions élevé pour lui en faire cadeau, sachant qu'elle désirait un oiseau de cette espèce, nous nous mîmes en diligence, mon épouse, notre fils aîné et moi, en compagnie de plusieurs autres officiers allant aussi en Valais, passant par Dijon où il était naturel que nous désirions nous arrêter quelques semaines près des parents de ma bonne Pauline, qui y prolongea son séjour au-delà de ce qu'il m'était permis d'y rester, car, envoyé en recrutement, je ne pouvais pas me laisser devancer de beaucoup de jours par les autres recruteurs. Mais ma femme ne tarda pas à venir me rejoindre à Genève où j'arrivai au-devant d'elle, ayant été prévenu du jour où elle devait arriver en cette ville, accompagnée de notre cher Ulrich, que nous nous faisons un plaisir d'aller présenter à sa grand-maman Robatel qui connaissait déjà sa bru pour nous être présentés à elle avant qu'elle devînt petite maman; mais, à cette première entrevue dont j'ai oublié de faire mention, ma mère nous sachant devant la maison Ganioz (où elle demeurait, étant à Martigny) mit un tel empressement à descendre l'escalier de cette maison pour embrasser ma Pauline qu'elle se fit une entorse à un pied dont elle souffrit pendant plusieurs semaines, quoiqu'elle sût très bien ce qu'il y avait à faire en pareil cas pour guérir le plus tôt possible.

Mais à notre seconde visite, nous arrivâmes jusqu'à la porte de sa chambre sans qu'elle s'en doutât, pour éviter à cette pauvre mère un nouvel accident. Nous acceptâmes pour quelques jours une chambre chez le bon major Louis Ganioz, mais notre séjour devant se prolonger un peu plus à cause du recrutement, je préférerais me loger au Cygne, hôtel tenu alors par une dame Cornu, car il y aurait eu indiscretion de ma part de rester plus longtemps chez M. Ganioz dont l'escalier aurait été abîmé par un trop fréquent passage des gens à chaussures ferrées qui venaient pour

s'engager. D'ailleurs l'hôtel du Cygne se trouvant vis-à-vis, je ne m'éloignais pas beaucoup de ma mère en y prenant logement.

Ce fut à la Sainte-Catherine (de 1823), fête de M^{me} la grande châtelaine Claivaz qui donnait un grand repas à cette occasion, que je mis pour la première fois mes épaulettes de capitaine adjudant-major et que nous fîmes faire nos portraits alors très ressemblants. A peine furent-ils esquissés que notre enfant à peine âgé de deux ans s'écria en les voyant : « Voilà papa, voilà maman ! », ce dont le peintre Cortey qui les faisait fut très flatté. Nous espérons, mes fils, que vous tiendrez à conserver ces portraits malgré leur dissemblance actuelle causée par une différence d'âge d'environ cinquante années. J'avais lorsque ces portraits furent faits trente-trois ans, et votre mère, encore dans toute la fraîcheur du jeune âge, quinze ans de moins que moi. De notre côté, nous avons eu une grande consolation de nous trouver, après la séparation de nos parents, possesseurs de leurs portraits, hélas ! muets à présent ; mais ils contribuent beaucoup à nous souvenir du temps où, vivant encore, ils nous comblaient de bontés qu'il nous a été impossible de vous témoigner comme ils l'ont fait à notre égard, et comme nous eussions été si heureux de le faire au vôtre, si nous n'avions pas été victimes, ainsi que tant d'autres honnêtes gens, de plusieurs révolutions dans lesquelles la canaille seule sait s'enrichir. Loin de nous et de vous de telles richesses !

Après une correspondance assez suivie entre mon père et moi qui le tenais au courant de ce qui se passait dans sa famille qu'il n'avait pu revoir depuis trois ans et dont les nouvelles étaient cependant ce qui l'intéressait le plus, je me trouvai subitement privé de ses lettres, ce qui nous inquiétait tous infiniment, et d'autant plus que je connaissais sa parfaite exactitude à me répondre, et j'allais m'adresser à un de mes amis pour m'informer si mon père était malade, lorsque je reçus enfin de lui-même une lettre écrite à trois reprises, soit de trois dates différentes, espacées de dix en dix jours et dont l'écriture était bien changée d'une date à l'autre. La première page à peine lisible m'annonçait qu'il avait fait une chute qui était cause de son retard à répondre à mes dernières lettres, et qu'il en était résulté une paralysie dont il se ressentirait probablement pendant longtemps.

Voici ce qui causa cet accident. Mon père allait voir régulièrement le capitaine Müller, d'Uri, qui se ressentait encore de la blessure reçue par M. de Grimm, à Givet, dans le duel cité plus haut¹⁴; mais un soir, étant allé selon son habitude dans la maison où demeurait ce capitaine, au lieu de monter l'escalier qui conduisait à son appartement, papa, n'ayant pas aperçu un trappon de cave qui se trouvait au pied de cet escalier, heurta contre ce trappon et, y perdant l'équilibre, il fut précipité dans cette cave imprudemment laissée ouverte par le propriétaire qui venait d'en sortir et qui y rentrant trouva le corps de mon père sans connaissance, attendu que sa tête avait été frappée à l'angle d'un degré de l'escalier de pierre par lequel on descendait dans cette cave creusée dans une profondeur de quinze pieds. Regrettant bien son imprudence, ce propriétaire, aidé d'autres personnes de la maison, s'empessa de transporter mon père, toujours sans connaissance, dans son logement où l'application de compresses d'eau froide sur la blessure qu'il s'était faite dans cette chute, le fit revenir de son évanouissement. Tels étaient les détails que mon malheureux père me donnait dans les deux dernières pages de sa longue lettre, qui finissait en assurant qu'il n'éprouvait plus qu'une grande faiblesse le forçant à garder sa chambre. Nous n'étions que peu tranquilisés par ces derniers mots et d'autant plus portés à nous rendre auprès de papa que mon congé de recrutement touchait à sa fin. Mais comme nous nous disposions à faire ce voyage huit jours après la réception de cette lettre de mon père, j'en reçus une du colonel Deriaz m'apprenant que, le régiment venant de recevoir l'ordre d'aller tenir garnison à Bayonne, il me dispensait de me rendre à Brest, et m'autorisant à ne rejoindre qu'à Bordeaux le 2^e bataillon dont j'étais l'adjudant-major, nous nous contentâmes d'aller attendre à Dijon le jour où il faudrait en repartir pour arriver en même temps que mon bataillon au rendez-vous donné par le colonel, qui m'avait aussi désigné le moment convenable auquel je tenais à me conformer.

Mon épouse m'ayant donné un second fils, le 24 mai 1824, c'est-à-dire peu de jours avant celui fixé pour mon départ, j'eus

¹⁴ pp. 169-171.

le temps d'assister au baptême de ce second fils qui y reçut les noms d'Ernest, Claude, Louis, Nicolas, ce dernier nom étant celui du papa Lechevallier, parrain de cet enfant avec ma mère pour marraine représentée à l'église Notre-Dame par M^{me} Lechevallier, aussi grand-mère, qui conseilla à ma femme de mettre ce nouveau-né en nourrice chez une femme nouvellement veuve et très apte au rôle de seconde mère. Toutes ces précautions prises, mon épouse assez bien remise de cette seconde couche, mais pas encore assez pour m'accompagner dans ce nouveau voyage, je dus me mettre seul en diligence pour arriver à Bordeaux le jour positivement indiqué par le colonel auquel je tenais à me montrer ponctuel, pour mériter de mieux en mieux la bonne opinion qu'il avait bien voulu avoir de mon exactitude dès son arrivée à son régiment. Parvenu à deux lieues de Bordeaux, la diligence qui me portait se trouva avoir atteint les rangs du 2^e bataillon qui allait faire son entrée dans cette ville au jour qui m'avait été indiqué et, aperçu par quelques-uns de nos soldats, j'entendis les cris flatteurs pour moi : « Vive notre capitaine adjudant-major ! Vive M. Robatel ! » J'y répondis par le sourire le plus gracieux en saluant affectueusement ceux qui accueillaient de même mon retour. Comme la diligence était au grand trot de ses cinq chevaux, j'arrivai à cette étape une bonne heure plus tôt que le bataillon, au-devant duquel je revins sitôt que j'eus mis pied à terre et consigné mes malles et portemanteaux au bureau. Comme j'avais pris la précaution de me mettre dans la tenue prescrite, je pris de même la place répondant à mon rang et fis par conséquent mon entrée dans Bordeaux en même temps que mes chefs et collègues dans les bras desquels je fus reçu cordialement.

Mais ne voyant pas mon père parmi eux, j'en demandai des nouvelles ; apprenant qu'il voyageait au milieu des équipages dans la voiture de mon collègue Birchler dont l'épouse y avait ménagé une place à papa, je me remis donc immédiatement sur la route pour le voir un instant plus tôt et le conduire au logement dont le billet venait de m'être donné à ma demande et voulant être le premier à l'y conduire. Dès que je le vis, ce bon papa, il me parut bien changé, et en l'aidant à descendre de voiture, je m'aperçus que ses jambes étaient très enflées. Il put cependant se diriger, se

soutenant sur moi, jusqu'à son logement dans un grand hôtel où je ne manquai pas d'arrêter aussi le mien afin d'être plus à portée de lui rendre mes services de fils et de le distraire autant qu'il m'était permis dans les moments de loisir que me laissaient mes fonctions.

Le surlendemain de notre arrivée à Bordeaux, nous continuâmes notre route sur Bayonne, notre nouvelle garnison, où deux bataillons furent logés dans les casernes de cette ville et le troisième, dans sa citadelle sur la partie dite du Saint-Esprit, rive droite de l'Adour qui se jette à deux lieues de là dans l'Océan.

Chapitre VI

AVEC FEMME ET ENFANTS SUR LES ROUTES D'ESPAGNE, DE FRANCE ET DU VALAIS (1824-1830)

Nous pensions tenir cette garnison à Bayonne un bon laps de temps et, y ayant trouvé un assez joli logement pour mon père toujours plus souffrant et pour mon ménage, j'écrivis à mon épouse de venir m'y rejoindre avec le petit Ulrich, ce qu'elle fit avec sa grâce habituelle, et sa présence au logis ne contribua que davantage à me le rendre plus agréable, ainsi qu'à papa, envers qui les soins plus assidus de ma Pauline devenaient d'autant plus précieux que ses jambes grossissaient tellement qu'il n'y avait plus de doute qu'il était atteint par l'hydropisie dont le danger ne pouvait plus être dissimulé malgré tous les soins pris par ce bon père pour nous laisser ignorer la gravité de sa maladie, triste conséquence de la chute faite à Brest dont il lui venait déjà la prévision qu'il ne reverrait pas le Valais ni le reste de sa famille.

Et contrariétés sur contrariétés auxquelles on est exposé, surtout dans la carrière militaire, c'est au moment où nous venions de nous installer dans un logement si confortable que nous reçûmes l'ordre d'entrer en Espagne rejoindre l'armée du duc d'Angoulême qui avait déjà pénétré jusqu'à Cadix, où les démagogues tenaient le roi Ferdinand VII enfermé. Le 1^{er} régiment suisse de Bleuler avait déjà effectué son mouvement et nous devions le rejoindre à Madrid. Mais qu'on juge de mon désappointement à cette nouvelle ! Je me rendis de suite chez le colonel [Deriaz] lui exposer

l'état de mon père qui lui rendait cette nouvelle marche impossible, mais il me répondit qu'il lui était également difficile de laisser son chirurgien-major en arrière, et qu'il fallait que papa tâchât de suivre le régiment par le moyen employé déjà depuis Brest à Bayonne. Il me fallut donc renoncer au plan que j'avais formé de laisser mon père aux soins de mon épouse qui, en bonne fille, les lui aurait prodigués de grand cœur ; il fallut, dis-je, que mon cher papa s'armât de courage pour entreprendre ce nouveau voyage. Il retrouva heureusement M^{me} Birchler disposée à lui céder la place qu'il avait précédemment occupée près d'elle. J'eus au moins cette faible consolation dans cette malvenue circonstance.

Quant à moi, le colonel Deriaz, sachant que je parlais couramment la langue espagnole, me chargea d'aller en avant avec les fourriers pour faire préparer jusqu'à Madrid les logements du régiment. Ce genre de service me convenait assez, c'est celui que j'avais fait isolément de Magdebourg à Metz, en 1814 ; mais je ne pouvais voir papa que dans les villes où on séjournait deux fois vingt-quatre heures. J'apprenais au moins qu'il supportait passablement ce voyage dans la voiture assez bien suspendue où il avait sa place. Ma femme s'y serait placée aussi pour lui continuer ses soins s'il y avait eu moyen, mais M^{me} Birchler ne pouvait disposer que de la place accordée à mon père envers qui elle suppléait de son mieux à ce qu'aurait pu faire Pauline qui, consolée ainsi de ne pouvoir assister papa plus assidûment, put s'arranger avec moi d'une voiture à quatre places achetée à ce départ précipité (ainsi qu'un cheval) de moitié par les soins de M. Grégoire de Riedmatten, notre capitaine-juge, dont les fonctions étaient suspendues lorsque le régiment était en route, à moins d'événements extraordinaires qui auraient exigé une enquête, cas qui ne s'est pas présenté dans ce voyage. Nous mêmes à cet achat chacun les trois cents francs que nous venions de percevoir pour notre indemnité d'entrée en campagne. M. de Riedmatten ayant aussi son épouse avec lui, nous occupions agréablement chacun notre coin dans cette voiture bien suspendue et conduite par un soldat du train de notre section d'artillerie (chacun des six régiments suisses avait cette section). Nous pouvions aisément y faire une lecture ou une partie d'écarté grandement du goût de M^{me} de

Riedmatten, pour rompre la monotonie de ce voyage en attendant l'arrivée aux étapes assez distantes l'une de l'autre en Espagne. Dès qu'on y était parvenu, nos dames daignaient s'occuper dans nos gîtes de nous préparer nos repas faits en grande partie de nos rations de campagne ; comme officiers d'état-major, nous avions, M. de Riedmatten et moi, droit à une ration et demie, ce qui en faisait trois pour les deux et qui étaient suffisantes pour nos épouses et nous. J'avais soin, en faisant faire les billets de logement, d'en prendre un où l'on puisse faire ménage ensemble. Ma femme excellait surtout à tirer un bon parti des rations d'autant plus avantageuses que dans les petites localités de l'Espagne on n'aurait pu se procurer que de la morue ou des œufs dont nous ne faisons usage que les jours d'abstinence de viande.

Pendant que ces dames se mettaient en devoir de préparer ces aliments, je m'occupais de mon côté auprès des alcades (maires) de faire préparer les *boletas* (billets de logement) pour l'arrivée de la troupe qui avait lieu le lendemain et trouvait prêt tout ce qui lui revenait : logement et pain blanc pour officiers et de munition pour sous-officiers et soldats. J'avais soin, chaque fois que j'en avais l'occasion, de prévenir les autorités locales vingt-quatre heures avant mon arrivée, soit quarante-huit heures avant celle de la troupe, du nombre d'hommes qui la composait ; cette précaution facilitait les moyens de tout préparer et d'éviter tout reproche.

J'ai trouvé quelques fanatiques dans les petites localités ; en voici un exemple. Lorsque je parlais du logement pour le ministre protestant, on me demandait : « Qu'est-ce que ce ministre ? » Je répondais : « C'est l'aumônier des soldats de la religion réformée auquel vous devez le logement comme à l'aumônier catholique. Vous vous dites tous catholiques en Espagne, je le suis aussi, et voici ce que m'a enseigné mon catéchisme sur l'amour du prochain et sur la manière d'exercer la charité envers lui que je dois reconnaître en toute personne de quelque nation ou religion qu'elle soit : « Faites-lui ce que vous voudriez qu'on vous fît, etc. » Est-ce que, avant de faire la charité à un pauvre qui la demande humblement à votre porte, vous la lui refuseriez s'il se disait protestant ? Vous entendriez alors très mal la prescription de l'Eglise catholique. » Du reste, le billet de logement pour le ministre était toujours fait,

comme pour notre aumônier, pour être casé chez M. le curé du village ou chez son vicaire, mais ayant quelquefois à soutenir des controverses dans lesquelles il ne se trouvait pas le plus fort, il finit par me prier de lui faire avoir son logement dans les auberges où il se sentait plus à son aise.

Un incident d'un autre genre eut lieu quand nous fûmes arrivés à Valladolid : trois heures après mon arrivée dans cette ville, où je m'étais trouvé retenu plus longtemps à la mairie, je voulus savoir si mon épouse avait été conduite à son logement, et quelle fut ma surprise de la voir encore dans notre voiture (M^{me} de Riedmatten n'y était plus, ayant accepté une place dans celle du colonel qui y avait fait atteler des chevaux de poste pour arriver quelques jours plus tôt à Madrid). Ma femme, restée seule avec notre fils, m'expliqua que le fourrier qui s'était chargé de la conduire au logement n'avait trouvé personne dans les maisons indiquées sur plusieurs billets dont il était porteur. Voyant dans cela une malice de la part des personnes qui s'étaient éloignées pour ne pas avoir à loger nos gens, je me suis adressé, non pas à la mairie, mais directement au général O'Donnell, gouverneur de la province, qui me donna un ordre pour l'alcade, lui intimant de veiller à ce que j'eusse un billet de logement dans une maison habitée. J'en reçus alors un qui nous faisait admettre chez un avocat où nous reçûmes une délicieuse hospitalité pendant les deux jours passés à Valladolid. On y eut même l'aimable attention de donner ce que les Espagnols appellent *tertulia*, c'est-à-dire une réunion de personnes amies de cette famille, et d'y introduire des dames parlant le français, afin que ma Pauline pût jouir plus à son aise de cette aimable société. Et pour témoigner ma reconnaissance au général O'Donnell de m'avoir procuré un si agréable logement, je lui fis rendre les honneurs militaires dus à son rang ; voici dans quelles circonstances : comme je me disposais à aller au-devant du régiment qui était commandé ce jour par M. Donats, lieutenant-colonel, j'aperçus ce général placé au coin d'une maison pour voir passer nos soldats et juger de leur tenue. Il était couvert d'un grand manteau qui cachait toutes ses décorations, car la place où il s'était comme caché lui-même n'indiquait pas le désir d'être vu, mais seulement celui de voir. Il n'avait que le chapeau

qui aurait pu faire deviner en lui un officier, mais ayant eu l'honneur de m'entretenir la veille avec ce général et devinant bien dans quelle intention il s'était arrêté sur la rue par laquelle devait arriver le régiment dont on entendait déjà les tambours, je pris, sans qu'il s'en doutât, une autre rue aboutissant également au-devant de nos soldats. Et ayant dit à mon lieutenant-colonel que le monsieur que je lui indiquai était le général O'Donnell dont il ne se croyait pas si rapproché, ce chef fit serrer les rangs et porter les armes en arrivant devant cet homme si bien enveloppé, qui ne comprenait pas à qui il était redevable de l'honneur qu'on lui rendait, auquel il répondit d'ailleurs immédiatement, saluant avec courtoisie chaque officier qui, de son côté, lui avait fait le salut de son épée. Il est bien entendu que dès lors son manteau se développant mettait à découvert les décorations qu'il avait eu tant de soin de cacher, quoiqu'elles fussent un témoignage qu'il méritait bien le haut rang qu'il occupait. Satisfait de la marche martiale de nos soldats et du parfait défilé exécuté en sa présence, il suivit les bataillons jusque sur la place d'armes où il complimenta nos chefs et capitaines sur l'excellente tenue de nos compagnies, et les invita à dîner chez lui et à aller après le dîner prendre place dans sa loge au théâtre. Je ne profitai pas de ces faveurs, ayant à continuer la fonction de marcher toujours en avant avec les fourriers. Je me remis en marche pour Ségovie où nous avions à faire encore une halte de deux jours. C'est à l'arrivée de mes collègues que j'appris les témoignages de bienveillance dont ils furent honorés par le général O'Donnell par suite de sa satisfaction sur ce qui est détaillé plus haut. J'appris en même temps que l'épouse de ce général descendait d'une famille valaisanne du nom de Joris et qu'elle avait parfaitement fait les honneurs du dîner susdit.

A Ségovie, à la visite faite, selon mon habitude filiale, à mon père logé chez un confrère médecin qui me prévint de bien veiller sur l'état de la santé du bon papa qui était bien fatigué de son long voyage et paraissait menacé d'une attaque d'apoplexie, je le trouvai effectivement bien abattu, mais je ne soupçonnai pas qu'il y eût dans son état l'indice alarmant dont son hôte venait de me parler. Il ne me restait, pour le moment, d'autre parti à prendre que de hâter notre arrivée à Madrid, afin de trouver dans

cette capitale les moyens de parer un coup si foudroyant que mon père ne pressentait pas. Il se sentait seulement très fatigué et heureux de voir qu'on allait enfin arriver à destination, ce qui eut lieu trois jours plus tard.

La troupe ayant été mise dans des casernes, je n'eus à m'occuper à Madrid, quant aux logements, que de celui des officiers et eus pour celui de papa et le mien une partie du palais du duc d'Albuquerque, comte de Cervellon : trois chambres, un grand salon et une cuisine, pièce essentielle pour un officier ayant son père malade, femme et un enfant. Mon domestique, un nommé Cottet, Valaisan, nous préparait assez bien nos repas faits de nos rations de campagne, mais mon épouse en surveillait la confection avec d'autant plus de soin que nous tenions tout particulièrement à offrir de bons bouillons à notre cher malade. Mais, hélas ! le pronostic du médecin de Ségovie sur la maladie de mon père ne tarda pas à se vérifier sous ce climat de Madrid qui lui avait déjà été si funeste en 1806, comme je l'ai relaté¹.

Tout à coup, le visage du bon papa s'enflamma d'une rougeur extraordinaire, sa langue embarrassée à l'excès n'articulait que des phrases incohérentes qui me firent hâter d'appeler près de lui son collègue, le chirurgien-major du 1^{er} régiment suisse dont l'arrivée avait précédé la nôtre dans cette capitale. M. Guilgot, reconnaissant la présence de l'état apoplectique où se trouvait papa, s'empressa de lui faire une forte saignée pendant que j'étais allé en courant chercher une douzaine de sangsues que ce docteur avait aussi prescrites et qu'il lui appliqua lui-même à l'anus. Leur piqûre nous obtint quelques paroles qui annonçaient le retour de papa au sentiment de sa position, mais ses bras et ses mains restaient dans un complet état d'inertie. C'est alors que ma femme eut à déployer tout son dévouement de bonne fille, ayant à lui porter à la bouche, comme à un enfant qui ne sait pas tenir sa cuiller, les aliments qui lui devenaient nécessaires et qu'il recevait avec appétit, mais que le Dr Guilgot, très assidu près de son confrère, nous recommanda itérativement de ne pas satisfaire en entier, attendu que ce serait provoquer un nouvel accès. Nous

¹ pp. 48-51.

regardions cet appétit comme indice certain d'un retour à un état normal, et, sans l'ordre itératif du docteur, nous aurions avec bonheur offert à papa tout ce qu'il paraissait désirer. Mais nous avons été bientôt convaincus que c'était imprudent, car à une nouvelle visite de M. Guilgot, il nous dit : « Vous voulez donc le revoir retomber dans le triste état où je l'ai trouvé à ma première venue. Vous lui avez donné au-delà de ce que j'ai conseillé. » Nous n'avions pas ce reproche à nous faire, mais le domestique vint avouer que papa lui avait dit de lui apporter un morceau de daube, mets de son goût, qu'il n'avait pas osé lui refuser, et voilà ce qui était cause d'une vive crainte d'un second accès ! M. Guilgot le craignait à un tel point qu'il jugea à propos d'appeler en consultation un autre chirurgien, M. Laporte, qui ne vit pas un danger imminent dans l'état survenu. Il n'y reconnut qu'une indigestion qu'il était néanmoins urgent d'éviter, ce qui avait été cause de ce qu'il voyait. Ce docteur fixant mes yeux y remarqua que les prunelles étaient assez dilatées pour m'assurer que je nourrissais, sans m'en douter, une grande quantité de petits vers nommés ascarides, vermiculaires dont je fus débarrassé au moyen de l'huile de ricin au citron. J'aurais bien désiré guérir mon père aussi facilement, mais malgré tous nos soins et ceux de son confrère, il restait dans un état alarmant qui peinait d'autant plus que mon service me tenait souvent absent du logis et dans une inquiétude continuelle de ne pas le retrouver en vie en rentrant près de lui. Parlant assez couramment la langue castillane, j'étais envoyé à toutes les enquêtes exigées par suite d'assez fréquentes altercations entre soldats espagnols et les nôtres, dans lesquelles les sabres avaient été sortis des fourreaux par les uns et les autres ; mais, quand je prouvais que les premiers avaient été les agresseurs, j'obtenais prompte justice des officiers espagnols qui punissaient sévèrement leurs soldats dès que je les avais convaincus que ceux-ci étaient les vrais coupables.

Sans toutes ces fâcheuses circonstances, notre séjour à Madrid aurait eu mille agréments pour mon épouse et pour moi. Le duc, notre hôte, nous engageait souvent aux soirées données dans ses salons magnifiquement ornés, dans lesquelles se trouvaient des

dames connaissant la langue française pour le plus grand avantage de ma femme qui commençait, il est vrai, à comprendre l'espagnole, mais pas assez pour soutenir une conversation. Nous n'avons profité qu'une fois de l'honneur que nous faisait notre charmant hôte ; on comprend que mon père ne pouvant se rendre à ces invitations, il était de notre devoir filial de rester auprès de lui.

Le roi Ferdinand VII, que son cousin le duc d'Angoulême avait arraché aux révolutionnaires qui le tenaient captif à Cadix ², était rentré malade dans son palais de Madrid. Il était de l'étiquette espagnole que chaque régiment de la garnison envoyât un adjudant-major prendre connaissance du bulletin de la santé de ce prince, inscrit sur un registre sur lequel il fallait signer pour preuve de l'accomplissement de ce devoir par chaque corps. Un jour que le roi se trouvait mieux portant et debout près du susdit registre, il s'approcha de moi désirant savoir de quelle force étaient les deux régiments suisses faisant momentanément le service des gardes-wallones près de Sa Majesté. Sa question fut faite en français qu'il prononçait avec quelque difficulté, quoique ce prince eût passé plusieurs années en France par suite de la captivité à laquelle l'avait réduit son astucieux voisin, Napoléon, comme je l'ai dit ³, ainsi que c'est consigné dans les annales de 1808. Il n'était pas étonnant que Sa Majesté Don Fernando VII^o préférât entendre ma réponse en sa langue maternelle et fût enchanté de m'entendre lui dire : *Los dos regimientos suizos que se hallan cerca de V. M. son de diez y ocho cientos hombres cada uno, es decir: tres mil seiscientos soldados.* Sa satisfaction de se savoir entouré d'environ quatre mille Suisses était vivement témoignée. La reine [Marie-Joséphine], son épouse, paraissait se ressentir aussi des chagrins que lui avait causés la captivité de son royal époux à Cadix, qu'elle avait partagé en digne épouse, comme elle aurait probablement subi le sort qu'on destinait au roi qui n'y a échappé, comme je l'ai dit plus haut, que grâce à l'intervention de l'armée

² N. de l'A. : « Ces révolutionnaires d'Espagne avaient pris les noms de *descamisados*, signifiant *sans-chemises*, aussi indécent que celui de *sans-culottes* des révolutionnaires de France, dignes pendants les uns des autres. »

³ pp. 54-55.

commandée par le duc d'Angoulême, entrée à Cadix après la prise du Trocadero, forteresse dont il a fallu faire l'assaut⁴, auquel assistait un régiment suisse de la garde royale.

Tout était fini à Cadix quand nous arrivâmes à Madrid, où nous étions commandés par le général comte de La Loyère. Cette reine, je crois la troisième épouse de Ferdinand VII, était fille du roi de Saxe [Maximilien] qui vint durant notre séjour à Madrid visiter cette capitale et apporter quelque consolation à cette princesse, sa fille, encore bien jeune. Sa sœur aînée [Marie-Amélie] venue avec le roi son père a beaucoup contribué à rendre plus de tranquillité à cette jeune reine déjà en véritable proie aux plus cruelles inquiétudes, même sur un des plus beaux trônes. Dès l'arrivée du roi de Saxe, les officiers des deux régiments suisses furent réunis par leur général pour aller offrir nos hommages à ce souverain, qui fut heureux, comme Allemand, de s'entendre parler sa langue non seulement par nos officiers, mais, à notre grande surprise, par le général La Loyère qui possédait à la perfection la belle langue saxonne, qui est la vraie allemande. Nous avons rencontré fréquemment ce roi de Saxe, beau et respectable vieillard, parcourant à pied les rues de Madrid pour en visiter plus à son aise les principales églises où on pouvait le voir dans l'attitude respectueuse du bon catholique.

Pour en revenir à mon cher père dont l'état s'était peu amélioré par les soins assidus de mon épouse et du Dr Guilgot qui jugea nécessaire de ne plus laisser plus longtemps notre cher malade à Madrid, son retour au dépôt du régiment en France était donc l'objet de nos plus vifs désirs. Mais il me restait celui de pouvoir accompagner ce bon papa dans un si long voyage, présentant plus d'un inconvénient dans un pays infesté de brigands. Un heureux hasard, j'aime mieux dire un heureux effet de la Providence vint combler mon désir filial. L'emploi de capitaine d'habillement, devenu vacant au dépôt installé à Mont-de-Marsan, me fut de nouveau offert par le colonel ; je l'acceptai cette fois,

⁴ N. de l'A. : « Les journaux de cette époque mentionnèrent aussi comme présent à cet assaut en simple grenadier le prince de Carignan, connu depuis sous le nom de Charles-Albert, roi de Piémont. »

quoique par goût j'eusse préféré me maintenir dans celui de capitaine adjudant-major. Mais, dans ce moment, mon devoir était tracé, je ne pouvais laisser papa partir seul, et je me mis à la tête d'un détachement composé d'hommes ayant fini leur temps de service militaire et qui rentraient au dépôt pour y recevoir leur congé. Ce qu'il y avait de désagréable à conduire dans ce détachement, c'était la charge de reconduire sous son escorte une douzaine de soldats de différents régiments français passibles de subir un jugement par leurs conseils de guerre respectifs et que je devais faire marcher au milieu de mon détachement d'une cinquantaine d'hommes bien armés, car, quoique ayant fini leur temps de service, on avait compris l'urgence de laisser à nos soldats leurs armes pour traverser une grande partie de l'Espagne, à cette époque où l'on citait journellement des faits de brigandage.

Mon détachement étant formé au *Prado*, je le fis placer sur deux rangs au milieu desquels je fis entrer les douze et, m'adressant à ceux-ci que je croyais susceptibles d'écouter la voix de l'honneur, quoiqu'ils y eussent gravement manqué, je leur annonçai que la seule tentative faite par l'un d'entre eux de vouloir s'évader serait cause qu'ils seraient tous garrottés, tandis que s'ils me promettaient de marcher sagement au milieu des deux rangs où ils étaient placés, ils le feraient toute leur marche sans être liés. Ils se sont empressés non seulement de promettre, mais ils n'ont donné lieu à aucune réprimande. J'avais pour adjoints dans la conduite de ce détachement un lieutenant et un sous-lieutenant à qui je donnai l'ordre de se mettre en marche et de m'attendre à la première étape peu éloignée de Madrid où j'avais quelques affaires à terminer : recevoir de l'officier-payeur tous les papiers concernant les hommes que j'allais ramener en France, leur solde, faire à cet officier ma recommandation de continuer la réclamation que j'avais entamée pour faire payer à mon père la pension de retraite accordée en 1806, mais dont il n'avait pas encore reçu un maravédis (cinq centimes) ; et cependant, quoique cette pension n'était que de nonante piastres (vingt-deux francs cinquante) par mois, elle ne laissait pas que de s'élever à 4050 francs pour quinze ans pendant lesquels il y avait droit. Ce droit avait cessé en 1821, époque où papa a pris du service en France. On verra plus tard

que j'ai reçu par les soins de M. König, cet officier-payeur, à peu près la moitié de cette valeur à Besançon⁵ d'où je l'ai envoyée à ma pauvre mère, alors veuve, car j'aurai encore à raconter la mort de papa.

J'avais aussi à replacer mon père, ma femme et mon fils dans la voiture que nous avions amenée de France, qui me restait en entier par arrangement entre M. de Riedmatten, qui me cédait également la jument achetée aussi par moitié. Ma Pauline ayant eu l'excellente idée de coudre un oreiller sous le surtout de mon père, il se trouvait parfaitement « accoussiné » dans son coin de la voiture, dans laquelle il nous était difficile de lui faire prendre sa place, tant il s'était affaibli pendant sa grave maladie. Mais une fois placé, il n'y éprouvait aucun autre inconvénient. Enfin, comme il ne restait plus qu'à témoigner notre vive gratitude aux excellents duc et duchesse d'Albuquerque de leur tout aimable hospitalité, je me mis en mesure d'atteindre le détachement que je retrouvai à la première étape près Somosierra, en parfait état, une garde établie à la maison de ville où on avait soigneusement enfermé les douze hommes devenus un objet de sollicitude pour moi, car en cas d'attaque par des brigands, ils n'auraient pas manqué de se joindre à eux pour se soustraire aux châtimens qui devaient être prononcés d'après leurs délits ; et apprenant qu'ils s'étaient convenablement tenus cette première journée, j'ajoutai à ce que je leur avais promis à leur sortie de Madrid que, s'ils continuaient cette bonne conduite, je ferais un rapport qui pourrait atténuer leurs fautes et leur valoir un adoucissement dans le châtimement. C'est ce qu'ils surent mériter, car la crainte d'être garrottés leur avait fait faire de sages réflexions. J'avais d'ailleurs pris la précaution de charger quatre de mes soldats pour la surveillance de chacun des douze prisonniers, afin que si l'un de ceux-ci cherchait à s'esquiver de son rang, les quatre désignés pour sa surveillance eussent seuls le devoir de le ressaisir, ce qui aurait entraîné pour tous la honte dont je les avais menacés.

Voici une preuve que nous étions suivis par des brigands. Un de mes sergents vint, à notre quatrième étape, me prévenir qu'un

⁵ Voir p. 211.

caporal était resté dans un cabaret, finissant sa demi-bouteille de vin prise à la grande halte, et que ce caporal s'y était vu accosté par trois hommes de mauvaise mine, pour lui demander si le capitaine se mettait journellement en marche à peu près une heure après la troupe (l'état de papa causait effectivement ce retard par la difficulté de le faire monter en voiture). Ce caporal leur répondit hardiment : « Je ne vois pas quel intérêt vous pouvez avoir à savoir si le capitaine marche en même temps ou après son détachement, à moins que vous [ne] soyez des espions de voleurs. » — « Tu as deviné, lui répartirent-ils, et tu vas nous donner ton sabre dont nous avons besoin. » — « Mon sabre ? Essayez de le prendre ! » Et prenant vis-à-vis d'eux sa bonne contenance militaire, son sabre nu à la main, il leur en imposa tellement, qu'ils fussent trois contre lui seul, qu'ils lui dirent : « Nous voyons que tu es un *bravo*, et nous ne voulons pas t'empêcher de rejoindre tes camarades. » Sur ce, il les quitta en leur disant : « Quant à la voiture du capitaine, je ne vous conseille pas de vous en approcher, vous auriez à vous en repentir. » Ce caporal que je questionnai à mon tour m'assura de plus qu'en parlant de moi ces trois hommes avaient prononcé mon nom. Il n'y avait plus de doute alors qu'ils savaient aussi tout ce que contenait ma voiture. Dès lors, je n'hésitai pas à engager le bon papa à être plus matinal, n'en dissimulant même pas le motif. Et, à mon agréable surprise, notre cher malade, allant plutôt mieux que plus mal dans ce voyage, se prêta volontiers à se laisser mettre en voiture de manière à partir en même temps que le détachement. Il en reconnaissait toute l'importance. Cependant, son état s'améliorant de jour en jour, il témoigna vivement le désir⁶ de se mettre en diligence pour arriver plus tôt à Bayonne, et je crus pouvoir enfin satisfaire ce désir quand nous fûmes arrivés à Burgos où je pris un passeport de l'autorité pour lui et un caporal nommé Monnay, de Vérossaz, que je plaçai près de lui, muni de son congé, de ce papier important, plus de plusieurs lettres que j'avais écrites d'avance

⁶ N. de l'A. : « Je me conformai d'autant mieux à ce désir de papa qu'on était assez mal couché dans les villages d'Espagne ; il nous arriva même de préférer de passer la nuit dans la voiture à nous mettre dans les lits qui avaient été préparés mais dont la propreté était bien équivoque. »

portant des cachets de différentes couleurs, les unes de cire noire et les autres de rouge, que ce bon caporal devait mettre à la poste à chaque relais (poste restante), savoir les lettres au cachet rouge si papa se supportait bien dans cette autre voiture⁷, et noir si le contraire se manifestait. Il avait de plus l'ordre d'interrompre la course si l'état de papa empirait. A chaque arrivée aux bureaux de poste, j'eus la consolation de recevoir la lettre au cachet rouge. Je m'applaudissais donc d'avoir cédé au désir manifesté par mon père, qui devait m'attendre à Bayonne et s'y reposer jusqu'à ce que nous y fussions arrivés. J'appris même un jour que nous nous étions arrêtés dans un hôtel où descendaient les voyageurs de la diligence, que papa s'était mis à table d'hôte et qu'il s'y était montré passablement gai. Enfin, parvenus à la frontière de France sans autres nouvelles des brigands, si ce n'est qu'ils avaient attaqué une diligence entrant en Espagne près de Vitoria, mais sachant que ce n'était pas celle qui emportait mon cher papa, cette nouvelle, assez souvent répétée, ne m'inquiétait que peu⁸, je savais l'essentiel, que papa était arrivé à bon port. J'en remerciai Dieu de tout mon cœur, ainsi que ma femme qui avait, comme moi et notre fils, hâte de le revoir, surtout avec l'espoir de le trouver mieux portant qu'au départ de Madrid.

Mon premier devoir en arrivant fut de témoigner ma gratitude au caporal qui avait tenu ma place filiale près de mon père; j'avais aussi eu à remettre à la gendarmerie de Bayonne tout en y arrivant les douze hommes escortés par mon détachement. Je me fis un cas de conscience de déposer en leur faveur une attestation de leur bonne conduite pendant leur voyage, ce qui leur valait une remise au moins partielle de la peine encourue par leurs délits, c'est du moins ce que le maréchal des logis m'a fait espérer en les lui remettant avec ma déposition.

Il ne me restait plus, après avoir embrassé papa, que de poursuivre ma route jusqu'à Mont-de-Marsan où je devais commencer

⁷ N. de l'A. : « Le seul aspect de ces lettres, quand je les retirais des bureaux, équivalait à leur contenu que je connaissais d'avance. »

⁸ N. de l'A. : « Les brigands ne m'avaient inquiété que par rapport à papa malade; je savais bien qu'ils se gardaient bien d'attaquer cinquante hommes armés. »

mes nouvelles fonctions de capitaine d'habillement, d'autant plus laborieuses qu'il fallait souvent faire des envois d'habillements aux bataillons de guerre restés à Madrid. Je ne pouvais, à cause de mes nombreuses occupations, tenir compagnie à mon père dont les souffrances redevinrent si inquiétantes qu'il me tardait de recevoir son brevet de retraite, pour le remettre en diligence, mais cette fois pour rentrer au pays où il m'était impossible de l'accompagner à cette époque, quelque envie que j'en eusse. J'écrivis cet état de choses à ma mère qui m'envoya mon frère Gaspard (sortant du collège où il venait de finir ses études). Seul de la famille, il pouvait aider convenablement papa dans cet autre long voyage, au bout duquel il avait cette fois en perspective le retour dans la patrie, l'espoir de se revoir près de son épouse et de ses autres enfants. Dieu ne lui accorda pas ce bonheur terrestre. Il lui en réservait un infiniment plus grand.

Sa maladie s'était beaucoup aggravée depuis son arrivée à Mont-de-Marsan ; aussi mon bon frère ne put le conduire au-delà de Montpellier où il rendit son âme à Dieu⁹, après avoir reçu, assisté d'un seul de ses fils, les sacrements de notre sainte Eglise avec les sentiments d'un vrai chrétien. Gaspard m'annonça de suite la mort de notre cher papa et son chagrin de n'avoir pu l'amener jusqu'au pays où il était impatiemment attendu. Il y a eu, cela se comprend, une grande désolation dans la famille, en y revoyant mon frère revenir sans son père. On ne s'en est tant soit peu consolé qu'en apprenant que sa mort a été celle d'un bon chrétien, à l'exemple de son père qui avait laissé en mourant la certitude que sa mort était celle d'un saint homme. Celle de mon père, dont mon frère Gaspard a été le témoin, a probablement beaucoup influé sur sa détermination à entrer dans le sacerdoce. La suite de ce récit prouvera que c'était aussi un effet de la Providence pour bien des membres de la famille et à mon égard que Dieu a appelé ce bon frère à la prêtrise. Ce sera expliqué plus loin¹⁰.

Je n'avais, pour remplir le vide que laissait l'absence de mon père à Mont-de-Marsan, que les monotones occupations de l'em-

⁹ N. de l'A. : « Il va sans le dire qu'au reçu de cette nouvelle, nous avons fait célébrer à Mont-de-Marsan une messe de requiem. »

¹⁰ pp. 254 et suivantes.

ploi que je n'avais accepté que pour l'accompagner (sans succès) dans la longue route qu'il avait à parcourir pour rentrer en France dont le climat pouvait (nous l'avions espéré) lui être plus favorable que celui d'Espagne. Vain espoir qui me fit prendre en dégoût des fonctions m'astreignant à une vie trop sédentaire à laquelle ne m'avaient pas habitué les précédentes.

J'ai cependant un souvenir très flatteur de mon séjour à Mont-de-Marsan. C'est là que je reçus mon brevet de chevalier de Saint-Louis dont le général inspecteur¹¹ m'avait permis de faire le choix, de préférence à celle de la Légion d'honneur, parce que m'appelant Louis, je m'estimais heureux d'être, quoique indigne, le chevalier de mon saint patron. Cette décoration avait d'ailleurs, sous les Bourbons, la préséance sur l'autre qui n'est pas sous la forme d'une croix, mais d'une étoile. C'était mon major et mon ancien dans l'ordre, M. Meinrad de Werra, qui fut chargé par Son Exc. le ministre de la Guerre de me recevoir comme chevalier devant la garde montante, en présence de laquelle j'ai prononcé le serment de fidélité aux statuts de l'ordre mentionnés sur le brevet en parchemin portant le sceau du roi Charles X. Mon épouse, naturellement désireuse de voir cette cérémonie à laquelle elle apportait intérêt, y conduisit aussi notre fils premier-né; mais celui-ci, me voyant à genoux et M. de Werra me passant son épée d'une épaule à l'autre, s'imagina qu'il était question de me trancher la tête, et persuadé déjà, quoique enfant, qu'un fils doit défendre son papa, il s'approchait pour arracher l'épée que tenait M. de Werra. Mais, outre que sa mère le dissuadait, il fut tranquilisé m'apercevant de nouveau debout et recevant l'accolade de confraternité que mon bon major me donnait avec effusion de cœur, en fixant avec joie sur le mien la croix de Saint-Louis qui me fait un nouveau devoir de me montrer bon catholique. Dieu m'en fasse la grâce!

Peu de temps après, le régiment rentra au complet en France où il reçut [1825] pour son troisième colonel M. Auguste de Bontemps, de Genève, venant de la garde royale et qui, quoique

¹¹ N. de l'A. : « C'est à l'inspection générale qui eut lieu à Bayonne avant notre entrée en Espagne que ce choix me fut octroyé, mais le brevet ne fut remis qu'à Mont-de-Marsan. »

calviniste, exigeait une tenue convenable pendant le saint sacrifice de la messe auquel il assistait lui-même d'une manière exemplaire.

Ce colonel voulant que ce soit un capitaine qui commandât le dépôt de nos recrues à Besançon où se trouvait l'ami Woeffray depuis plusieurs années, je sollicitai immédiatement cette position pour deux motifs, l'un personnel, c'est-à-dire pour cesser mes fonctions de capitaine d'habillement, préférant avoir [la] compagnie qui me revenait par la retraite de M. Guillaume Du Fay et qui était la deuxième du 2^e bataillon, le tout du 2^e régiment, en sorte que le N^o 2 m'était attribué triplement. M. de Bontemps reconnaissant mon aptitude d'officier-comptable voulut bien me désigner pour aller remplacer le lieutenant Woeffray qui allait en permutant de fonction avec moi, me devoir encore l'avancement au grade de capitaine, ce qui le flattait d'autant plus qu'il avait aussi femme et trois enfants. Aussi agréa-t-il avec empressement ce changement de poste. Je lui avais d'ailleurs écrit que je continuerais son bail et m'arrangerais à l'amiable avec lui de tout son mobilier.

Tout étant ainsi convenu, je me déchargeai avec bonheur du magasin d'habillement entre les mains du lieutenant Christen, d'après inventaire reconnu par celui-ci et vérifié par M. le major qui se complit à y joindre un certificat de la ponctualité que j'avais constamment apportée dans ces épineuses et compliquées fonctions de capitaine d'habillement. Mon plaisir de les laisser pour l'ami Woeffray était d'autant plus satisfaisant que, outre ce second motif, l'avancement de cet ancien frère d'armes, j'allais, en me rendant son remplaçant à Besançon, me rapprocher de mes familles valaisanne et dijonnaise, nouvelle qui avait surtout bien réjoui celle-ci. Hélas, c'est dans ce voyage pour me rendre à ces nouvelles fonctions que nous perdîmes notre Ulrich, notre premier-né, qui nous avait tenu si bonne compagnie dans nos voyages précédents jusqu'à Madrid.

Je vais répéter ci-après ce que j'ai écrit de cet accident sur une feuille attenante à la gravure de l'Enfant Jésus¹² dont les traits nous ont au moins conservé une forte ressemblance avec ceux de

¹² N. de l'A. : « Voir pp. 174-175. »

cet enfant qui a suivi de près en paradis son grand-papa et parrain qu'il aimait tant.

Arrivés à Saint-Florentin, le 16 novembre 1825 (dans la voiture Laffitte, Caillard & Cie que nous avons prise à Paris), près du cimetière dudit Saint-Florentin sur la porte duquel étaient écrits ces quatre mots : *Hodie mihi, cras tibi*, dont ce pauvre enfant avait fait la lecture sans en comprendre la signification, mais dont je m'empressai de lui donner la traduction en français selon son désir, je n'eus pas plutôt dit les deux derniers mots « et à toi demain », sous-entendu « d'aller au cimetière » que, m'ayant répliqué : « Papa, je ne veux pas y aller demain, vous quitter si jeune ! », la maudite portière contre laquelle Ulrich était appuyé vint à s'ouvrir pour précipiter ce cher fils sous les roues qui venaient d'être enrayées à cause d'une forte descente où le conducteur eut peine d'arrêter immédiatement sa voiture ; ce qui ne m'empêcha pas de me jeter sur la route pour aller relever mon enfant qui y perdait beaucoup de sang, ayant été atteint par le sabot d'enrayage qui lui avait ouvert les muscles de la cuisse gauche depuis la rotule jusqu'à la hanche ; ce que voyant, je vis s'évanouir l'éclair d'espoir de le sauver que m'avait fait concevoir la possibilité qu'il m'avait montrée en se relevant presque seul d'une telle chute. La voiture s'étant arrêtée devant l'hôtel de la Poste pour y prendre d'autres chevaux, je me fis donner (non sans quelques objections du conducteur qui avait déjà des reproches à se faire de n'avoir pas bien fermé la portière, ce qui était cause, mais [par] sa faute, d'un retard de son arrivée à Dijon), enfin, avec l'aide d'autres voyageurs témoins de mon malheur, je me fis donner, dis-je, mes malles pour y prendre le linge nécessaire en si fâcheuse circonstance.

Un habile chirurgien, se trouvant présent au moment où on me livrait enfin mes malles, fit de suite tout ce qu'indiquait son art. Mais il ne me dissimula pas en particulier qu'il était douteux que l'enfant pût supporter la fièvre de suppuration qu'allait occasionner une si forte plaie. Ce chirurgien n'en procéda pas moins aux pansements à faire pour rapprocher les chairs au moyen de bandes de toile enduites de diachylon, onguent déglutinatif. Je recommandai bien à mon pauvre enfant de ne pas crier quand le chirur-

gien faisait ces pansements pour ne pas trop chagriner sa mère qui pleurait, hélas ! plus que lui. Ce pauvre Ulrich, se rappelant la leçon que je lui avais faite, disait à sa trop sensible mère (sans être arrêté par les vives douleurs qu'il éprouvait) : « Ne pleure pas, maman, Monsieur (le chirurgien) ne me fait pas trop mal ; je ne mourrai pas pour cela. » — « Hélas, cher enfant, tu devais mourir la seconde nuit qui a suivi ce fatal accident par lequel le bon Dieu voulait te placer parmi ses anges, comme tu le méritais par ton obéissance remarquable à ton âge. »

Il n'avait que trois ans, neuf mois et demi, et avait su exciter l'admiration de toutes les personnes qui l'avaient connu, témoin les lettres de condoléances reçues de mes chefs et frères d'armes lorsqu'ils apprirent l'accident survenu près Saint-Florentin où fut porté ce petit corps, comme je le lui avais dit l'avant-veille en lui traduisant l'inscription écrite sur la porte du cimetière. Il y repose depuis plus de quarante-six ans. Ah ! qu'il est heureux ! il n'a pas connu, il ne connaîtra pas les vicissitudes inhérentes à la vie humaine. Je dois ajouter qu'avant d'expirer il chanta un air charmant que nous n'avions jamais entendu, ni sa mère ni moi. C'était son adieu et le prélude des chants qu'il allait désormais chanter avec les anges du paradis que son délire lui faisait entrevoir et auxquels il souriait d'avance.

Nous avons laissé les ordres convenables pour son enterrement, m'étant entendu à cet égard avec le vénérable curé de cette paroisse et avec les hôtes de l'hôtel de la Poste que je récompensai généreusement de leur hospitalité, ainsi que le chirurgien dont le savoir ne pouvait aller jusqu'à sauver cet enfant, mais qui avait fait avec soin tout ce qui était possible par son art, et pressé d'enlever ma femme de cette maison où elle avait éprouvé tant d'émotions trop violentes pour son cœur maternel, qui l'avait fait descendre avec trop de précipitation de la voiture au moment de la chute de notre enfant pour lui prodiguer aussi ses soins, et ne devait plus après sa mort pouvoir trouver de consolations qu'après de ses bons parents à Dijon où nous arrivâmes le lendemain. Ils allaient se mettre en voiture pour venir nous rejoindre à Saint-Florentin d'où je leur avais écrit, avant que le pauvre enfant fût mort, ce qui retardait notre arrivée. En nous revoyant sans Ulrich,

ils comprirent qu'ils ne devaient plus le revoir, lui. Quant à ma chère Pauline, alors enceinte de six mois, elle ne put, malgré mes précautions et les soins dont elle fut entourée dans sa famille, éviter ce qui était la suite ordinaire de tant d'émotions, surtout dans une personne de sa grande sensibilité ; elle mit au monde avant le terme un autre fils que nous espérions destiné à remplacer son aîné, mais qui mourut quatre jours après sa naissance, ne pouvant prendre aucune nourriture. Nous nous empressâmes de le faire porter à l'église pour être baptisé sous le même nom d'Ulrich, afin de lui assurer le bonheur dont jouissait déjà son frère. Né le jour de Noël, 25 décembre, il dut être aussi porté au cimetière le 29. Nous perdîmes ainsi deux fils dans l'espace d'un mois. Oh ! qu'ils sont heureux tous deux ! Est-il donné à l'homme de procurer un tel bonheur ici-bas à ses enfants ? Malgré cette assurance, il est dans la nature un sentiment de vifs regrets de ne plus revoir ses enfants en vie ; ce sentiment est surtout profondément senti dans les cœurs maternels.

Après de telles secousses, rien ne pouvait plus efficacement consoler ma chère épouse que de lui amener notre second fils Ernest, alors âgé de dix-neuf mois, que nous avions mis en nourrice à Orgeux, chez la veuve Tridon, que je fis avertir de nous rendre cet enfant. Elle s'empressa de satisfaire notre désir, et nous eûmes un grand plaisir en embrassant cet enfant devenu dans ce moment un ange consolateur pour nous. Sa santé parfaite, donnant la preuve des soins dont il avait été entouré chez sa bonne nourrice, nous fit un devoir d'en témoigner généreusement notre reconnaissance à cette femme qui s'était si fort attachée à son nourrisson qu'elle venait souvent le visiter, ce qui était un bonheur pour celui-ci, car il était naturellement très réservé à notre égard. Mais il se familiarisa bientôt à la vue des bonbons et des joujoux que son frère aîné (qu'il ne devait, hélas ! pas connaître) s'était fait un plaisir de lui apporter ; la sonnerie de ma montre à répétition était aussi un objet attrayant qui le ramenait souvent près de moi.

Après ces premiers moments donnés à la famille de ma Pauline qui avait bien besoin encore de tous les soins dont elle était entourée, et un peu consolée de la perte de deux enfants par celui

qui venait de lui être rendu, je n'eus rien de plus pressé que de me rendre à Besançon pour revoir l'ami Woeffray que je devais remplacer au dépôt de nos recrues et dont j'avais à recevoir les comptes, ce qui fut promptement fait avec un officier comptable tel que lui. Nos arrangements quant au bail et à son mobilier furent faits avec la même promptitude militaire. Il ne lui restait plus qu'à me présenter comme son remplaçant auprès du général chargé d'admettre les hommes qui nous arrivaient pour le régiment, pour lesquels il y avait à préparer un état sur lequel un chirurgien nommé ad hoc signalait les cas de non-admission, à cause de défaut de conformation, hernie, goitre. Quant à cette dernière difformité, si elle n'était pas accompagnée d'une autre cause de refus, on la faisait disparaître en huit à dix jours sous l'influence du bon air respiré à Besançon.

Un mois après mon installation dans cette capitale de la Franche-Comté, mon épouse vint m'y rejoindre et se trouva bien casée dans le logement qu'avait occupé l'ami Woeffray, rue Sainte-Anne, N° 4, près du lieutenant-général Lanusse, dont le nom se prêtait à un jeu de mots en le joignant avec ceux de Milon, celui du préfet, et de Santans, maire de Besançon (*Milon sentant Lanusse !*). La réunion de tout le corps d'officiers de la garnison chez ce général tous les dimanches pour se rendre à la cathédrale, rompait agréablement la monotonie de cette rue peu fréquentée. Mais elle ne m'en convenait que mieux pour ma tranquillité pendant mes écritures qui ne laissaient pas que de demander de l'attention, quoique moins nombreuses que celles dont je m'étais occupé à Mont-de-Marsan. Ma femme eut d'autant plus de plaisir dans ce changement de demeure qu'elle y vint accompagnée de ses bons parents et [de] notre petit Ernest dont le babil nous « distraisait » infiniment. La proximité de Dijon nous procurait aussi la visite des parents et amis. Quoique moins rapprochés du Valais que de Dijon, nous avons aussi été favorisés de celles de ma sœur Joséphine et de mes frères Gaspard, encore laïc, et Frédéric. Ce dernier fit un plus long séjour pour se perfectionner dans l'art de la géodésie, ce qui lui était facilité en parcourant les environs avec les employés au cadastre du département du Doubs, dont le directeur de ces opérations y employait volontiers mon frère qui

a pu, à sa rentrée en Valais, faire valoir cet art dans le cadastre de plusieurs communes. Mais un accident, une chute, nous l'a enlevé avant qu'il eût atteint sa quarante-sixième année. Marié deux fois, il a laissé des enfants de ses deux épouses ; la seconde est encore de ce monde.

C'est pendant qu'il était avec nous à Besançon que je reçus par le canal de M. König, officier-payeur, un fort acompte (1800 francs) de ce qui était dû à papa sur sa pension d'Espagne. Je me suis empressé de faire passer cette valeur à ma mère, en déduisant la valeur d'une montre dont je crus devoir faire cadeau au susdit König, pensant non seulement le remercier pour ce qu'il avait obtenu, mais l'engager à travailler pour obtenir ce qui restait dû de cette pension dont on n'a plus eu de nouvelle, ainsi que de celle de réforme accordée par le gouvernement français ; mais celle-ci était sans importance, vu qu'elle n'était due que pour un mois, et que le décès du cher papa n'y donnait aucun droit.

Sur ces entrefaites, mon épouse ne se sentant pas entièrement rétablie, nous eûmes recours aux conseils du Dr Villars auquel nous avions été recommandés par Woeffray. Ce médecin, justement estimé à Besançon, conseilla les bains de Guillon peu éloignés de cette ville ; mais n'y ayant pas fait une cure assez satisfaisante, on se décida à se rendre aux bains de Loèche dont ma sœur Joséphine, qui les avait fréquentés plusieurs fois, nous envoya l'analyse indiquant à M. Villars qu'en effet les eaux de Loèche pouvaient être plus convenables à ma femme que celles de Guillon. Mais je n'eus pas le plaisir de pouvoir l'accompagner dans ce voyage en Valais ; elle eut par contre celui d'y trouver Joséphine disposée comme toujours à aller lui tenir compagnie. Elle était d'ailleurs avec notre Ernest, alors âgé de plus de deux ans et auquel une baignée pouvait être aussi utile. Mais pour obtenir l'efficacité désirée de ces bains, il faut y éprouver ce qu'on appelle vulgairement la poussée, soit une éruption cutanée qui porte les humeurs à la peau. Malgré un séjour de six semaines pendant lesquelles elle a pris quarante bains, ma Pauline n'a pas obtenu cette éruption dont ma sœur a été favorisée en bien moins de temps. Aussi elle [Joséphine] put revenir nous voir à Besançon peu après sa

baignée qui, malgré la poussée, n'avait été qu'un moyen palliatif pour ses nerfs trop irritables.

Je vais citer un fait qui prouvera à quel point allait la sensibilité nerveuse chez ma sœur. Pendant son second séjour près de nous à Besançon, on annonça l'arrivée d'un célèbre prédicateur ; désireuse de l'entendre, mais craignant qu'il y eût de la musique dans l'église indiquée, près la porte de Battant, je m'y rendis à sa demande et revins lui dire qu'on m'avait assuré qu'il n'y aurait pas de musique. Dans cette assurance, nous retournâmes prendre nos places devenues rares, dans cette église un peu avant vêpres. M. le prédicateur tardant un peu à s'y présenter, on crut bien faire en l'attendant, de faire chanter quelques cantiques à un chœur de demoiselles dont les voix en parfaite harmonie vocale étaient d'un goût parfait pour les amateurs du chant. Mais ma pauvre sœur surprise par cette mélodie inattendue se sentit prise d'une attaque de nerfs qui m'obligea à l'enlever de suite et à la porter hors de l'église, à la porte de laquelle se trouvait heureusement un fiacre qui nous transporta immédiatement au logement, où ma sœur fut pendant quinze jours dans l'impossibilité de prendre la moindre nourriture solide, tant ses mâchoires s'étaient resserrées l'une contre l'autre. Nous ne pouvions y introduire que des aliments liquides rendus aussi substantiels que possible. Voilà un effet bien sensible d'une trop grande sensibilité nerveuse qui privait ma sœur du plaisir dont jouissaient ou jouissent encore ses frères quand on entend une bonne musique.

En 1827, le 23 mai, ma Pauline me donna un quatrième fils. Le nombre en était cependant réduit à deux par suite des accidents précités. Ce dernier fut nommé Théodore, nom de notre major, Théodore Adel, représenté au baptême par M. Gerbex, commandant le dépôt du 3^e régiment. Cet officier, père d'une nombreuse famille, s'acquitta en parfait chrétien de sa fonction au baptême qui eut lieu à l'église de Saint-Jean, cathédrale de Besançon ; mais aussitôt cette essentielle cérémonie religieuse terminée, nous dûmes nous empresser de l'envoyer à Dijon pour être confié à une nourrice choisie dans la personne, sœur de celle qui avait nourri Ernest ; mais, né à sept mois, ce nourrisson n'était attendu que deux mois plus tard, et sitôt arrivée à Dijon, notre

domestique qui y apportait l'enfant rencontrant mon beau-père qu'elle reconnut pour l'avoir vu chez nous, lui dit : « M. Lechevallier, voici un enfant que je suis chargée de vous remettre à titre de... » Il ne la laissait pas achever par suite de la nouveauté du fait, et comme il l'avait interrompue en disant : « Qu'est-ce que cela signifie, Mademoiselle ? » (il ne reconnaissait pas notre servante), celle-ci reprit : « M. Lechevallier, vous ne me remettez pas. Si vous ne m'aviez pas coupé la parole, vous sauriez que je vous apporte un petit-fils, l'enfant de M^{me} Robatel, pour qui vous avez écrit avoir trouvé une nourrice chez laquelle il faut le porter de suite, car cet enfant, comme vous le voyez, est bien faible, n'étant pas à terme. »

On envoya en effet au plus vite chercher cette femme qui eut bien de la peine pour parvenir à nous tirer d'inquiétude à l'égard de cet enfant, qui fut malade chez elle pendant les deux mois qu'il aurait dû pouvoir passer dans le sein de sa mère. Il était même au plus mal les derniers jours du second mois, et dans sa grande crainte de le voir expirer, cette bonne et pieuse femme le porta à un autel où elle pria son révérend curé de dire une messe à l'intention d'obtenir la guérison de son cher nourrisson ; sa foi lui obtint effectivement ce qu'elle désirait autant que nous, et nous fûmes agréablement surpris en apprenant que depuis cet acte de dévotion, notre Théodore reprenait à vue d'œil un état normal qui s'est maintenu depuis. La preuve en est qu'il est devenu père à son tour. Mais ce n'est pas encore le moment de dire tout ce que j'ai à citer de preuves du bon cœur de ce fils que Dieu a bien voulu nous conserver.

Pour en revenir à mes occupations de commandant du dépôt, je n'eus d'autre changement à y faire qu'à engager mes collègues les capitaines à y faire un fonds de recrutement pour y puiser de quoi faire face aux dépenses nécessitées et éviter les frais occasionnés en s'adressant aux banquiers qui ne nous faisaient d'avances qu'à un fort intérêt. Mes collègues ayant reconnu l'avantage de de ma proposition s'empressèrent de me faire parvenir chacun deux cents francs, auxquels ajoutant ma part j'ai évité depuis lors les emprunts chez les banquiers et prouvé dans le compte tenu

pour chaque capitaine le bien obtenu, n'ayant plus de comptes de banque.

Je vais citer pour finir ce qui s'est passé d'intéressant pour moi pendant mon séjour à Besançon.

A la visite de nouvel an que les officiers firent en corps chez les autorités de cette ville, au moment où nous fûmes admis devant Mgr l'archevêque [Frère] en grande tenue d'habit écarlate, Sa Grandeur nous dit avec la plus aimable aménité: «Voilà des uniformes que nous aimons voir; ils nous rappellent la belle conduite des régiments suisses. Mais nous avons en France encore bien des gens qui voudraient faire des bonnets de vos habits.» — «Nous espérons bien les empêcher d'en faire la tentative», fut notre réponse.

Un général venu pour inspecter nos dépôts fut sur le point de refuser l'admission d'un jeune homme auquel il manquait deux lignes pour avoir la taille exigée, quoiqu'il fit tous ses efforts pour atteindre à la ligne de cinq pieds marquée sur la toise. Mais dans l'intérêt du capitaine qui devait recevoir cette recrue, dont le renvoi lui eût causé bien des frais, je me permis de faire observer à ce général que ce jeune homme avait la taille exigée le lendemain matin de son arrivée au dépôt, lors de la première visite, parce qu'en sortant du lit nous avons tous ces deux lignes de plus que l'après-midi, par le gonflement des cartilages qui se trouvent entre les vingt-quatre vertèbres de l'épine dorsale dans la position horizontale où nous nous trouvons étant couchés, tandis que ces mêmes cartilages se trouvent réduits d'autant dans la position verticale qui raccourcit la colonne vertébrale de ces deux lignes, et qu'ainsi je réclamai de l'équité du général de retoiser ce jeune homme le lendemain matin comme la première fois. Le chirurgien étant présent et confirmant mon dire, le général, ayant d'ailleurs remarqué le désir du jeune homme de servir S. M. Charles X, finit par l'admettre.

Mon épouse avait fait d'aimables connaissances dans les personnes des compagnes de mes collègues, chez lesquels je trouvais aussi bonne compagnie. J'aimais aussi beaucoup entendre l'orgue de Saint-Pierre de Besançon, bien tenu par un Italien nommé Roncaglio, qui en faisait bien ressortir tout le mérite et avait

dans cette ville de vrais appréciateurs de son rare talent. Je me rappelle, entre autres exécutions de cet excellent organiste, celle d'un orage parfaitement imité dans les éclats du tonnerre et chute de la pluie, le tout suivi du ramage que font les oiseaux heureux de voir la tempête enfin finie ; l'imitation des éclats de la foudre était si frappante que bien des personnes la croyant réellement dans l'église en étaient fortement épouvantées. Le gazouillement des oiseaux également bien rendu venait heureusement dissiper les impressions fâcheuses.

L'automne revenu, ainsi que mon tour d'aller en recrutement, j'ai demandé au colonel d'être remplacé au dépôt afin de profiter d'un avantage revenant assez rarement, d'aller revoir ses parents, surtout en me trouvant si rapproché d'eux. Ayant obtenu ce que je désirais, fin de septembre 1827, je n'eus plus qu'à attendre mon remplaçant pour lui remettre, [avec] les comptes du dépôt, ceux des capitaines avec ce qui restait du fonds que nous formions en commun.

Je fus remplacé, laissant à mon successeur logement et mobilier comme nous avions fait entre Woeffray et moi. Ce qui ne se trouva pas à la convenance du dernier venu fut renvoyé à Dijon, ainsi que le piano de ma femme. Il ne nous restait plus, pour nous rendre en Valais, que d'attendre la guérison d'Ernest que nous avions failli perdre par l'imprudence de sa bonne qui avait laissé à la portée de cet enfant des pastilles contenant du mercure doux ordonnées contre les vers ; ces bonbons du goût de mon fils, avalés en trop grande quantité, l'ont presque empoisonné. Il avait les convulsions de l'empoisonnement, indiqué par la petite quantité de ces pastilles restée dans la boîte donnant l'explication de ces convulsions. Les lavements et vomissements ont finalement remis ce petit gourmand en état de faire le voyage et nous ne tardâmes pas d'aller embrasser les parents de Martigny.

Ceux de Dijon avaient eu la bonté de nous tenir au courant de leur santé et de celle du petit Théodore qui n'avait alors que cinq mois et que nous ne pouvions espérer revoir que quand il aurait atteint l'année complète, époque où devait finir mon recrutement. Mais ma femme prévoyant qu'elle n'aurait alors que peu de temps à passer à Dijon me témoigna le désir de m'y précéder

de quelques semaines, afin, on le comprend, de jouir plus longtemps, comme fille et mère, d'être avec père, mère et son second enfant. Elle partit donc me laissant l'aîné, avec l'espoir de ne pas tarder à nous réunir. Malheureusement, une maladie inflammatoire survenue à son arrivée à Besançon où elle retrouva chez M^{me} Berthex, l'épouse du commandant du dépôt du 4^e régiment, tous les soins de l'amitié la plus sincère, M. Villars appelé de suite ordonna immédiatement l'application de vingt sangsues qui, en suçant le sang enflammé, firent disparaître la cause principale, mais la difficulté d'arrêter l'hémorragie causée par leurs piqûres amena une telle faiblesse chez ma pauvre Pauline qu'on désespérait qu'elle pût se rendre près de ses chers parents, auxquels on dut annoncer cet état qui la retenait pour quelque temps encore loin d'eux. Ils n'en furent pas plutôt prévenus qu'ils s'empressèrent de se rendre près d'elle à Besançon et y prirent un logement à proximité de M. Berthex, chez qui on n'en avait pas pour ce surcroît de personnes. Mais Mme Berthex n'en continua pas moins d'apporter la continuation de ses soins pour son ancienne amie. Enfin, le mieux revenant à force de soins, le papa et la maman Lechevallier rassurés par l'avis des docteurs (M. Villars avait appelé un confrère à son aide) que leur intéressante malade pouvait se remettre en diligence pour ne parcourir que les dix-huit lieues qui restaient à faire, on y effectua le retour bien vivement désiré. Ce n'est qu'après cette installation provisoire et quand elle se trouva sensiblement mieux que ma Pauline m'écrivit les détails qui précèdent, n'ayant pas voulu me causer de trop vives inquiétudes. Mais je commençais à en éprouver par le silence même qu'on avait gardé depuis son départ jusqu'à la réception de cette lettre qui finalement expliquait tout et me fit naturellement hâter mon retour à Dijon, où j'appris d'une manière plus détaillée ce qui précède concernant la grave indisposition éprouvée par ma Pauline et aussi les soins qui lui ont été donnés par l'amitié de M^{me} Berthex et du Dr Villars, auquel mon beau-père s'est empressé d'envoyer un panier de bouteilles de vin fin en reconnaissance de ses soins pour lesquels il n'avait rien voulu accepter à Besançon.

C'était au mois de mars 1828 que j'effectuai ce retour. La montagne était tellement couverte de neige que les jalons placés sur la route pour l'indiquer aux voyageurs étaient devenus invisibles, dépassés qu'ils étaient par la neige ! Comme je racontais cet accident de mon voyage, on sonna chez mon beau-père qui, pour me préparer une surprise agréable, avait fait venir à mon insu la nourrice de Théodore portant cet enfant que je n'avais pas revu depuis qu'il avait été porté chez elle, que je ne reconnaissais pas non plus, et n'étant pas prévenu de son arrivée, je ne me doutais pas que l'enfant qu'elle tenait sur ses bras fût mon Théodore, que je croyais ne pouvoir embrasser que le lendemain. Mais la vue de ce bel enfant aux grands yeux qu'il tenait fixés sur moi me faisait désirer que celui que je n'attendais que pour le jour suivant ressemblât à celui qui était devant moi, et j'étais tellement préoccupé de cette pensée qu'il y eut un temps d'arrêt dans la narration de mon voyage. Et comme je n'exprimais pas ce qui me « distrait », j'entendis ma belle-mère dire : « Je ne crois pas au proverbe assurant que le sang parle. » Ce fut un éclair pour moi et je courus embrasser cet enfant que le dire de la grand-maman m'avait fait entendre être le mien. Puis, je dis à cette bonne mère : « Vous voyez que j'ai enfin compris que le sang parlait, car ce qui a suspendu mon récit provenait en effet de mon désir que cet enfant fût mon Théodore, que je pensais à regret ne devoir embrasser que demain, et je vous remercie de m'avoir procuré ce plaisir vingt-quatre heures plus tôt. »

Je n'eus plus qu'à remercier aussi la nourrice des excellents soins qu'elle avait eus de ce cher enfant qui était cependant, quoique d'une belle santé, trop jeune pour le prendre avec nous dans notre retour au régiment, alors devant revenir à Bayonne. Nous préférâmes le laisser encore pour une année à sa bonne nourrice qui paraissait l'aimer comme son propre fils. Et les médecins, consultés sur l'état de ma femme, étant d'avis que ce voyage lui serait plutôt favorable que nuisible, nous ne tardâmes pas à nous mettre en diligence avec Ernest qui touchait à sa quatrième année. Mon beau-frère ayant eu la bonté de bien nous recommander au conducteur, nous fîmes heureusement notre course jusqu'à Paris et, après deux jours de repos dans cette capitale, nous prîmes nos

places dans la diligence qui devait nous transporter à notre destination. Mais tout en entrant dans cette nouvelle voiture, je devais être la dupe d'un des nombreux filous de Paris : pendant que j'arrangeais de mon mieux ma femme et notre enfant sur leur siège, un monsieur très bien mis que je croyais devoir être un compagnon du voyage s'offrit à tenir un moment mon carrick, encore plié sous un bras, qui me gênait dans les mouvements pour s'arranger, mais au moment où je me retournai pour remercier cet homme que je croyais disposé à prendre aussi place dans la diligence, il avait disparu ! Sans doute pour me dispenser des remerciements auxquels il tenait moins qu'à ce carrick tout neuf qui m'avait coûté cent vingt-cinq francs ! Avis aux voyageurs passant par Paris !

Peu après mon arrivée à Bayonne, je fus envoyé en détachement à Saint-Jean-de-Luz avec trois compagnies, puis à Navarrenx ; puis, le régiment de Bontemps reçut l'ordre de se rendre, un bataillon à Rochefort, garnison fort désagréable y ayant continuellement des galériens devant les yeux ; les deux autres bataillons furent dirigés sur La Rochelle où nous perdîmes un jeune officier trop passionné pour la chasse (M. Pierre Du Fay) qui y fut atteint d'une pleurésie dont il ne se releva pas. Nous étions logés chez de bien aimables personnes, cour des Grôles, à La Rochelle, mais je perdis dans leur écurie un beau cheval qui y fut frappé d'apoplexie ; c'était d'autant plus contrariant que nous étions à la veille de partir pour les bains de Cauterets dans les Pyrénées conseillés à mon épouse et dont j'avais besoin moi-même pour guérir des douleurs aux rotules. Il y eut donc nécessité de recourir à mon beau-père pour subvenir à l'achat d'un autre cheval et aux frais de ce nouveau voyage. Le papa Lechevallier ayant pourvu à tout par un envoi de mille francs, je pris un congé de faveur (c'est-à-dire sans solde) pour aller aux susdits bains fort éloignés de La Rochelle.

J'avais une voiture lourde pour un seul cheval, mais le second que j'achetai à la foire de Niort était de taille à la faire marcher comme si on en eût attelé deux. Nous n'allions qu'à petites journées de douze à quinze lieues. Arrivés à Bordeaux, nous jugeâmes à propos de ne pas nous y arrêter et de pousser jusqu'à Castres où nous n'arrivâmes qu'à minuit ; un accident fut cause de ce

retard. J'avais laissé tomber mon fouet et Pauline pensant le retrouver immédiatement voulut descendre de voiture pour le rapporter ; mais quart d'heure s'étant écoulé sans revoir ma femme, je conclus qu'elle allait trop loin ; je l'appelai, mais un grand vent qui venait de se lever emportait ma voix dans un sens contraire. Je me vis, dans l'inquiétude où j'étais, obligé de rebrousser chemin pour aller au-devant de ma femme que je croyais tombée dans un fossé ; enfin, je l'aperçus revenant sans le fouet, cause de ce temps d'arrêt.

On fut très étonné à l'auberge qui nous fut ouverte si tard à Castres, où on m'assura qu'il était imprudent d'être en route la nuit dans les environs de cette ville infestés d'une bande de voleurs. J'avais heureusement ignoré cette circonstance qui aurait bien augmenté mon inquiétude, si je l'avais sue lorsque Pauline s'était mise à la recherche du fouet qui ne valait certes pas cette peine.

Nous perdîmes dans ce voyage quelque chose qui valait plus que cela : un linot que notre Ernest avait trouvé dans le jardin de notre demeure à La Rochelle ; cet oiseau chantait des airs de serinette et aura été bien regretté ; avant de l'avoir perdu, nous nous étions inutilement enquis pour savoir à qui le rendre avant notre départ et voilà qu'à notre tour nous en étions privés. La porte de sa cage s'était ouverte dans un cahot de la voiture pendant que nous nous étions mis à pied pour alléger le cheval, et nous ne nous sommes aperçus qu'en remontant dans notre voiture de l'absence de l'oiseau dont le départ fut un grand chagrin surtout pour notre Ernest.

Nous nous consolâmes de cette perte à notre arrivée à Cauterets¹³ par le bon effet que nous y éprouvions pour la santé de nos personnes, mais même pour celle du cheval alezan tant soit peu poussif auquel nous fîmes boire de l'eau chaude des sources des bains, ce qui était pratiqué par une quarantaine de chevaux de cavalerie venus aux mêmes sources pour le même mal ; quinze

¹³ N. de l'A. : « Nous avons remplacé à Cauterets le linot perdu en route par un agneau pour consoler notre Ernest de la perte de cet oiseau, puis abandonné à notre départ à Boval-Lacrampe, notre hôte, en reconnaissance de ses bons soins de notre enfant. »

jours suffisaient ordinairement pour la guérison de ces chevaux, à dater de celui où on avait [pu] leur faire goûter de cette eau. L'expérience l'ayant prouvé, nous n'hésitâmes pas à y avoir recours pour notre cheval qui ne trouva pas d'abord ce breuvage de son goût, mais y ayant reconnu lui-même un bien-être, il finit par n'en pas vouloir boire d'autre pendant un certain temps. Il fallut cependant qu'il reprît son habitude d'eau froide, car on n'a pas partout l'eau bienfaisante de Cauterets. Avant de monter jusqu'aux baignoires, la plupart faites en marbre d'une propreté parfaite, on s'arrête à mi-chemin à une source dite *Mahourat* dont l'eau est presque bouillante; à peine peut-on tenir dans la main le verre plein de cette eau tant elle est chaude, et cependant on la porte sans inconvénient à la bouche; elle est tellement gazeuse et agréable au palais qu'elle enivrerait facilement celui qui en boirait plus de deux verres.

Pauline se contentait d'une baignée par jour; elle se rendait aux bains à cheval vu l'éloignement de leur établissement à une bonne distance et assez forte élévation. Il est étonnant qu'on n'ait pas fait descendre ces eaux thermales, si précieuses, jusqu'au village pour la plus grande commodité des baigneurs qui n'ont pas tous la facilité de s'y rendre à cheval. Les personnes riches¹⁴ s'y faisaient transporter en chaises à porteurs, ce qui était très dispendieux. Quant à moi, à part quelques bains, je prenais ou recevais préférablement des douches sur mes rotules qui s'en trouvaient parfaitement remises à leur état normal.

Ce bien-être retrouvé, ainsi qu'une sensible amélioration de la santé de ma femme, nous nous disposâmes à revenir au régiment, non toutefois sans visiter quelques autres établissements de la même analogie, tels que Bagnères, Barèges et Saint-Sauveur. Nous avons même pris aussi quelques bains dans cette dernière localité, mais ce n'était pas sans quelque répugnance, car il était assez fréquent de voir paraître de petites vipères aux robinets de ces bains quand on les ouvrait pour y reprendre de l'eau chaude. Aussi

¹⁴ N. de l'A. : « Nous eûmes, étant à Cauterets, l'avantage d'y voir arriver la duchesse de Berry et le célèbre écrivain de Chateaubriand, alors ministre des Affaires étrangères. »

rien ne nous retenant plus longtemps dans les Pyrénées, nous n'eûmes rien de plus pressé, dis-je, que nous remettre en route pour rentrer au régiment.

Toutefois, voyant que notre cheval était souvent blessé¹⁵ au poitrail par son collier qui le serrait trop, surtout dans les montées où la lourdeur de la voiture se faisait sentir au pauvre alezan, aussi, à la montée qu'il nous fallut faire pour arriver à Auch, résolûmes-nous d'y faire l'échange de cette voiture contre une plus légère. Le cheval ayant fait une forte course, nous voulûmes pour le soulager le remplacer, pour faire cette montée, par une paire de bœufs qui sortaient d'un champ qu'ils venaient de labourer. Le paysan qui les conduisait (assuré d'une récompense si ses bœufs remplissaient notre désir) se mit en devoir de les atteler comme nous le voulions pour l'avantage de notre cheval. Mais, ô scène risible, à peine notre alezan eut-il vu sa place prise par des bœufs qu'irrité de ce fait, il se dégagea de derrière la voiture où nous l'avions faiblement attaché et s'avançant sur les pauvres bœufs qui n'avaient qu'obéi à leur maître, il chercha à les mordre et à se ruer sur eux. Le pauvre homme¹⁶, épouvanté autant que ses bêtes de l'irritation de mon cheval, n'eut rien de plus pressé que de les ôter de là pendant que, de mon côté, je cherchais à calmer le cheval qui ne se retrouva content que remis à sa voiture, lui faisant faire la montée avec une facilité dont nous ne pouvions pas le croire capable, venant de faire une très forte marche qui nous fit prendre le parti de rester deux jours à Auch, où nous espérions trouver un véhicule plus léger, c'est-à-dire pareil à celui que j'avais eu en sortant de Madrid. Nous trouvâmes ce qu'on appelle un tronsky, voiture de voyage très commode et légère, d'autant plus convenable que le régiment était depuis quelque temps en route pour changement de station.

Ces changements étaient presque continuels depuis, entre les villes qui bordaient l'Océan, et dès notre retour à La Rochelle, le

¹⁵ N. de l'A. : « J'appliquais sur ces blessures, en guise de compresses, des éponges imbibées d'eau d'alcool parfaitement retenues sous le collier ; elles se cicatrisaient du soir au lendemain. »

¹⁶ N. de l'A. : « Je n'oubliai pas, malgré cette risible contrariété, de donner le pourboire à ce bon paysan pour le remettre de sa frayeur. »

2^e bataillon [fit] après un court séjour à Vannes, pendant lequel nous pûmes visiter le beau monument érigé à Auray à l'honneur des victimes tombées sur les plages de Quiberon ; nous dûmes traverser ces mêmes plages pour nous rendre à Belle-Isle, garnison assez agréable, si ce n'est encore l'aspect atroce des galériens¹⁷ qui y sont en grand nombre comme à Rochefort.

Prise d'Alger en 1830, à laquelle les régiments suisses ne prennent pas part en vertu de l'article 24 de la capitulation.

... La prise d'Alger fut célébrée par de nombreuses salves d'artillerie dans toute la France. Nous étions rentrés de Belle-Isle à Lorient¹⁸ pour prendre part aux réjouissances occasionnées par cette conquête, mais, ô vicissitude des choses humaines, qui aurait pu croire que ces réjouissances allaient être suivies de la catastrophe d'une nouvelle révolution suscitée par l'ambition de Louis-Philippe d'Orléans, les derniers jours de juillet 1830 ?

Révolution de juillet 1830 ; fuite de Charles X¹⁹. La descendance de Charles X, le comte de Chambord que Louis Robatel souhaite voir remonter sur le trône.

... Fin de juillet de dite année [1830], pour ainsi dire peu après la prise d'Alger, le régiment fut réuni à Lorient où nous étions agréablement logés chez M^{me} de Grasse, veuve d'un amiral, qui réunissait, une fois par semaine, dans son salon, la plus aimable société dont elle nous faisait l'honneur de jouir comme elle-même ; c'est, dis-je, au moment où nous jouissions d'un agréable repos après de si fréquents voyages et en revenant de Belle-Isle

¹⁷ N. de l'A. : « Il y avait cependant parmi ces galériens des figures tant soit peu sympathiques, honteuses et repentantes des crimes qui les avaient conduites au bagne et qu'on avait soin de séparer des non-repentants. »

¹⁸ N. de l'A. : « Nous avions encore à cette époque le grand cheval et notre tronsky achetés à Auch à notre retour des bains de Cauterets, mais les événements dont je vais faire mention nous ont obligés à les vendre. »

¹⁹ N. de l'A. : « M. le comte Eugène de Courten, qui m'avait été si favorable dans ma demande de faire rentrer Wœffray en son premier grade, était aussi de cet état-major qui accompagnait Charles X. »

que nous apprîmes la catastrophe survenue à la branche aînée des Bourbons...

Robatel déplore encore une fois la Révolution de Juillet et mentionne à cette occasion la mort du major Du Fay.

... Mais, à Lorient, nous résolûmes de ne laisser hisser ces trois couleurs [la cocarde tricolore] que sur l'ordre du général marquis de Coislin, pair de France, sous le commandement duquel nous avions été placés. Pour nous forcer à nous conformer à l'ordre émané du nouveau gouvernement de Louis-Philippe, le général Bigarré, nommé successeur de M. de Coislin, ordonna aux garnisons de Brest, Quimper, etc., de marcher contre nous pour faire hisser le drapeau adopté à la suite de cette révolution ; mais nous répondîmes une seconde fois que nous n'obéirions qu'autant que cet ordre nous viendrait du général marquis de Coislin et maintînmes cette résolution et le drapeau blanc à Lorient jusqu'au 6 août. Le général de Coislin, prévenu de notre résistance aux ordres de son successeur et craignant une collision entre les régiments que ce dernier faisait arriver à Lorient et le nôtre, fit parvenir par un colonel de gendarmerie escorté de trente gendarmes à cheval²⁰ une lettre à notre colonel... que M. de Bontemps nous communiqua le susdit 6 août. Cette lettre mettant notre honneur militaire à couvert, nous laissâmes selon sa teneur arborer le drapeau tricolore, mais comme nous ne nous étions pas conformés en cela aux ordres *bigarrés*, pour se venger, le général portant ce nom voulut procéder immédiatement au désarmement du régiment de Bontemps qui avait osé résister à sa volonté révolutionnaire, et pour cette opération nous renvoyer à Belle-Isle. Les patrons des barques sur lesquelles nous fûmes placés, connaissant mieux les convenances à notre égard que Bigarré, eurent l'attention de ne hisser que des drapeaux blancs sur leurs barques bretonnes !

²⁰ N. de l'A. : « Dans la nuit du 5 au 6 août 1830, ce colonel s'annonçant au parlementaire au son d'une trompette, comme porteur d'une lettre du général de Coislin, nous lui ouvrîmes tout de suite la porte de la ville. » — L'auteur mentionne en outre, dans le texte, qu'il a conservé une copie de cette lettre, écrite par son sergent-major.

Pendant ce court trajet de Lorient à Belle-Isle est arrivé un événement fâcheux à mon sergent-major [Meyer] dont je fais le récit pour prouver combien ce sous-officier était aimé dans la compagnie. Au moment d'arriver au port pour nous embarquer, ce sergent s'approcha de moi pour me demander si on ne m'avait pas apporté des plaintes contre lui. Sur ma réponse négative, il m'avoua que, depuis trois jours, il n'avait pas pu faire la paie de nos soldats ; il avait oublié de retirer de sa malle, contenant le prêt de la troupe, la clef qui en fermait la serrure laissée imprudemment, par cet oubli, à la disposition d'un voleur ! « Eh bien ! combien vous faut-il pour satisfaire nos troupiers qui, je vous le répète, ne m'ont pas dit n'avoir rien reçu ces trois jours ? » — « Il me faut quatre-vingt-quatre francs ²¹ qui m'ont été pris je ne sais par qui ; je ne soupçonne personne dans la compagnie. » — « Venez dans mon logement ; je vais vous compter cette somme qu'il ne faut plus tarder à leur donner. » — « Eh ! mon capitaine, sur l'aveu que je vous fais, vous ne me dites pas de me rendre en prison ? » — « Non, certes, Meyer, votre bonne conduite qui n'a jamais varié m'est un sûr garant que vous serez plus prudent à l'avenir et ne laisserez pas le soldat privé de sa paie, surtout en route. » — « Mon capitaine, je le sais ; j'ai mérité la prison et je m'attendais à vous voir ordonner cette punition ; mais, je vous le déclare, trois balles glissées dans le canon de mon fusil m'auraient soustrait à cette honte non subie jusqu'à présent. » — « Eh malheureux ! lui dis-je, en lui arrachant cette arme et y introduisant la baguette qui n'attesta que trop sa folle intention, votre religion ne vous apprend-elle pas que vous ne devez pas vous ôter la vie qui n'appartient qu'à Dieu, et que vous alliez vous précipiter dans une prison d'où on ne peut plus sortir ? » Cette réflexion, quoique tardive chez lui, fit jaillir de grosses larmes de ses yeux.

Sur quoi, nous nous embarquâmes pour Belle-Isle, mais avec la conviction que nous n'y déposerions pas nos armes et que le ministre de la Guerre voudrait se conformer à notre capitulation

²¹ N. de l'A. : « Cette valeur m'a été remboursée sur son rengagement qui avait eu lieu il y avait six mois. Il est bien rare que les soldats ne se plaignent pas quand on oublie de les payer ; leur silence dans ma compagnie prouvait bien qu'ils aimaient leur sergent-major. »

portant qu'en cas de licenciement de nos régiments suisses nous ne déposerions nos armes que dans une ville frontière de nos cantons. Et après avoir reçu une réprimande de Son Excellence, le même général eut à nous faire revenir sur le continent pour nous diriger sur Besançon, conformément à l'article 30 de la capitulation; grâce à la conservation de nos armes, nous pûmes faire ce grand voyage sans le moindre obstacle, n'ayant que des incidents plutôt amusants que fâcheux dont je parlerai à la page suivante.

J'ai à faire observer dans les quelques lignes restantes ici que mon épouse partit de Lorient pour Dijon avant notre retour désordonné pour Belle-Isle, car au dire, soit à la réception d'une lettre de son frère aîné annonçant que mon beau-père était très malade par suite des événements survenus à Paris, elle n'eut rien de plus pressé que de se rendre chez ses parents; mais un billet qui devait être inclus²² dans cette lettre nous aurait appris en même temps qu'il n'y avait aucun danger sérieux dans l'indisposition du papa, et que cette lettre avait pour but essentiel de me faire obtenir plus facilement un congé pour accompagner ma femme, ce que j'osai d'autant moins demander qu'il n'y avait pas assez longtemps que j'en avais eu un pour aller aux bains. Ma Pauline dut donc se remettre seule en diligence pour se rendre à Dijon, passant par Paris où elle put encore apercevoir les débris de barricades établies peu de jours avant, soit dans les *glorieuses* journées de fin juillet 1830. Nous avions cheval et voiture avant ces derniers événements, mais vu la longueur de la marche que j'avais à faire, je me procurai un bidet qui me porta jusqu'à Besançon et même jusqu'à Martigny, et me procura même l'avantage de pouvoir précéder de quelques jours l'arrivée du bataillon à Dijon qui se trouvait sur notre itinéraire²³.

Je reviens aux différents incidents survenus dans ce voyage que je faisais assez gaiement, sachant [que] ma femme était arrivée heureusement près de ses bons parents.

²² N. de l'A. : « Mon beau-frère avait préparé ce billet mais oublié de l'inclure dans sa lettre. C'est donc par une espèce d'intuition que j'ai deviné son intention en la lisant; mais si elle ne nous était pas parvenue, ma femme serait restée près de moi pour subir toutes les chances bonnes ou mauvaises des fâcheuses circonstances de cette époque néfaste. »

²³ N. de l'A. : « Voir p. 227. »

Arrivés à Vannes, un dimanche, le général qui y commandait inspecta notre second bataillon, après quoi mon commandant, M. Taffiner, lui dit : « Mon général, je n'ai pas d'aumônier dans mon bataillon et désire néanmoins entendre la messe avec toute ma troupe. » Le général répondit qu'on allait en célébrer une dans l'église paroissiale pouvant contenir tout le bataillon. « Je n'ai plus qu'une chose à solliciter. » — « Dites. » — « C'est que le célébrant veuille bien ne chanter l'*Exaudiat* pour Louis-Philippe que quand tout le bataillon sera hors de l'église. » — « Il sera fait comme vous le désirez ; j'en comprends le motif. » Effectivement, M. le curé ne commença le *Domine salvum fac [regem] Ludovicum Philippum* que quand notre dernière file fut hors de l'église. Nous voulions témoigner par cette abstention que, comme Suisses engagés au service de Louis XVIII et de ses successeurs légitimes, rois de France, nous ne reconnaissons pas pour tel Louis-Philippe.

Parvenus jusqu'à CC (trois lieues de Rennes²⁴ où nous fîmes la grande halte du bataillon), nous apprîmes que nous n'aurions dans cette résidence du général, toujours *bigarré* dans ses idées, ni pain, ni logement, si nous ne mettions pas à nos shakos la cocarde tricolore (décidément ce général tenait beaucoup à ces trois couleurs). Le commandant Taffiner me dit aussitôt : « Robatel, tu as un cheval, précède-nous à Rennes pour savoir ce qu'il y a de vrai dans ce que nous venons d'entendre de bizarre dans les caprices de ce général. » Je me remis de suite en selle pour obéir à mon chef et arrivai en peu de temps devant l'hôtel de ville de Rennes. Dès que les employés à la mairie m'eurent aperçu, ils vinrent près de moi s'informer de ce qui m'amenait plusieurs heures avant le bataillon. Je leur expliquai que j'en avais reçu l'ordre de mon commandant pour savoir s'il était vrai, comme on le lui a dit, que la ville de Rennes était dans l'intention de nous refuser le pain et le logement, ce qui ne s'est vu nulle part. » — « M. le capitaine, me répondit-on, venez, s'il vous plaît, vous assurer que le pain est tout prêt. Quant au logement, n'en soyez pas inquiet ; on y pourvoira promptement. Seulement, vous devez vous entendre avec le général pour ce qui concerne

²⁴ N. de l'A. : « Je ne me rappelle pas le nom, remplacé ci-dessus par (CC), du village à trois lieues de Rennes et où s'arrêtent les soldats pour la grande halte. »

les cocardes. » Mais prévenu de notre résolution de ne pas prendre les tricolores, ce général, pour se voir obéi au moins en quelque chose, prescrivit que n'acceptant pas ses cocardes, nous n'entreions à Rennes que de nuit ! Ceci étant de sa compétence, j'envoyai par un exprès à mon commandant un avis de la décision prise par le général (toujours Bigarré). Dès que nos compagnies en eurent connaissance, elles firent emplette de chandelles qui, placées et allumées au bout de leurs fusils, donnaient à la marche du bataillon l'aspect d'une grande procession qui nous amusa beaucoup ainsi que les habitants de Rennes, lesquels affectèrent de rendre notre entrée dans leur ville plus brillante en s'y associant, et s'emparant dès notre arrivée sur la place d'armes et sitôt après la distribution du pain, qui de dix, qui de douze et même de vingt de nos soldats, leur offrirent le souper arrosé de bon vin et à défaut de lits leurs granges pour se coucher.

Le jour suivant, on devait faire séjour à Rennes, chef-lieu du département d'Ille-et-Vilaine ; c'était jour de marché où les habitants de la campagne arrivèrent portant à leurs chapeaux de grandes cocardes blanches, voulant témoigner par cette démonstration la sympathie des Bretons pour les Suisses restés fidèles à leur serment. Le général Bigarré, peu aimé à Rennes, ne voulant pas rester témoin de l'ovation qui nous était faite si cordialement et qu'il ne pouvait pas empêcher ce jour-là, se mit en voiture pour aller le passer dans une maison de campagne louée dans les environs. Telle fut sa dernière vexation qui tourna contre lui-même. Nous n'en entendîmes plus parler ; on nous apprit seulement à Rennes que la réputation de ce général provenait de sa présence dans la guerre en Vendée où il avait bien mérité aux yeux des Conventionnels en 1794.

Nous n'eûmes pas d'autre incident dans le reste de ce voyage. Mon commandant m'ayant autorisé à prendre l'avance sur le bataillon, comme je l'avais prévu, j'eus l'avantage d'arriver quarante-huit heures plus tôt près de ma femme et de ses bons parents, qui voulurent bien me permettre d'inviter mes meilleurs frères d'armes à venir, accepter leur dîner à la maison. Ceux de nos soldats qui avaient été deux fois en garnison à Dijon y reçurent aussi l'accueil le plus amical. Comme toujours, ce qui est agréable

n'est pas de durée, et je dus continuer ma marche avec ma compagnie sur Besançon où nous fûmes passés en revue par le général Chabert qui s'y trouvait encore, mais cette fois avec la cocarde tricolore, moyen de conserver son grade. Il voulut bien, en passant devant le rang où j'étais, s'informer de ma santé. Je le remerciai de cet aimable souvenir du temps où, commandant le dépôt, j'avais souvent à me présenter chez lui. Je revis aussi à cette revue M. Guilgot²⁵, voulant bien s'informer de mon père; il ne fut pas surpris d'apprendre sa mort.

A cette revue (la dernière), on sépara les Suisses des étrangers admis pour un quart dans nos régiments. Ceux-ci désignés comme tels dans les états des compagnies reçurent des feuilles de route pour rentrer dans leurs patries respectives²⁶. On ne permit l'entrée en Suisse qu'à ceux qui en étaient ressortissants. M. le colonel fédéral Guiger de Prangins fut envoyé par le gouvernement helvétique pour veiller à ce qu'il en soit ainsi. Après quoi eut lieu la rentrée dans l'arsenal de tous les fusils et sabres des sous-officiers, caporaux, grenadiers et voltigeurs; ces armes appartenaient au gouvernement français; les officiers ont conservé leurs sabres ou épées, les ayant achetés de leurs deniers. C'est ainsi que nous rentrâmes dans la patrie, la troupe sans armes, mais non sans l'honneur d'avoir mérité l'estime des braves gens qui avait constamment été le but de nos efforts dans l'accomplissement de notre impérieux devoir dans le service militaire, dans quelque puissance qu'on se soit trouvé, en Espagne ou en France !

²⁵ N. de l'A. : « J'ai omis de dire qu'avant de partir de Madrid, mon père avait fait accepter à ce confrère, en reconnaissance de ses soins, sa scie d'amputation et un livre d'anatomie. »

²⁶ N. de l'A. : « J'ai beaucoup regretté dans cette circonstance d'avoir à me séparer de mon sergent-major Meyer dont l'exactitude, tant dans la comptabilité qu'en tout autre service, avait été remarquable. »

TROISIÈME PARTIE

En retraite

Chapitre VII

MAGNANIER EN BOURGOGNE PUIS RECEVEUR ET FACTEUR DES SELS EN VALAIS LA CAMPAGNE DU SONDERBUND (1830-1848)

Il n'est resté (après la remise des armes à Besançon) que le conseil d'administration pour établir les états de service afin de régler les pensions de retraite ou de réforme d'après ces états. Le mien me parvint en Valais peu après mon retour auprès de mes parents. J'y reconnus bientôt que mes services en Espagne n'étaient pas comptés sous le gouvernement de Louis-Philippe, comme ils l'eussent été deux ans plus tard si Charles X eût pu régner jusqu'alors, car il aurait tenu à respecter les promesses de son frère Louis XVIII, de tenir compte au régiment de Courten des services faits en Espagne d'après sa lettre datée de Turin ¹, tandis qu'on ne m'a compté que mes services en France qui ne me donnaient droit, suivant le nouveau règlement établi, qu'à un traitement de réforme de six cents francs et cela pour dix années calculées du 1^{er} octobre 1830 au même mois de 1840.

Cette pension était très insuffisante pour l'entretien de mon ménage, soit à Martigny, soit à Saint-Maurice, mais ma Pauline revenue en Valais m'y apporta de quoi subvenir à l'insuffisance de cette ridicule pension, et son père continua à nous faire passer des envois d'argent à valoir sur son héritage auquel nous n'aurions pas touché par anticipation sans les malheureux événements de 1830 relatés ci-dessus. D'ailleurs, je n'ai commencé à percevoir

¹ L'auteur a fait état de cette lettre, datée de Turin, le 28 mars 1794, dans le rappel de la capitulation de 1816, que nous avons omis, p. 153.

cette mesquine pension qu'en 1831, époque où, pour nous rendre aux désirs de notre famille bourguignonne qui voulait nous avoir près d'elle, nous retournâmes à Dijon et nous nous installâmes à Saint-Apollinaire afin de pouvoir, selon nos goûts, nous occuper, je ne dis pas de grande culture, mais au moins de jardinage. Après dix-huit mois de séjour dans cette propriété de la famille Lechevallier, craignant d'y gêner mon beau-père en y prolongeant notre résidence, nous résolûmes d'aller prendre notre logement à Fleurey-sur-Ouche, à trois lieues et à l'ouest de Dijon, où nous avons l'agrément de revenir de temps en temps, soit à pied le long du canal de Bourgogne, dont les bords ombragés de beaux peupliers d'Italie forment une charmante promenade, soit en voiture sur la grande route de Paris suivant la même direction.

Un an après notre installation chez le Dr Pérille, nous apprîmes avec le plus grand chagrin que ma belle-mère était tombée gravement malade par suite d'une frayerie causée par un incendie qui avait éclaté dans le voisinage de son habitation au moment où elle se levait de table. Cette frayerie a troublé la digestion du dîner de cette bonne maman au point de l'obliger de se mettre au lit, hélas ! pour ne plus s'en relever, malgré les soins que ma femme s'empressa d'aller lui prodiguer. Mais tout ce qu'on essaya d'après les prescriptions des médecins fut inutile pour nous conserver cette excellente mère, chez qui il était impossible de ne pas reconnaître les symptômes d'une fin prochaine, dont cette intéressante malade se croyait encore éloignée. La tranquillité de sa conscience lui faisait même oublier de demander les consolations de la religion qu'elle trouvait en elle-même par sa vie constamment exemplaire et chrétienne. Cependant ma femme la sachant près de sa fin et n'oubliant pas que les devoirs essentiels des enfants à l'égard de leurs parents est d'appeler le prêtre pour administrer les derniers sacrements, quand on touche au moment de paraître au tribunal du souverain juge de toutes nos actions, ma femme, dis-je, pour faire penser à ce dernier devoir, se mit à écrire son propre examen à portée du lit de sa mère pour attirer son attention. Cette excellente chrétienne tourna en effet sa tête ornée de beaux cheveux blancs du côté de sa fille et lui demanda affectueusement à qui elle écrivait, et sur la réponse de ma femme qu'elle écrivait son

examen pour aller se confesser, la maman répliqua : « Mais, à propos, tu fais bien de m'y faire penser, car je voudrais bien aussi m'acquitter de ce devoir, et si tu en prévenais M. Forestier, notre bon curé, il aurait bien la bonté de revenir auprès de moi, car il sait bien que depuis quelque temps je ne peux plus me présenter à son confessionnal. » Et en effet ma femme pria M. le curé de ne pas tarder à venir donner à sa chère mère toutes les consolations que notre sainte religion catholique confère à ses membres par l'administration de ses sacrements, que la maman Lechevallier reçut dans toutes les dispositions requises et en pleine connaissance de ce grand acte chrétien consolant non seulement pour ceux qui s'en vont de ce monde, mais aussi pour les condamnés à y rester encore quelques années.

Par ses dispositions testamentaires, notre bien regrettée maman Lechevallier avait assuré, déjà plusieurs années avant sa mort², par préciput, la propriété de sa maison, rue de la Préfecture, dont elle pouvait disposer d'après la loi, en faveur de mon épouse atteinte dès son bas âge d'un tremblement nerveux ou sénile anticipé, contre lequel tous les remèdes employés sont restés malheureusement sans efficacité. Le courage et la vivacité constante dans ses occupations du ménage ont seuls pu tant soit peu atténuer cette longue maladie bien connue de tous les membres de sa famille, parmi lesquels il y a eu néanmoins des jaloux de ce préciput fait par disposition maternelle en faveur de ma Pauline. Du reste, dès que nous sûmes que la maison, l'objet de ce préciput, dépassait, par mieux-value, de mille huit cents francs ce dont pouvait disposer ma belle-mère, nous nous empressâmes de compter cette différence aux trois cohéritiers de ma femme, deux frères et une sœur, soit à chacun six cents francs. Il va sans le dire que, dès que j'appris la mort de M^{me} Lechevallier, je me rendis à ses obsèques avec la douleur d'un fils qui comprend toute l'étendue de la perte d'une si bonne mère³. Sa mort fut surtout vivement

² N. de l'A. : « La maman Lechevallier est décédée à Dijon, le 30 août 1833, âgée de soixante-dix-sept ans. Nous avons conservé une partie de ses cheveux. »

³ N. de l'A. : « Nous sommes heureux d'avoir conservé le portrait de cette bonne mère ainsi que celui de son époux. »

sentie par ma femme qui, jusqu'à notre union, était restée la compagne fidèle de sa chère maman. Mon beau-père n'a pu que bien tard surmonter le chagrin de son veuvage et voulut, avant sa mort, faire le partage de ses biens, afin que ses quatre héritiers (deux fils et deux filles) sussent ce qui devait leur en revenir après lui, le tout stipulé par M. Gaulot, notaire à Dijon. Indépendamment de la maison léguée à ma femme, elle en eut, en partage, une autre, rue des Forges, alors habitée par un négociant en épicerie nommé Lombard tenant à en faire l'acquisition et qui en offrait vingt-huit mille francs à mon beau-père qui, comme de juste, continuait durant sa vie à rester l'usufruitier de cet immeuble comme de tous les autres formant les parts des autres héritiers.

Un colonel en retraite, M. Bardenet, possédait à Fleurey une jolie maison dont il me confiait les clefs quand il quittait la campagne pour la ville. Je savais qu'il désirait se fixer à Dijon et vendre sa maison de Fleurey. Mon beau-père en ayant eu connaissance vint la voir et me conseilla d'en faire l'acquisition. J'en connaissais le beau côté, mais j'ignorais que cette habitation était exposée aux inondations, ce dont le vendeur ne me parlait naturellement pas. Je convins donc de la lui payer neuf mille francs, six mille sur l'acte et les autres trois mille francs à la fin de l'année suivante avec intérêts au cinq pour cent de cette seconde somme. M. Bardenet me proposait de l'acheter à fonds perdus, mais au dix pour cent. Un sentiment de délicatesse m'empêcha de conclure à fonds perdus qui ne m'aurait cependant obligé qu'à un paiement légal de neuf cents francs, car ce colonel étant mort à l'expiration de la première année, j'aurais été quitte envers lui pour cette minime valeur, tandis que d'après ce que je préférerais stipuler, je dus compter sur l'acte notarié six mille francs et, d'après le même acte, à son héritière encore trois mille francs plus intérêt de cette dernière somme, cent cinquante francs. Les frais d'acte se sont élevés à quatre cent cinquante-huit francs. J'ai payé de plus pour résiliation de mon bail qui avait encore à parcourir dix-huit mois chez M. Pérille, cent dix francs. Le total primitif pour cette acquisition a été de neuf mille sept cent dix-huit francs.

Mais désirant agrandir les écuries et granges trop petites pour nous qui voulions rester en campagne toute l'année, j'eus à ajouter à cette somme de neuf mille sept cent dix-huit francs, celle de (environ) cinq cent quatre-vingt-deux francs. Jusqu'ici le total était d'environ dix mille trois cents francs.

On verra plus tard qu'il a fallu faire bien d'autres réparations par suite de trois inondations subies par suite d'orages et crue de la rivière de l'Ouche (rivière trop rapprochée et mal diguée).

Pour n'avoir pas à revenir sur les frais occasionnés par ces trois inondations survenues pendant les vingt-cinq ans et demi que nous avons possédé cette maison, il a fallu ajouter à ce qui est dit ci-contre pour achat de cet immeuble (dix mille trois cents francs) pour réparations nécessitées par suite d'inondations, deux mille quatre cent huit francs cinquante. Total : douze mille sept cent huit francs cinquante.

Et je trouve un total égal à celui porté sur le registre où est inscrite cette dépense. Il est vrai que les loyers perçus des locataires ont couvert cette dernière dépense.

Indépendamment de cet immeuble, grâce aux avances faites par mon beau-père, j'ai pu faire l'acquisition de douze grands journaux de terres labourables, savoir un journal et demi à Fleurey et dix et demi à Velars-sur-Ouche où, voulant établir une magnanière, local pour élever des vers à soie dont l'éducation était estimée d'un grand produit, je me suis décidé à faire une plantation de plusieurs milliers de mûriers dont la feuille devait faire la principale nourriture de ces précieuses chenilles. Un ancien préfet de l'Ardèche⁴, ancienne province du Vivarais où on a des mûriers qui atteignent la grosseur des plus beaux noyers, m'avait assuré que, dans cette province, on calculait le revenu d'une éducation de vers à soie au dix pour cent, année ordinaire. Trop confiant dans cette appréciation, j'ai d'autant moins douté de la réussite de ma plantation de mûriers que j'avais remarqué l'un de ces arbres planté près d'un colombier et qui en avait atteint la hauteur. Ces arbres, quoique entièrement dépouillés de leur feuilles

⁴ N. de l'A. : « Cet ancien préfet, M. de Monthureux, me permettait de cueillir de la feuille de mûriers dans son parc de Montculot, près Fleurey, en attendant que je pusse en prendre sur les miens. »

pour nourrir ces *bombyces* (nom latin), en sont de nouveau garnis par la sève d'août, au point de pouvoir encore prêter leur ombre bienfaitrice durant ce mois où la récolte des cocons doit être terminée dès la mi-juillet. L'éclosion des œufs (donnés par les papillons l'année précédente et conservés sur des linges où ils les ont déposés) a lieu dans l'espace de sept à huit jours (du 17 au 25 mai), selon les soins apportés pendant l'incubation commencée dès qu'on voit les bourgeons des mûriers présenter des feuilles, alors tendres, de la grosseur d'un demi-franc. Tout en sortant des œufs, les petits vers à soie se jettent avec avidité sur leur nourriture spéciale qu'ils abandonnent dès qu'elle est trop sèche pour passer à des feuilles plus fraîches qu'on a soin de renouveler de quatre en quatre heures. Quand l'éducation des vers à soie est bien suivie à un degré de chaleur de dix-neuf degrés, après avoir subi trois mues⁵, rarement quatre, ils ont atteint la grosseur et longueur d'un petit doigt effilé de dame, [ils] cessent de manger et cherchent des points d'appui pour y former leurs cocons de différentes nuances; il y en a de blancs, jaune orange ou citron, céladons, etc. Ils s'y renferment pour s'y transformer en papillons dont chaque femelle pond de deux cents à trois cents œufs qui donnent l'année suivante une nouvelle éclosion. C'est quand on les voit monter dans les rayons qu'on a hâte de leur préparer des cabanons au moyen de petits balais de bruyère; ils ne tardent pas à s'y loger et à commencer leur intéressant travail qui est ordinairement terminé en huit jours, après lesquels on enlève les cocons, avec soin de les séparer selon leurs couleurs, pour en prélever les plus beaux afin d'obtenir de forts papillons et par conséquent de beaux œufs ou belle graine de vers à soie, qui se vend facilement cinq ou six francs l'once. On a commencé à leur distribuer la feuille vers le 25 mai; ils s'en sont nourris jusqu'au 24 juin; les soins qu'ils réclament ne durent donc qu'un mois. Ce travail est donc tentant sous l'espoir d'un bénéfice de dix pour cent du capital, mais je n'avais vu que le beau côté de la médaille. On ne m'avait pas parlé des maladies auxquelles sont sujets les

⁵ N. de l'A. : « Ce qu'on entend par mue dans les vers à soie comme chez toute chenille, c'est l'époque où ils se débarrassent de leur peau pour la renouveler. »

vers à soie. Je m'étais dit : « Dix pour cent gagnés en guère plus que six semaines, voilà de quoi remplacer la pension qui m'a été refusée », quoique ayant fait vingt-sept ans de service militaire, y compris les campagnes. Mais je n'ai pas tardé à reconnaître que je m'étais fait illusion : les maladies survenant année par année dans la magnanière, malgré toutes les précautions prises tant par ma femme que par moi, en ventilation et fumigations, c'était à la veille de la récolte des cocons que les vers à soie tombaient par milliers sur le plancher au lieu de monter dans les cabanons que ma Pauline s'était donné tant de peine à leur préparer ; et ceux qui tombaient ainsi jetaient en peu de temps une odeur si nauséabonde qu'on n'avait rien de plus pressé que d'aller tout jeter dans une fosse à chauds. Je n'ai eu qu'une année passable sur dix (de 1835 à 1845) que j'ai employées en partie à l'éducation de vers à soie. Aussi avons-nous cessé de nous en occuper.

Voyant l'inutilité de cette éducation de vers à soie, nous nous sommes décidés à louer nos propriétés tant à Fleurey qu'à Velars, et je rentrai en Valais, y étant appelé pour l'emploi de receveur des droits d'entrée et facteur des sels dont les bureaux étaient au Bouveret dans des bâtiments de l'Etat où j'avais mon joli logement. Ces fonctions me valaient quatre cents francs anciens, soit six cents nouveaux ; mais pour les obtenir j'ai dû verser un cautionnement de six mille francs qui m'ont été gracieusement avancés par mon beau-frère aîné, remplaçant en cela mon beau-père décédé en 1839, c'est-à-dire six ans après son épouse et six ans avant ma rentrée au pays.

Ce fut à M. Guillaume de Kalbermatten, mon ancien frère d'armes en Espagne devenu général et l'un des membres les plus influents du Conseil d'Etat, que je dus d'être appelé aux fonctions ci-dessus indiquées au Bouveret (en ma qualité d'ancien officier comptable), auxquelles on daigna ajouter celle de commandant de bataillon à l'unanimité des voix (moins cinq) du Grand Conseil réuni à Sion en 1845.

Je me trouvai d'autant plus flatté de ce témoignage de confiance que je ne l'avais pas sollicité ; je le devais également à M. de Kalbermatten, devenu général pour avoir vaincu en 1844 le parti radical qui avait soulevé le peuple bas-valaisan contre

le Haut-Valais, lequel s'est empressé de mettre ses bataillons sous les ordres de M. Guillaume de Kalbermatten qui, avec les troupes disciplinées qu'il commandait, a refoulé les hordes radicales dans le Bas-Valais après un sanglant combat au pont du Trient où le parti conservateur (dirigé par mon frère Frédéric) a coupé la retraite des radicaux qui avaient eu l'audace de provoquer cette guerre fratricide.

Elle venait d'être étouffée en Valais à mon arrivée au Bouveret, mais elle ne tarda pas à éclater dans la plupart des autres cantons. Et dès les premiers symptômes de cette autre guerre plus générale connue sous le nom de *Sonderbund*, nom allemand signifiant « alliance séparée » de cinq cantons catholiques contre seize protestants⁶ (Neuchâtel est resté neutre dans ce conflit), on s'occupait sérieusement d'exercer nos milices, ce qui m'obligeait forcément à surveiller les leçons données par nos sergents instructeurs. Dans ces circonstances qui m'obligeaient à m'éloigner de mes modestes fonctions de receveur, j'étais remplacé dans mon bureau par mon fils aîné pour en tenir les écritures au courant.

Mes fils [Ernest et Théodore] étaient l'un et l'autre à même de faire toutes mes écritures par suite de l'éducation qu'ils avaient reçue au petit séminaire de Plombières-lès-Dijon, où ils avaient fait leurs études indépendamment de celles qu'ils avaient déjà faites à domicile sous ma direction et celle de plusieurs précepteurs. Quoique la pension de chaque élève fût de quatre cents francs, on m'avait fait la faveur d'y admettre mes deux fils pour les six cents francs qui composaient ma pension perçue encore dans le temps où ils fréquentaient ce collège⁷. Quand ils en sortirent suffisamment instruits, ils furent placés dans la maison de commerce Thiébaud-Meulien, l'une des plus florissantes et chrétiennes de Dijon, où non seulement ils recevaient les bons exemples de la vie religieuse, mais encore une bonne instruction de comptabilité⁸ ;

⁶ N. de l'A. : « J'appelle aussi protestants les cantons catholiques de Soleure et Tessin qui ont fait cause commune avec les vrais protestants. »

⁷ N. de l'A. : « Il est sous-entendu qu'il fallait en plus pourvoir à l'achat du papier et des livres en usage dans ce collège. »

⁸ N. de l'A. : « Théodore aurait pu tenir mes écritures aussi bien qu'Ernest, son aîné ; mais il a dû marcher avec mon bataillon avec rang de sous-officier qu'il a occupé dignement. »

aussi, j'étais, quoique absent de mon bureau, assuré que tout s'y faisait avec la plus grande exactitude.

Mes absences de mon bureau de receveur pour veiller (comme commandant) à l'instruction de nos milices et en particulier à celle des hommes devant faire partie de mon bataillon, n'étaient qu'un prélude aux événements plus sérieux auxquels notre patrie ne pouvait pas échapper.

La Suisse a eu à subir à son tour en 1847 la guerre intestine, la plus horrible de toutes les guerres et bien nommée fratricide.

C'est aussi le nom que lui donna le comte de Montalembert⁹ à la Chambre des pairs de France (dont il était un membre très distingué), dans la séance du 14 janvier 1848, où il a prononcé un discours remarquable qui a été répété par tous les journaux de France et de l'étranger, et qui a excité, au plus haut degré, l'admiration et les applaudissements de tous ses collègues, qualifiant de vrais despotes, comme [ils] le méritaient, les radicaux de la Suisse auxquels voulurent résister cinq cantons catholiques formant une alliance séparée nommée en allemand *Sonderbund* ; mais la trahison s'en mêlant, le petit nombre de cinq cantons contre seize mieux armés ne put, matériellement parlant, résister à un nombre trois fois plus fort et possédant une formidable artillerie. Mes fils se convaincront (par la lecture de la petite brochure susmentionnée de M. de Montalembert jointe à ces cahiers) que le *Sonderbund* voulait défendre les souverainetés cantonales et la noble cause de la vraie liberté dont le susdit pair de France fut toujours le sublime héraut.

Les cantons décidés à soutenir cette noble cause furent ceux de Schwyz, d'Uri, Unterwald, Fribourg et Valais dont je commandais le 2^e bataillon.

Cantonné avec ce bataillon tantôt à Collombey, tantôt à Monthey (où j'ai reçu le plus honorable certificat de la bourgeoisie sur la bonne conduite de mon bataillon), tantôt et en dernier lieu à Massongex où j'étais logé et nourri avec huit autres officiers chez mon bon frère [Gaspard], curé de cette paroisse, j'y reçus

⁹ N. de l'A. : « Voir aux pages 15 et 16 de la brochure de M. de Montalembert comme il était bien informé de ce qui se passait en Suisse ! » — Il s'agit du *Discours de M. le comte de Montalembert, pair de France, dans la discussion du projet d'adresse. Affaires de Suisse*, Paris, s. d., 34 p.

l'ordre de l'état-major général installé à l'abbaye de Saint-Maurice de me disposer à passer (le 26 novembre 1847) le Rhône au gué et aller de concert avec le bataillon Cathrein du Haut-Valais, cantonné à Saint-Maurice, m'emparer de la batterie vaudoise dominant sur cette ville, mais dominée aussi par une autre batterie valaisanne établie au-dessus du château de cette ville par les soins de mon frère Frédéric sous la direction de M. le général Wolff, de Sion.

Ce mouvement combiné entre les deux bataillons devait avoir lieu à quatre heures du matin, au signal d'un coup de canon qui devait être tiré de la susdite batterie valaisanne. Mes hommes se trouvaient, pantalons retroussés jusqu'aux genoux, prêts à effectuer le passage ordonné la veille, mais le canon qui devait en préciser le moment restant muet au grand étonnement de tout mon bataillon, j'envoyai mon adjudant-major à Saint-Maurice pour dire que nous étions prêts et avoir l'explication. La réponse apportée par cet officier (M. Tavernier, actuellement président de la bourgeoisie de Martigny) ne fit qu'augmenter la surprise de tout le bataillon, en nous apprenant que le quartier-général n'était plus à Saint-Maurice parce qu'on y avait reçu la triste nouvelle de la défection de Maillardoz qui venait de livrer la ville de Fribourg, dont il avait le commandement, à nos adversaires, et cela au moment où plusieurs compagnies de ces derniers battaient en retraite devant une seule compagnie de carabiniers fribourgeois, que nous étions sur le point d'aller secourir. On n'attendait pour marcher au secours de Fribourg que le signal de feux allumés sur les hautes montagnes qui nous séparent, mais ce signal ne fut pas plus donné que celui du canon placé au-dessus du château de Saint-Maurice. Enfin, la nouvelle, primo, que Fribourg s'était rendu à la discrétion, je ne dirai pas des vainqueurs, car la victoire a été donnée presque sans combat et, secundo, que le général grison Salis-Soglio avait de son côté perdu la bataille près Lucerne entre les troupes du Sonderbund sous son commandement et celles plus nombreuses des radicaux commandées par le général Dufour, de Genève¹⁰.

¹⁰ N. de l'A. : « Singulière position anormale : le général Dufour, de Genève, quoique catholique, commandait les troupes protestantes, et Salis-

D'après ce qui précède, il n'y avait plus, pour les deux premiers bataillons valaisans restés dans leur canton (le 3^e bataillon, commandé par M. Adolphe de Courten, était allé au secours de Salis-Soglio en passant par la Furka), il ne nous restait, dis-je, qu'à aller prendre de nouvelles positions à La Balmaz, ou à exécuter une plus complète retraite devant des adversaires trois fois plus nombreux. C'est ce qui fut préféré, et conformément aux ordres reçus de M. le général Guillaume de Kalbermatten, mon bataillon dut passer par Vérossaz. J'en confiai le commandement à mon major, M. [Étienne] Pittier, de Bagnes, auquel je fis la recommandation de venir en bon ordre me rejoindre à Martigny-Ville où, d'après des ordres ultérieurs, je devais attendre les cinq compagnies restant dans mon bataillon (celle des voltigeurs commandée par Morard, de Sion, a fait défaut ; c'est la seule qui ait manqué à son devoir). Ces cinq compagnies devaient, d'après les derniers ordres, être disséminées pour rentrer dans leurs foyers, les unes par la route de Sion, les autres par l'Entremont. Faute de chevaux qu'on faisait difficulté de fournir à Martigny, on a été sur le point d'y abandonner deux ou trois canons, seule artillerie à notre disposition, mais cinquante soldats du Haut-Valais s'étaient déjà attelés de leurs personnes à ces pièces, préférant les traîner au dépens de leurs forces plutôt que de les abandonner à Martigny, lorsque M. le colonel baron de Cocatrix, arrivé un peu plus tard sur l'emplacement de la place, obtint enfin des chevaux et mulets pour diriger plus lestement ces canons vers Sion.

C'est le cœur gros que j'embrassai les capitaines, mes camarades, et par eux tout mon bataillon dont je confiai le drapeau au plus ancien d'entre eux ; je le savais entre bonnes mains. Après avoir également fait mes adieux aux compagnies rentrant dans l'Entremont avec M. Pittier, j'entrai chez mon frère Maurice, inspecteur des Ponts et Chaussées, où je trouvai un bon souper et un bon lit dont j'avais grand besoin, car j'étais privé de sommeil depuis plusieurs semaines. Aussi me trouvai-je étonné de me voir

Soglio, protestant, commandait les catholiques, jugeant notre cause comme la plus juste ! Telle a été aussi l'opinion du canton de Neuchâtel ; aussi ce canton est-il resté neutre dans cette guerre, tandis que Soleure et Tessin, catholiques, se sont alliés avec les cantons protestants ! »

dans ce lit le lendemain longtemps après le lever du soleil. Je n'eus rien de plus pressé que de prier mon frère de faire seller mon cheval afin de pouvoir immédiatement après le déjeuner aller reprendre mes modestes fonctions de receveur au Bouveret. Mais Maurice, voulant me retenir près de lui, me dit : « Y penses-tu ? tu vas à la rencontre des troupes fédérales qu'on attend aujourd'hui à Martigny, et c'est bien téméraire de t'exposer à des insultes et peut-être à quelque chose de pire. » Il y avait effectivement de la témérité de ma part à vouloir aller au-devant d'une colonne qui pouvait encore être considérée comme ennemie, surtout ne sachant pas quel en était le chef ; mais esclave du devoir, celui de commandant achevé, j'étais décidé à rentrer immédiatement au bureau du Bouveret pour y mettre au besoin ma comptabilité de receveur en état d'être présentée à première réquisition du nouveau Conseil d'Etat.

Je fus heureux quand, arrivé à La Balmaz où je rencontrai la tête de la colonne fédérale, je vis qu'elle était commandée par le lieutenant-colonel Chausson dont j'avais fait la connaissance avant les tristes événements qui avaient rendu ennemis ceux-là mêmes que de bonnes relations avaient faits amis ; je l'étais devenu pour M. Chausson, en ce que mes fonctions au Bouveret m'obligeaient à des rapports identiques à ceux que M. Chausson avait à faire à son gouvernement sous le rapport de l'endigement du Rhône ; quoique plus capable que moi, car il était ingénieur, il lui arrivait quelquefois de négliger son rapport ; il venait alors me trouver et s'informer si le mien était préparé. Sur ma réponse affirmative et la présentation de mon ouvrage qu'il voulait bien reconnaître en règle d'après un simple aperçu, il me disait : « Permettez-moi de copier votre rapport à votre Conseil d'Etat. » Je lui répondais : « Avec plaisir, car les deux rapports devant être identiques, nous serons sûrs d'être d'accord. » A quoi il répondait : « J'espère bien qu'il en sera toujours ainsi. » C'est probablement dans le souvenir de cette promesse que, m'apercevant à La Balmaz venant au-devant de sa colonne, il me tendit une main amicale, démonstration qui m'ouvrit immédiatement ses rangs.

Après nous être quittés dans cette courte entrevue, j'entendis, quand j'eus fait une quinzaine de pas, qu'on s'informait de lui

qui j'étais et sa réponse : « C'est un bon b..., allez ; vous voyez qu'il n'a pas eu peur de traverser seul notre colonne », au bout de laquelle je me trouvai en face d'une autre connaissance, un officier genevois nommé Lamon qui avait été le fourrier de ma compagnie au service de France, et qui me témoigna à son tour le plaisir de me revoir... Je touchai enfin à l'extrémité de cette colonne fédérale dont j'avais rencontré la tête à La Balma et dont la queue était à Evionnaz. Là se trouvaient ceux de nos Valaisans radicaux dont l'instinct avait fait naître en eux une préférence à être dans les rangs adversaires de la patrie. J'aperçus à leur tête Morard, capitaine de la compagnie de voltigeurs passée sous son commandement dans les rangs ennemis. Surpris de me voir si près de lui, il a eu ce sentiment de honte qui lui a fait baisser les yeux sous mon regard alors foudroyant !

Ce n'est qu'arrivé en deçà du village d'Evionnaz que je me trouvai en face des traînards qui se trouvent toujours suivant de loin les compagnies, dépourvus de l'esprit de bon ordre, et l'un d'eux osa m'apostropher en me tutoyant et m'adressant des épithètes injurieuses : « Te voilà... Tu mériterais que je te mette une balle dans la tête. » Et sur ma réponse : « Eh bien ! voyons si tu oses commettre ce crime, je t'attends », il lui restait assez de raison pour comprendre qu'en exécutant sa menace il aurait effectivement commis un homicide. Mais j'avoue que j'avais pris mes dispositions pour lui abattre une main s'il l'avait employée pour me coucher en joue ; j'avais dégainé mon sabre dans cette intention. C'est le seul homme qui m'ait insulté ; c'était un Valaisan dont je n'ai pas voulu savoir ou retenir le nom. Il se contenta en se remettant sur son chemin de me crier de loin : « Oh ! oh ! le commandant sur la jument du curé de Muraz. » A quoi je répondis : « Elle vaut bien mieux que toi, car tu n'es qu'un traînard », épithète donnée aux soldats qui restent toujours en arrière de leurs compagnies.

J'avais eu soin, cela se comprend, d'envoyer mon épouse auprès de ses frères et sœur à Dijon pour lui éviter le désagrément d'être témoin de nos funestes événements de l'année 1847 ; mais la lecture des journaux ne l'y tenait pas moins au courant de nos dissensions et dans de vives et continuelles inquiétudes sur le sort réservé

au *Sonderbund* et surtout à sa famille. Pour le même motif, ma sœur Joséphine s'était aussi réfugiée, ainsi que beaucoup d'autres personnes, à Saint-Gingolph où mon frère Gaspard était allé la rejoindre quand cette guerre fut à sa fin, c'est-à-dire la veille de mon retour à Massongex. Aussi je n'ai trouvé à la cure qu'Elisabeth et Joseph Gerfaux, l'une et l'autre domestiques de mon frère le curé. Après avoir laissé une heure de repos au cheval sur lequel je venais de passer le long de la colonne fédérale se rendant à Martigny et de là à Sion, j'ai renvoyé cette bonne bête à son écurie à Muraz par ledit Joseph Gerfaux, chargé d'une lettre de sincères remerciements pour M. le curé Rouiller qui avait voulu me confier ce cheval pendant cette triste campagne. On aurait pris ce quadrupède pour un élève des Franconi, tant il était bien dressé et sachant marcher au pas cadencé des tambours.

Comme j'étais, après son départ, placé à une des fenêtres de la cure pour guetter le passage de la diligence pour y prendre place et me rendre au Bouveret, j'aperçus sur la place un nommé Cottet, ancien caporal du 2^e régiment suisse au service de France. Tout en me saluant, il me dit : « Je suis d'autant plus heureux de vous revoir bien portant qu'à Monthey on répand la fausse nouvelle que vous avez été pris par la colonne fédérale et fusillé à Martigny au moment où vous sortiez de chez M. votre frère. Combien je suis heureux de reconnaître ici la fausseté de cette nouvelle. » — « Vous voyez, mon ami, qu'il ne faut pas croire tout ce qu'on dit », fut ma réponse, et la diligence conduite par le brave André Favre arrivant, j'y pris de suite place. Arrivé à Monthey, dont la place se trouvait envahie par d'autres troupes fédérales qui y avaient formé leurs faisceaux d'armes, je vis arriver près de la diligence M^{me} Detorrenté, née Wuilloud, prête à y prendre aussi une place ; mais au lieu d'y monter elle rebroussa chemin, et de nouveaux chevaux étant attelés à la diligence, cette bonne dame y revint prendre sa place, m'expliquant qu'elle était retournée à la hâte chez elle pendant qu'on relayait pour s'empresser de démentir le bruit de ma mort qui avait effectivement parcouru Monthey, comme me l'avait dit le caporal Cottet. Je dis à cette dame : « Vous avez donc dû, de prime abord, me prendre pour un revenant en m'apercevant dans cette voiture. » — « J'ai

compris que les mauvais sujets, nos radicaux, s'étaient amusés à faire courir une nouvelle qui attristait sincèrement les personnes bien pensantes, entre autres mes parents, me répondit cette dame, et j'étais heureuse d'aller annoncer votre présence pleine de vie dans cette voiture.»

Pensant alors que la nouvelle de ma mort pouvait être parvenue aux oreilles de ma sœur et de mon frère à Saint-Gingolph, je résolus de me rendre auprès d'eux pour dire encore une fois à Joséphine, comme à mon retour d'Espagne, en 1810, à Mâcon : «Ton frère qu'on croyait mort est encore vivant», mais on n'avait pas encore fait arriver cette fausse nouvelle à Saint-Gingolph, et je pus revenir le lendemain au Bouveret où je reçus un paquet de lettres de ma femme non arrivées en leur temps à cause de la maudite guerre qui, enfin finie, avait permis la circulation des lettres impatientement attendues.

L'une de ces lettres m'annonçait le retour de ma chère Pauline au Bouveret où, en l'attendant, je m'occupais de la reddition des comptes de mon bureau de receveur parfaitement tenus par mon fils Ernest qui en était resté chargé pendant mon absence. Je ne tardai pas à recevoir l'avis que mes fonctions de receveur et de facteur des sels finissaient au 31 décembre 1847 ; j'en fus prévenu par M. Hippolyte Pignat, alors conseiller d'Etat au département des Finances, auquel je rendis mes comptes après qu'ils eurent été vérifiés par M. Delacoste, commissaire du nouveau gouvernement envoyé ad hoc à mon bureau et qui, excellent comptable, eut bientôt fait cette vérification à la grande satisfaction de toutes les parties. Je n'ai eu qu'à me louer des bons procédés de M. Delacoste qui a beaucoup contribué à me faire tenir bon compte par le gouvernement de 1848 des six mille francs que j'avais dû verser au trésor d'Etat pour cautionnement comme facteur des sels et que j'ai pu ainsi envoyer immédiatement et adresser à mon beau-frère Lechevallier aîné qui m'avait fourni cette valeur.

Ma femme, ayant appris par les feuilles publiques que notre fatale guerre était finie, s'empressa dans sa sollicitude de bonne épouse et de bonne mère de revenir nous rejoindre au Bouveret et eut, en arrivant à Saint-Gingolph, l'heureuse chance de voir mon frère Gaspard et ma sœur Joséphine prendre place auprès

d'elle, attendu que de leur côté ils rentraient à Massongex. Il était nuit entièrement close et j'étais couché à l'auberge de la Tour attenante à mon bureau, quand j'entendis que des voix, bien connues et bien chères à mon cœur, m'appelaient pour m'annoncer l'arrivée de la diligence et celle de nos aimables voyageurs. On ne put pour le moment que se souhaiter réciproquement une bonne nuit, car le curé ne pouvait tarder à rentrer dans sa paroisse où nous nous promîmes de ne pas tarder à nous retrouver pour le nouvel an 1848, qui devait faire cesser mes fonctions, comme je l'ai dit plus haut.

Dès les premiers jours de janvier 1848, nous nous empressâmes de nous rendre à Massongex, ma femme et moi, pour y apporter nos nouveaux vœux de bonne année à nos bons frères et sœurs, et recevoir les leurs, ne nous dissimulant pas les déceptions qui nous y attendaient sous le rapport des événements politiques. Mes fils Ernest et Théodore, employés aux flottages (places qui ne dépendaient pas du gouvernement), purent continuer les fonctions à eux confiées par les floteurs. Quant à mon épouse et à moi resté sans emploi au pays, je demandai et obtins du gouvernement, satisfait de ma comptabilité, un congé illimité pour rentrer en France qui venait de se déclarer en république.

Rappel de la chute de Louis-Philippe et vœux pour l'accession au trône du comte de Chambord.

Il me reste à raconter ce que j'ai pu faire à ma rentrée à Dijon à l'époque de l'éphémère république qui a succédé à Louis-Philippe pour passer en 1852 à un second empire napoléonien...

Chapitre VIII

LES HEURS ET MALHEURS D'UN GRAND-PÈRE (1848-1870)

L'auteur rappelle les événements de la Révolution de 1848, en particulier les barricades, la mort de Mgr Affre, archevêque de Paris, etc.

Nonobstant tous les fâcheux événements dont je viens de répéter la relation et qui nous avaient été prédits en Valais dès le mois de mars nous résolûmes, ma femme et moi, de rentrer en France et partîmes de Massongex le 10 dudit mois de mars 1848, après avoir eu le bonheur de passer près de nos bons frère et sœur (Gaspard et Joséphine) les deux tiers de l'hiver de dite année, et nous arrivâmes à Dijon pour y être témoins de troubles qui, quoique moins graves que dans la capitale, ne laissaient pas d'inspirer de grandes inquiétudes aux propriétaires. Mais on y devint plus tôt maître des mouvements tumultueux qu'à Paris où il fallut déployer plus de forces pour apaiser l'émeute qui y est aussi plus à craindre.

Nous avions pour locataire dans notre maison, à Fleurey-sur-Ouche, un homme [Adelon] très disposé, disait-on, à embrasser le parti turbulent de l'anarchie qui régnait en France de concert avec un parti semblable établi en Italie...

L'auteur fait ici une digression sur les événements révolutionnaires survenus en Italie en 1848.

... Pour en revenir à notre locataire occupant encore notre maison de Fleurey-sur-Ouche dont le bail avait encore à parcourir quelques mois, motif qui nous fit prendre un logement à Dijon, je ne tardai pas à me présenter à lui, pour savoir s'il avait l'intention de prolonger le bail passé entre nous, le 4 novembre 1843, pour trois, six ou neuf années consécutives et dont le deuxième terme tendait à sa fin. Mais arrivé près de lui, j'eus lieu d'être surpris des changements qu'il avait faits sans mon consentement, et de l'état de dégradation où je retrouvai cette propriété: les volets des fenêtres déplacés, les portes des écuries rongées par des chiens formant une meute pour ses plaisirs de chasseur, des murs démolis, des arbres de bonne espèce de fruits remplacés par d'autres selon son caprice. Il en résulta qu'au lieu de parler de prolonger le bail, je lui exprimai mon étonnement de voir ce désordre et lui en demandai la réparation immédiate, estimant que cent soixante francs seraient suffisants pour rétablir les choses en bon état, comme il reconnaissait les avoir reçues en entrant dans la maison, dont il m'avait du reste exactement payé les loyers de six mois, deux cent vingt-cinq francs chaque semestre (ce loyer était de quatre cents francs pour le logis et de cinquante francs pour un grand journal de terre). J'ajoutai qu'il y avait dans le village des ouvriers experts pour l'estimation des réparations que j'étais en droit d'exiger et que je m'en tiendrais à leur jugement, c'est-à-dire que, si les charpentiers et maçons consentaient à faire l'ouvrage à un prix au-dessous de mon estimation, je souscrirais à leur dire, mais que si, par contre, ils l'évaluaient au-dessus, il aurait à me compter la différence, et que je me chargerais de faire le tout conformément à la reconnaissance des lieux qu'il avait fait établir lui-même en entrant dans la maison dont l'état actuel offrait une grande différence.

Au lieu de souscrire à des propositions si raisonnables, M. Louis Adelon, mon susdit locataire, dont je ne voulais pas recevoir les clefs de la maison, à lui louée depuis près de six ans, que quand les réparations seraient faites, eut le mauvais vouloir de m'intenter un procès sur mes refus à vouloir recevoir les clefs avant que les réparations fussent finies, quand, au lieu de s'en occuper, il se rendait avec sa meute en parties de chasse avec gens

de son acabit et allait manger le gibier pris en commun dans une maison louée à Saint-Jean-de-Bœuf, en compagnie de jeunes personnes avec lesquelles M^{me} Adelon surprit un jour son mari... Un autre jour que celui-ci était livré à ses plaisirs et que je m'étais rendu de Dijon à Fleurey pour m'assurer s'il s'occupait aussi de la chose plus convenable pour moi, soit des réparations au moins les plus essentielles telles que remplacement des vitres cassées, etc., ne trouvant que madame, je me plaignis à elle du retard apporté, comme toujours, auxdites réparations qu'elle devait reconnaître comme plus urgentes que les courses en chasse de son mari. « Que voulez-vous, me dit-elle, chacun prend son plaisir où il le trouve. » — « Et même le plaisir qu'il trouve dans ses parties de chasse où vous l'avez trouvé en si bonne compagnie à Saint-Jean-de-Bœuf », répliquai-je. Elle comprit que j'étais informé de ce qui s'était passé sous ses yeux et que je savais que les plaisirs de son mari ne tournaient pas tous à l'avantage de son épouse.

Comme on persistait à m'envoyer les clefs par voie d'huissier de qui je m'obstinais à les refuser, sachant qu'aucune réparation n'était faite, il fallut en venir au procès intenté d'ailleurs par M. Adelon, le premier et le seul, je l'espère, que j'aie à avoir. Il n'y fit paraître que son avocat (de mauvaise cause, au moins en cette circonstance). Mal informé par son client, cet avocat mettait dans son plaidoyer des prétentions absurdes, telles que paiements faits par M. Adelon à différents ouvriers dont les comptes avaient été réglés par moi, ou par mon beau-frère Lechevallier aîné, muni des quittances de tous ces ouvriers reconnaissant être soldés par moi-même. Aussi mon avocat, M. Vernier, devenu plus tard maire à Dijon, présentant ces quittances à MM. les juges, excita tellement leurs sourires que celui de M. Adelon, décontenancé et fâché lui-même contre celui-ci qui n'avait pas daigné paraître devant le tribunal, lui faisant ainsi jouer un rôle d'écolier, se contenta-t-il de dire : « Je ne vois autour de moi que des signes négatifs auxquels je ne puis répondre. »

Enfin, le tribunal envoya sur les lieux trois experts ; ils reconnurent l'acte de reconnaissance susmentionné en mains, que mes prétentions à une indemnité de cent soixante francs n'étaient pas exorbitantes et qu'ils ne pourraient exécuter les réparations à ce

prix. Leur seule expertise faite dans une journée, à quinze francs chacun, soit quarante cinq francs pour les trois experts, faisait elle seule le quart, moins vingt francs, de ce que j'avais réclamé à M. Adelon, qui m'avait d'ailleurs régulièrement payé ses loyers. En remplacement des cent soixante francs, il a été condamné à me payer huit mois de location à cause de ses retards qui ne m'avaient pas permis de louer à d'autres locataires. Enfin, curieux de savoir à combien s'élevaient les frais de ce procès, mon avoué m'en fit voir le compte qui était de mille deux cents francs. Voilà ce que sont les procès. Dans celui-ci, je n'ai eu qu'à m'applaudir de la décision prise par les juges ; elle fut toute en ma faveur, mais aussi celle de la justice. Depuis la perte de son procès, chaque fois que nous nous rencontrions dans les rues de Dijon, où M. Adelon avait pris son logement comme moi, il s'esquivaient dès qu'il s'apercevait que j'allais à sa rencontre. Etait-ce rancune ou honte ? C'était probablement l'une et l'autre, en tout cas une petitesse.

Pendant que je logeais rue Charrue, à Dijon, je fus assez heureux de pouvoir aider mon neveu Joseph Paillard dans ses écritures de commerce. J'eus dès lors la douleur d'avoir à accepter de ce bon neveu des appointements que je ne pouvais refuser à cause de l'état de mes finances, quand il m'aurait été si agréable de l'aider sans rétribution, ce qui eût été possible si j'avais pu percevoir la pension promise dont m'ont privé les événements politiques qui ont fait tomber du trône la branche aînée des Bourbons. Au reste, la belle saison étant revenue, nous nous installâmes, mon épouse et moi, dans la maison de Velars-sur-Ouche, pour y utiliser la feuille de mûrier qui paraissait vouloir être abondante, et aussi pour respirer l'air frais de cette petite montagne, où j'avais établi une magnanière et où nous transportâmes les vers à soie que nous avons fait éclore à Dijon, fin de mai 1850.

Il était d'ailleurs urgent de faire mettre en bon état la maison de Fleurey pour nous y réinstaller après la récolte des cocons et leur filature, qui ne pouvait se faire qu'à Dijon dans une maison où l'on réunissait des fileuses venues du département de l'Ardèche, les plus habiles dans cet ouvrage. Cet établissement de filature avait été fait par actions de souscripteurs ; chaque action était payée cent francs chez M. Lapertot, notre caissier de cette

société mise sous le patronage du duc d'Orléans, dont la fin tragique causa immédiatement la chute de cette filature de cocons. J'y avais pris deux actions que la société forcée d'entrer en liquidation n'a jamais pu rembourser. Ce sont encore deux cents francs qu'il a fallu perdre ainsi que les autres associés. C'était le sort qui décidait du tour de chaque associé pour faire dévider les cocons qui, tous frais payés, m'ont à peine rendu la compensation de la perte de mes deux actions.

La maison de Fleurey étant enfin remise en état, nous y rentrâmes et, comme il y avait assez d'espace pour y admettre nos petits-neveux (les trois fils de Joseph Paillard), nous les prîmes en pension, nous chargeant volontiers de leur première éducation avant de les envoyer au petit séminaire de Vaux (Jura), pays de leur papa, qui tenait à ce que ses trois fils devinssent les disciples de jeunes gens, fils de ses amis. Mais Adolphe, le plus âgé, atteint de la fièvre typhoïde quelques années après être revenu dudit séminaire, y succomba sous le toit paternel vers la fin de 1863.

Il reste à ce bon Joseph Paillard une charmante famille composée de son épouse Emilie, née Lechevallier, propre nièce de ma femme, et sept enfants, trois fils : Albert et Théodore qui se trouvaient avec Adolphe chez nous, à Fleurey-sur-Ouche, plus Fabien, le plus jeune des fils ; il y a de plus quatre demoiselles : l'aînée Jenny est entrée dans le couvent des ursulines à Montigny-sur-Vingeanne ; les trois autres, Herminie¹, Marie et Blandine, sont près de leurs bons parents ; ce sont de charmantes personnes dont nous avons le bonheur de posséder les photographies réunies à celles de leurs père, mère et frères, formant ensemble un tableau très intéressant.

Pour la pension de ses fils, Paillard me payait cent francs par trimestre pour chacun d'eux, tant en argent qu'en épicerie, fonds de son commerce, sucre, café, etc. Notre jardin nous fournissait assez de légumes.

En 1852, ayant à retourner à la maison de Velars, j'ai loué notre habitation de Fleurey à M. le comte d'Esclaiibes pendant qu'il

¹ N. de l'A. : « Herminie est aussi entrée dans un couvent, le couvent des carmélites de Beaune, le 22 septembre 1872. »

faisait réparer le château de Lantenay dont il venait de faire l'acquisition. Nous apercevions distinctement ce château depuis notre maisonnette de Velars d'où nous pûmes rentrer à Fleurey, dès que ce nouveau locataire pût aller prendre possession dudit château où j'ai continué sa connaissance. Nous y avons toujours été accueillis avec la plus grande bienveillance, ma femme et moi, et même nos petits-neveux Paillard, tant par M. le comte d'Esclaibes que par M^{me} la comtesse, née de Girval, son épouse.

M. de Girval était un ancien capitaine d'artillerie en retraite à Fleurey, chez qui nous étions aussi toujours les bienvenus.

Son gendre, le comte susnommé, ayant eu la bonté de me confier un piano, j'en donnai quelques leçons à nos neveux, en sorte qu'ils purent, surtout Albert qui avait une jolie voix, procurer une agréable surprise à leurs parents qui ignoraient qu'ils prissent des leçons de musique, et Albert qui en avait le mieux profité put toucher assez agréablement un air qui fit couler les larmes de sa sensible maman.

C'est ainsi que s'écoulait pour nous le temps, nous occupant alternativement de l'éducation de ces aimables enfants et de la culture de nos champs, pendant les sept dernières années de notre séjour en France ; mais les petits-neveux étaient partis pour le petit séminaire de Vaux depuis trois ou quatre ans.

Comme je l'ai mentionné plus haut, cette maison de Fleurey, trop rapprochée de la rivière d'Ouche, était exposée aux inondations, surtout l'hiver, saison où ce cours d'eau grossissait étonnamment ; il en résultait une très grande humidité pouvant être une des causes de la mauvaise santé de ma femme, circonstance qui fit naître le désir de trouver un acquéreur de cette propriété. Ce désir ne fit qu'augmenter depuis que nous apprîmes le décès de notre chère sœur Joséphine, qui eut lieu le 4 janvier 1859, à la soixante-sixième année de son âge.

Nous eûmes peu après une seconde visite de mon frère Gaspard, curé de la paroisse de Massongex. Il était déjà venu deux ans avant m'apporter son bouquet tant de sa part que de celle de cette bonne sœur qui, la veille de sa mort, a pu nous écrire quelques lignes apportées par mon frère dans sa seconde visite ; elle nous engage à penser à elle et à ce bon frère dans nos prières quoti-

diennes, ce que nous nous gardons bien d'oublier. Mais, à cette seconde visite, mon frère Gaspard nous arriva avec une physionomie fort altérée par suite de la perte d'une telle sœur, sa compagne et directrice de son ménage depuis son entrée dans le sacerdoce.

Dans cette seconde visite, il nous fut facile de reconnaître que ce bon frère ne venait pas pour chercher des distractions à son chagrin, mais pour nous aider dans de nouvelles réparations à faire dans notre habitation dont le rez-de-chaussée avait été envahi une troisième fois par les eaux de l'Ouche, ce qui ne pouvait qu'en rendre l'aspect repoussant. Il fallut y refaire de nouveaux soubassements et plinthes à neuf et les repeindre, seul moyen de redonner aux pièces d'en bas leur première fraîcheur. Ce n'est pas que nous ayons voulu dissimuler le danger où se trouvait la maison d'être inondée, ce qui a eu lieu trois fois dans l'espace de vingt-six ans passés par nous ou nos locataires dans cette maison ; notre intention était au contraire d'en faire l'aveu à ceux qui se présenteraient pour l'acheter. Je ne dois pas oublier de mentionner ici qu'à l'occasion de cette troisième inondation, je me suis aussi adressé aux nièces du cousin colonel Robotel, mort à La Haye, comme j'en ai fait mention dans les cahiers précédents². Ses bonnes nièces, M^{me} Gerchen, née Meurs, et Joséphine Planteau, que je n'ai jamais vues, se sont empressées de m'envoyer trois cents francs dans cette triste circonstance, et ne se sont pas bornées à ce premier envoi ; mais ils ont cessé à la mort de la première, soit de M^{me} Gerchen.

Il nous arriva enfin un acquéreur ; ce fut un M. Morisot, missionnaire, rentrant de la Nouvelle-Orléans pour rétablir sa santé délabrée par les pénibles travaux de sa mission et auquel les médecins avaient conseillé le retour en Bourgogne pour y respirer l'air natal ; mais il fut le premier à nous parler du danger d'inondations auquel la maison était exposée. Des parents qu'il avait dans les environs lui en avaient dit l'inconvénient. Il en concluait que ce serait un motif pour faire cette acquisition à plus bas prix, et il me renouvela l'offre de sept mille francs que

² Voir plus haut, p. 156.

j'avais refusée jusqu'alors à d'autres, mais à laquelle je souscrivis cette fois par la nécessité où je me trouvais d'avoir à m'acquitter d'une nouvelle somme de six mille francs empruntée de mon beau-frère Lechevallier aîné, frappé depuis quelque temps d'une paralysie qui ne lui permettait pas d'écrire lui-même le désir de faire rentrer cette somme. Ce fut son épouse, née Guinet, qui m'en fit la demande, et c'est au moyen des billets de banque reçus de M. Morisot que je me suis acquitté de ma dette envers mon beau-frère qui était dès lors sans espoir de guérison. La quittance m'a été faite par sa femme, elle est dans mon registre D de créances et dettes, fol. 1, portant mon dernier compte avec ce bon frère, c'est-à-dire ces six mille francs, avec cent francs d'intérêts.

En sus des sept mille francs reçus de M. Morisot sur lesquels me restaient encore neuf cents francs, M. Morisot a encore retenu mobilier pour huit cents six francs. J'ai vendu de plus à un carrier nommé Millod un champ à la Renaude qui m'avait coûté deux cent cinquante francs, ci : cinq cents francs. Plus un autre en Barges qui m'avait coûté mille huit cents francs, ci : deux mille francs. Total obtenu de ces ventes : quatre mille deux cent six francs.

Comme on voit par ce compte, les champs bien tenus en bon état de culture ont été vendus avec bénéfice, tandis qu'il y a eu perte sur la maison.

Nous étions donc en possession de ce total de quatre mille deux cents six francs pour venir en Valais occuper à Massongex le logement retenu par les soins de mon frère Gaspard chez M^{me} Chapelet, à raison de cent trente francs par an, et qui a pour ma femme et pour moi le grand avantage de la proximité de l'église et de l'agréable voisinage de la cure trop exigüe pour que mon frère le curé puisse nous y loger. Mais nous ne cessons, quoique dans un logement séparé du sien, de recevoir de son inépuisable bienveillance mille preuves de son affection fraternelle.

J'espère bien, mes chers fils, qu'après ma mort et même avant cet événement qui ne peut être bien éloigné, vous aurez à l'égard d'un si bon oncle, toutes les attentions de la plus sincère reconnaissance pour suppléer par vos témoignages de respect à ce que je n'ai pu en témoigner que faiblement, car sa modestie toujours

au niveau de sa bienfaisance ne lui permettait pas d'agréer nos remerciements, se disant suffisamment convaincu de notre sincère gratitude.

Peu après notre arrivée à Massongex, qui eut lieu le 14 novembre 1859, nous apprîmes les décès des deux frères de ma Pauline ; ils nous ont été annoncés par notre nièce Emilie Paillard, fille de l'aîné de ces deux frères ; nous ne pûmes dans cette triste circonstance qu'envoyer nos compliments de condoléance à notre susnommée belle-sœur, devenue veuve Lechevallier aîné, lequel nous avait si souvent témoigné une affection vraiment fraternelle.

Dès notre arrivée en Valais, nous résolûmes de nous charger de l'éducation de Ludovic, le premier-né des enfants de notre fils Théodore, toujours employé par les floteurs des bois des forêts de ce canton et domicilié au Bouveret. Ludovic allait avoir quatre ans ; il atteindra sa quinzième année le 2 août 1871. C'est à onze ans qu'il a fait sa première communion reçue des mains de son cher oncle et qui avait été précédée depuis deux ans de la confirmation à l'arrivée de Mgr l'évêque de Sion [P.-Jos. de Preux] dans cette paroisse.

Après lui avoir fait faire ses études préliminaires, surtout celle du catéchisme de ce diocèse, et lui avoir fait soigner son écriture faite à la dictée de livres de piété dont il traçait des pages sans faute d'orthographe dès l'âge de huit ans, nous l'avons envoyé comme externe au collège de l'abbaye de Saint-Maurice qu'il a fréquenté du 8 octobre 1866 au 16 même mois de 1867, soit pendant une année et huit jours ; c'était de sa onzième à sa douzième année, âge où un sentiment d'émulation occasionne ordinairement un redoublement de désirs d'avancement dans l'étude. Mais nous n'en obtînmes pas ce bon résultat. L'enseignement est certainement bien donné au collège de Saint-Maurice, mais il y avait alors trop d'enfants au-dessous de dix ans peu appliqués à l'étude, et malgré ma recommandation à Ludovic de ne fréquenter parmi ses condisciples que les plus studieux, il a préféré n'aller qu'avec les plus dissipés. Il en est résulté qu'au lieu de faire des progrès à ce collège, ainsi que tant de jeunes gens qui y sont devenus savants en toutes sciences, il a prouvé être resté bien enfant quoique âgé de douze ans ; d'ailleurs, il a été puni de sa désobéis-

sance par ceux-là qu'il préférait fréquenter malgré mes avis, et malgré que j'aie été prévenu par MM. les professeurs qu'on avait renvoyé du collège plusieurs de ces jeunes gens à cause de leur indocilité et dont quelques-uns avaient frappé Ludovic. Nous avons préféré retenir celui-ci à la maison que de continuer à l'envoyer à l'abbaye où j'ai appris qu'il arrivait souvent trop tard, quoique nous eussions la précaution de le faire partir assez tôt pour arriver en temps convenable.

Un des motifs qui m'avaient déterminé de faire profiter de l'enseignement du collège de l'abbaye par Ludovic était, en outre de l'émulation que j'espérais voir naître en lui en compagnie de plusieurs condisciples qu'il n'avait pas chez moi, c'est qu'une fièvre typhoïde dont il avait été atteint au commencement de novembre 1863, c'est-à-dire à l'âge de sept ans et quelques mois, dont il a obtenu la guérison grâce à Dieu avant tout, mais aussi aux soins assidus de la grand-maman Pauline, qui ne le quittait ni jour ni nuit, cette fièvre maligne avait si fort altéré sa mémoire qu'il ne venait plus à bout d'apprendre ses leçons dans lesquelles il avait fait de faciles progrès avant cette maladie, qui avait atteint une telle gravité que j'ai cru devoir prier son respectable oncle de venir lui administrer l'extrême-onction, car je croyais que les jours de mon petit-fils touchaient déjà à leur fin. M. Monnay, premier médecin appelé pour nous dire ce qu'il fallait faire dans cette maladie, avait ordonné l'application de sangsues derrière les oreilles pour éviter une congestion cérébrale; mais ce docteur atteint lui-même d'un rhumatisme aigu ne pouvant revenir le lendemain, je me rendis auprès de lui pour connaître ce qui le retenait à Monthey, et le voyant courbé sur son fauteuil, courbé sous l'effet de ce rhumatisme, je compris l'impossibilité où il était de revenir voir notre petit malade, dont nous avons eu mille peines d'arrêter le sang attiré par la piquûre des sangsues, Ludovic arrachant continuellement les compresses que nous plaçons derrière ses oreilles. Aussi le sang ne cessait de couler. Nous sommes néanmoins venus à bout de l'arrêter. Mais cet enfant en avait eu une telle perte qu'il devenait très urgent d'avoir un médecin. M. Monnay ne pouvant pas venir, nous envoyâmes un télégramme à M. Bezencenet fils, à Aigle. Ce doc-

teur s'empressa, quoique souffrant lui-même, de se rendre à notre demande et c'est de lui que nous apprîmes le genre de maladie de Ludovic. Il prescrivit différentes précautions entre autres celle de placer cet enfant dans la chambre à cheminée afin de renouveler l'air ambiant et d'y faire de fréquentes fumigations de vinaigre, des lavements, après quoi il nous dit : «Voilà tout ce que je puis ordonner. Le bon Dieu fera le reste.» C'est bien Dieu qui nous a conservé cet enfant et nous lui en avons rendu mille actions de grâce.

C'est donc après cette maladie que Ludovic se rendait au collège de Saint-Maurice d'où il nous revenait tous les soirs souper et coucher à Massongex, ne prenant à l'abbaye qu'un repas de midi moyennant la rétribution bien médiocre de quarante centimes par repas, excepté les jeudis et dimanches où il était retenu à la maison pour y répéter les leçons de la semaine et assister aux offices de la paroisse comme enfant de chœur. Puis, par les motifs expliqués plus haut, nous avons résolu de le retenir chez nous, non pour y faire de meilleures études, mais pour moins l'exposer à la dissipation à laquelle il était naturellement enclin. Pour continuer de prendre les leçons de l'abbaye, il eût fallu l'accompagner journellement jusqu'à Saint-Maurice, ce qui est au-dessus des forces d'un octogénaire. Nous avons donc préféré recommencer les petites leçons moins savantes, il est vrai, à la maison, mais réunissant l'essentiel, savoir les devoirs imposés par notre sainte religion catholique, l'arithmétique, les grammaires française et allemande, la connaissance de cette langue étant désirée par mon fils Théodore pour Ludovic. Il est vrai que je ne la possède que très imparfaitement, ne la parlant plus depuis quarante ans, et que, pour l'enseigner, je me vois obligé d'en faire une nouvelle étude. Pour récréation, un peu de musique et de dessin auquel son goût le porte naturellement. Ludovic copie avec assez de ressemblance les modèles placés devant ses yeux, mais à notre grand regret il néglige depuis quelque temps de cultiver ces talents qui faisaient reconnaître en lui tout à la fois la justesse de l'ouïe et de la vue, dont il est doué par la Providence.

Ludovic, je le reconnais volontiers, a employé bien des moments de loisir à des occupations de ménage, telles qu'à faire nos

commissions, aller aux provisions, à l'eau, fendre du bois, toutes choses qui ont épargné de la peine à sa grand-maman Pauline, en compensation de celle qu'elle a eue lors de sa maladie, dont la suite a peut-être été la cause qu'en 1865 ma femme fut à son tour atteinte, non du typhus, mais de la fièvre intermittente résistant à la quinine, remède ordinairement assez efficace pour la combattre. Mais n'en obtenant pas l'efficacité désirée, nous résolûmes d'avoir recours aux changements d'air, en commençant, le 6 juin 1865 (quarante-quatrième année de notre mariage), par une seconde visite à notre fils Ernest, alors à Morges, où il était employé par l'administration de la ligne d'Italie pour surveiller l'arrivage dans ce port des marchandises apportées pour cette ligne. Nous étions déjà venus lui faire une première visite, en 1863, à l'occasion de la première communion de son fils dans l'église catholique de Morges dédiée à saint François de Sales. Ce fut pour nous une heureuse occasion de faire la connaissance du respectable M. Duvillard, curé de cette paroisse depuis la construction de cette église, à laquelle il a beaucoup contribué de sa personne par les nombreux voyages entrepris jusqu'en Angleterre, afin de trouver là comme en France les fonds nécessaires mis à sa disposition par les bons catholiques de ces deux pays, pour achever cette construction consentie par le gouvernement du canton de Vaud, qui y a fourni sa quote-part avec d'autant plus de raison qu'à tous les marchés de Morges il arrive un grand nombre de personnes de la Savoie heureuses d'y trouver une église de leur culte.

Mais à cette seconde visite³ à nos enfants établis pour le moment à Morges, où on respire l'air le plus salubre, n'en obtenant néanmoins pas la guérison de la fièvre dont mon épouse était atteinte encore malgré répétition de pilules de quinine, nous nous laissâmes aller à l'espoir que l'air natal de la Bourgogne aurait l'efficacité si désirée de l'en débarrasser. Nous nous décidâmes donc d'aller à Dijon. Nous arrivâmes, le 21 juin, à onze

³ N. de l'A. : « Ce fut à cette seconde visite que Théodore vint chez son frère et y fit chez un marchand nommé Kaufmann l'acquisition d'un piano pour Ludovic, qu'il emmena avec lui au Bouveret et nous envoya à Massongex à notre retour de Dijon, fin de juillet 1865. » — Voir p. 262.

heures du soir, à la belle gare de cette ville où nous trouvâmes le bon neveu Joseph Paillard, accompagné de son fils Albert que nous avons trouvé bien grandi pendant les six ans que nous avons cessé de le voir. Ils avaient été prévenus de notre arrivée près d'eux quelques jours avant la Saint-Jean, fête de notre aimable nièce Emilie-Jeanne, mais que nous n'eûmes le plaisir d'embrasser que le 25 juillet, retenue qu'elle était aux bains de Salins par les médecins de cet établissement. L'un d'eux, qui l'accompagna à son retour, nous donna ses explications sur ce qui l'avait obligé de retenir notre nièce au-delà du 20 juillet, fête de sa tante, ma femme, qui joint à son nom de Pauline celui de Marguerite, nom de sa sœur aînée qui avait été sa marraine, mais on l'appelait toujours Pauline pour la distinguer de sa sœur. Nous étions consolés du retard de l'arrivée de notre nièce par l'assiduité de son époux et de ses enfants à nous tenir bonne compagnie, se réjouissant même de ce que le retard de leur mère contribuait à prolonger notre séjour près d'eux.

Mais nous crûmes pouvoir et devoir profiter de ce séjour prolongé chez nos bons parents à Dijon pour aller visiter nos anciennes connaissances de Fleurey et Velars-sur-Ouche, et, en particulier, de nous rendre dans cette dernière localité, le 2 juillet, jour de la Visitation où on se rend en pèlerinage à la chapelle de Notre-Dame d'Etang, ayant eu l'avantage, mon épouse et moi, d'être admis dans la confrérie érigée en l'honneur de notre Mère de Dieu. Nous prîmes donc place dans les wagons déjà remplis de pèlerins se dirigeant vers la susdite chapelle pour entendre le sermon prononcé ce jour par un célèbre prédicateur qui ne manqua pas, tout en expliquant les mystères de ce jour, de dire combien il était édiifié de voir accourir tant de fidèles, surtout ce jour où il y avait tant de réjouissances à Dijon à l'occasion d'un tir à la carabine qui y avait réuni une grande assemblée d'étrangers (et en parlant de ce tir, ce fut un Suisse neuchâtelois qui y remporta le premier prix ; le second fut décerné à une dame, espèce d'amazone qui fut emportée triomphalement dans un grand hôtel de Dijon).

A ces réjouissances mondaines, nous avons de beaucoup préféré nous mettre, ma femme et moi, à la suite des pèlerins se rendant à Velars et de là à la susdite chapelle, regrettant beaucoup de

n'avoir avec nous nos fils ou au moins Ludovic que l'on désirait voir chez leurs cousins et cousines de Dijon ; mais craignant d'être indiscrets en y allant si nombreux, nous avons laissé Théodore emmener son fils au Bouveret pendant notre absence du pays que nous n'avions pas cru devoir tant se prolonger ⁴.

Pour en revenir à notre pèlerinage à Velars, la cérémonie étant finie sur la montagne où est la chapelle dans laquelle on venait de célébrer une grand-messe, j'eus le plaisir d'apercevoir l'abbé Morisot à qui nous avons vendu la maison de Fleurey en 1859. Il n'eut rien de plus pressé que de venir nous engager à y venir reprendre une chambre pour le temps que nous comptions passer en Bourgogne. Il va sans le dire que nous acceptâmes une hospitalité offerte si cordialement par ce bon abbé qui eut l'aimable attention de nous céder pour plusieurs jours la plus belle chambre de notre ancien logement et d'y placer les meilleurs meubles qu'il tenait aussi de nous, afin, disait-il, que nous nous croyions encore chez nous et d'en jouir de même.

Nous avions plusieurs autres plus anciennes connaissances à voir à Fleurey où nous avons passé près d'une trentaine d'années : M. le curé Marilier avec qui je suis resté en relations on ne peut plus agréables ; la famille de Girval dont nous n'avons pas eu l'avantage de retrouver le chef, ancien capitaine d'artillerie, qui m'avait toujours témoigné une amitié de bon camarade, et n'avait cessé de m'en donner des preuves. Il était décédé fin de l'automne de 1865, mais ses fils et surtout M^{lle} Caroline nous ont témoigné un vrai plaisir à nous revoir regrettant d'avoir été prévenus par M. Morisot pour nous offrir un logement, mais voulant absolument nous avoir à leur table. Cette aimable demoiselle Caroline est entrée depuis lors dans un couvent de religieuses ; sa sœur, M^{me} la comtesse d'Esclaibes, que nous désirions vivement revoir aussi, ainsi que M. le comte son mari, étaient absents de Lantenay. Nous dûmes nous borner à leur faire exprimer nos regrets de n'avoir pu, avant notre retour à Dijon, leur offrir encore une fois les témoignages de notre gratitude de leurs bontés à notre égard,

⁴ N. de l'A. : « Voir, p. [— —], que Ludovic, âgé de dix-sept ans, a été appelé à faire partie de sa maison de commerce. » Ce fait se rapporte donc aux années 1873-1874, et Robatel n'en parlera pas.

lorsque nous avons le bonheur d'être leurs voisins. Ils nous ont réciproqué ces regrets un peu plus tard et puis annoncé le mariage de leur fille aînée [Jeanne] qui leur a déjà donné une petite fille portant le nom d'Hélène [de Lamolère], de sa grand-maman.

Dans mes lettres à M. le curé Marilier qui veut bien me tenir au courant de ce qui se passe dans ces heureuses familles, j'ai toujours soin de le prier d'être notre meilleur interprète de nos souvenirs auprès de toutes les personnes qui veulent bien aussi penser à leurs anciens amis et voisins Robatel.

Enfin, sachant que notre nièce Emilie allait pouvoir revenir à Dijon, nous y sommes rentrés dès le 20 juillet, fête de ma femme, et nous eûmes l'agréable bonheur de la voir venir donner et recevoir le baiser que nous lui réservions depuis un grand mois.

C'est pendant ce court intervalle passé à Dijon, Fleurey et Velars-sur-Ouche, visitant nos anciennes connaissances, que nous résolûmes de vendre la petite maison et clos l'environnant que nous avons fait construire pour une magnanière sur un monticule de cette dernière localité, sur le chemin qui conduit à Prénois, mais qui, ayant été louée à MM. Thoureau, maîtres de forges audit Velars, pour y loger deux familles de leurs ouvriers, lesquelles s'y trouvaient plus à proximité d'une carrière de minerai, était tombée dans un tel état de délabrement qu'il nous fut impossible d'en avoir plus de mille francs, tant il y aurait eu de frais à payer pour la rendre habitable. Ces messieurs étant tombés en faillite, il ne restait aucun espoir d'en obtenir le moindre dédommagement. Ils m'avaient, jusqu'en 1862, régulièrement payé le loyer de cette maison ; elle m'avait coûté de bâtisse faite à plusieurs reprises, ci, avec le clos, huit mille septante francs ; elle a été louée pendant les trois premières années, de 1856 à 1859, à deux cents francs, soit six cents francs, et pour les quatre dernières, de 1859 à 1862, à cent cinquante francs, également six cents francs. Vendu à part un grand hangar servant à sécher la feuille des mûriers quand elle était mouillée, septante francs, plus la maison et son clos, mille francs. Au total, deux mille deux cent septante francs. La perte sur cette propriété a donc été de cinq mille huit cents francs.

Ce fut le syndic de la faillite Thoureau & C^{ie} qui a bien voulu compter à mon neveu Paillard les trois cents francs de loyer dus

pour les années 1861 et 1862. Sans lui, la perte se serait élevée à six mille cent francs.

Si la Providence m'avait condamné à l'état de veuvage, je n'aurais pas souscrit à une perte si sensiblement sentie ; j'aurais fait un petit ermitage des débris de cette maison ; mais rendu aux avis de ma femme que Dieu a eu la bonté de me conserver et à ceux de mon frère qui m'a aussi déterminé à accepter ce minime prix de mille francs offert par un nommé Raclot-le-Court, confiseur, qui m'a compté cinq cents francs sur l'acte notarié, et les cinq cents autres, plus vingt-cinq francs d'intérêts de cette dernière valeur, ont été versés au bout d'un an chez mon susdit neveu qui m'en a fait l'envoi en Valais, où nous étions revenus après avoir fait nos adieux à tous nos parents de la Bourgogne, notre nièce retournant finir sa baignée à Salins nous a accompagnés⁵ jusqu'à Mouchard où a eu lieu notre séparation, elle reprenant le chemin de ses bains, et nous celui de Neuchâtel, afin de rentrer pour quelques jours à Morges, mais cette fois sans la fièvre intermittente dont l'air natal avait, comme nous l'avions espéré, débarrassé ma femme qui a bien assez d'autres maux qu'elle supporte avec une résignation de bonne chrétienne et bien édifiante. C'est à cette époque de notre retour à Morges que Théodore a acheté un petit piano Erard Frères & C^{ie}, fait à Paris en 1801, afin que Ludovic y prenne des leçons dont il ne profite pas autant qu'il le pourrait.

A mon retour à Massongex, j'ai eu à mon tour à faire connaissance avec la fièvre intermittente, en voici la cause. Au mois de juin de 1866, il y a eu à Saint-Maurice un tir aux cibles construites récemment en cette ville, où se sont réunis les amateurs de tous les cantons suisses dont les drapeaux étaient tous déployés dans toutes les rues et y donnaient une très grande animation. Voulant faire jouir Ludovic de ce spectacle tout nouveau pour lui, je me fis un plaisir de l'y conduire. J'y rencontrai mes fils accompagnés de quelques amis auxquels j'offris quelques rafraîchissements, car la chaleur était vraiment tropicale. On appréciait particulièrement de la bière préparée à la glace qui flattait le palais,

⁵ N. de l'A. : « Avec sa fille aînée Jenny qui n'était pas encore religieuse. Notre départ de Dijon a eu lieu le 28 juillet 1865. »

mais ne convenait pas à un estomac presque octogénaire. Me trouvant très altéré par la grande chaleur de ce jour, j'eus l'imprudence de ne pas me contenter d'un verre de cette bière ; j'en bus un second et celui-ci détermina un malaise que je dissimulai d'abord de mon mieux, mais qui m'empêcha néanmoins de prendre une part joyeuse de la fête où régnait une gaieté générale. Rentré dans mon logement, je n'y tardai pas longtemps à m'apercevoir que le mal dont je viens d'expliquer la cause allait en augmentant avec rapidité, jusqu'à causer une défaillance qui dégénéra en évanouissement au point de me faire tomber, de la chaise où j'étais assis, sur le plancher, ce qui effraya d'autant plus ma femme qu'elle ne se sentait pas la force de me relever. J'étais comme foudroyé. Ce fut mon bon frère Gaspard qui vint immédiatement me rendre ce service fraternel. Je fus par lui replacé sur la chaise que j'avais quittée bien indépendamment de ma volonté. Une révolution venait de se faire dans mon estomac qui l'obligea à vomir ce qui l'oppressait si violemment. Ce vomissement me procura de suite un grand soulagement, mais n'empêcha pas l'arrivée de la fièvre intermittente, avec accès qui duraient de douze à quatorze heures consécutives. Mais ayant eu recours, à mon tour, aux pilules contenant un grain de quinine sur lesquelles j'avalais une demi-tasse de café, je fus [remis] en peu de jours, n'en prenant que trois par jour (une de demi-heure en demi-heure, à jeun, deux heures avant l'accès), c'est-à-dire beaucoup plus tôt débarrassé de cette fièvre que ne l'avait été mon épouse en 1865, et c'est grâce à ses soins assidus que j'en ai été si tôt quitte. Mais il m'est resté de cette maladie une grande faiblesse pendant près d'une année.

J'ai même ressenti la même fièvre en 1868, étant au Bouveret, chez mon fils Théodore, qui s'est empressé d'aller à mon insu chez M. Bezencenet, son médecin à Aigle, et en rapporta ce que ce docteur ordonna, c'est-à-dire encore de la quinine ; mais celle-ci, pulvérisée, me causait des vomissements prouvant ainsi me convenir moins qu'en pilules comme les avait prescrites M. Schmidt dans ma précédente maladie. Aussi revins-je avec plus de confiance à celles-ci, et elles ont opéré comme la première fois une prompte guérison. Il ne me reste de ces deux maladies que le

souvenir des soins dont j'ai été entouré par les personnes qui me sont le plus attachées ; je ne puis assez leur en témoigner ma reconnaissance, surtout à ma bien chère Pauline, car, quoique toujours souffrante elle-même, elle n'a cessé de remplir à mon égard ses devoirs de bonne épouse, comme elle a rempli en tout temps avec affection ceux de bonne mère. J'espère que mes fils s'en rappelleront ; leurs sentiments de respect et d'affection filiale me sont trop bien connus pour que je puisse douter un instant de la continuation de ces sentiments bien enracinés dans leurs cœurs. Quand je dis mes fils, il est bien entendu que je comprends aussi mes petits-fils dans cette dénomination générale.

Théodore n'a pas cessé de nous témoigner sa gratitude de nos soins pour Ludovic, son fils aîné, pourvoyant abondamment en argent et en vivres à notre subsistance en même temps qu'à celle de son fils qui fera, je l'espère, à l'égard de ses père et mère ce que ceux-ci font pour nous. C'est le moyen d'attirer sur nous tous les bénédictions promises par notre divin Rédempteur pour le temps à passer ici-bas et pour l'éternité, à l'exemple de mon bon frère le chanoine curé de Massongex, *inter fratres optimus* ; qui sait mieux que lui remplir les devoirs de la charité fraternelle ? Il les remplit, ces devoirs, non seulement à l'égard de ses frères et sœurs consanguins et au nôtre en particulier, mais aussi envers bon nombre de ses paroissiens pour lesquels aussi bien que pour moi sa bourse fut toujours ouverte, mais avec la prudence et le discernement du bon pasteur. Quant à ses dons de toutes sortes pour mon ménage, dans mes besoins toujours prévus par sa charitable sagacité qui les lui fait deviner, il me serait difficile d'en faire l'énumération ; j'en ai inscrit un bon nombre sur mon registre de créances et dettes pour aider la mémoire du cœur, soit à l'éternelle reconnaissance que je conserverai de ses bienfaits prodigués en toute occasion avec l'effusion de son cœur toujours si généreux envers ses nombreux amis, frères et sœurs.

Mon frère le curé a été le vrai *paterfamilias*, père de famille, depuis la mort de celui dont nous tenons la vie selon la nature et la volonté du Créateur de toutes choses. Il a élevé plusieurs de ses neveux qui ne se sont pas tous montrés assez reconnaissants des sacrifices et des peines prises à leur égard par leur excellent oncle,

dont les bons conseils étaient toujours les fidèles compagnons de ses dons. J'espère bien que mon bon Gaspard n'aura jamais à douter de la sincère reconnaissance dont sont profondément animés son frère Louis et sa belle-sœur, mon épouse, ainsi que mes fils qui en sont également pénétrés et forment avec nous les vœux les plus ardents pour la prospérité de leur respectable oncle. Dieu seul pourra le récompenser de ce qu'il fait pour nous tous. C'est la demande que j'adresse dans mes prières quotidiennes à ce Père céleste pour mon bon frère⁶.

Pour ma femme et mes fils, je lui adresse celle-ci copiée dans le livre du révérend père Sanadon qui nous a été donnée par mon père et qui contient tout ce qu'un père peut désirer de plus raisonnable pour sa famille : « Conservez les [miens], Seigneur, dans votre crainte et dans votre amour ; ne souffrez pas que la prospérité les enfle, que l'adversité les abatte, que le plaisir les amollisse, que le monde les séduise et les corrompe. Que votre grâce leur apprenne à user si saintement des biens de la terre qu'ils ne risquent jamais ceux du ciel, et à porter si patiemment les maux temporels que jamais ils ne s'exposent aux châtiments éternels⁷. »

C'est bien pénétré du besoin que j'ai pour moi-même de la grâce divine sollicitée ci-dessus pour toute la famille que je termine ma narration très décousue et qui contient des répétitions provenant de ce que les faits relatés sont écrits par grands intervalles, pendant lesquels, ma mémoire faisant défaut, j'ai probablement oublié que quelques circonstances de ma longue vie pleine de vicissitudes ont été déjà citées dans les cahiers précédents. J'ai même plusieurs fois raconté, en famille, la plupart de ces faits qui ne peuvent intéresser qu'elle ; mais *verba volant, scripta manent*, les paroles n'ont qu'un temps, elle s'évanouissent avec

⁶ L'auteur renvoie ici au bref portrait du curé qui fait suite aux *Mémoires* : « Sa gravité douce et vraiment sacerdotale prévient en sa faveur ; à mesure qu'on le voit de plus près et qu'on s'entretient avec lui, on découvre les trésors de bonté et de vertu cachées dans son cœur. Une foi vive inspire ses paroles et ses actes ; son dévouement à l'Église et au Saint-Siège est sans bornes. Puissiez-vous, mes chers enfants, mériter aussi ses bénédictions ! » (Manuscrit, 3^e cahier, p. 40.)

⁷ N. Sanadon, *Prières et instructions chrétiennes pour bien commencer et bien finir la journée...*, nouv. éd., Paris, 1768, pp. 77-78.

le vent qui les emporte et meurent avec la voix qui leur sert d'organe ; tandis que par l'écriture, les idées restent permanentes aussi longtemps que dure le papier où elles sont tracées.

Puissent ces lignes écrites d'une main octogénaire vous rappeler longtemps encore les sentiments d'affection sincère, quoique mal témoignée, d'époux, de frère et de père qui vous bénit tous du fond de son cœur !

Massongex, en juillet 1870.

ANNEXES

I. — PARENTÉ DE LOUIS ROBATEL

Nous avons vérifié toutes les dates dans les registres d'état civil et dans les registres de paroisse, à l'exception des naissances et décès survenus à Palma de Majorque, où les recherches entreprises, soit par les soins de l'archiviste diocésain, soit personnellement, n'ont abouti que dans un cas, du fait de la disparition de quelques registres paroissiaux ; les dates que nous transcrivons alors sont donc celles données par l'auteur.

I PIERRE Robatel, meunier « en Pré », † à Saint-Maurice, le 8-III-1804, à 77 ans.

oo à Saint-Maurice, le 7-I-1759, Marie (-Isabelle) Girard, originaire de Savoie.

Enfants :

1. *Pierre-Joseph*, bapt. le 13-II-1761, ensev. le 5-II-1765, à Saint-Maurice.

2. *Jacques* qui suit II.

3. *Barbe* (Marie-), bapt. le 9-V-1766, ensev. le 16-III-1844, à Saint-Maurice ; y oo le 21-III-1793 Jacques Vuilloud.

4. *François* (Jean-), bapt. le 24-VIII-1768, † le 2-VI-1816, à Saint-Maurice ; y oo le 8-VI-1794 Marie Monnay, de Vérossaz. Meunier aux Cases.

II JACQUES, bapt. à Saint-Maurice, le 27-X-1763, † à Montpellier (Hérault), le 6-X-1825. Chirurgien-major, brevet espagnol du 23-VI-1796.

oo à Saint-Maurice, le 19-V-1788, Marguerite (Anne-M'-Cunégonde) Seydoux, bapt. à Saint-Maurice, le 3-III-1767, † à Martigny, le 21-IV-1840, fille de Jean-Claude († 1785), pharmacien à Saint-Maurice, et de Claudine Pichon.

Enfants :

1. *Louis* (-Victor) qui suit III.

2. *Maurice* (Pierre-), bapt. à Saint-Maurice, le 26-IV-1790, † à Martigny, le 18-X-1869. Directeur de la fabrique de draps à la Verrerie, puis inspecteur des Ponts et Chaussées.

oo Io en 1811 Marguerite Dallèves, * en 1790 et † à Martigny, le 4-V-1843, fille du banneret Pierre-Joseph (1752-1811).

oo II^o à Martigny, le 28-X-1843, Marie-Amélie Rebord (* 1788), fille de Nicolas-Joseph.

De son premier mariage, il a entre autres enfants : Eugénie (* 1813), qui oo à Vétroz, en 1842, Germain Ganioz (1790-1871).

3. *Marie-Louise-Patience*, bapt. le 14 et ensev. le 27-XI-1792, à Saint-Maurice.

4. *Joséphine* (Marie-), bapt. à Saint-Maurice, le 9-VIII-1794, † à Massongex, le 4-I-1859. Gouvernante de son frère Gaspard, curé de Massongex.

5. *Gaspard I* (Joseph-), bapt. à Saint-Maurice, le 15-I-1796, † à Palma (Majorque), en 1800.

6. *Henriette*, * à Palma (Majorque), en 1797.

7. *Joson I*, * à Palma (Majorque), en 1799, † à Martigny des suites d'un accident et ensev. le 27-X-1806.

8. *Gaspard II*, * à Palma (Majorque), le 10-IV-1802, † à Saint-Maurice, le 7-V-1884. Curé de Massongex de 1836 à 1882, chanoine titulaire de Sion 1860, doyen du décanat de Monthey 1875.

9. *Frédéric* (Claude-Louis-), * à Palma (Majorque), le 22-I-1804, † à Martigny, le 19-XII-1848. Géomètre.

oo I^o à Martigny, le 18-XI-1831, Marie-Julienne Chapelet, † à Martigny, le 21-II-1841, fille de Pierre-Joseph.

oo II^o à Martigny, le 18-VII-1842, Louise-Henriette Cavé, d'Orsières, † à Martigny, le 26-I-1897.

10. *Joson II* (François-Joseph), bapt. à Martigny, le 20-II-1808, † à Massongex, le 15-VI-1881. Simple d'esprit.

11. *Pierre-Marie* (Jean-Marie, dit -), bapt. le 28-IV-1810 et ensev. le 8-V-1810, à Martigny.

12. *Eugénie* (Marie-), bapt. à Martigny, le 28-IV-1810.

III LOUIS (-Victor), * à Samoëns (Haute-Savoie), le 14-IX-1788, † au Bouveret, le 13-IV-1877. Auteur des *Mémoires*.

oo à Dijon (Côte-d'Or), le 6-VI-1821, Pauline (-Marguerite) Lechevallier, * à Dijon, le 17-X-1803, † à Sion, le 2-II-1894, fille de Nicolas et de Claudine Régneau.

Enfants :

1. *Ulrich I* (-Claude-Jacques-Victor), * à Dijon, le 22-II-1822, † à Saint-Florentin (Yonne) des suites d'un accident, le 17-XI-1825.

2. *Ernest* (-Claude-Louis-Nicolas) qui suit IV a.

3. *Ulrich II* (Nicolas-Guillaume-), * à Dijon le 25 et † le 29-XII-1825.

4. *Théodore* (Claude-Ulrich-) qui suit IV b.

IV a ERNEST (-Claude-Louis-Nicolas), * à Dijon, le 24-V-1824, † à Sion, le 30-VIII-1898. Employé de chemin de fer.

oo au Bouveret, le 15-X-1861, Marie Favez, * le 15-II-1819, † à Sion, le 25-XI-1883, fille d'Emmanuel-David et d'Henriette Blanc.

Enfant :

Ernest (-Pierre), * au Bouveret, le 15-III-1852, † au Bouveret, le 3-VI-1901.
Employé de chemin de fer.

oo à Sion, le 6-II-1872, Marie-Louise Wolff, fille d'Alexis et de Charlotte Délez.

Il a entre autres enfants : Adrienne (Marie-Louise-A'-Ernestine-Françoise), * le 29-I-1873, † à Sion, le 2-XII-1956. Célibataire.

IV b THÉODORE (Claude-Ulrich-), * à Besançon, le 23-V-1827, † au Bouveret, le 3-IX-1880.

oo au Bouveret, le 24-VIII-1855, Jeannette Chessex, * à Montreux, le 18-XII-1834, fille d'Abraham et de Catherine Chenaux, à Noville.

Entre autres enfants :

Ludovic (Louis-Ernest, dit -), * au Bouveret, le 2-VIII-1856, † à Martigny, le 7-IV-1935. Industriel.

oo à Genève, le 26-VI-1901, Joséphine Rossillon, * à Genève, le 4-VI-1862, † à Martigny, le 7-III-1939, fille de François et de Marie Maulet, à Aire-la-Ville.

II. — ÉTATS DE SERVICE DE LOUIS ROBATEL

A. — De 1803 à 1816

Services, grades et leur date.

1803 18 novembre : entré au service d'Espagne dans le régiment de Courten comme cadet.

1804 12 août : sous-lieutenant.

1809 31 août : lieutenant dans le bataillon étranger au service de la junte de Séville.

1813 12 avril : nommé sous-lieutenant au 11^e régiment d'infanterie légère au service de France.

1814 admis à la solde de non-activité.

1815 23 avril : lieutenant quartier-maître au 2^e bataillon du Valais au service de la Confédération.

Décoré de la Fleur de Lys par ordre de Mgr le duc de Berry.

Campagnes, actions d'éclat, blessures.

A fait en Andalousie la campagne de 1808 ; s'est trouvé à la bataille de Baylen, le 19 juillet, où il a été fait prisonnier. Obligé de servir la junte, il a fait la campagne de 1809 en Espagne sous les ordres des généraux Cuesta et Arrizaga ; s'est trouvé à la bataille d'Ocaña, le 19 novembre 1809, où il a de nouveau été fait prisonnier et conduit en France.

Rentré dans sa patrie en 1811 à l'époque où elle fut réunie à la France, il entra dans le 11^e léger, et a fait dans ce corps, sous les ordres du comte Le Marois, les campagnes de 1813 et 1814 en Prusse ; a été blessé d'un coup de feu à la tempe gauche dans une sortie faite par la garnison de Magdebourg, le 5 janvier 1814.

A fait au service de la Confédération la campagne de 1815.

Observations

Cet officier a produit un état de service en règle.

Il sollicite une place de lieutenant de première classe dans la ligne.

(Sion, Archives cantonales, Service étranger, Th. 21, fasc. 14/32 : *Etat de messieurs les officiers qui ont demandé à rentrer en activité de service 1816*, N° 28.)

B. — De 1816 à 1845

(D'après ses *Mémoires* et d'après J. Calpini, *L'Organisation des milices valaisannes de 1815 à 1875*, dans *Vallesia*, tome XVIII, 1963, p. 109.)

- 1816 22 juillet : lieutenant en premier au 2^e régiment de ligne au service de France (*Mém.*, p. 153).
1823 17 octobre : capitaine adjudant major (*Mém.*, p. 180).
1825 capitaine d'habillement (*Mém.*, pp. 190-200).
Croix de Saint-Louis (*Mém.*, p. 205).
Commandant de dépôt de recrues à Besançon (*Mém.*, p. 206).
1830 licencié du service de France.
1841 en Valais, major, commandant du bataillon de landwehr de Martigny et Entremont (Calpini, p. 109).
1845 Commandant du bataillon de l'arrondissement occidental (Calpini, p. 109).

INDEX DES NOMS DE LIEUX

N. B. — Sont exclus de cet *index* les noms suivants qui figurent très fréquemment dans le texte : *Allemagne, Espagne, France, Suisse*, ainsi que leurs synonymes.

Abréviations

c.	commune	prov.	province
dép.	département	riv.	rivière
fl.	fleuve	v.	voir

Cantons suisses

FR	Fribourg	VD	Vaud
UR	Uri	VS	Valais

Districts du Valais

B	Brigue	Mo	Monthey
E	Entremont	Ro	Rarogne oriental
L	Loèche	Sm	Saint-Maurice

A

Abrantès, duc d'-, v. Junot.
 Adour, fl. : 190.
 Aigle (VD) : 256, 263.
 Alger, Algérie : 48, 222.
 Alicante, vin d'- : 50, 71.
 Allier, dép. : 91.
 Almendralejo (prov. de Badajoz) : 72
 Alsace : 37.
 Amérique : 33.
 Amsterdam : 109.
 Andalousie : 64.
 Angleterre : 53, 55, 65, 69, 72-74, 79,
 108-109, 258.
 Aragon : 71
 — roi d'-, v. Jacques I^{er}.

Arcelot (dép. Côte-d'Or), camp d' :
 160.
 Arcis-sur-Aube (dép. Aube) : 171.
 Ardèche, dép. : 250
 — préfet, v. Monthureux.
 Asturies, prince des -, v. Ferdinand VII.
 Auch (dép. Gers) : 221-222.
 Auray (dép. Morbihan) : 222.
 Autriche : 105, 145
 — empereur d'-, v. François I^{er}.
 Autun (dép. Seine-et-Loire), diocèse,
 grand vicaire honoraire d'-, v.
 Farraud.
 Auvergne : 171, 178.
 Auxerre (dép. Yonne) : 172.

B

- Badajoz (Estrémadure) : 72.
 Bagnères-de-Bigorre (départ. Hautes-Pyrénées) : 220.
 Bagnes (E) : 29, 51, 162, 241.
 Baléares, îles -, v. Majorque, Minorque, Ibiza.
 Balmaz, La - (c. Evionnaz) : 241-243.
 Barcelone : 25-28, 31, 43-46, 93
 — Barceloneta, caserne de la - : 43.
 Barèges (départ. Hautes-Pyrénées) : 220.
 Barges, champ en -, v. Fleurey.
 Battant, porte -, v. Besançon.
 Baylen (prov. de Jaen) : 59-63, 68, 71, 81.
 Bayonne (départ. Basses-Pyrénées) : 86, 90, 103, 188, 190-192, 202-203, 205, 217-218
 — château : 90
 — citadelle Saint-Esprit : 190.
 Beaune (départ. Côte-d'Or), couvent des Carmélites : 251.
 Belgique : 169.
 Belle-Isle-en-Mer (départ. Morbihan) : 222-225.
 Berlin : 130.
 Berne : 33, 36.
 Besançon (départ. Doubs) : 38, 154-156, 175, 201, 206, 210-216, 225, 228, 231
 — archevêque, v. Frère
 — cathédrale : 210, 212
 — église Saint-Pierre : 214-215
 — porte Battant : 212
 — rue Sainte-Anne : 210.
 Bidassoa, riv. : 89.
 Bordeaux : 188-190, 218.
 Bourbonnais : 91.
 Bourgogne : 160, 164, 231-232, 253, 258, 260, 262
 — canal de - : 232.
 Bouveret, Le - (c. Port-Valais, Mo) : 237-238, 242, 244-245, 255, 258, 260, 263
 — auberge de la Tour : 246.
 Bresse : 98, 142.
 Brest (départ. Finistère) : 177, 179-185, 188, 191-192, 223
 — porte Landerneau : 182.
 Bretagne : 30-31, 92, 139, 223, 227.

Brunswick (Basse-Saxe) : 134.
 Burgos (Vieille-Castille) : 202.

C

- Cadix (Andalousie) : 56, 65, 191, 198-199
 — fort du Trocadero : 199.
 Carlota, La - (prov. de Cordoue) : 70.
 Carolina, La - (prov. de Jaen) : 70.
 Cases, Les - (c. Saint-Maurice) : 142.
 Cassel (Hesse) : 119, 133-137.
 Castille : 102, 197.
 Castres (départ. Tarn) : 218-219.
 Catalogne : 25, 64, 71.
 Cauterets (départ. Hautes-Pyrénées) : 218-220, 222, 225
 — source Mauhourat : 220.
 Chalon-sur-Saône (départ. Saône-et-Loire) : 116, 161-164, 183.
 Chambéry (départ. Savoie) : 140, 145.
 Chamonix (départ. Haute-Savoie), Mer de Glace : 97.
 Champéry (Mo) : 98-99.
 Chanceaux (départ. Côte-d'Or) : 171
 Charlemont, fort de -, v. Givet.
 Charolles (départ. Saône-et-Loire) : 141
 Chine, thé de la - : 43.
 Chipiona (prov. de Cadix) : 65-68.
 Clermont-Ferrand (départ. Puy-de-Dôme) : 171, 178.
 Collombey (Mo) : 239.
 Conthey, officier de - : 146-147.
 Cordoue (Andalousie) : 56-57
 — cathédrale : 56, 61, 64.
 Corse : 121, 123, 131, 134, 137.
 Côte-d'Or, région : 161.
 Coux, montagne, col (Mo) : 98.

D

- Dalmatie, duc de -, v. Soutl.
 Danemark : 56.
 Dantzig (act. Pologne) : 130.
 Dijon (départ. Côte-d'Or) : 116, 156-161, 164-165, 168-169, 171-174, 177, 180, 186, 188, 207-208, 210, 212, 215-216, 225, 227, 232-234, 238,

243, 246-250, 258-262
— allée de la Retraite (act. Bd Voltaire) : 165
— église Notre-Dame : 173-174, 189
— église Saint-Bénigne : 171
— fontaine des Suisses : 165
— maire de -, v. Vernier
— place d'Armes : 171
— rotonde du Parc (act. Cours du Parc) : 156-158
— rue de la Préfecture : 233-234
— rue des Forges : 234
— rue Charrue : 250.
Doubs, dép. : 38, 210.
Drance, riv. : 162.

E

Ecluse (dép. Ain), fort de l' - : 98.
Elbe, île d' - : 130, 144.
Elbe, fl. : 121, 123, 127-128.
Elster, riv. : 129.
Entremont, vallée d' - : 162, 241.
Estrémadure : 73.
Etang, chapelle Notre-Dame d' -, v. Velars.
Europe : 26, 53, 160.
Evionnaz (Sm) : 243.

F

Finistère, dép., préfet du -, v. Foresta.
Fleurey-sur-Ouche (dép. Côte-d'Or) : 232-237, 247-254, 259-261
— Barges, champ en - : 254
— Renaude, champ de la - : 254.
Franche-Comté : 210.
Fribourg : 93, 96-97, 106-108, 139, 145, 155, 240
— canton : 239.
Furka, col de la - (VS-UR) : 241.

G

Genève : 96-98, 145-149, 151, 186, 205, 240, 243
— auberge du Coq d'Inde : 146-148
— lac de - : 162.

Giétroz (E), débâcle du - : 162.
Givet (dép. Ardennes) : 169-171, 178, 188
— fort de Charlemont : 169-170.
Glaris, canton : 153.
Grenoble (dép. Isère) : 140, 145-149.
Gruyère (FR), fromage de - : 115.
Guadalquivir, fl. : 57-59.
Guillon (dép. Doubs), bains de - : 211.
Guyanne hollandaise, v. Surinam.

H

Hambourg : 130.
Hanovre : 118-120, 133-136
— hôtel de Cassel : 134-136.
Haye, La - : 108, 117, 156, 253.
Hollande : 93, 107-109, 115, 156, 169
— colonies hollandaises : 96, 108-109.
Hongrie : 37, 69, 71.

I

Ibiza, île des Baléares : 26.
Ille-et-Vilaine, dép. : 227.
Irlande : 171.
Italie : 36, 102, 214, 232, 247
— ligne de chemin de fer : 258.

J

Jura, dép. : 124.

L

Landerneau, porte de -, v. Brest.
Lantenay (dép. Côte-d'Or), château de - : 252, 260.
Leipzig : 64, 129.
Lerida (Catalogne) : 44-45, 47.
Lion, golfe du - : 25.
Lisbonne : 54, 72.
Loèche-les-Bains (L) : 211.
Lorient (dép. Morbihan) : 222-225.
Lorraine : 116.
Lucerne : 24-25, 240.

- Lyon : 23, 27, 114-117, 121, 144, 173-178, 181
 — Perrache : 176
 — préfet, v. Lezai
 — prison Saint-Joseph : 176
 — quai de Saône (en Serin) : 174.

M

- Mâcon (départ. Saône-et-Loire) : 23, 26-27, 37, 91-98, 100-103, 106, 116-117, 141, 143, 161-162, 245
 — curé de Saint-Vincent, v. Farraud.
 — église Saints-Napoléon-et-Vincent : 161
 — église Saint-Pierre : 161
 — hôpital : 101, 161
 — hôtel de l'Europe : 94-96
 — hôtel de ville : 91-92
 — quai de Saône : 93.
 Madrid : 47-51, 54-56, 74, 81, 86, 88, 90, 94-95, 103, 191-201, 203-204, 206, 221, 228
 — caserne de la Conception : 48
 — Palais-Royal : 198
 — palais du duc d'Albuquerque : 196
 — porte d'Alcala : 47
 — Prado, promenade : 54, 200
 — Retiro : 83, 85-86
 — théâtre : 48.
 Magdebourg (Saxe) : 113, 118-128, 130-138, 192.
 Majorque, île de - : 25-40, 46-49, 92, 94, 140.
 Marengo (prov. Alexandrie) : 37, 105, 178.
 Marseille : 25, 41.
 Martigny : 44, 79, 95-96, 99, 102-107, 141, 151, 153-154, 162, 166, 173, 186, 215, 225, 231, 241-242, 244
 — hôtel du Cygne : 186-187
 — maison Ganiot : 99, 186
 — maison Jaune : 104.
 Massongex (Sm) : 101, 239, 244, 246-247, 254-258, 262, 266
 — curé de -, v. Gaspard Robatel.
 Mauhourat, source du -, v. Cauterets.
 Maures : 35.
 Medina-Sidonia (prov. de Cadix) : 64-65.

- Mesas de Hivor, Las - : 78, 81.
 Metz (départ. Moselle) : 116, 137-139, 167, 169, 192
 — caserne de Coinslin : 167.
 Mex (Sm) : 25.
 Minorque, île de - : 26.
 Mondragon (prov. de Guipuzcoa) : 88-90.
 Montagny (FR) : 94, 108.
 Montculot, près Fleurey (Côte-d'Or) : 235.
 Mont-de-Marsan (départ. Landes) : 199, 203-205, 210.
 Monthey : 60, 99, 117, 239, 244, 256.
 Montigny-sur-Vingeanne (départ. Côte-d'Or) : 251.
 Montpellier (départ. Hérault) : 204.
 Mörel (Ro) : 108.
 Morena, sierra : 70.
 Morges (VD) : 256, 262
 — curé de -, v. Duvillard.
 Mouchard (départ. Jura) : 262.
 Moulins (départ. Allier) : 91.
 Muraz (Mo) : 244
 — curé, v. Rouiller.

N

- Nancy (départ. Meurthe-et-Moselle) : 166-167.
 Naples : 53
 — roi de -, v. Joseph Bonaparte.
 Navarrenx (départ. Basses-Pyrénées) : 218.
 Neuchâtel, canton : 238, 241, 259
 — ville : 262.
 Niort (départ. Deux-Sèvres) : 218.
 Nord, mer du - : 121.
 Noréaz (FR) : 94, 108.
 Nouvelle-Orléans : 253.

O

- Obwald, demi-canton : 153.
 Ocaña (prov. de Tolède) : 81-82, 85, 89.
 Océan atlantique : 89, 190, 221.
 Orgelet (départ. Jura) : 124.
 Orgeux (départ. Côte-d'Or) : 209.

Ouche, riv. : 235, 252-253.
Oviedo (Asturies) : 87.

P

Palma (île de Majorque) : 26, 30, 36, 38, 41, 46
— Bellver, château de - : 38-39
— calle de la Merced : 29-30, 41
— calle de la Pietad : 37, 40-41
— église Sainte-Eulalie : 38
— église San Miguel : 35
— église et couvent de la Visitation : 32
— hôpital général : 37
— hôpital militaire : 46
— monastère de la Merced : 37
— place des Bornes : 35
— port : 30, 34
— porte Sainte-Catherine : 40.
Paramaribo, ou Surinam, capitale de la Guyane hollandaise : 93-95, 108-109.
Paris : 24-25, 54, 65, 102, 114, 129-130, 132, 145, 167, 181, 207, 217, 225, 232, 247, 262.
Pau (départ. Basses-Pyrénées) : 31.
Perrache, v. Lyon.
Piémont : 25, 121, 127, 145
— roi de -, v. Charles-Albert.
Plombières-lès-Dijon (départ. Côte-d'Or) : 238.
Pologne : 69
— roi de -, v. Stanislas.
Pont de l'Archevêque, v. Puente del Arzobispo.
Portugal : 53-56, 69, 72-75
— roi de -, v. Jean VI.
Prénois (départ. Côte-d'Or) : 261.
Prester (Saxe) : 121, 125-129.
Prusse : 69, 121, 123, 125-133, 145
— roi de -, v. Frédéric le Grand, Frédéric-Guillaume.
Puente del Arzobispo, El - (prov. de Tolède) : 75-76, 78.
Pyrénées (Basses-), départ. : 31.
Pyrénées : 218, 221.

Q

Quibéron (départ. Morbihan) : 222.
Quimper (départ. Finistère) : 223.

R

Renaude, champ de la -, v. Fleurey.
Rennes (départ. Ille-et-Vilaine) : 31, 139-140, 226-227.
Rhône, fl. : 162, 176, 240, 242.
Rochefort (départ. Charente-Maritime) : 218, 222.
Rochelle, La - (départ. Charente-Maritime) : 218-219, 221.
Rome : 54.
Russie : 113, 118, 121, 128-129, 138
— empereur de -, v. Alexandre I^{er}
— retraite de - : 64, 113, 129.

S

Saint-Apollinaire (départ. Côte-d'Or) : 165, 232.
Saint-Bernard (Grand -) (E), col : 36, 102
— hospice : 96, 105-106, 178
— charnier : 106
— hôpital Saint-Louis : 106
— monument Desaix : 105, 178
— orgues : 105.
Saint-Esprit, citadelle -, v. Bayonne.
Saint-Florentin (départ. Yonne) : 207-208.
Saint-Gingolph (Mo) : 244-245.
Saint-Jean-de-Bœuf (départ. Côte-d'Or) : 249.
Saint-Jean-de-Luz (départ. Basses-Pyrénées) : 55, 89, 218.
Saint-Maurice : 23-27, 36, 44, 62, 66, 92, 106-107, 116, 121, 142-143, 147, 154, 231, 240, 257, 262
— abbaye : 240
— château : 240
— collège : 255-257
— hôpital : 106.
Saint-Sauveur (départ. Hautes-Pyrénées) : 220.
Salins (départ. Jura) : 259, 262.

Salvan (Sm) : 76, 100.
 Samoëns (départ. Haute-Savoie) : 23, 98.
 Sanlucar de Barrameda (prov. de Cadix) : 65.
 Saône, riv. : 116, 162, 176.
 Saragosse : 71.
 Savoie : 23, 27, 98, 145, 258.
 Saxe : 31, 118, 199
 — prince de -, v. Maximilien.
 Schwyz, canton : 153, 239.
 Seedorf (c. Noréaz, FR) : 106, 145.
 Ségovie (Vieille-Castille) : 195-196.
 Sembrancher (E) : 103-104
 — curé de -, v. Ballet.
 Serin, quai de -, v. Lyon.
 Séville : 57, 68
 — junte de - : 68-69, 114, 153.
 Simplon, départ. : 102, 113
 — route du - : 102.
 Sion : 104, 144, 237, 240-241, 244
 — tribunal : 45, 103.
 Soleure, canton : 153, 170, 238, 241.
 Somosierra (prov. de Madrid) : 201.
 Strasbourg : 38.
 Suède : 56, 134-136
 — roi de -, v. Bernadotte.
 Surinam, v. Paramaribo.

T

Tage, fl. : 75-79, 81.
 Talavera de la Reina (prov. de Tolède) : 73, 75-76.
 Tessin, canton : 238, 241.
 Thiers (départ. Puy-de-Dôme) : 178.
 Thonon (départ. Haute-Savoie) : 149.
 Trient, riv. : 238.
 Trocadero, v. Cadix.
 Troistorrents (Mo) : 99, 176.
 Turin : 26, 231.

U

Unterwald, canton : 239.
 Uri, canton : 153, 169, 188, 239.
 Utrera (prov. de Séville) : 57, 59-60, 65, 79.

V

Valençay (départ. Indre) : 55.
 Valence (Espagne) : 47-48, 94.
 Valladolid : 194.
 Vannes (départ. Morbihan) : 222, 226.
 Vaud, canton : 36, 179, 240, 258.
 Vaux (départ. Jura) : 251-252.
 Velars-sur-Ouche (départ. Côte-d'Or) : 235, 237, 250-252, 259-261
 — chapelle Notre-Dame d'Etang : 259-260.
 Vendée : 30, 227.
 Vérossaz (Sm) : 25-26, 37, 202, 241.
 Verrerie (c. Martigny), campagne près du pont du Trient : 44-45, 99, 107, 142, 144, 154
 — fabrique de draps : 107, 143-144.
 Vevey (VD) : 107, 143.
 Vitoria (Prov. basques) : 203.
 Vivarais : 235.

W

Waterloo (Brabant) : 64.
 Wesel (Rhénanie) : 115-117, 121.

X

Xérès (prov. de Cadix) : 68.

Y

Yonne, départ. : 172.

INDEX DES NOMS DE PERSONNES

Pour la parenté de Louis Robatel, on trouvera les indications biographiques dans l'*Annexe I*.

Abréviations

anc.	ancien	prés.	président
bat.	bataillon	prov.	provisoire
cap.	capitaine	rég.	régiment
chât.	châtelain	v.	voir
dép.	département	*	naissance
lieut.	lieutenant	†	décès

A

- Adel, Théodore, major au dépôt de Besançon : 212.
 Adelon, Louis (* 1815), locataire de Robatel à Fleurey : 247-250
 — madame, née Lucie Blachet, épouse du précédent : 249.
 Affre, Denis-Auguste, archevêque de Paris 1840-1848 : 247.
 Albuquerque, duc d', comte de Cervellon, et sa femme : 197-198, 201.
 Alexandre I^{er}, empereur de Russie 1801-1825 : 130, 160.
 Angoulême, Louis-Antoine de Bourbon (1775-1844), duc d', fils de Charles X : 167, 185, 191, 198-199.
 Arceizaga, général espagnol : 81-82.
 Arlettaz, de Saint-Maurice, associé de Maurice Robatel à la fabrique de draps : 143.
 Artois, comte d', v. Charles X.

- Avisard, Antoine (1776-1857), inspecteur général, commandant à Brest : 179-183.
 Aubanel, Christophe (1789-1871), anc. secrétaire de la sous-préfecture à Saint-Maurice, commissaire de police à Genève : 147, 149.

B

- Bader, François-Xavier, facteur de pianos-forte à Dijon : 164.
 Ballet, Jean-Joseph (1738-1813), chanoine du Saint-Bernard, curé de Sembrancher de 1778 à sa mort : 106.
 Bardenet, Jacques (1754-1833), colonel d'artillerie en retraite à Fleurey : 234.
 Belliard, Augustin-Daniel (1769-1832), général français, gouverneur de Madrid 1808-1810 : 81.

- Bernadotte, Jean-Baptiste-Jules (1764-1844), général français, prince héritier de Suède 1810, roi sous le nom de Charles-Jean 1818 : 135.
- Berry, Charles-Ferdinand (1778-1820), duc de -, deuxième fils du comte d'Artois : 171-172
— Marie-Caroline de Bourbon (1798-1870), duchesse de -, épouse du précédent : 220.
- Berthex, François-Jacob-Marc-Elisée, lieut. commandant du dépôt du 4^e rég. suisse à Besançon : 216
— madame, épouse du précédent : 216.
- Berthier, César (1765-1819), comte, général français : 102.
- Bezencener, Edouard (1830-1910), fils, médecin à Aigle : 256-257, 263.
- Bigarré, Auguste-Julien (1775-1838), général commandant prov. de la 13^e division militaire à Rennes : 223-227.
- Birchler, Beat, cap. au 2^e rég. de ligne : 189
— madame, épouse du précédent : 189, 192.
- Blatter, Joseph-Antoine, évêque de Sion 1790-1807 : 24.
- Bleuler, régiment de - : 191, 196-198.
- Boccard, François (1808-1865), chanoine de Saint-Maurice, historien : 36, 102.
- Boegli, Maurice, grenadier bernois, domestique chez le Dr Robatel à Palma : 33.
- Bonaparte, famille : 54
— Joseph, roi de Naples 1806-1808, roi d'Espagne 1808-1813 : 53, 55, 73-75, 81
— Napoléon, v. Napoléon I^{er}.
- Bons, Joseph (- Ambroise) de - (1778-1866), cap. au rég. de Preux : 58, 62.
- Bontemps, 2^e rég. suisse au service de France : 206, 210, 217-223
— Auguste de - (1782-1864), de Genève, colonel du 2^e rég. suisse de ligne : 205-206, 215, 223.
- Bouquet, François, de Saint-Maurice, grenadier tué à Baylen : 62.
- Bourbon, famille, dynastie : 55, 132, 172, 205, 223, 250
— régiment au service d'Espagne : 30.
- Bourbon-Condé, Louise (1757-1824), princesse de -, émigrée à Saint-Maurice, puis trappistine à Sembrancher : 23.
- Boval-Lacrampe, hôte de Robatel à Cauterets : 219.
- Bovier, Charles (1787-1863), avocat, à Sion : 104.
- Burdet, Georges (1771-1841), d'Aix en Savoie, tenancier de l'auberge du Coq d'Inde, à Genève : 146-149.

C

- Cailler, Albert, fils de Jacques et de Suzanne Montrichard, à Ville-neuve (VD), aide-chirurgien-major au 2^e rég. suisse, † à Brest, le 23-X-1822, âgé d'environ 25 ans : 163, 183.
- Carignan, prince de -, v. Charles-Albert.
- Carlos IV, Don -, v. Charles IV.
- Caseau, abbé, de Pau, précepteur des enfants Robatel à Palma : 31, 38, 40.
- Castaños, Francisco-Xavier de - (1756-1852), général espagnol : 57-60, 71-73, 75.
- Cathrein, André (1798-1874), commandant de bataillon valaisan : 240.
- Cervellon, comte de -, v. Albuquerque.
- Chabert, Théodore (1758-1845), général commandant la 1^{re} subdivision (Doubs) de la 6^e division militaire 1820-1830 : 228.
- Chambord, Henri-Charles-Ferdinand d'Artois, duc de Bordeaux, comte de - (1820-1883), fils posthume du duc de Berry, dit Henri V : 171, 222, 246.
- Charles IV, roi d'Espagne 1788-1808 : 25, 38, 47, 53-54, 103, 114.

- Charles X, comte d'Artois, frère de Louis XVIII, colonel général des Suisses, roi de France 1824-1830 : 117, 172, 185, 205, 214, 222, 231.
- Charles-Albert, d'abord prince de Carignan, roi de Sardaigne 1831-1849 : 199.
- Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne : 165.
- Chateaubriand, François-René de - (1768-1848), écrivain, ministre des Affaires étrangères : 220.
- Chausson, Alexandre, lieutenant-colonel, ingénieur : 242.
- Christen, Anton, lieutenant au 2^e rég. suisse : 206.
- Claivaz, Catherine, née Meilland, épouse d'Etienne-Joseph (1772-1842), grand châ. de Martigny : 187.
- Clarke, Henri-Jacques-Guillaume, duc de Feltre, ministre de la Guerre : 113-114.
- Clauzel, Bertrand (1772-1842), général français : 139.
- Clermont-Tonnerre, Aimé-Marie-Gaspard (1780-1865), duc de -, ministre de la Marine 1821-1824, puis de la Guerre 1824-1828 : 180.
- Closuit, Adèle-Virginie, fille de Benjamin (1788-1844), de Martigny, sergent voltigeur du 1^{er} bat. au rég. de Freuler, et d'Anne-Claudine Favre, * à Nancy, le 20-X-1818 : 166.
- Cocatrix, Xavier (François-) (1789-1862), baron de -, de Saint-Maurice, colonel, associé de Maurice Robatel à la fabrique de draps : 143-144, 241.
- Coinslin, casernes de -, v. Metz.
- Coislin, Pierre-Louis Du Cambout (1769-1837), marquis de -, commandant de la division militaire du Morbihan : 223.
- Conti, prince de -, commandant des gardes wallones en Espagne : 93.
- Corday, frère de Charlotte, émigré, officier au rég. de Bourbon : 31
- Charlotte (1768-1793), qui assassina Marat : 31.
- Cornu, madame, tenancière de l'hôtel du Cygne, à Martigny : 186.
- Cortey, Félix (1760-1835), de Bagnes, peintre : 29, 187.
- Cossonel, madame, logeuse de l'auteur à Lyon : 175.
- Cottet, domestique de l'auteur, ancien caporal au service étranger : 196-197, 244.
- Courlat, banquier à Vevey : 107.
- Courten, régiment, devenu en 1804-1805 de Preux : 25, 30-31, 37-38, 40-41, 45, 231 ; v. aussi Preux, régiment de -
- Adolphe de - (1812-1892), commandant du 3^e bat. valaisan 1847 : 241
- Elie de - (1733-1827), lieutenant-colonel 1796, puis colonel commandant du rég. au service d'Espagne 1802-1805 : 25, 31-32, 45
- Eugène de - (1771-1839), comte, commandant du rég. de la garde : 154-155, 222
- Maurice de - (1781-1847), comte, député du Valais à Paris 1810 : 102.
- Cramouille, ecclésiastique, des environs de Rennes, précepteur des enfants Robatel à Palma : 31, 38, 40, 140.

D

- Dallèves, Catherine (* 1785), fille du banneret, future épouse (1813) de de l'avocat Bovier, de Sion : 104
- Marguerite (1790-1843), fille du banneret, première épouse de Maurice Robatel : 103-106
- Maurice (-Antoine) (* 1787), fils du banneret, † à la campagne de Russie : 104, 114
- Pierre-Joseph (1752-1811), banneret, de Sembrancher : 103-106.
- Damas, Charles, comte de -, lieutenant-général, gouverneur de la 18^e division militaire à Dijon : 156-157
- Dauphin, v. Louis-Charles
- Dechaux, négociant à Dijon : 129.

- Delacoste, François (1782-1851), commissaire du nouveau gouvernement 1847 : 245.
- Deriaz, 2^e rég. suisse de ligne : 180-189, 192, 194-200, 205
- François (1781-1838), colonel commandant le 2^e rég. suisse de ligne 1823-1830 : 179-181, 188-189, 191-192, 194, 199.
- Desaix, Louis-Charles-Antoine (1768-1800), général † à Marengo : 105, 178
- parents du précédent : 178-179.
- Desault, Pierre-Joseph (1744-1795), chirurgien, professeur à l'Hôtel-Dieu, à Paris : 24, 26.
- Detorrenté, madame, née Wuilloud, à Monthey : 244-245.
- Dillon, Franck, lieutenant-général : 171.
- Domingo, Don -, majordome de Jovellanos : 39.
- Donats, Peter-Ludwig, lieutenant-colonel au 2^e régiment de ligne : 194-195.
- Donnet, de Troistorrents, sergent au 2^e rég. de ligne : 175-176.
- Du Fay, Antoine (1797-1861), officier au 2^e rég. de ligne : 163, 183
- Guillaume (-Antoine) (1775-1830), beau-frère de Michel Dufour, cap. quartier-maître au 1^{er} rég. suisse : 116-117, 206, 223
- Guillaume (-Emmanuel) (1743-1798), en Amérique en 1781, officier au rég. de Courten en Espagne, † à Palma : 33-34
- Pierre (-Marie-François-Xavier-Emmanuel), fils de François-Emmanuel et de Marie-Judith de Lavallaz, lieutenant au 2^e rég. suisse, † à la Rochelle, le 25-II-1829, âgé de 30 ans : 218.
- Dufour, Guillaume-Henri (1787-1875), général de l'armée fédérale 1847 : 240
- Louis (1788-1863), fils de Michel, sous-lieut. au rég. de Preux 1806, lieutenant au 11^e rég. d'infanterie : 85, 91, 99, 103, 113-118, 121, 140
- Michel (1768-1843), sous-préfet de Saint-Maurice : 99, 116
- famille du précédent : 99
- Pierre-Marie (1790-1862), fils de Michel, cap. au 11^e rég. d'infanterie légère : 121, 127, 131.
- Dupont de l'Etang, Pierre-Antoine, comte, général français : 54, 56-65.
- Duvillard, Jean-Marie (1800-1871), curé de Morges de 1840 à sa mort : 258.
- Duvivier, cap. au rég. de Bourbon : 31-33.

E

- Elisabeth de France (1764-1794), sœur de Louis XVI : 24.
- Erard frères et Cie, facteurs d'instruments de musique à Paris : 262.
- Esclaibes, Emmanuel (-Ferdinand) (1817-1883), comte d' - de Clermont d'Hulst, époux d'Hélène de Girval, propriétaire du château de Lantenay : 251-252, 260
- Jeanne d' - (1846-1930), fille d'Emmanuel, épouse (1876) d'Auguste de Lamolère (1842-1922) : 261.

F

- Farraud, Aimée, sœur du suivant : 91-92
- Thomas-Joseph (1757-1835), abbé, promoteur substitut du diocèse de Mâcon 1789, émigré à Saint-Maurice 1793-1796, curé de Saint-Vincent à Mâcon 1802, grand vicaire honoraire d'Autun 1805 : 23, 26-27, 91-93, 97, 101, 141, 143, 161-162, 173
- mère et sœurs du précédent : 27.
- Favre, André, conducteur de la diligence : 244.
- Ferdinand VII, prince des Asturies, puis roi d'Espagne 1807-1808, et 1813-1833 : 53-56, 69, 90, 114, 191, 198-199.
- Fesch, Joseph (1763-1839), cardinal, oncle de Napoléon I^{er} : 132.
- Fivaz, famille, de Fribourg : 93-94.
- Flüe, Ferdinand de -, lieutenant-colonel au 2^e rég. de ligne : 179.

Foresta, Marie-Joseph, marquis de -, préfet du Finistère 1823-1824 : 183.
 Forestier, Philippe, curé de la paroisse Notre-Dame à Dijon : 233.
 François I^{er}, empereur d'Autriche 1804-1835 : 130, 160.
 François de Sales, saint - : 258.
 Franconi, écuyers d'origine italienne établis en France : 244.
 Frédéric II le Grand, roi de Prusse 1740-1786 : 132.
 Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse 1797-1840 : 130, 160.
 Frère de Villefrancon, Paul-Ambroise, archevêque de Besançon 1823-1828 : 214.
 Freuler, rég. suisse de ligne : 154-158, 161, 164-169, 171, 173-174, 177-179
 — Jost-Fridolin von -, colonel commandant le 2^e rég. suisse de ligne au service de France : 153, 159, 171, 175, 179.
 Fromont, maître d'écriture à Palma : 31.

G

Ganioz, Germain (1790-1871), colonel, époux (1842) d'Eugénie Robatel, fille aînée de Maurice : 99-100
 — Louis (1773-1865), major : 99, 186.
 Gard, Eugène (1776-1854), fils de Jean-Joseph, médecin au rég. de Preux 1807 : 51, 65
 — Joseph (-Arnold) (1750-1828), cap., major, puis colonel au rég. de Courten-de Preux au service d'Espagne : 30, 42-43, 48, 61, 65
 — Maurice, fils de Joseph-Arnold, sous-lieut. au rég. de Courten : 43-44, 48, 60.
 Gaulot, Charles, notaire à Dijon : 234.
 Gay, de Saint-Maurice, associé de Maurice Robatel à la fabrique de draps : 143.
 Gentilhomme, de Saint-Maurice, sergent au rég. de Preux : 66.
 Gerbex, Laurent-Joseph-Tobie, lieut. commandant le dépôt du 3^e rég. suisse à Besançon : 212.
 Gerchen, madame, née Meurs, nièce du colonel Nicolas Robatel : 253.
 Gerfaux, Elisabeth, domestique de Gaspard Robatel, curé de Massongex : 244
 — Joseph, domestique de Gaspard Robatel : 244.
 Gerschener, Saxon, maître de musique au rég. de Courten : 31-32, 47.
 Girval, famille de - : 260
 — Caroline de - († 1889), fille de Félix : 260
 — Félix (-Jean-Martin) de - (1782-1865), époux de Louise-Chantal Courtot de Cisse (1791-1855), cap. d'artillerie en retraite à Fleurey : 252, 260
 — Hélène (-Henriette) de - (1819-1871), fille de Félix, épouse du comte Emmanuel d'Esclabes : 252, 260.
 Glutz de Blotzheim, Karl (1785-1845), commandant de bat. au 2^e rég. de ligne : 157, 159.
 Godoy, Manuel (1767-1851), favori de la reine Marie-Louise, femme de Charles IV, surnommé prince de la Paix, colonel général des Suisses : 38, 53-56, 58, 65.
 Graf, Niklaus, de Soleure, lieut. au 2^e rég. de ligne : 170.
 Grasse, madame de -, née Christine Lazare de Cibon († 1833), veuve de l'amiral, à Lorient : 222.
 Grimm, Rudolf de -, lieut. au 2^e rég. de ligne : 170-171, 188.
 Guerraty, Frédéric († 1808), de Monthey, officier au rég. de Preux, tué à Baylen : 60-61.
 Gugger, anc. militaire au service d'Espagne, à Genève : 149-150.
 Guiguer de Prangins, Charles-Jules (1780-1840), général en chef de l'armée suisse 1830 : 228.
 Guilgot, Jean-Claude-Alexandre, chirurgien-major au 1^{er} rég. suisse : 196-199, 228.

Guinet, Jeanne, épouse de Pierre Lechevallier, dit l'aîné : 254-255.

H

Halegg, commandant du bat. suisse de nouvelle création 1809 : 76.

Henri V, v. Chambord.

Hentsch et Cie, banquiers, à Genève : 96-97.

Herder, Haut-Valaisan, domestique militaire de l'auteur : 70-71.

Hoffmann, Frédéric (1660-1742), médecin allemand : 43.

Hohenlohe, Louis-Aloys (1765-1829), prince de -, inspecteur général des Suisses 1816 : 155.

J

Jacques I^{er}, roi d'Aragon 1213-1276 : 35.

Jean VI, prince régent 1799, roi de Portugal 1816-1826 : 55.

Joris, famille : 195.

Joséphine, impératrice : 132.

Jovellanos, Gaspard-Melchior de - (1744-1811), ministre espagnol de la Justice disgrâcié par Godoy : 38-40.

Joye, Joseph (1749-1837), chanoine de Fribourg : 108.

Judas Iscariote : 36.

Junot, Andoche, duc d'Abrantès, général français : 55, 72.

K

Kaempfen, Antoine (Joseph-Ignace-A'-Aloys) (1784-1856), chirurgien-major au rég. de la garde : 171, 175.

Kalbermatten, Guillaume de - (1793-1875), conseiller d'Etat 1844-1847, général des troupes valaisannes pendant le Sonderbund : 237-238, 241

— Joseph (-Aloys) de - (1747-1844), cap. au rég. de Preux : 65-66.

Kaufmann, David, ébéniste et marchand d'instruments de musique à Morges : 258.

König, Balthasar, officier-payeur à Besançon : 201, 211.

L

Laffitte, Caillard et Cie, fermiers des Messageries générales de France : 207.

Lagger, Joseph (* 1780), lieutenant au rég. de Courten : 40.

La Hamelinaye, Jacques-Félix (1769-1861), baron Jan de -, lieutenant-général commandant la 18^e division militaire à Dijon : 156-159, 161, 172.

Lally-Tollendal, Trophime-Gérard (1751-1830), marquis de -, homme politique et littérateur, auteur de la *Lettre d'un voyageur français...* : 24-25.

La Loyère, Armand, général comte de - : 199.

Lamolère, Hélène de - (* 1877), fille d'Auguste et de Jeanne d'Esclabes : 261.

Lamon, Ami (* 1785), de Genève, anc. officier au service de France : 243.

Lanusse, Pierre, dit Robert (1768-1847), baron, lieutenant-général commandant de la 6^e division militaire à Besançon 1823-1830 : 210.

Lapertot, caissier de la société de filature à Dijon : 250.

Laplane, Jean-Grégoire-Barthélemy Rouger (1766-1837), baron de -, général français : 87.

Laporte, chirurgien à Madrid : 197.

Lardet, madame, religieuse directrice du pensionnat tenu, à l'hôpital de Mâcon, par les Augustines : 101, 143.

La Romana, Pedro Caro y Sureda (1761-1811), marquis de -, général espagnol : 46-48, 56, 77

- marquise de -, épouse du précédent : 46, 48.
- Lauriston, Jacques-Alexandre-Bernard Law (1768-1828), comte, puis marquis de -, général français : 130.
- Lavallaz, Guillaume de - (1759-1835), cap. au rég. de Courten : 44.
- Lechevallier, famille : 165-168, 171-172, 174, 178, 180, 186, 208-210, 215, 225, 227, 232-233, 244
- frère de Pauline, tué à Leipzig : 129
- Emilie (Jeanne-Marie-) (* 1820), fille de Pierre l'aîné et de Jeanne Guinet, épouse de Joseph Paillard : 251-252, 255, 259, 261-262
- Marguerite (* 1785), sœur et marraine de Pauline : 233, 243, 259
- Nicolas (1760-1839), fils de Guillaume, commerçant à Dijon, époux (1784) de Claudine Régneau, beau-père de l'auteur : 129, 164-168, 174, 189, 213, 216-218, 225, 231-235, 237
- Pauline (1803-1894), épouse de l'auteur : 19, 129, et dès lors *passim*
- Pierre (* 1789), dit l'aîné, frère de Pauline et époux de Jeanne Guinet : 217, 225, 233, 237, 243, 245, 249, 254-255.
- Le Marois, Jean-Léonor-François (1776-1836), comte, général commandant la garnison française de Magdebourg : 121, 130-139.
- Lezai de Marnesia, Albert-Magdelaine-Claude (1772-1857), comte de -, préfet du Rhône 1817-1822 : 175-176.
- Lombard, épiciier, rue des Forges, à Dijon : 234.
- Louis XV, roi de France 1715-1774 : 166.
- Louis XVI, roi de France 1774, † 1793 : 24.
- Louis XVIII, roi de France 1814-1824 : 130, 132, 140, 157, 160, 185, 226, 231.
- Louis-Charles, dauphin de France, deuxième fils de Louis XVI : 24.

- Louis-Philippe, roi des Français 1830-1848 : 222-223, 226, 231, 246.
- Lovina, officier valaisan au 11^e rég. d'infanterie : 121.
- Luder, Jacques-François-Joseph (1763-1830), père de Louis, maire de Sembrancher : 106
- Louis (Joseph-) (1797-1873), chanoine de Saint-Maurice, recteur de l'hôpital Saint-Jacques : 106.

M

- Maillardoz, Philippe de - (1783-1853), commandant des troupes fribourgeoises pendant le Sonderbund 1847 : 240.
- Marat, Jean-Paul (1743-1793), conventionnel : 31.
- Marie-Amélie (* 1794), duchesse de Saxe, sœur de Marie-Joséphine : 199.
- Marie-Antoinette, reine de France : 24.
- Marie-Joséphine-Amélie-Béatrice (1803-1829), fille de Maximilien, prince de Saxe, troisième épouse (1819) de Ferdinand VII : 198-199.
- Marie-Louise de Parme, épouse de Charles IV, roi d'Espagne : 38.
- Marie-Thérèse, chasseurs de - : 161.
- Marilier, Pierre († 1891), curé de Fleurey : 260-261.
- Masséna, André (1756-1817), maréchal de France : 72-73.
- Maximilien, prince et non roi de Saxe, beau-père de Ferdinand VII : 199.
- Meyer, sergent-major au 2^e rég. suisse de ligne : 223-224, 228.
- Miguel, padre, capucin à Palma : 41.
- Milleret, Victoire, de Samoëns, marraine de l'auteur : 23, 98.
- Millod, carrier à Fleurey : 254.
- Milon de Mesne (* 1766), comte de -, préfet du Doubs 1823-1828 : 210.
- Monnay, caporal, de Vérossaz : 202-203
- Hyacinthe (1807-1878), médecin à Monthey : 256.

Montalembert, Charles de - (1810-1870), publiciste et homme politique : 239.

Montheys, Melchior (Joseph-Alexis-) de - (1785-1848), lieutenant au rég. de Preux : 91, 93, 103.

Monthureux, François-Louis-Joseph Bourcier (* 1768), baron de -, préfet de l'Arèche 1823-1828 : 235.

Morand, Philippe (1773-1856), maire de Martigny : 103.

Morard, Barthélemy, de Sion, cap. de voltigeurs 1847 : 241, 243.

Morisor, Pierre, missionnaire, acquéreur de la maison de Fleurey : 253-254, 260.

Mozart, Wolfgang-Amadeus (1756-1791), compositeur de musique : 32.

Müller, Jost (1788-1827), d'Uri, cap. au 2^e rég. de ligne : 169-171, 188.

Murat, Joachim, maréchal de France, roi de Naples 1808-1815 : 53-54, 56.

N

Napoléon I^{er} : 36, 38, 53-56, 64, 72, 81, 95, 102-103, 105, 113-114, 121, 129-131, 135, 144, 151, 160-162, 198.

Noytsche, Hongrois, domestique militaire de l'auteur : 70-71.

O

Odet, Pierre (-Maurice-François-Xavier) (1781-1808), sous-lieut. au rég. de Courten : 49, 60-61.

O'Donnell, Joseph-Henri (1769-1834), général espagnol, gouverneur de la prov. de Valladolid : 194-195.

Olagnier, cap. corse, commandant le 3^e bat. du 11^e rég. d'infanterie légère à Magdebourg : 118, 131.

Olbec, d^e-, famille, v. Tousard d'Olbec.

Orléans, Ferdinand-Philippe... (1810-1842), duc d^e-, fils aîné de Louis-Philippe : 251.

P

Paillard, Adolphe (1845-1863), fils de Joseph : 251-252

— Albert (* 1848), fils de Joseph : 251-252, 259

— Blandine (* 1856), fille de Joseph : 251

— Fabien (* 1857), fils de Joseph : 251.

— Herminie (* 1851), fille de Joseph, plus tard carmélite à Beaune : 251

— Jenny (* 1847), fille de Joseph, ursuline à Montigny-sur-Vingeanne : 251, 262

— Joseph (Jean-) (* 1813), caissier de la maison Thiébaud-Meulien, à Dijon, époux (1845) d'Emilie Lechevallier : 250-252, 259, 261-262

— Marie (* 1854), fille de Joseph : 251

— Théodore (* 1850), fils de Joseph : 251-252.

Paix, prince de la -, v. Godoy.

Palafox y Melzi, José de - (1780-1847), général espagnol : 71.

Parvex, sapeur au 2^e rég. de ligne : 182.

Pérille, Mathieu, médecin à Fleurey : 232, 234.

Pfyffer d'Altishofen, Charles (1771-1840), colonel, auteur du *Récit de la conduite...* : 24.

Pie VI, pape 1775-1799 : 131.

Pie VII, pape 1800-1823 : 131.

Pignat, Hippolyte (1815-1885), de Vouvry, conseiller d'Etat : 245

— Louis (-Adrien) (1772-1836), cap. au rég. de Preux, puis au 2^e rég. suisse de ligne : 154, 159-161, 166

— Marie-Antoinette, née Lehner, épouse du précédent : 60, 166.

Pittier, Etienne († 1881), de Bagnes, major 1847 : 241

— Louis (Joseph-) (1753-1815), avocat et homme politique valaisan, parrain de l'auteur : 23, 44-45, 102-104.

- Planteau, Joséphine, nièce du colonel Nicolas Robatel : 253.
- Plaschy, Valaisan, anc. domestique de l'auteur au rég. de Preux, puis aubergiste à Grenoble : 147.
- Pleyel, Ignace (1757-1831), compositeur de musique : 32.
- Poinsot, colonel commandant du 11^e rég. d'infanterie légère : 117.
- Poniatowski, Joseph-Antoine (1762-1813), prince, maréchal de France : 129.
- Preux, régiment au service d'Espagne : 45-48, 51, 54, 56, 58, 60-61, 63-64, 68-70, 94, 147
- Charles de - (1737-1813), colonel commandant du rég. au service d'Espagne 1805 : 45, 47, 51, 54-55
- Henri de -, cap. au rég. de Courten : 30, 42
- Joseph (François-J'-André) de - (1787-1868), cadet au rég. de Courten 1803, sous-lieut. 1804, puis lieut. au service d'Espagne : 82
- Pierre-Joseph, évêque de Sion 1843-1875 : 255.

Q

- Quartéry, Louis de - (1780-1837), lieut. au rég. de Preux 1804 : 65, 91, 103.

R

- Raclot-le-Court, confiseur, acquéreur de la maison de Velars : 262.
- Rambuteau, Claude-Philibert Barthelot de - (1781-1869), préfet du dép. du Simplon mars-décembre 1813 : 113-114, 117.
- Raphaël (1483-1520), peintre : 175.
- Rausis, Pierre-Joseph, prévôt du Saint-Bernard 1803-1814 : 105-106.
- Reding, Charles de - (1760-ca 1810), colonel d'un régiment au service d'Espagne : 54, 56, 58, 64, 68-69
- Théodore de - (1755-1809), général au service d'Espagne : 57, 59-60, 63, 71.
- Régneau, Claudine (1760-1833), fille d'Abraham et de Jeanne Sordoillet, épouse de Nicolas Lechevallier, belle-mère de l'auteur : 164-168, 173-174, 186, 189, 216-217, 232-234, 237
- Philippe († le 28-IV-1821), oncle de Pauline Lechevallier : 172
- Riche, Nicolas, neveu de Joseph-Arnold Gard, sous-lieut. au rég. de Courten : 43-44, 60.
- Riedmatten, Adrien de - (1789-1870), officier au 2^e rég. suisse de ligne : 159
- Françoise-Louise-Nathalie, née de La Jonquière, épouse (1824) du suivant : 192-194
- Grégoire (Joseph-) de - (1782-1846), cap. juge au 2^e rég. suisse de ligne : 192-193, 201.
- Rivaz, famille de - : 106
- Benjamin (Gaspard-) de - (1783-1830), fils aîné de Charles-Emmanuel, receveur de l'enregistrement à Saint-Maurice : 106-107
- Charles-Emmanuel de - (1753-1830), grand bailli 1819-1821, 1827-1829 : 106.
- Robatel, parents et famille de l'auteur : *passim*
- Barbe (1766-1844), fille de Pierre, épouse de Jacques Vuilloud : 41
- Ernest (1824-1898), fils de Louis : 19, 189, 209-212, 215-219, 238-239, 246, 254, 258-259, 262, 264-265
- Eugénie (* 1810), fille de Jacques : 100-101, 246
- Eugénie (* 1813), fille aînée de Maurice, épouse de Germain Gannioz : 100
- François (1768-1816), fils de Pierre, meunier aux Cases : 41, 142
- Frédéric (1804-1848), fils de Jacques, géomètre : 38, 41-42, 210-211, 238, 240
- Gaspard I (1796-1800), fils de Jacques : 25-26, 37-38

- Gaspard II (1802-1884), fils de Jacques, curé de Massongex : 19, 38, 42, 100-101, 204, 210, 239, 244-247, 252-256, 262-265
- Henriette (* 1799), fille de Jacques : 30, 42
- Jacques (Don Jayme) (1763-1825), fils de Pierre, médecin-chirurgien, époux de Marguerite Seydoux, père de l'auteur : 23-33, 37-53, 56, 71, 79, 93-96, 99, 102-108, 116, 140-144, 162, 164, 172-175, 178, 183-192, 195-207, 211, 228, 264-265
- Joséphine (1794-1859), fille de Jacques : 24, 26-28, 37, 42, 91-92, 95-97, 116, 119, 133, 141-143, 173, 210-212, 244-245, 247, 252-253
- Joson I (1799-1806), fils de Jacques : 30, 42, 45, 53
- Joson II (1808-1881), fils de Jacques : 53, 100, 246
- Louis, cousin de l'auteur, marchand de fromages à Lyon : 115, 117
- Ludovic (1856-1935), fils aîné de Théodore : 255-260, 262, 264
- Marie-Louis-Patience (* et † 1792), fille de Jacques : 24
- Maurice (1790-1869), fils de Jacques : 24, 26-32, 37, 39-42, 97-98, 100-108, 114, 143-144, 241-242, 244
- Nicolas (-Laurent) (1750-1817), colonel au service de Hollande, membre du Grand Conseil de Fribourg 1814-1817 : 93-97, 106-109, 117, 138-139, 145, 155-156, 253
- madame, née Elisabeth Meurs, épouse du précédent : 95-97, 108, 155-156
- Pierre († 1804), père de Jacques : 28-29, 41, 94, 204
- Pierre-Marie (* et † 1810), fils de Jacques : 100
- Théodore (1827-1880), fils de Louis : 19, 212-213, 215, 217, 238-239, 246, 254-255, 257-265
- Ulrich I (1822-1825), fils de Louis : 174-175, 178, 186-187, 191, 194, 196, 201, 203-209
- Ulrich II (* et † 1825), fils de Louis : 209.
- Rodney, George-Brydges (1719-1792), baron, amiral anglais : 94, 109.
- Roncaglio, Charles-Orlando (* 1779), de Castelleone (prov. de Crémone), organiste à Besançon dès 1803 : 214-215.
- Rouge, de Samoëns : 98.
- Rouiller, Ignace (1799-1869), curé de Muraz 1841-1868 : 243-244.
- Ruffaz, commissaire de police à Genève : 147-149.

S

- Saint-Simon, Claude-Anne (1743-1819), marquis de -, général au service d'Espagne : 30.
- Saint-Sulpice, Raymond-Gaspard de Bonardi (1761-1835), comte de -, colonel commandant le 4^e rég. de gardes d'honneur 1813 : 114-115, 117.
- Salis-Soglio, Joseph-Ulrich (1790-1874), général de l'armée du Sonderbund 1847 : 240-241.
- Sanadon, Noël (1676-1733), S. J., humaniste français : 265.
- Santans, v. Terrier-Santans.
- Schmid, jardinier à Prester : 125-126.
- Schmidt, Adolf, de Loèche-les-Bains, médecin à Saint-Maurice 1859-1867 : 263.
- Sébastieni, Jean-Tiburce (1788-1871), comte, colonel : 139.
- Seydoux, Claudine, cousine des Robatel, à Palma : 38
- Marguerite (1767-1840), épouse de Jacques Robatel, mère de l'auteur : 23-29, 36-38, 41-42, 44-46, 53, 99-103, 142, 144, 186-187, 189, 201, 204, 211.
- Soriaz, d'Orgelet, cap. : 124.
- Soult, Nicolas-Jean de Dieu (1769-1851), maréchal de France, duc de Dalmatie : 72-73, 75-76, 78-79, 81.
- Stanislas Leczynski, roi de Pologne 1704-1719 : 166.

Sycaty, émigré alsacien, des environs de Strasbourg, précepteur des enfants Robatel, à Palma : 37, 40.

T

Taffiner, François (1789-1852), commandant du 2^e bat. 1830 : 226-227.

Tavernier, Antoine (1812-1883), notaire, à Martigny : 240.

Terrier-Santans, Marie-Antoine-Charles-Suzanne († 1832), marquis de -, maire de Besançon 1816-1830 : 210.

Thiébaud-Meulien, marchands drapiers à Dijon : 238.

Thoureau, maîtres de forges et hauts-fourneaux à Moloy, Velars et autres lieux : 261.

Tousard d'Olbec, famille, à Mâcon : 162.

Trenck, Frédéric (1726-1794), baron de -, aventurier allemand : 132.

Tridon, veuve -, nourrice d'Ernest Robatel à Orgeux : 209, 212

— sœur de la précédente, également nourrice de Théodore Robatel : 212-213, 217.

U

Ufford, conseiller d'Etat de Hollande, exécuteur testamentaire de Nicolas Robatel : 156.

V

Vedel, Dominique-Honoré-Marie-Antoine (1771-1848), comte, général français : 57-61, 63-64.

Venegas, Francisco Javier († 1818), général espagnol : 75.

Vergère, sabotier, à Charolles : 141.

Vernier, Théodore, avocat, à Dijon, maire de la ville : 249-250.

Veuillet, médecin de la cour, à Madrid : 50.

Vigier, rég. au service de France : 108.

Vilallonga, général espagnol, gouverneur de Majorque : 39.

Villars, Jean-Benjamin, originaire de La Chaux-de-Fonds, médecin à Besançon : 211, 216.

W

Walker, Adrien (1785-1857), de Mörel, officier au rég. de Courten : 108.

Weger, Dominique (1758-1828), commandant le 2^e bat. valaisan 1815 : 144.

Wellington, Arthur Wellesley, duc de -, général anglais : 69, 72-74.

Werra, Alexis de - (1767-1846), cap. au rég. de Courten : 44

— Meinrad de - (1782-1839), major au 2^e rég. suisse de ligne : 205-206.

Woeffray, André (1786-1859), de Saint-Maurice, officier au service de France 1813 : 117, 121, 127, 140, 154, 206, 210-211, 215, 222.

Wolff, Edouard (1808-1881), commandant de l'artillerie cantonale 1847, général au service de Naples : 240.

Z

Zenkhusen, Simon (1773-1849), commandant de bat. au rég. de Freuler : 161.

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Introduction	7
Avertissement. But des <i>Mémoires</i> , testament sans prétention littéraire	19

PREMIÈRE PARTIE

AU SERVICE D'ESPAGNE

Chap. I. — Les années de jeunesse (1788-1807)	23
---	----

Enfance à Saint-Maurice au milieu des émigrés français. - Son père, Jacques Robatel, achève ses études de chirurgie à Paris. - Naissance de ses frères Maurice et Gaspard et de sa sœur Joséphine. - Départ du père au service d'Espagne, à l'île de Majorque ; sa réputation de chirurgien. - Sa famille le rejoint après des arrêts à Mâcon et à Lyon. - Arrivée et installation à Palma. - Etudes et jeux des enfants ; naissance de Josen et d'Henriette ; études de musique ; talents musicaux de Jacques Robatel. - Plaisirs de la chasse. - Tours de force du grenadier bernois Boegli et de Guillaume Du Fay. - Tournois et fêtes à Palma. - Arrivée et mort de son frère Gaspard. - Changement de logement. - Essai de médecine ; étude de l'allemand. - Naissance de deux autres frères. - L'exil en l'île de Majorque de Jovellanos, ministre de Charles IV. - Première communion. - Débuts de Louis Robatel dans la carrière militaire. - Le jardin de la rue de la Piedad. - Leçons de mathématiques et de danse. - A la mort de son père (1804), Jacques Robatel rentre avec sa famille en Valais ; rencontre avec des corsaires. - Louis Robatel promu sous-lieutenant à Barcelone. - Mme Robatel achète la

Verrerie, près Vernayaz ; ennuis qui en résultent. - Mort de Josen. - Retour de Jacques Robatel en Espagne ; offres d'établissement civil à Palma. - Le régiment valaisan à Madrid ; défilé devant Charles IV. - Jacques Robatel rejoint le régiment à Madrid ; sa maladie et sa retraite.

Chap. II. — Campagnes de la guerre d'Espagne (1808-1809)

53

L'intervention française en Espagne et le guet-apens de Bayonne. - Les deux régiments suisses placés par Godoy sous les ordres de Dupont à Cordoue ; prise de la ville (6 juin 1808). - La division Dupont à Utrera. - Bataille de Baylen (19 et 20 juillet 1808) ; mort de Frédéric Guerraty ; blessure du capitaine de Bons. - En captivité à Chipiona ; commodités dont jouissent les prisonniers de guerre ; poissons pour améliorer l'ordinaire ; délassements sur la plage de Chipiona ; procédés de vinification. - Formation du bataillon suisse de nouvelle création dans l'armée espagnole ; son équipement. - Stationnement à La Carolina (hiver 1808-1809) ; maladie et convalescence de Louis Robatel. - A la poursuite des troupes françaises ; bataille de Talavera de la Reina (27 et 28 juillet 1809) ; engagement à El Puente del Arzobispo (7 août 1809). - Stationnement à Las Mesas de Hivor, en observation sur la rive gauche du Tage ; tentative de faire passer, par un officier suisse de l'armée française, une lettre adressée à ses parents ; la sentinelle endormie. - Bataille d'Ocaña (19 novembre 1809) ; le bataillon de volontaires étrangers est fait prisonnier.

Chap. III. — Captivité en France (1809-1810) et retour en Valais (1811-1813)

85

Au Retiro, à Madrid. - Départ à pied pour la France, le 25 décembre 1809 ; péripéties de la marche. - L'hospitalité de religieuses à Oviedo. - La nuit à Mondragon ; geste amical d'officiers français. - Saint-Jean-de-Luz, Bayonne, Moulins, Mâcon où Robatel retrouve l'abbé Farraud et sa sœur Joséphine ; installation des prisonniers. - Rencontre avec un cousin, le colonel Nicolas Robatel, de Noréaz (Fribourg). - Visite à Mâcon de son frère Maurice qui se constitue otage : Louis Robatel peut ainsi se rendre (mars 1810) en permission en Valais, par le Fort-de-l'Ecluse, Samoëns, col de Coux, Champéry, Troistorrens, Monthey, la Verrerie ; sur son frère Josen et sa sœur Eugénie. - Retour à Mâcon ; ses occupations. - A l'annexion du Valais (novembre 1810), Robatel, devenu citoyen français, est libéré ; il rentre à Martigny au début de 1811. - Mariage de son frère Maurice avec Marguerite Dallèves ; maladie et mort du banneret Dallèves. - Emplois qu'exerce Louis Robatel : écritures à l'hospice du Grand Saint-Bernard (août 1811) et au bureau d'enregistrement à Saint-Maurice. - Visite au colonel Nicolas Robatel, à Fribourg ; sa générosité à l'égard de ses parents valaisans. - Brève note sur la carrière de Nicolas Robatel († 1817).

DEUXIÈME PARTIE
AU SERVICE DE FRANCE

Chap. IV. — Dans Magdebourg assiégée (1813-1814) et retour au pays en demi-solde (1814-1816)

113

Louis Robatel est désigné pour faire partie du contingent valaisan à la garde d'honneur (11^e régiment d'infanterie légère). - Formation à Lyon ; difficultés financières. - Départ pour Wesel par Mâcon, Dijon, Metz. - Louis Robatel est affecté à la garde de convois pour Magdebourg ; il met sa montre en sûreté à Hanovre. - Des cosaques en vue. - A Prester, aux avant-postes de Magdebourg assiégée par les Russes et par les Prussiens ; solutions improvisées de ravitaillement ; reconnaissances quotidiennes ; escarmouches. - Le bataillon de Robatel prend position dans la citadelle de Magdebourg ; sortie du 5 janvier 1814 ; Robatel est légèrement blessé. - Retour à Prester. - Annonce de la retraite des armées françaises ; salves en l'honneur de l'abdication de l'empereur ; rentrée de Louis XVIII à Paris ; reddition de Magdebourg ; rentrée des régiments en France : Louis Robatel fait un détour par Hanovre pour y récupérer sa montre ; réception par des officiers suédois. - De Cassel à Metz, Robatel, dépêché en avant, prépare les logements et les vivres de la division. - A Metz, rencontre avec son cousin Nicolas Robatel. - Dislocation de la division ; le 11^e régiment d'infanterie est envoyé à Rennes ; mise en demi-solde et licenciement ; visite à l'abbé Cramouille, son ancien précepteur à Palma. - Rentrée au pays, à cheval, par Charolles, Mâcon, la Bresse, Saint-Maurice, la Verrerie. - Il y retrouve sa sœur Joséphine malade ; les affaires de la fabrique de draps à la Verrerie. - Désir de reprendre du service. - Louis Robatel nommé quartier-maître au 2^e bataillon valaisan (1815). - Mésaventures survenues à Genève, à Robatel allant toucher à Grenoble sa demi-solde et celle de ses compagnons d'armes.

Chap. V. — Les circonstances de la vie de garnison (1816-1824)

153

Rentrée au service de France, au 2^e régiment de ligne, à Besançon ; dernière rencontre avec le colonel Nicolas Robatel. - En garnison à Dijon (1817) ; cérémonie de la remise des drapeaux aux régiments suisses. - Le bataillon Zenklusen à Chalon-sur-Saône ; visites, à Mâcon, à l'abbé Farraud et à la famille Tousard d'Olbec ; sur la débâcle du Giétroz en 1818 ; Antoine Du Fay provoqué en duel par un officier en demi-solde. - Retour à Dijon ; dans l'intimité de la famille Lechevallier ; mademoiselle Pauline. - Le régiment est envoyé à Nancy (1818) ; la femme du sergent Closuit. - En garnison à Metz ; revue par le duc d'Angoulême ; Louis Robatel demande la main de Pauline Lechevallier ; il est agréé. - En garnison à Givet ; nouveau duel. - Retour du régiment à Dijon ;

291

accueil chaleureux de la population ; mariage de Louis Robatel (6 juin 1821) célébré par l'abbé Farraud. - Avec sa femme, Louis Robatel va s'installer à Lyon où le régiment l'a précédé ; naissance d'un premier fils, Ulrich (22 février 1822) ; à 58 ans, Jacques Robatel reprend du service en qualité de chirurgien-major ; troubles de Lyon (1822). - Départ du régiment pour Brest ; au passage, à Thiers, visite aux parents du général Desaix († à Marengo). - A Brest, mise en réforme d'une vingtaine d'officiers du régiment ; le colonel de Freuler est remplacé par le colonel Deriaz ; Louis Robatel est promu capitaine adjudant major (brevet du 17 octobre 1823) ; des troubles survenus en avril 1823 retardent le départ du régiment pour une autre garnison et des recruteurs ; suicide d'un officier ; visite du « Colosse » en rade de Brest. - En Valais, en congé de recrutement ; Louis Robatel et sa femme font faire leurs portraits par le peintre Cortey ; chute de Jacques Robatel à Brest ; par Dijon où lui naît (24 mai 1824) un second fils, Ernest, Louis Robatel rejoint à Bordeaux son régiment qui se rend à Bayonne ; il y retrouve son père encore souffrant de sa chute.

Chap. VI. — Avec femme et enfants sur les routes d'Espagne, de France et du Valais (1824-1830)

191

Pauline Robatel rejoint son mari à Bayonne avec son fils aîné, mais le 2^e régiment suisse entre en Espagne pour se réunir à l'armée du duc d'Angoulême. - Louis Robatel, détaché pour préparer les étapes, voyage avec sa famille ; logement de l'aumônier protestant ; incident à Valladolid ; honneurs au général O'Donnel ; logement à Madrid chez le duc d'Albuquerque ; Jacques Robatel est victime d'une attaque ; les agréments de Madrid (rencontre de Ferdinand VII, visite du prince de Saxe). - Louis Robatel accepte l'emploi de capitaine d'habillement à Mont-de-Marsan et, tout en ramenant en France des mercenaires licenciés qui encadrent des soldats renvoyés en justice, il rapatrie son père ; incidents de route. - Gaspard Robatel venu chercher son père à Mont-de-Marsan, le conduit jusqu'à Montpellier où meurt Jacques Robatel (1825). - Louis Robatel reçoit la croix de Saint-Louis. - Le régiment au complet rentre en France ; il reçoit son nouveau colonel Bontemps ; Louis Robatel est nommé commandant du dépôt de recrues, à Besançon ; en cours de voyage, à Saint-Florentin, mort accidentelle du petit Ulrich (17 novembre 1825) ; naissance, avant terme, d'un troisième fils (25 décembre 1825) qui meurt quatre jours après. - Installation du ménage à Besançon avec Ernest ; visites et séjours de Joséphine et de Frédéric Robatel, à Besançon. - Pauline Robatel aux bains de Loèche. - Nervosité de Joséphine Robatel. - Naissance de Théodore (23 mai 1827), quatrième fils qui est mis en nourrice à Dijon. - Menus faits de la vie de garnison ; l'organiste de Saint-Pierre à Besançon. - En Valais, en congé de recrutement (septembre 1827-mars 1828) ; au retour, sa femme le précède pour se rendre d'abord à Dijon, mais à Besançon, elle tombe malade. - A Dijon, Louis Robatel retrouve son fils Théodore. - Retour au

régiment ; départ de Louis Robatel, avec sa femme et son fils Ernest, pour Bayonne, Saint-Jean-de-Luz, Navarrenx, puis La Rochelle. - En congé, aux bains de Cauterets, dans les Pyrénées ; incidents de route ; retour à La Rochelle ; puis départ pour Belle-Isle. - Le régiment est à Lorient au moment de la Révolution de Juillet 1830 ; résistance du régiment à arborer la cocarde tricolore ; le sergent-major volé. - Départ du régiment pour Besançon pour être licencié : à Vannes, messe militaire ; entrée à Rennes aux chandelles, sans cocarde tricolore. - Revue et licenciement, à Besançon.

TROISIÈME PARTIE

EN RETRAITE

Chap. VII. — Magnanier en Bourgogne, puis receveur et facteur des sels en Valais. La campagne du Sonderbund (1830-1848)

231

Louis Robatel est mis au bénéfice d'une pension de réforme pour la durée de dix ans. - Après un bref séjour en Valais, il va s'installer avec sa famille d'abord à Saint-Apollinaire, puis à Fleurey-sur-Ouche, près Dijon. - Maladie et mort de la maman Lechevallier (30 août 1833). - Partage des biens des parents Lechevallier. - Achat, par Louis Robatel, d'une maison de campagne (avec granges et écuries) à Fleurey ; réparations faites à la maison ; espoirs et malheurs de sa magnanerie à Velars-sur-Ouche. - En 1845, Louis Robatel loue maison et propriété et rentre en Valais ; il a été nommé, au Bouveret, receveur des droits d'entrée et facteur des sels, et en outre commandant de bataillon. - Son rôle pendant la campagne et la retraite du Sonderbund, en Valais, entre Collombey et Martigny ; incidents lors de sa rentrée au Bouveret : il rencontre la colonne fédérale, commandée par le lieutenant-colonel Chausson, à La Balmaz et, à Evionnaz, des traînardes qui l'injurient ; passage à Massongex ; il apprend qu'on a répandu à Monthey le bruit de sa mort. - Avis de sa mise à pied, par le nouveau gouvernement, pour le 31 décembre 1847. - La guerre civile finie, sa femme revient de Dijon. - Louis Robatel rentre à Massongex avec sa femme et demande un congé illimité pour retourner en France.

Chap. VIII. — Les heurs et malheurs d'un grand-père (1848-1870)

247

Retour à Dijon (départ de Massongex, le 10 mars 1848). - Procès avec le locataire de Fleurey-sur-Ouche ; pendant ce temps, Louis Robatel s'occupe chez son neveu à des écritures de commerce. - Robatel et sa femme s'installent de nouveau à Fleurey (1850) ; ils prennent en pension trois petits-neveux et s'occupent d'agriculture. - Relations avec la famille du comte d'Esclaibes ; les visites de son

293

frère Gaspard, curé de Massongex ; réparations à la maison de Fleurey ; vente de la propriété. - Rentrée à Massongex (novembre 1859) ; Louis Robatel et sa femme se chargent de l'éducation de leur petit-fils Ludovic, fils de Théodore ; échec de Ludovic au collège de Saint-Maurice ; sa maladie ; son instruction à Massongex même auprès de son grand-père et ses occupations. Séjour de Louis et Pauline Robatel à Morges, auprès de leur fils Ernest (1865), puis à Dijon ; visites à Fleurey et à Velars ; pèlerinage à Notre-Dame d'Etang ; anciennes connaissances ; vente de la maison de Velars-sur-Ouche ; retour définitif à Massongex. - Maladies de Louis Robatel. - Eloge de son fils Théodore et de son frère, le curé de Massongex.

Annexes :

I. Parenté de Louis Robatel	267
II. Etats de service de Louis Robatel	269
Index des noms de lieux	271
Index des noms de personnes	277
Table des matières	289

Ce volume, le troisième de la collection « Bibliotheca Vallesiana », dirigée par André Donnet, a été achevé d'imprimer le 15 novembre 1966 sur les presses de l'Imprimerie Pillet, à Martigny. Il a été tiré à mille exemplaires, à savoir cent exemplaires nominatifs sur papier vergé volumineux, numérotés de I à C, dont les cinquante premiers H.C. réservés aux amis de la « Bibliotheca Vallesiana », et neuf cents exemplaires ordinaires sur papier vergé Libris I, numérotés de 101 à 1000. Le texte est composé en caractère Garamond corps 10.

BIBLIOTHECA VALLESIANA

(1920 Martigny, avenue de la Gare 19)

Etudes, témoignages et documents pour servir
à l'histoire du Valais

*

Volumes parus :

1. Edmond BILLE. *Jeunesse d'un peintre (1878-1902)*. Suivi de ses « Heures valaisannes ». Mémoires présentés par S. Corinna Bille.

La découverte intime du Valais par un artiste au tempérament puissant, dont les qualités d'écrivain ne le cèdent en rien à celles du peintre.

Un vol. de 318 pages, illustré de huit portraits par Edm. Bille. 1962 Fr. 18.—

2. Henri MICHELET. *L'inventeur Isaac de Rivaz (1752-1828). Ses recherches techniques et ses tentatives industrielles*. Préface de Maurice Dumas, conservateur au Conservatoire national des Arts et Métiers, Paris.

Première étude d'ensemble sur les recherches d'un Valaisan jusqu'à ce jour plus célèbre que bien connu, inventeur du moteur à explosion et d'une linotype, pionnier de la navigation mécanique et des fours industriels.

Un vol. de 395 pages, illustré de cinq hors-texte et de 21 figures. 1965 Fr. 30.—

A paraître en 1967 :

Charles-Emmanuel de RIVAZ. *Mes Souvenirs de Paris (1810-1814)*. Publiés par Michel Salamin.

Les affaires du Valais traitées à Paris par son représentant au Corps législatif; l'exactitude d'un homme politique soucieux de paraître et de se ménager; les derniers jours de l'Empire napoléonien vus par un spectateur ennuyé mais impartial.

Un vol. de 300 pages environ, avec un portrait de l'auteur.



